
Valérie Golaz

Pression démographique et changement social au Kenya



**PRESSION DÉMOGRAPHIQUE
ET CHANGEMENT SOCIAL AU KENYA**

**KARTHALA sur Internet : <http://www.karthala.com>
Paiement sécurisé**

**Couverture : Paysage typique de la région de Kisii, dans le district de
Gucha (Photo V. Golaz, 1997).**

**© Éditions KARTHALA et IFRA, 2009
ISBN : 978-2-8111-0178-7**

Valérie Golaz

Pression démographique et changement social au Kenya

Vivre en pays gusii à la fin du XX^e siècle

Préface de Jean-Pierre Chrétien

**KARTHALA
22-24, bd Arago
75013 Paris**

**IFRA
P.O. Box 58480-00200
Nairobi**

IFRA

L'Institut français de recherche en Afrique (IFRA), créé en 1980 à Nairobi (Kenya), est un organisme de recherche et de coopération en sciences humaines et sociales dépendant du ministère français des Affaires étrangères. Sa mission est de soutenir et de promouvoir les travaux universitaires et scientifiques sur les pays de l'Afrique de l'Est.

L'IFRA participe à la définition et à la direction de programmes de recherches en sciences humaines et sociales, en partenariat avec des universités et des centres de recherche au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie. Sur ces programmes, l'Institut accorde des bourses et des subventions de recherche, mais soutient également des chercheurs individuels qui travaillent sur son aire géographique de compétence. L'IFRA gère des bibliothèques spécialisées et publie les résultats de ses recherches à travers sa propre revue, *IFRA – Les Cahiers d'Afrique de l'Est*, ou en s'associant avec des éditeurs français et africains.

Les trois axes de recherche principaux de l'IFRA sont :

- Justice spatiale, gouvernance et territoires ;
- Gestion des ressources naturelles ;
- Émergences identitaires.

L'IFRA finance des recherches en propres et participe à des recherches collectives financées sur les fonds Corus, ANR, européen, etc.

Depuis juin 2009, l'IFRA et le British Institute in Eastern Africa se sont associés pour mener des recherches conjointes sur l'Afrique orientale (Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Burundi, Est de la RDC, Sud-Soudan, Somalie) et à terme constituer un pôle européen de recherche en sciences sociales.

Pour toute information, s'adresser à :

IFRA
P.O. Box 58480-00200
NAIROBI (Kenya)

Tél. : 254 20 22 19 22 – Fax : 254 20 31 52 07
E-mail : ifra2@iconnect.co.ke

Remerciements et avertissement

Cet ouvrage a été écrit à partir d'une thèse de doctorat de démographie économique¹, sous la direction de Daniel Courgeau, soutenue en janvier 2002. La thèse a été recentrée, remise à jour et complétée par une analyse approfondie des données de recensement mises à disposition du monde académique par IPUMS-International² après cette date.

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont encouragé dans cette démarche. Ma famille toujours confiante, mes amis et mes collègues, en particulier de l'unité Mobilité, logement et entourage de l'INED, du GIS-CEPED, et de l'IFRA à Nairobi. C'est au fil de longues discussions et réunions de travail, sur des sujets très variés, que ce travail a mûri. Merci aussi à l'église réformée du Fleix qui m'a généreusement prêté un bureau d'appoint pour l'été, ce qui ne manquait pas de charme.

Enfin, j'adresse tous mes remerciements aux habitants de Magenche, à toutes les familles qui malgré la diversité de leur moyens et de leurs pratiques, m'ont accueillie avec générosité, et à Wanja Gikonyo pour son aide précieuse tout au long du terrain.

¹ GOLAZ Valérie, 2002, Croissance démographique, pression foncière et diversification économique : une analyse biographique des stratégies de survie à Magenche (Gucha district, Kenya). Doctorat de démographie économique, sous la direction de Daniel Courgeau, Institut d'études politiques de Paris, Paris. 695p.

² Minnesota Population Center. *Integrated Public Use Microdata Series — International: Version 3.0*. Minneapolis: University of Minnesota, 2007.

Préface

La monographie sociale présentée par Valérie Golaz a plus d'une entrée et ouvre des perspectives de réflexion bien au-delà de la petite région du pays gusii, au sud-ouest du Kenya, qui a fait l'objet de ses enquêtes.

Le facteur posé d'emblée comme déterminant et analysé avec l'art d'un orfèvre en la matière est celui de la densité démographique exceptionnelle qui fait de cette région une émule des pays des Grands lacs est-africains comme le Rwanda, le Burundi et le Sud de l'Ouganda. Le débat sur le rapport entre densité et intensification agricole est connu, notamment depuis les travaux d'Esther Boserup et, plus récemment, de Hubert Cochet dans des secteurs voisins. Mais à la fin du XXe siècle, les questions ont porté de plus en plus sur la relation entre cette situation et les crises politiques violentes qui ont éclaté notamment au Rwanda et au Burundi. La tentation est grande d'établir même une équation entre le « remplissage » humain et la logique de conflictualité. Les discussions sont vives à ce sujet à propos du génocide des Tutsi du Rwanda.

C'est précisément sur la voie d'une analyse plus subtile et plus respectueuse de la complexité des faits sociaux que nous mène ici l'auteur. Les violences qu'a connues récemment le Kenya, y compris dans cette région, sont en effet entraînées par des phénomènes multiples, liés à la façon dont la pression démographique est vécue et gérée localement, mais aussi à l'échelle de la nation kényane. Pour comprendre la conjoncture difficile qui s'est ouverte depuis la fin des années 1980, il faut en effet faire intervenir d'autres paramètres : la situation géographique sur un espace « ethniquement » frontalier, entre Gusii et Maasai ; les mouvements migratoires déjà anciens dans cet espace ; les échanges sociaux et économiques liés à ces mouvements ; et enfin

l'intervention successive de l'administration coloniale et des politiques de la post-indépendance dans la gestion de cet espace. Tout se passe comme si l'obsession classificatoire des gestionnaires coloniaux (une tribu, un territoire, des laissez-passer, des droits fonciers réservés aux habitants « naturels ») et les calculs à courte vue des leaders politiques kenyans, fantasmant sur les « majorités » et les « minorités » mobilisables lors des élections avaient cassé les flexibilités et les relations d'autrefois : les anciens contrats fonciers et matrimoniaux tissés entre Maasai et Gusii se sont trouvés disqualifiés jusqu'au « rapatriement » des très nombreux migrants gusii dans leurs terroirs dits d'origine.

Nous caricaturons à peine ce qui ressort des analyses subtiles de l'auteur. Celle-ci en effet ne travaille pas sur des grandes masses et sur des définitions sociologiques abstraites, mais sur des situations et des conjonctures, éclairées par des études de cas familiaux et biographiques. Cette sorte de prosopographie démographique permet de toucher du doigt le vécu quotidien, la réalité qui se cache si souvent derrière les rapports officiels ou les reportages de journalistes de passage. Cette étude sociale est donc aussi une contribution significative à la réflexion critique ouverte depuis déjà deux décennies sur la notion passe-partout « d'ethnie » censée tout expliquer par définition. Elle s'insère, pour reprendre des titres connus, « au coeur de l'ethnie » et nous montre une nouvelle fois que « les ethnies ont une histoire ».

Mais en brassant les multiples aspects de cette problématique locale (démographie, agriculture, migrations, droit foncier, liens culturels, délinquance, violences armées), cet ouvrage ouvre aussi des perspectives intéressantes sur l'importance des migrations inter-rurales, parfois éclipsées par un discours sur l'attrait des « lumières de la ville », sur la place des cultures de rente, sur la place des structures d'âges et en particulier de la jeunesse, sur les formes et les apports de la mobilité (innovations dans les savoir-faire et les comportements), sur le fait que les frustrations ne sont pas forcément liées au « déracinement », bien au contraire, enfin sur le côté à la fois extrême et banal de l'économie dite informelle qui apparaît comme une pratique de survie plus que comme une inventivité admirable.

Enfin face au cas d'une région tanzanienne proche (au sud du lac Victoria), prise récemment comme terrain de jeu cinématographique illustrant la misère africaine et définie comme victime de l'extension d'un « cauchemar de Darwin » très particulier, ce livre met en lumière la complexité réelle des processus africains contemporains conduisant aux

dislocations familiales, à la dérive des enfants dans la rue, au succès du commerce des armes, à la délinquance et à la haine. La situation des paysans gusii n'est ni la conséquence mathématique d'un taux de densité, ni le résultat d'un complot d'affairistes occidentaux. Elle est hélas plus banale. On aurait besoin de nombreuses études de la sorte, loin des mystifications pseudo africanistes, et surtout qu'elles soient connues par delà les cercles de spécialistes. Bienvenue aux lecteurs !

Jean-Pierre CHRETIEN

Introduction

Longtemps vide d'habitants, le continent africain a connu au cours du dernier demi-siècle une explosion démographique sans pareille. L'étude des fortes densités de population de certaines régions de l'Afrique subsaharienne, anciennes colonies belges ou britanniques très différentes des anciennes colonies françaises peu densément peuplées, n'a débuté que très récemment en France. La croissance démographique des années 1970 dans certaines parties du continent africain a brutalement attiré l'attention des chercheurs, notamment en économie et en démographie. Les recompositions sociales et spatiales rapides au sud, et surtout les moyens mis en œuvre pour endiguer cette croissance hors normes se sont progressivement imposés dans le monde de la recherche sur le développement. Dans les années 1990, le génocide au Rwanda a de nouveau soulevé de façon spectaculaire la question de la relation entre croissance démographique rapide, saturation foncière et malthusianisme et suscité un intérêt nouveau pour ces hautes terres densément peuplées d'Afrique centrale et orientale.

Ce travail porte sur les interactions entre démographie, économie et ressources dans l'une des régions rurales les plus densément peuplées du monde. Il s'agit de mettre l'accent sur les migrations dans le contexte changeant de la fin du XX^e siècle au Kenya à partir d'une approche locale focalisée sur la région de Magenche (district de Gucha, province de Nyanza), dans les hautes terres kenyanes surplombant le lac Victoria, à la limite Sud du pays gusii. Cette zone exclusivement rurale, située entre 1600 et 1800 m d'altitude, comptait 729 hb/km² en 1989 et 958 hb/km² en 1999 selon les recensements kenyans. Très majoritairement peuplée par les Gusii, la région est souvent comparée aux parties les plus densément peuplées du Rwanda (271 hb/km² en moyenne en 1991) et du Burundi, qui présentent des aspects similaires quant aux pratiques

agricoles et aux modes de vie. Elle n'est pas non plus sans rappeler le pays bamileke (169 hb/km² en moyenne en 1987), au Cameroun, qui connaît également des densités de populations élevées et une intensification progressive de l'agriculture. Au Kenya, seul le district de Vihiga (841 hb/km² en 1989 et 919 hb/km² en 1999), dans l'ancien district de Kakamega, connaît une densification de la population comparable, mais les flux migratoires y sont plus marqués. Les densités rurales de population du pays gusii sont parmi les plus élevées au monde, et une étude approfondie du mode de vie, des opportunités et des stratégies locales apporte des éléments de réponses à une question importante : comment une communauté dépendant principalement de l'agriculture peut-elle continuer à se développer dans ces conditions de pression démographique et foncière extrême ?

La littérature sur ce sujet donne quelques explications. La théorie malthusienne, selon laquelle une éventuelle saturation foncière de la zone serait régulée par une crise démographique majeure ne semble pas pertinente dans cette région toujours mieux préservée que les régions voisines de toute hausse de la mortalité. En effet, les crises exogènes qui touchent le Kenya, dues aux variations climatiques par exemple, contribuent dans l'ensemble à renforcer l'économie gusii³. Une évolution à la Boserup (1965, 1987), dans laquelle la densification rapide entraînerait le passage de seuils d'innovation agricole, semble plus adaptée, mais c'était probablement plus vrai dans le passé qu'à l'heure actuelle. Si l'on a progressivement abandonné la jachère au profit d'une culture annuelle, puis la culture annuelle pour la culture bisannuelle, les pâturages pour l'élevage en stalles (*zero-grazing*), c'est désormais la sortie de l'agriculture qui est de mise, plus que l'innovation agricole. Dans une région proche, dans l'île d'Ukara, située dans les eaux tanzaniennes du lac Victoria, la théorie boserupienne a été vérifiée à un moment de l'histoire⁴. Mais il s'agissait d'une île, aux populations agricoles relativement isolées du reste de la région. La société gusii est au cœur d'un réseau de relations étroites avec les sociétés voisines, et c'est dans le contexte de l'évolution de ces relations qu'il faut comprendre son évolution. Le pays gusii n'est pas isolé du reste du monde par des obstacles naturels (comme à Ukara) ou une frontière internationale (comme au Burundi ou au Rwanda), même si certaines de ses limites

3. Les hautes terres gusii font partie de ces régions qui en cas de sécheresse ou de pluies diluviennes, parviennent à assurer des surplus agricole qui peuvent être revendus à prix d'or dans les régions voisines durement touchées par ces faits météorologiques.

4. Les travaux de Ludwig (1968) constituent un cas d'école à cet égard (voir par exemple Kamuzora 2001).

administratives peuvent être lues sur le sol. De plus, l'agriculture, même si elle conserve une valeur forte et demeure la principale activité déclarée, est rarement la seule activité pratiquée, et il est fondamental pour comprendre l'économie locale de ne pas s'y limiter.

Que se passe-t-il lorsque le monde rural connaît un surcroît de population ? Les communautés locales s'adaptent progressivement à la croissance des effectifs de population. Les changements habituels peuvent être de diverses natures. Ils peuvent être purement démographiques. Une régulation des naissances peut par exemple se mettre en place pour limiter la croissance démographique et éviter le partage des terres. Des changements sociaux peuvent aussi contribuer indirectement à maintenir un équilibre démographique relatif. C'est le cas lorsque l'âge au mariage est repoussé, ou que les conditions requises pour le mariage deviennent de plus en plus difficiles à remplir, ce qui a généralement un effet direct sur la fécondité. Des évolutions économiques – innovations agricoles, réorientation des activités pratiquées, cumul d'activités agricoles / non-agricoles – peuvent aussi avoir lieu. La dernière de ces possibilités, baptisée « straddling »⁵ par Orvis (1989) et qu'il a lui-même étudiée en pays gusii, est monnaie courante en milieu rural kenyan, où la pluri-activité domine, au niveau des unités domestiques mais aussi à l'échelle individuelle.

Outre ces mécanismes d'adaptation endogènes, la pression démographique peut conduire au départ de certains individus. Cela peut être aussi le choix de l'individu de quitter sa communauté⁶, tout comme cela peut être un choix de la communauté d'envoyer certains individus en dehors de son territoire. Ainsi les avancées des fronts pionniers africains analysées par Igor Kopytoff (1987), lorsque des terres sont encore disponibles. Le même phénomène peut être observé dans des lieux déjà habités, typiquement en ville, par le remplacement de la population de certaines zones, de certains logements⁷. La mobilité spatiale, stratégie individuelle ou familiale, revêt des enjeux importants et mérite une attention particulière.

5. Le terme « straddling » est issu des sciences politiques où il qualifie les pratiques de chevauchement entre positions de pouvoir et d'accumulation économique (Bayart, 1989). Dans un contexte économique, il qualifie le chevauchement entre activités agricoles et activités non agricoles.

6. L'« *exit option* » de Geoffrey Herbst (1990).

7. Un exemple intéressant est le remplacement de la population de certains quartiers de Paris par des migrants originaires de Chine et l'expansion de cette vague de peuplement. Mais on peut aussi évoquer ici la ré-attribution des terres de la province de la Vallée du Rift évacuées par leurs occupants durant les conflits des années 1990 à d'autres...

Les économistes ont élaboré des théories et des modèles expliquant et mesurant la migration du monde rural vers les villes, fondés en particulier sur l'existence d'une réserve de main d'œuvre rurale⁸. Bien que nombre de ces modèles aient été mis au point sur le cas d'école que représentait le Kenya des années 1970, peu d'entre eux cependant s'appliquent au pays gusii. En effet, les taux d'émigration du pays gusii sont relativement faibles, en comparaison des zones aux densités de population comparables, et, contrairement à elles, l'émigration en provenance du milieu gusii rural a pour destination des zones rurales aussi bien qu'urbaines. Les districts de Vihiga et de Kakamega, dans la province de l'Ouest, sont plus fortement concernés par la migration vers la ville, en particulier vers Nairobi. En 1999, environ 35 % des natifs de ces deux districts sont énumérés dans d'autres parties du pays, alors que ce n'est le cas que de 16 à 22 % des natifs des trois districts gusii (Kenya 1999 Population Census, vol.6, 2004)⁹.

Mais la mobilité est loin d'être univoque, et le maintien des relations entre migrant et zone d'origine fait partie des stratégies familiales mises en œuvre depuis la zone de départ. Comme dans d'autres régions d'Afrique et du monde, les ménages qui parviennent à associer des implantations spatiales dans des milieux différents, par le biais de réseaux familiaux par exemple, vivent souvent mieux que les autres. Certains membres du ménage circulent entre les différents pôles selon leurs besoins ou leurs possibilités. Cette stratégie peut prendre place entre le milieu urbain et le milieu rural (Baker, 1995, p.53), mais il peut aussi s'agir d'implantations rurales dans des systèmes écologiques différents, comme « l'archipel vertical » des kikuyus de Yvan Droz (Droz et Sottas, 1995, p.8), les migrations pendulaires des hommes polygames d'un foyer à un autre entre les hauts plateaux et la plaine, remarquées par Christian Thibon (1997, p.59) au Burundi, ou l'archipel de la parentèle décrit en milieu rural mexicain par André Quesnel (2001). Au *straddling* économique de Orvis, s'ajoute donc un pendant sociologique, un *straddling* entre lieux de résidence, où se croisent stratégies résidentielles et matrimoniales.

Le contexte kenyan à cet égard est très particulier, car le gouvernement a longtemps essayé de contrôler la mobilité spatiale¹⁰. De plus, il existe depuis les années 1950 des opportunités spécifiques au

8. Modèles néoclassiques duaux opposant secteur agricole (rural) et secteur moderne (urbain) développés par Harris et Todaro (1970)

9. Ces chiffres incluent les migrations entre les trois districts gusii, qui sont importantes, surtout pour les femmes. Par conséquent, les migrations de l'ancien district de Kisii vers le reste du pays sont encore moins importantes.

10. Voir chapitre 2, et aussi Golaz et Njue (2006).

Kenya, de migration vers des zones rurales. La division progressive des anciennes terres européennes en lotissements agricoles ouvre un important domaine foncier à l'installation. La plupart de ces terres sont situées dans la province de la Vallée du Rift. Les Gusii s'installent en nombre dans les lotissements agricoles de la région de Sotik, qui bordent la réserve gusii à l'est, et dans une moindre mesure dans les lotissements agricoles de la province de la Vallée du Rift.

Afin de mieux comprendre et mesurer les pratiques gusii, je m'inspire dans ce travail de l'approche de la mobilité de Daniel Courgeau. Selon lui, la mobilité spatiale d'un individu inclut l'ensemble des déplacements qu'il effectue, quelles que soient les durées et les distances de ces déplacements (Courgeau, 1988, p.3). A la notion de « mobilité habituelle », pour reprendre l'expression de Pierre-Jean Thumerelle (1986, p.15), comprenant les formes de mobilité à plus petite échelle et de courte durée de séjour sur le lieu de destination, on peut opposer la notion de migration, qui implique un changement de résidence (Courgeau, 1988, p.14-16). Contrairement à la mobilité résidentielle, qui inclut la totalité des changements de lieu de résidence, les migrations, qu'il s'agisse de migrations internationales ou internes, sont définies par des changements de zones administratives, indépendamment de tout autre aspect pouvant caractériser le déplacement en question (distance entre le lieu de départ et celui d'arrivée, unité culturelle, ...).

Toute migration fait donc forcément référence au découpage administratif en vigueur. Dans le cas du Kenya, ce maillage est particulièrement prégnant et a joué un rôle fort non seulement dans la mesure des migrations mais aussi dans leur régulation, au fil du XX^e siècle, un peu à la manière de frontières internationales. Ce point sera développé dans le chapitre 2, et entraîne l'utilisation de termes spécifiques. Territoire est utilisé dans ce travail au sens de territoire de l'Etat (Médard, 1999) : ce terme fait référence à l'administration et aux divisions spatiales du contrôle de l'Etat. Il faut comprendre l'expression « terres ancestrales » ou « terres de référence » au sens de terroir identifié par l'Etat à un groupe donné, au cours de la période coloniale.

Les faibles taux d'émigration des Gusii indiquent un potentiel local, mais lequel ?

L'augmentation disproportionnée de la population par rapport aux ressources foncières naturellement limitées indique d'emblée la productivité de ces terres d'altitude et l'absence d'une émigration massive, signe attendu d'un éventuel blocage foncier ou agricole. La persistance des Gusii à rester sur leurs terres est pour toute personne étrangère à la communauté un phénomène étonnant, qui exige des explications. Comprendre les mécanismes d'adaptation de la société gusii

à ce contexte de plus en plus difficile passe forcément par une approche régionale et diachronique, qui prenne en compte le jeu des acteurs à différents niveaux, de l'individu à l'Etat.

Les mécanismes d'adaptation de la société gusii à une densification rapide de la population

Le cas des Gusii du sud ouest du Kenya semble en tout point extrême. Non seulement on constate une densification progressive de la population, comme dans le reste du pays, mais en plus les densités atteintes sont extrêmement élevées et cette densification est très rapide. Non seulement il n'y a pas d'émigration massive, mais en plus, il semble que l'émigration demeure très limitée (voir chapitre 3). Ces constats nous amènent à nous interroger sur la réalité de cette faible émigration. Les Gusii sont-ils vraiment aussi peu mobiles qu'il y paraît ?

Les sources existantes (littérature publiée ou non, enquêtes, recensements) ne permettent pas de répondre aux questions ci-dessus. La nécessité d'une enquête spécifique a donc vu le jour pour répondre à cette question. Les objectifs principaux étaient de rendre compte de la mobilité gusii et des moyens par lesquels les Gusii se sont progressivement adaptés, du point de vue social et économique, à un cadre de vie en évolution rapide, principalement du fait de la pression foncière croissante.

Afin de replacer les événements socio-démographiques dans leur contexte politico-économique et d'étudier leur évolution dans le temps, une certaine cohérence spatiale est nécessaire. Dans ce travail, j'ai choisi comme point de départ une implantation géographique commune à tous les ménages pris en compte. Il s'agit de la zone administrative de Magenche. Ce choix a été fondé sur plusieurs critères. Le principal était la densité de population de cette zone, supérieure à la moyenne gusii, malgré l'absence de centre urbain, ce qui demande explication. Le second, l'éloignement des principaux axes de communication, ne permet pas d'envisager une mobilité intense ou un développement fort du commerce vers le marché national. Enfin, le troisième, l'absence de toute industrie locale, fait que ces densités n'ont pas d'explication en soi, et que les mécanismes d'adaptation à la pression foncière sur place doivent illustrer de manière particulièrement claire des phénomènes en train de naître dans l'ensemble de la région.

Une enquête sur les migrations dans une zone d'émigration ne se

justifie que si cette émigration est minime. Par extension, il aurait été intéressant d'essayer de prendre contact avec les migrants issus de Magenche qui résidaient ailleurs au cours de l'enquête, mais une telle démarche est extrêmement longue et le plus souvent impossible à mener à bien, car les familles des migrants ne savent pas toujours précisément dans quelles conditions vivent ces derniers, ni même où ils résident. J'ai donc volontairement limité l'étude à la population résidant à Magenche entre la fin de l'année 1997 et le mois de mai 1998.

Cette approche locale des relations entre économie et démographie de la population rurale de Magenche s'inspire principalement de travaux anthropologiques. Limiter le champ géographique, et par là l'hétérogénéité de la population étudiée, permet de mener une étude plus approfondie de la population, en adaptant mieux l'enquête à son objet, et en abordant des questions qu'il n'est pas possible d'inclure dans des enquêtes réalisées à une plus grande échelle. En ce sens, il s'agit ici d'une démarche comparable à celle de Véronique Hertrich, dans son étude des Bwa du Mali (Hertrich, 1997, p.10–12).

L'approche choisie est volontairement locale, le but étant de se rapprocher le plus possible de la réalité des comportements individuels. Dès le départ de ce travail, mon intention était d'essayer de comprendre les relations entre événements sociaux, démographiques, économiques et politiques dans la vie des résidents de Magenche. S'appuyant sur une enquête locale, les résultats de ce travail ne peuvent pas être extrapolés à une échelle plus grande, ils ne sont représentatifs d'aucune autre unité géographique que celle de Magenche. Néanmoins, ils apportent des éléments d'analyse et de compréhension de la société gusii en général, et d'autres communautés vivant dans des conditions similaires. Ils soulèvent aussi des questionnements pertinents en dehors du cadre limité de la zone d'étude de Magenche. Ils permettent en outre de développer les connaissances scientifiques sur une région qui, contrairement au cœur du pays gusii, est mal reliée au réseau routier national, ce qui freine les activités marchandes. Cet isolement relatif, qui est le propre d'une grande partie des économies rurales, est relativement peu étudié.

Une enquête de terrain sur mesure

L'enquête démographique réalisée à Magenche est composée d'entretiens qualitatifs, et de deux questionnaires quantitatifs : l'un

concernant les ménages, et l'autre, individuel, comportant une partie biographique¹¹. Il s'agit d'une enquête rétrospective à passage unique, dans laquelle sont recueillies des informations transversales (c'est à dire portant sur la période au cours de laquelle s'est déroulée l'enquête, de décembre 2007 à mai 2008) et longitudinales (portant sur la vie passée des enquêtés). Sa spécificité, par rapport à la plupart des enquêtes démographiques, est le caractère « biographique » de sa partie individuelle. Une enquête biographique est une enquête portant sur l'ensemble de la trajectoire individuelle, de la naissance au moment de l'enquête, et sur au moins trois aspects de la vie, à savoir la vie de famille, la sphère professionnelle, la trajectoire résidentielle. Ce type d'enquête s'est développée depuis les années 1980 (GRAB, 1999 ; Axinn, 1997 ; Antoine *et al.*, 2006). L'enquête Magenche suit ce modèle tout en portant une attention particulière à un quatrième aspect, le domaine foncier relatif à l'enquêté et les statuts qui le régissent. Le corpus de données obtenu nécessite la mise en oeuvre de méthodes d'analyse statistique spécifiques¹². Alors que les outils classiques de la démographie tendent à isoler les événements étudiés de toute perturbation, et supposent que les populations étudiées sont homogènes, l'analyse des biographies a pour objet l'étude de l'hétérogénéité de la population et des interactions entre événements. Les événements et les parcours individuels sont ainsi laissés dans leur contexte. L'utilisation de ces techniques statistiques différentes permet de mieux faire coïncider l'approche quantitative et la réalité de la vie des habitants de Magenche.

L'enquête biographique comme tout corpus de données a ses limites : celle-ci en a deux principales. D'une part, l'échantillon sur lequel elle porte n'est représentatif de la population qu'au moment où il a été conçu. Comme pour toute enquête rétrospective, il n'est donc pas possible de donner des statistiques transversales sur la population de la zone à une autre période du passé : même si ces données sont disponibles, concernant l'échantillon de personnes interrogées, les marges d'erreur augmentent au fur et à mesure qu'on remonte dans le passé. L'enquête ne permet donc qu'une investigation des processus qui ont eu lieu dans la

11. L'enquête quantitative a été archivée et est accessible via le site de l'Ined (http://www.ined.fr/fr/ressources_documentation/enquetes/liste_enquetes/bdd/enquete/mam_2008/). L'équipe de recherche était composée de Valérie Golaz, Carolyne Wanja Gikonyo (Population Studies and Research Institute, Université de Nairobi), trois enquêtrices, Rose, Diana et Faith, et quatre interprètes Perris, Perus, Zipporah, Gladys et Sophia.

12. Ces méthodes ne seront pas détaillées ici, même si leurs principes sont exposés dans le paragraphe suivant. La référence en la matière est l'ouvrage de Daniel Courgeau et Eva Lelièvre (1989).

vie passée des individus de la population représentée. D'autre part, les analyses menées ici reposent sur l'hypothèse que les trajectoires de chaque individu enquêté sont indépendantes. C'est une hypothèse raisonnable dans notre cas¹³.

Le corpus de données qualitatives de l'enquête est volumineux. Il s'agit principalement d'observations de terrain, d'entretiens approfondis principalement centrés sur l'histoire locale et les comportements atypiques (économiques, religieux, ...), d'informations notées au fil des questionnaires.

Une analyse statistique spécifique

L'analyse démographique des biographies fait intervenir divers modèles statistiques prenant en compte le temps. Ces modèles permettent, dans un ensemble de trajectoires individuelles données de mesurer le rôle respectif de différents éléments, caractéristiques individuelles fixes ou dépendant du temps, éléments de contexte datés ou liés au lieu de résidence, dans l'arrivée d'un événement. Par exemple si l'on s'intéresse aux migrations, ces modèles ne donneront pas les flux de départ ou d'arrivée dans la zone d'étude, mais permettent de déterminer les facteurs du départ en migration, et de mesurer leur influence respective sur les trajectoires des enquêtés. La démarche adoptée ici suit toujours les mêmes étapes.

Définition du modèle. La première étape consiste à définir une horloge commune à tous les individus, c'est à dire le moment à partir duquel ils deviennent sujets d'observation et le moment à partir duquel ils ne le sont plus, qu'ils aient vécu l'événement recherché ou non.

Définition et test des variables explicatives. Différentes variables explicatives sont mises en forme et testées, une à une, sous différentes formes, afin de déterminer quelles variables sont pertinentes, sous quelle forme, et de vérifier l'applicabilité d'un modèle à risques

13. Puisqu'il ne s'agit pas d'un échantillon par grappe, et qu'il y a un seul individu enquêté par ménage.

proportionnels¹⁴. Certaines variables peuvent être combinées pour améliorer la qualité des résultats. C'est par exemple souvent le cas pour l'année de naissance et la période de conjoncture. Lorsqu'on est en présence de changements importants au fil du temps, ces deux variables donnent des résultats significatifs : que l'on considère les individus par génération ou par période d'observation, on obtient des différences de comportement, mais on ne peut pas savoir laquelle de ces deux caractéristiques, l'année de naissance, ou la période traversée, explique le mieux le phénomène étudié. En combinant les deux variables, on obtient des résultats plus fins, qui peuvent montrer à quelle période quelle génération a subi le changement. Dans les analyses présentées ici, la plupart des modalités possibles des variables utilisées sont regroupées et analysées en un petit nombre de catégories¹⁵. L'exemple le plus simple est l'année de naissance, prise en compte en trois groupes : 1938–1952, 1953–1967, 1968–1982 qui constituent les trois générations comparées au fil de cet ouvrage.

Modèle multivarié semi-paramétrique. Les variables pertinentes sont une par une ajoutées à un modèle semi-paramétrique¹⁶. Ce modèle d'analyse permet de quantifier l'effet de chaque variable, et ainsi de les comparer les unes aux autres. Si les variables étudiées sont significatives mais ne respectent pas les hypothèses des modèles à risques proportionnels, le modèle est défini sur une sous-population ou sur une sous-période d'observation de manière à éliminer ce problème. Au final, les résultats permettent de distinguer le rôle des différents facteurs les uns par rapport aux autres pour le phénomène étudié. Ainsi une variable qui, considérée seule, apporte des résultats significatifs, peut ne plus être significative dans le modèle final, car les différences de caractéristiques entre groupes de trajectoires sont mieux expliquées par d'autres variables du modèle. Pour conserver le même exemple, l'année de naissance peut

14. Un modèle à risques proportionnel est fondé sur l'hypothèse que pour chacune des variables explicatives considérées, les groupes d'individus définis par les valeurs de cette variable ont une probabilité de vivre l'événement étudié qui est proportionnelle à chaque instant, au fur et à mesure que le temps (de l'horloge commune) s'écoule.

15. Il s'agit donc principalement de variables qualitatives au sens mathématique du terme.

16. Un modèle paramétrique utilise une distribution statistique bien connue, indépendante des données analysées, pour modéliser l'effet des variables prises en compte. Dans un modèle semi-paramétrique, ce sont les données elles-mêmes qui constituent la distribution statistique de référence pour les calculs, ce qui entraîne une adéquation parfaite du modèle aux données et des résultats plus fiables. C'est ce dernier type de modèle qui est utilisé ici.

paraître significative lorsque cette variable est considérée seule, mais dans un modèle complet, on pourra se trouver confrontés au fait qu'elle ne l'est plus, du fait de la présence d'une autre variable, par exemple le niveau d'instruction. Dans ce cas, il faut juste comprendre que l'évolution historique du phénomène étudié est expliquée par l'évolution du niveau d'instruction de la population étudiée.

On peut se demander dans quelle mesure ce type de raisonnement, quantitatif, ne peut pas contribuer à égarer le chercheur plus qu'à l'éclairer, sur la nature des mécanismes d'influence qui coexistent dans une société. En effet, lorsque l'on cherche à comprendre un phénomène, il peut paraître un peu hasardeux de se limiter aux résultats d'un modèle quantitatif. De tels modèles ne sont jamais parfaits, et peuvent toujours être améliorés, mais c'est le propre de l'enquête biographique que de fournir un nombre important de variables, fixes et évolutives, issues de sphères très différentes de la vie de l'enquêté, qui permettent de s'assurer de la présence de la majeure partie des éléments composant la réalité des comportements humains. En fonction du sujet de l'étude, ce type d'enquête peut être adapté, et inclure dans la collecte biographique d'autres dimensions (foncières, comme à Magenche ou bien religieuse, ou encore plus d'informations liées aux proches, ...). On considère donc qu'a priori la plus grande partie des variables (individuelles et contextuelles) pertinentes sont présentes. Dans le cas où une variable importante aurait été omise, il est important de comprendre que cela ne remet pas en cause les résultats obtenus. Simplement, il est possible que cette variable modifie légèrement les autres, en renforçant ou atténuant leur effet (Courgeau, 1991).

Seuls un travail de terrain de longue haleine, alliant qualitatif et quantitatif, et une étude fouillée des sources disponibles, permettent d'apporter une compréhension en profondeur des dynamiques sociales, démographiques, économiques, à l'œuvre dans cette région du Kenya en pleine mutation. Cette analyse est structurée en trois parties. La première affine la problématique et situe l'étude de manière plus précise dans son contexte spatio-temporel. Le chapitre 1 porte sur les caractéristiques physiques du pays gusii aux densités de populations si élevées, le chapitre 2 situe ce terroir dans l'évolution du contexte administratif et politique du XX^e siècle. Le chapitre 3 pose les jalons de l'évolution des caractéristiques démographiques de la zone étudiée. La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude des migrations. Le chapitre 4 porte sur les lieux privilégiés de destination des migrants. Les départs en migration sont développés dans le chapitre 5, les durées de séjour sur les lieux de migration ainsi que les retours dans le chapitre 6. Enfin, la dernière partie s'articule autour des différentes stratégies mises en œuvre in situ, et des

opportunités spécifiques à la région. Le chapitre 7 montre l'importance de la mobilité locale qui s'est installée entre les terres gusii densément peuplées et les terres maasai voisines ; dans le chapitre 8 sont développées toutes les tentatives de diversification agricole qui permettent aux familles de se garantir un minimum alimentaire ; le chapitre 9 porte sur le développement d'activités économiques informelles.

PREMIERE PARTIE

**LA DENSIFICATION RAPIDE DE LA
POPULATION EN PAYS GUSII**

Analyser les parcours individuels et les processus sociaux à l'œuvre à la frontière Gusii–Maasai passe avant tout par une mise en perspective du phénomène de la densification rapide de la population dans l'espace et dans le temps. En effet, si les densités de populations sont si fortes dans la région, cela tient à plusieurs faits de nature très différente : tout d'abord un potentiel agricole extrêmement élevé, ensuite un cadre administratif issu de la colonisation, qui a longtemps contraint la mobilité spatiale, enfin un régime démographique qui ne se ralentit qu'à partir des années 1990. La conjonction de ces trois éléments permet une appréhension globale du contexte général dans lequel évoluent les Gusii à la fin du XX^e siècle.

1

Un terroir qui supporte des densités de population très élevées

Le Kenya est un pays de forts contrastes physiques. A la bande côtière de l'est du pays et aux hautes terres fertiles du centre et de l'ouest s'opposent les étendues semi-désertiques qui couvrent environ la moitié du pays, au nord et à l'est (carte 1).

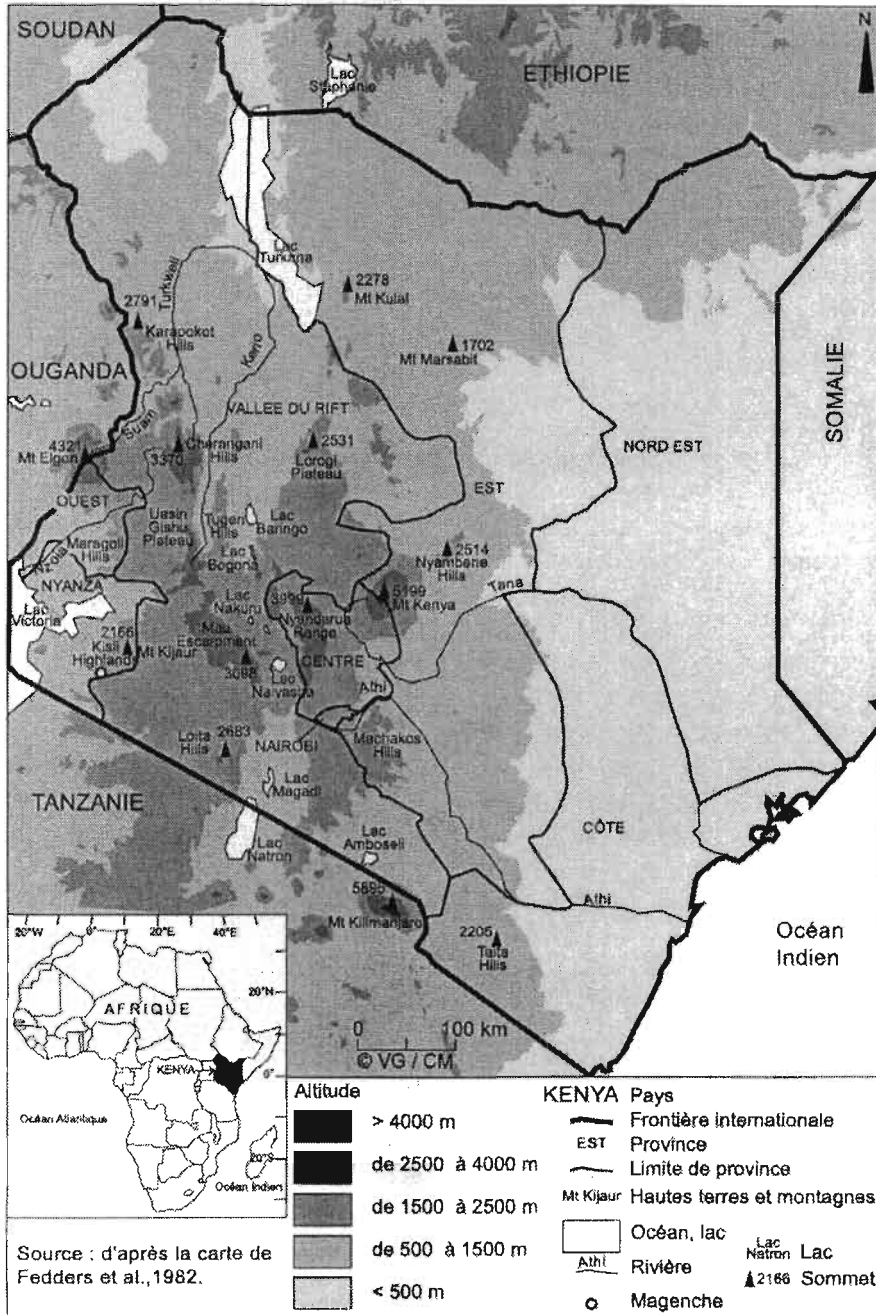
Les hautes terres elles-mêmes présentent des disparités importantes, entre le fossé d'effondrement de la Vallée du Rift, qui traverse le pays du nord au sud, et ses sommets volcaniques.

De ce contraste physique découlent des disparités de peuplement et de mode de vie, qui varient avec le milieu écologique et aussi avec l'histoire administrative des différentes régions. Trois groupes linguistiques sont représentés au Kenya. Le recensement de 1989, dernier recensement à tenter de présenter cette information, compte 40 catégories ethniques différentes. Ce sont les groupes de langue bantoue, dont les Gusii font partie, qui forment la plus grande partie de la population, devant les populations de langue nilotique et couchitique. Ni les catégories linguistiques, ni les catégories établies par les communautés elles-mêmes ne sont immuables : les échanges et les mélanges entre communautés sont courants, et de nombreux groupes sont issus de métissages culturels et linguistiques (voir par exemple Chrétien et Prunier, 1989 ; Chrétien, 1994 ; Cochet, 1996, p. 25-28 ; Médard, 1999, p.74-80 ; Péatrik, 1998).

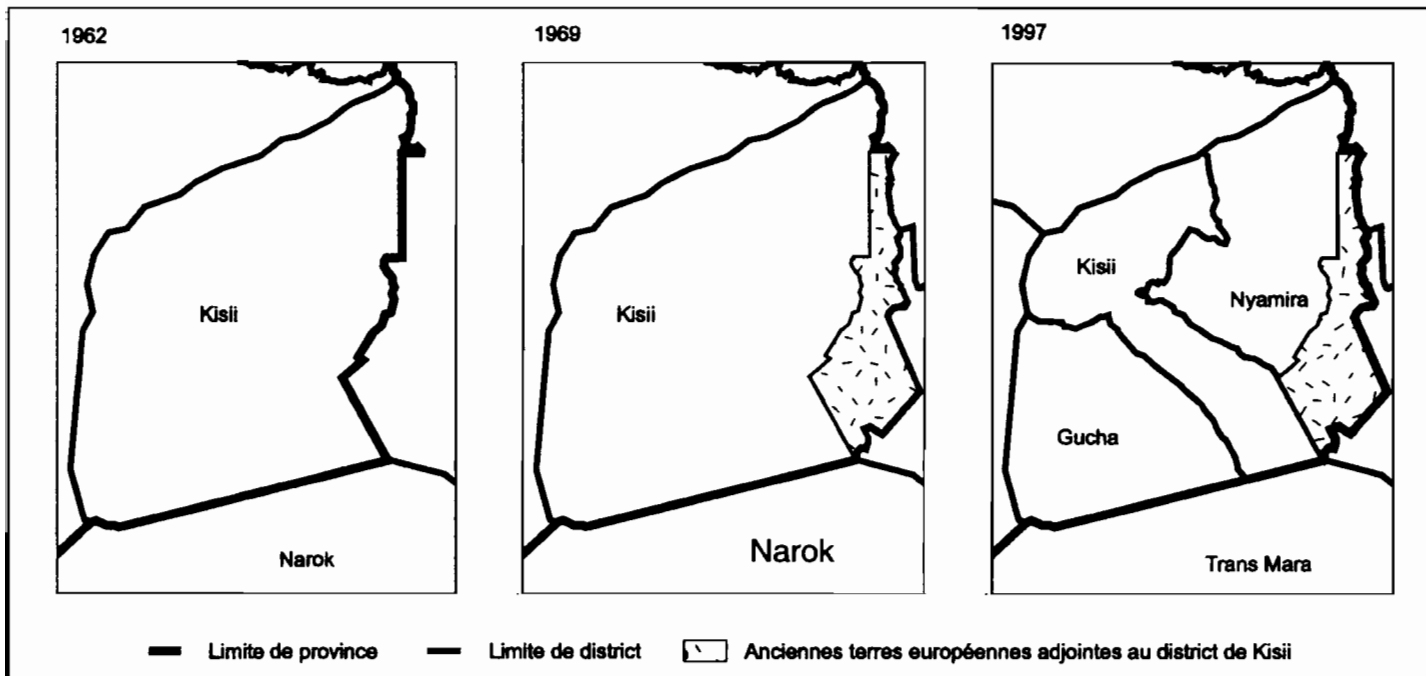
Dans ce pays extrêmement varié, les hautes terres gusii font figure d'exception, par leur potentiel agricole, leur relative homogénéité de peuplement et leurs densités de population.

Cette région du Kenya, qui correspond au district de Kisii des premières décennies du Kenya indépendant, est depuis le milieu des années 1990 divisée en trois districts : Gucha, Kisii et Nyamira (carte 2).

Carte 1. Les hauts plateaux du Kenya



Cartes 2. L'évolution des limites administratives en pays gusii



Sur l'ensemble de ce territoire, les non Gusii constituent moins de 2% de la population¹⁷. Les Gusii sont relativement peu représentés dans d'autres régions du pays. Le « pays gusii » présente par ailleurs des caractéristiques physiques relativement uniformes, qui permettent d'accueillir une population extrêmement dense.

Des caractéristiques géophysiques exceptionnelles

On ne saurait évoquer le pays gusii sans s'attacher tout d'abord au milieu physique et climatique dans lequel vit sa population, et à la manière par laquelle elle met en valeur ce milieu.

Le pays gusii est composé de collines, de plateaux et de vallées qui contrastent avec la plaine luo et surplombent le lac Victoria situé à l'ouest. Les hautes terres gusii rappellent les collines de l'Afrique des Grands Lacs, au Burundi, au Rwanda, au Kivu et au Kigezi (sud de l'Ouganda), et les contreforts des sommets est-africains (Monts Kilimandjaro et Méru en Tanzanie, Monts Elgon et Kenya au Kenya). Il fait partie de ces écosystèmes d'Afrique Orientale qui allient l'altitude de la montagne au milieu tropical.

Avec une altitude moyenne de 1600 m, le pays gusii bénéficie d'alternances d'ensoleillement et de pluies. Les pluies y sont les plus abondantes du Kenya (Raison, 1998, p.264). Les terres gusii reçoivent en effet 1500 à 2000 mm d'eau par an en moyenne. De plus, elles sont bien réparties : aucun mois de l'année n'est sec, la moyenne mensuelle minimale est de 100 mm de pluie. En conséquence, lorsqu'il ne pleut pas pendant plus de deux semaines d'affilée, les Gusii parlent de sécheresse. On peut distinguer une longue saison des pluies (de mars à juin) et une autre plus courte (de novembre à décembre) qui rythment l'année et la plupart des cultures. La carte 3 donne un aperçu de la géographie physique du pays gusii. On peut voir la multitude de ruisseaux et de rivières qui drainent les terres gusii, ainsi que des altitudes qui s'élèvent progressivement d'ouest en est, jusqu'à la rupture de bassin versant qui forme la limite entre les terres de l'ancienne réserve gusii et les anciennes terres européennes. Si l'ensemble du pays gusii présente des caractéristiques physiques assez homogènes, il n'y a pas non plus de

17. D'après le recensement de 1989, 98,2 % des résidents du district se disent gusii. (CBS, 1996)

rupture nette entre les conditions de part et d'autres des limites administratives introduites par le gouvernement colonial, sans rapport avec le milieu, comme la limite qui sépare les Gusii des Maasai.

Un potentiel agricole hors du commun

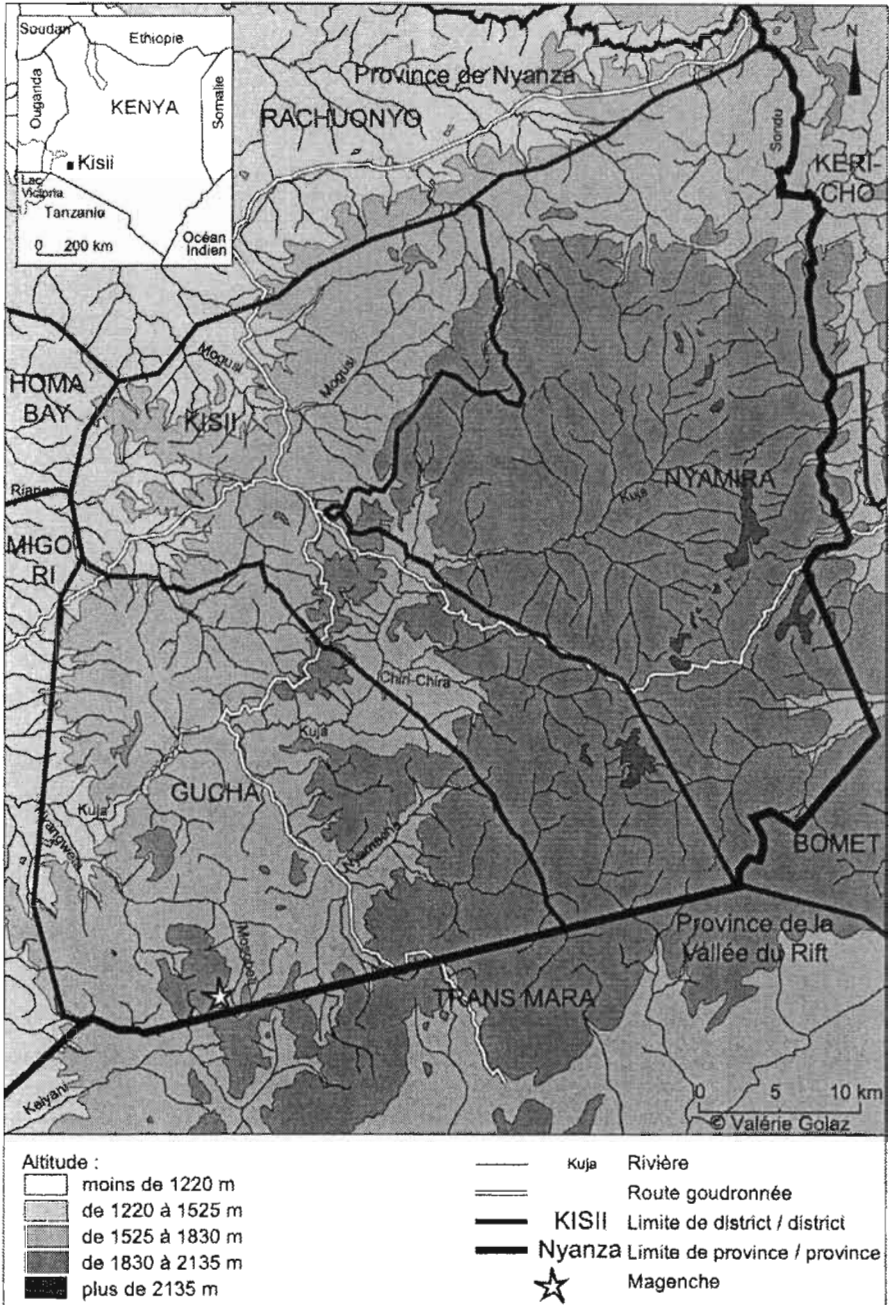
Les terres gusii sont parmi les plus fertiles du Kenya. Selon la classification de Jaetzold et Schmidt (1982), citée par Okoth-Ogendo et Oucho (1993, p.190–191), 90 % environ des terres de l'ancien district de Kisii ont une fertilité de modérée à élevée, c'est-à-dire dans la deuxième catégorie d'une échelle à 7 valeurs (carte 4). Les zones les moins fertiles correspondent aux sommets rocheux (c'est le cas à Magenche) ou aux fonds de vallée, comme par exemple le long de la rivière Nyamache, à la limite des divisions de Bobasi et Bomachoge. Selon la classification des terres dans les publications du gouvernement, qui comprend trois catégories (faible potentiel, potentiel moyen et fort potentiel), la totalité des terres du district de Kisii sont considérées comme à fort potentiel (*Statistical Abstract*, 1995, p.129).

Les différences d'altitude entre l'est et l'ouest du district de Kisii expliquent pour une grande part les zones agro-écologiques, qui influencent les cultures pratiquées. Si l'élevage et la plupart des cultures, en particulier celle du maïs et des autres céréales (éleusine, mil, sorgho...) qui constituent localement la base de l'alimentation, sont pratiqués dans l'ensemble du pays gusii, chacune des zones est plus ou moins propices aux différents usages qui peuvent être faits de la terre. En bordure du pays luo, dans les zones de moindre altitude, c'est la canne à sucre qui domine les cultures de rente. Si l'on continue à progresser d'ouest en est, on traverse tout d'abord une zone propice au thé et au café. Ensuite, à une altitude légèrement plus élevée, le café est délaissé au profit de l'élevage laitier. Enfin, dans le coin sud-est du district, moins bien arrosé que le reste du pays gusii, ce sont le maïs et le pyrèthre qui sont les cultures de rente les mieux adaptées.

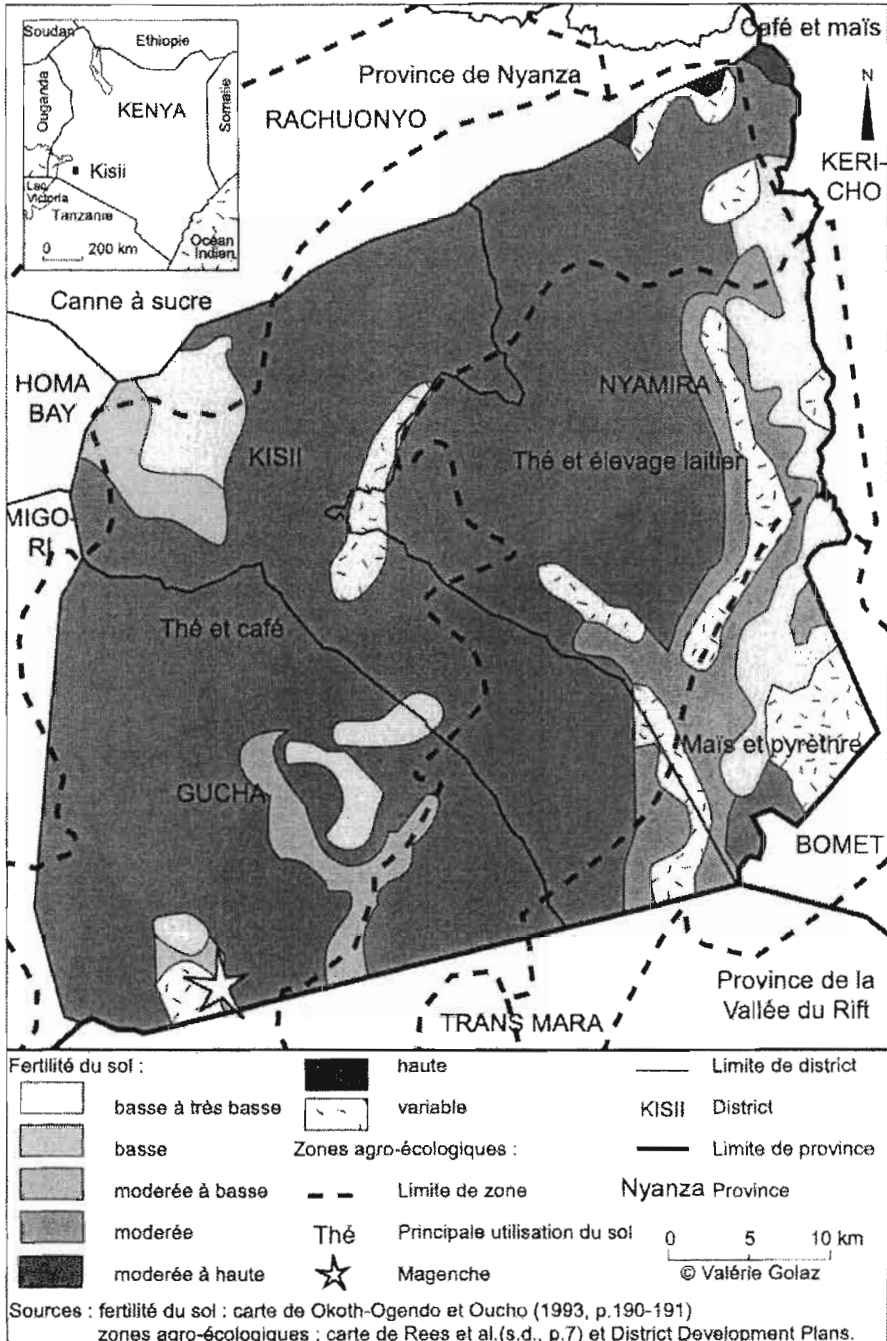
Une agriculture de plus en plus intensive

Les collines et les plateaux gusii bénéficient de conditions météorologiques propices à l'agriculture intensive. Le fort potentiel agricole des terres gusii est de plus en plus exploité, et depuis quelques décennies, les problèmes liés à l'intensification des cultures s'accroissent.

Carte 3. Carte physique du pays gusii



Carte 4. Zones agro-écologiques et fertilité des sols du pays gusii



Avant que la pénurie de terres ne commence à se faire sentir, les Gusii pratiquaient des jachères de plusieurs années (Mayer P. et Mayer I., 1965, p.58). Ces jachères ont progressivement été réduites, et ne sont plus pratiquées qu'en l'absence d'alternative viable (Orvis, 1989, p.267). Les cultures annuelles sont devenues bi-annuelles, l'ensemencement ayant parfois lieu avant la récolte précédente dans certains cas (le maïs hybride qui est la principale culture vivrière dans l'ensemble du pays gusii arrive à maturité en sept mois). Les Gusii pratiquaient déjà l'association de cultures alors que des terres non cultivées étaient encore disponibles. L'association la mieux connue et la plus ancienne est celle du maïs et des haricots. Cependant, les haricots ne poussent pas dans tous les sols : à Magenche par exemple, il n'y en a pas. Dans ce cas, ce sont les pommes de terre qui sont le plus souvent associées au maïs, mais la complémentarité de ces deux cultures est bien moins satisfaisante que celle du maïs et des haricots.

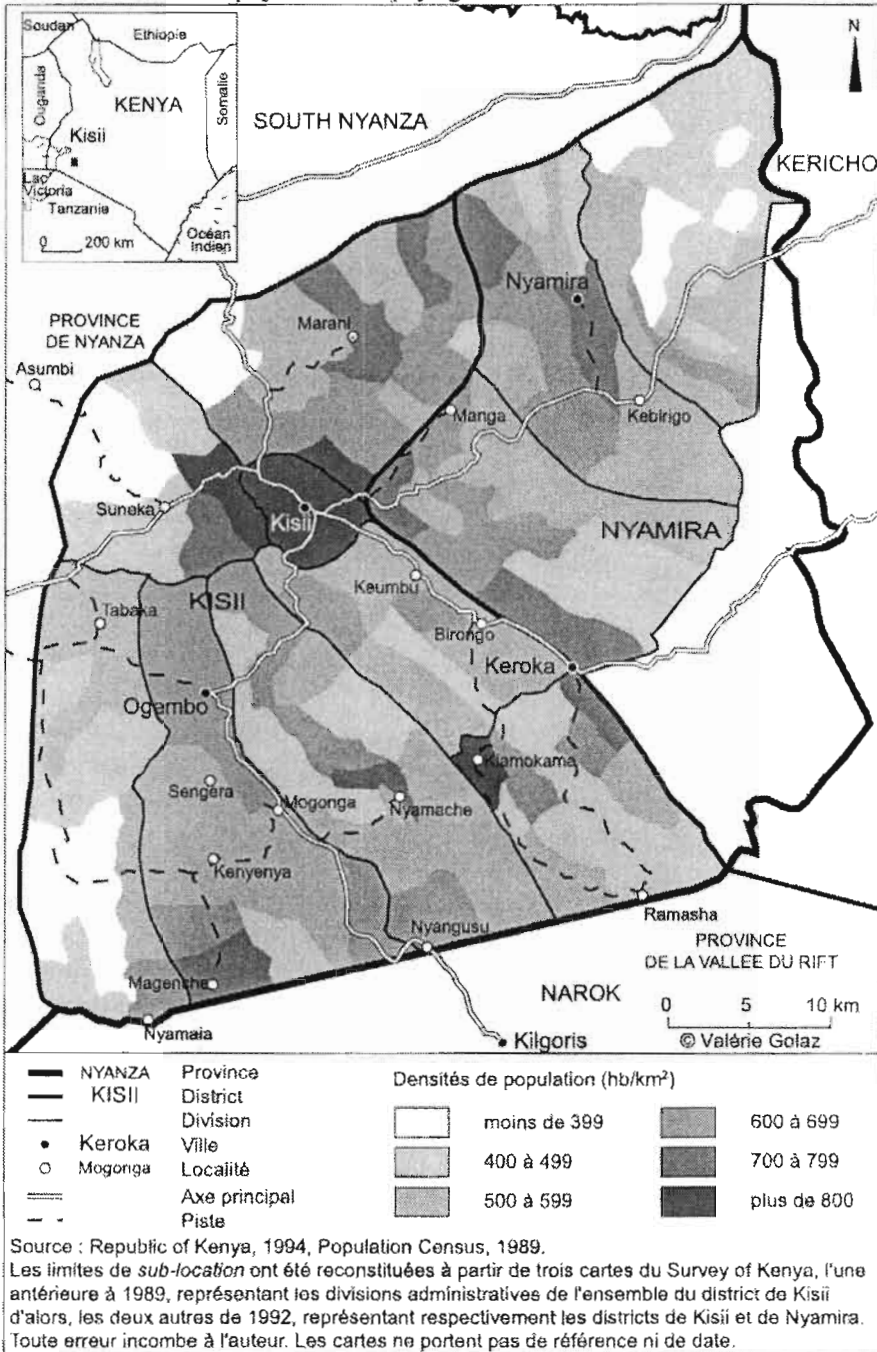
L'utilisation de compost végétal et animal est répandue (Argwing-Kodhek, 1995, p.121). Au cours de la colonisation, l'administration locale, inquiétée par l'intensification des cultures, encourage l'utilisation de *trash lines* (lignes de déchets végétaux, en général des tiges de plants de maïs, qui limitent le ruissellement des eaux) pour limiter l'érosion. Les rotations entre cultures sont pratiquées. Les engrais chimiques, introduits avec les cultures de rente, sont utilisés sur beaucoup d'exploitations agricoles, mais rarement dans les proportions conseillées. La limitation progressive des superficies cultivées a entraîné des associations de plus en plus inédites. Parfois, quatre étages de plantes sont superposés, par exemple, par ordre croissant de taille, pomme de terre, maïs, café et bananiers. Il est tout à fait légitime de se demander si les terres gusii ne sont pas en train de s'appauvrir.

Ces spécificités physiques du pays gusii doivent être mises en relation avec la densification rapide de la population et la diminution de la taille des exploitations agricoles.

Des exploitations agricoles de plus en plus petites

Les densités de population que portent ces terres gusii sont extrêmement élevées. En 1989, la moyenne dépassait déjà les

Carte 5. Densités de population en pays gusii en 1989



500 hb/km². En 1999, elle atteint 650 hb/km² ¹⁸. Ces densités se distinguent de celles de toutes les régions voisines, largement inférieures. Elles varient cependant aussi au sein du pays gusii (carte 5), du simple au double selon le lieu en fonction de différents facteurs. La division administrative de Borabu, anciennes terres européennes jointes au district au milieu des années 1960, n'est pas comparable aux autres parties du pays gusii à cet égard. La densité de population moyenne de cette zone est de 235 hb/km² en 1999 pour 711 hb/km² pour les terres de l'ancienne réserve africaine (Republic of Kenya, 2001). Sur ces terres, les différences de densité sont liées aux différences d'urbanisation (villes de Kisii, Keroka), à la présence ou non de vallée marécageuse ou de terres relativement moins fertiles, comme le long de la limite administrative de l'ancien district de South Nyanza.

Le morcellement progressif de la terre

Dès lors que le défrichage de nouvelles terres est impossible, les parcelles de terre deviennent un bien précieux, qui est un enjeu pour les fils à la mort de leurs parents, comme autrefois le bétail. Chez les Gusii, l'héritage est la prérogative de tous les fils. Les biens sont généralement divisés de manière égale entre ces derniers. Certains fils peuvent recevoir leur part avant leurs cadets, au bon vouloir de leur père. Superficie et fertilité des terres sont prises en compte dans le partage, toujours contestable, souvent objet de litiges entre frères.

A Magenche, au moment de l'enquête, la superficie moyenne reçue par ménage est de 0,82 ha (tableau 1). Environ 43 % des ménages ont moins de ½ ha de terres héritées, et seulement 6,3 % en ont plus de 2 ha. La taille moyenne des ménages croît avec la surface de terre reçue, mais cette croissance s'amointrit pour les superficies plus importantes. Par conséquent, la surface moyenne reçue par personne est très faible pour les premiers groupes (moins de 0,1 ha par personne en moyenne pour les ménages qui ont reçu moins de 0,75 ha) et beaucoup plus forte lorsque la terre reçue est plus étendue (plus de 0,3 ha par personne pour les plus de 2 ha). En quelque sorte, en termes de superficie *per capita*, les écarts sont encore plus marqués. De plus, les ménages de petite taille (moins de 6 membres) sont pour la plupart voués à s'agrandir. Il s'agit en effet le plus souvent de ménages nucléaires encore féconds.

18. Densité de population moyenne des trois districts Gucha, Kisii et Nyamira, calculée à partir des résultats du recensement de 1999, zones rurales et urbaines confondues (Republic of Kenya, 2001)

Tableau 1. Superficie des terres attribuées et équivalent par personne (ha)

Terre reçue	Nombre de ménages	% des ménages	Taille moyenne des ménages	Ecart -type	Superficie moyenne par personne
0	5	0,8%	2,2	1,1	0
De 0 ha à 0,25 ha	113	17,7%	5,9	2,7	0,03
De 0,25 ha à 0,5 ha	155	24,3%	6,6	3,1	0,06
De 0,5 ha à 0,75 ha	67	10,5%	7,0	2,6	0,09
De 0,75 ha à 1 ha	121	19,0%	7,3	3,2	0,12
De 1 ha à 2 ha	133	20,9%	8,1	3,5	0,16
De 2 ha à 4 ha	34	5,3%	8,5	4,0	0,30
Plus de 4 ha	6	0,94%	10,3	4,4	0,55
Ne savent pas	3	0,47%	–	–	–
Total	637	100%	7,1	3,3	0,11

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Tableau 2. Equivalent par personne des superficies héritées

Terre reçue par membre du ménage actuel	Superficie moyenne / personne	Nombre de ménages	% des ménages	Taille moyenne des ménages	Ecart -type
0	0	5	0,8%	2,2	1,1
de 0 à 0,05 ha/p	0,03	141	22,1%	8,1	3,4
de 0,05 à 0,1 ha/p	0,07	181	28,4%	7,6	3,6
de 0,1 à 0,15 ha/p	0,12	121	19,0%	6,9	2,8
de 0,15 à 0,2 ha/p	0,17	73	11,5%	7,0	2,3
de 0,2 à 0,3 ha/p	0,23	59	9,3%	5,5	2,4
de 0,3 à 0,4 ha/p	0,33	25	3,9%	6,2	3,1
de 0,4 à 0,5 ha/p	0,42	14	2,2%	4,4	3,4
plus de 0,5 ha/p	0,84	15	2,3%	3,9	2,5
ne savent pas	–	3	0,5%	–	–
Total	0,33	637	100 %	7,1	3,3

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Les terres léguées à des fils ayant déjà formé une famille ont été déduites de ces données, car les fils forment alors un ménage à part, dont la superficie héritée est comptée séparément. De même, les fils mariés et leur famille ne sont pas inclus dans le décompte des membres du ménage paternel. La colonne « taille des ménages » ne prend en effet en compte

que les dépendants économiques du centre du ménage.

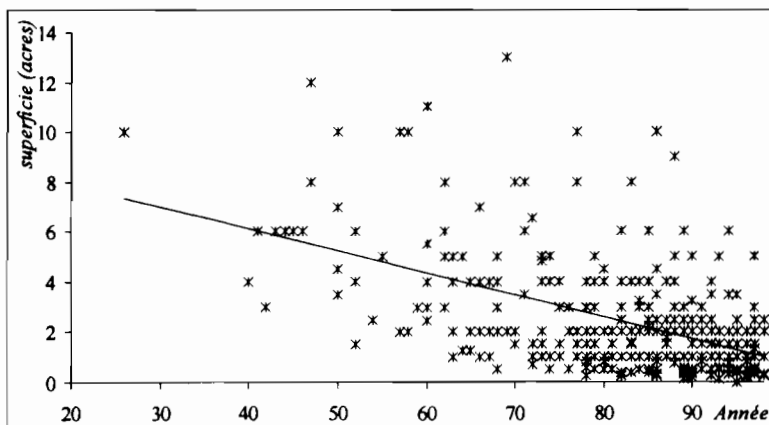
Les grands écarts-types concernant la taille des ménages selon la superficie des terres reçues dans ce premier tableau, en particulier quand cette superficie est supérieure à la moyenne, témoignent de la grande hétérogénéité de ces groupes. Le tableau 2 donne les mêmes informations que le précédent, mais en fonction de la surface reçue par membre du ménage actuel, c'est-à-dire que les superficies ont été divisées par le nombre d'individus dépendant du ménage. On voit que plus de 50 % de la population a moins de 0,1 ha/p, et moins de 20 % a plus de 0,2 ha/p. Ceux qui ont le plus de terre par personne sont des ménages de petite taille (moins de 7 membres), c'est-à-dire des ménages qui sont encore susceptibles de s'agrandir, ou qui ont fait le choix d'une famille réduite.

Ces chiffres correspondent à des parcelles obtenues à des dates étalées sur plus de 60 ans. On peut donc se demander s'il y a une corrélation entre la superficie héritée ou allouée (cette dernière étant en général proche de la superficie qui sera plus tard héritée) et la date à laquelle la transaction s'est produite. La figure 1 montre deux choses. D'une part, la superficie moyenne héritée tend à baisser de manière régulière depuis des années. Il y a donc bien une atomisation importante et régulière : il ne semble pas que le morcellement des parcelles se soit accentué ou ait décru récemment. D'autre part, les écarts entre ménages semblent avoir diminué depuis une dizaine d'années : les écarts-types des années 1990 ne dépassent pas 1 ha, alors qu'auparavant ils allaient jusqu'à plus de 5 ha.

L'atomisation des parcelles a des conséquences négatives sur l'utilisation de la terre. Outre les problèmes de restriction des ressources, une quantité de plus en plus grande de terre est « perdue » dans les divisions successives. En pays gusii, le partage se fait généralement en lanières parallèles, du haut en bas d'une colline. Lorsque les divisions en lanières ont lieu, chacun bénéficie d'un accès à la rivière et aux cultures de fond de vallée, ainsi qu'au sommet de la colline et au chaume fin qui y pousse. Pour avoir accès au sommet du versant et à la vallée, chacun possède son propre chemin, zigzagant à travers champs, ou rectiligne le long des champs, souvent délimité par une haie d'épineux (voir photo 1). Dans ce dernier cas, c'est une bande d'environ un mètre qui est perdue pour l'agriculture. Le comble se produit lorsque deux frères décident d'établir leurs chemins côte à côte, séparant les deux par une nouvelle haie pour être sûrs de ne pas se croiser. Le nombre important de chemins de ce type pose le problème de la perte de ressource, mais aussi de l'érosion. Les chemins rectilignes pentus se transforment à la moindre pluie en torrent, ce qui les creuse de plus en plus. La haie présente alors l'intérêt, dans certaines limites, de retenir la terre de la parcelle cultivée

(chemin débouchant à Osweta). Les chemins en zigzag ne présentent pas cet inconvénient, et peuvent changer d'une saison à l'autre. La détérioration du sol est ainsi minimisée.

Figure 1. Superficies héritées ou allouées selon l'année du partage



La remise en cause de la division en lanières du parcellaire pose problème pour certaines cultures, qui sont étagées (chaume,...), pour l'accès à la route, à l'eau ou aux pâturages. La plupart des ménages ne peuvent plus aujourd'hui diviser leur parcelle en lanières. La photo 1 montre à quel point une lanière peut être fine (ici, environ 10 mètres). Dans ce cas, si il reste de la terre à diviser (ce qui n'est pas toujours le cas), la division a lieu dans l'autre sens. Le problème des chemins se pose moins, mais la question de l'accès indirect aux ressources telles que l'eau ou le chaume devient délicate. Dans ce cas, il est probable que les fils auront tous l'impression d'avoir été victimes d'une injustice, certains enviant celui qui a la source sur son terrain, celui qui est proche de la route ou celui qui au contraire a les terres les plus hautes.

Les héritiers sont souvent en froid les uns avec les autres pour cause de partage inégal. Il est vrai qu'il est impossible de découper une exploitation en des parcelles équivalentes. Selon le degré d'amitié ou de jalousie entre deux frères, chacun sera obligé de faire des détours importants pour rejoindre les ressources situées au delà de la parcelle de l'autre. L'atomisation des parcelles mène dans la plupart des cas à une utilisation intensive du peu de terre possédée par ménage.

La présence de cultures pérennes sur certaines parcelles modifie la valeur de la terre, et est souvent source de tensions lors du partage foncier. Le thé est la principale culture de rente de la région, et les

parcelles plantées de thé ont une valeur particulière lors de l'héritage. S'il y avait du thé sur les terres paternelles, il est possible que l'un des fils (a priori le cadet) hérite de cette parcelle, au détriment des autres, même si tous ont travaillé à la récolte et à l'entretien des plants avant l'héritage.

L'intensification des cultures va de pair avec la mise en valeur des zones inexploitées

L'atomisation des parcelles a pour autres conséquences une utilisation de plus en plus intensive de la terre et une extension des terres cultivées. De même que les interstices entre les clans ou les sous-clans, servant de zone tampon à la période de l'expansion foncière, se sont petit à petit peuplés, les zones laissées incultes dans les exploitations agricoles sont progressivement mises en culture. Il s'agit des franges de l'exploitation, des zones plus difficiles à cultiver, comme les pentes trop raides et les zones plus rocailleuses en sommet de colline, ainsi que des anciens pâturages. En 1998, rares sont les zones marécageuses en fond de vallée qui ont été aménagées pour l'agriculture. Souvent, l'espace entourant les habitations, habituellement en herbe, est utilisé comme pâturage et parfois il est même cultivé (photo 2), montrant que pour certains ménages, il n'y a absolument plus d'extension possible hors achat ou location.

Les pâturages communaux ayant disparu, les bêtes ne disposent plus aujourd'hui dans la plupart du pays gusii que des cours herbues entourant les habitations, quand celles-ci ne sont pas aussi cultivées, et du bord des chemins pour paître. Cette évolution va de pair avec une réduction du nombre de têtes de bétail. Les bovins sont nourris sur le lieu de vie, phénomène connu au Kenya sous le nom de *zero grazing*, par du fourrage de diverses origines. Il s'agit d'herbes coupées, depuis les mauvaises herbes, jusqu'aux têtes des plants de maïs, en passant par les troncs et les feuilles de bananiers, réputés favoriser la production lactée. Une espèce d'herbe à vaches (*nappier grass*) est aussi cultivée spécifiquement pour cet usage. La culture du fourrage permet, malgré la disparition des pâturages, de conserver un nombre réduit de têtes de bétail.

En parallèle à la mise en valeur progressive de terres plus difficiles à exploiter et moins rentables, l'agriculture s'intensifie sur les parcelles cultivées. Les jachères disparaissent très tôt dans certaines parties de la région (Orvis, 1989, p.152). L'intensification des cultures a été particulièrement perceptible au tournant des années 1980, la plupart des agriculteurs passant à deux saisons de culture par an, pour les cultures jusqu'alors annuelles comme le maïs. Les cultures sont souvent

combinées sur une même parcelle. Depuis longtemps, le maïs et les haricots poussent ensemble, lorsque le sol permet la culture de ces derniers. Mais de plus en plus, des cultures de plus en plus variées sont mises ensemble, parfois jusqu'à cinq par parcelle. Malgré les recommandations de la *Kenya Tea Development Authority* (KTDA), le thé est souvent lui aussi associé à d'autres cultures (maïs, café). Le café n'est que très rarement cultivé seul, on le trouve en général associé à la banane, au maïs ou au thé (voir chapitre suivant). La multiplication des récoltes (pour certaines plantes, jusqu'à trois par an) et les associations de plus en plus complexes de cultures différentes sur une même parcelle pallient le manque de terre. Le travail est parfois accru par ces associations, mais cela va de pair avec la croissance démographique et la réduction de la taille des parcelles. La plupart du temps, la main-d'œuvre nécessaire est disponible localement.

L'un des problèmes de certaines de ces associations récentes est l'appauvrissement du sol. Des engrais existent, et sont vendus ou déduits des rentes à venir pour les cultures comme le thé ou le café. Cependant, ils sont souvent mal utilisés, c'est-à-dire dans des proportions insuffisantes et pour des cultures pour lesquels ils ne sont pas appropriés.

La diminution des ressources foncières pour chaque ménage est la cause d'un enchaînement inéluctable. Il s'en suit tout d'abord une perte de surface utile. En effet, si un ménage possède 1 ha de terres, il pourra cultiver 90 % de la parcelle tout en se ménageant un lieu d'habitation et des chemins d'accès. En admettant qu'il ait quatre fils et que le partage soit équitable, chacun d'entre eux recevra 0,25 ha. Or, si eux aussi veulent établir une zone d'habitation et des chemins d'accès, il ne leur restera que 60 % de terre utilisable, c'est-à-dire 0,15 ha. En une génération, la surface utile par ménage est donc passée de 0,90 à 0,15 ha, elle a été divisée par 6, pour un ménage avec 4 fils seulement. L'intensification des cultures devient d'autant plus nécessaire que cette surface est petite. L'ampleur du morcellement est donc encore plus grande qu'on ne l'imagine à partir des données sur les superficies des parcelles possédées.

Les transferts fonciers n'étaient pas un enjeu tant qu'il y avait de la terre en abondance. Alors qu'il était fréquent, au début de la période coloniale, qu'un clan accueille et fournisse en terre des étrangers au clan, en particulier des personnes ayant des relations affines (les frères d'une épouse par exemple), la compétition pour la terre a limité cette possibilité dans le temps et dans l'espace (Mayer et Mayer, 1965, p.64). Même si l'usage de la terre s'est individualisé, elle reste une affaire de lignage ou de clan, selon le contexte ; même divisée, elle reste l'objet d'un contrôle social fort. La vente de terre n'a été autorisée légalement qu'à partir de

1982, et encore, l'accord des femmes et des fils était alors nécessaire (Håkansson, 1986, p.6). Les prêts de terre, au départ informels, se sont progressivement transformés en locations. Le développement d'un marché foncier local va de pair avec l'appauvrissement de certains ménages, qui vendent une partie de leurs terres pour un bénéfice minime mais immédiat¹⁹.

L'exclusion du système foncier

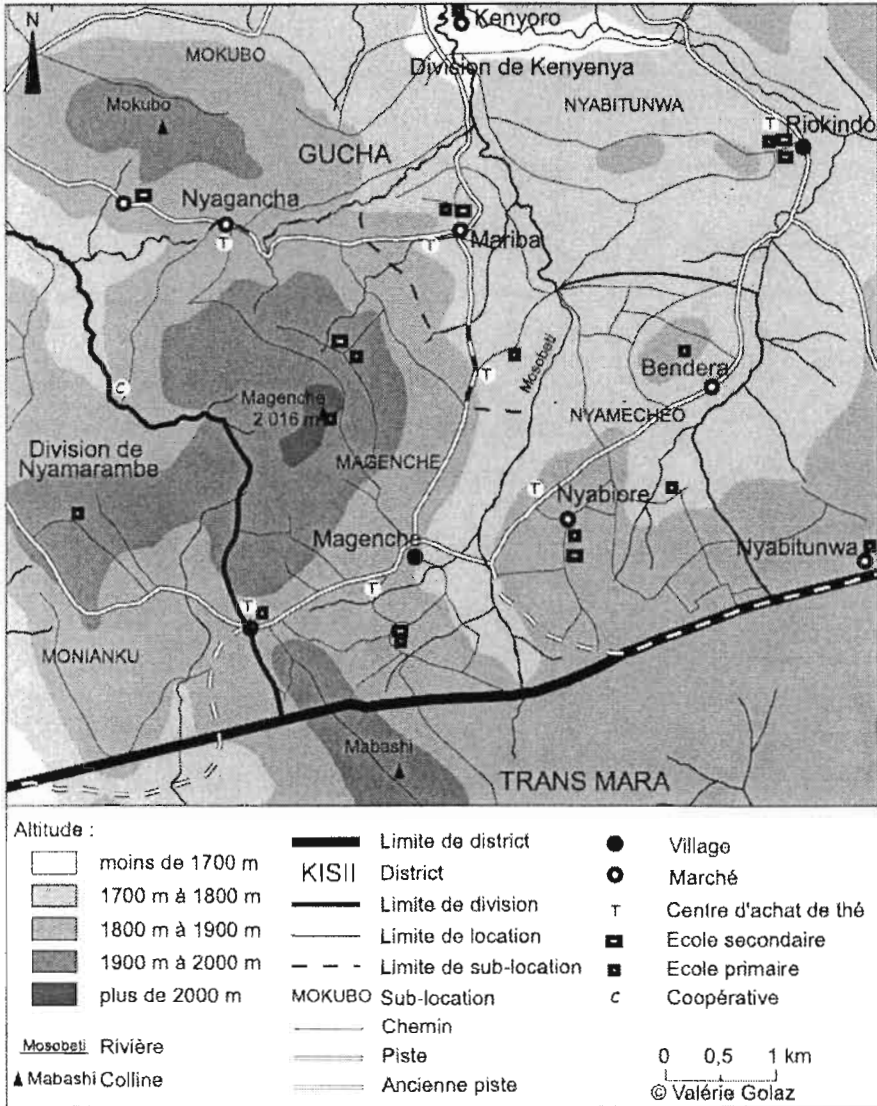
L'une des conséquences les plus importantes de la privatisation de la terre est l'exclusion progressive de certains individus. Dans certaines parties du pays gusii, dès que la pression foncière a commencé à se faire sentir, l'absence d'un ménage pendant plusieurs années pouvait conduire à une perte de droit sur la terre. Celle-ci, cultivée par un frère ou un oncle, devenait petit à petit sa propriété (Mayer et Mayer, 1965, p.68). De plus, l'accès d'un fils à la terre de son père n'est garanti que lorsque la compensation matrimoniale de sa mère est payée. Avant cela, l'individu n'appartient pas au lignage et ne peut prétendre à aucune de ses ressources. Les ressources diminuant, du point de vue foncier comme du point de vue du bétail, le paiement de la compensation matrimoniale est de plus en plus repoussé. Tant que les familles ne sont pas arrivées à un accord, la relation peut être rompue sans que la femme ne bénéficie d'appui légal. Si cela se produit, elle perd définitivement son accès à la terre, et ne peut tenter d'en obtenir un autre ailleurs que par le biais d'un autre homme. Or, pour une femme avec des enfants, et en particulier avec des fils, c'est une tâche difficile. Les fils se retrouvent alors parfois sans père, donc sans ancêtres, et sans terre « ancestrale » (Håkansson, 1986, p.11-13). Cette situation est comparable à celle que l'on trouve au nord du Togo par exemple (Marguerat, 1999, p.391).

Une frontière Kisii- Trans Mara inscrite sur le paysage

Les spécificités gusii liées à la mise en valeur de la terre sont particulièrement visibles le long de la frontière quasiment rectiligne du

19. Le même phénomène a été observé au Burundi (Thibon, 2004 ; Cochet, 2001)

Carte 6. Relief et infrastructure à Magenche



sud de l'ancien district de Kisii. D'un côté, un bocage extrêmement serré mêle habitations et agriculture, avec une grande variété de plantes, parfois associées sur les mêmes parcelles, tout cela méticuleusement partagé par des haies ; de l'autre, culture extensive du maïs et pâturages, auxquels succède un paysage de savane. Aucune habitation n'est visible dans le voisinage immédiat. La mise en valeur des terres contraste fortement aux limites du pays gusii. Cette impression de la limite administrative sur le paysage rappelle aussi ce que l'on peut trouver aux environs de Nairobi, entre l'ancienne réserve kikuyu (district de Kiambu) et l'est de l'ancienne réserve maasai (district de Kajiado), au nord de Ngong (Médard, 2002). Là non plus, la discontinuité de mise en valeur des terres le long d'une limite administrative ne s'explique pas par des causes naturelles, mais par le fait que ces terres ont des statuts différents. Ce contraste fort, de part et d'autre de la ligne droite qui limite les districts de Kisii et Trans Mara, ne correspond à aucun élément physique : le sol est le même, les mouvements de terrain typiques des hautes terres gusii se prolongent du côté maasai (carte 6). Les densités de population de part et d'autre de cette limite administrative varient cependant de 1 à 10 (75 hb/km² pour la partie rurale de la division administrative de Kilgoris en 1989 et 729 hb/km² pour Magenche ; en 1999, 84 hb/km² pour Enosaen, la zone immédiatement au Sud de Magenche et 958 hb/km² pour Magenche). La réalité de cette frontière interne qui semble encore aujourd'hui contenir l'expansion gusii est un élément important de la densification rapide de la population en pays gusii. Pour la comprendre, il est nécessaire de remonter au cadre territorial imposé durant la période coloniale, qui a continué longtemps après l'indépendance à être prégnant, influençant par là la mobilité des individus et des familles.

Chapitre 2

Les racines historiques des contrastes de densités de population du Kenya

Le contexte national de cette étude est celui d'un pays aux cultures et aux modes de vie extrêmement variés. L'administration coloniale s'est appuyée sur ces différences pour mieux gouverner le pays et pour permettre l'implantation de colons étrangers, ce qui a encore des conséquences à l'heure actuelle. Le cadre territorial issu de la colonisation est un élément fondamental pour comprendre la densification de la population et la mobilité spatiale passée comme présente.

L'identification à un territoire bien défini, un phénomène issu de la période coloniale

Protectorat puis colonie britannique, le Kenya a été le lieu de migrations de peuplement européen. De 1902 à 1933, le gouvernement britannique distribue environ 30 000 km² de terres, situées aujourd'hui en grande partie dans la province de la Vallée du Rift, pour cette colonisation européenne agricole (carte 7), définissant par la même occasion des « réserves » pour la population africaine (Prunier, 1994, p.331). Ce faisant, un système de gouvernement indirect (« *indirect rule* ») est mis en place. Il est fondé, lorsqu'elles existent, sur les autorités politiques locales (Bourmaud, 1988, p.8-14), mais, le plus souvent, des chefs coloniaux sont inventés de toutes pièces. Le maillage administratif se voit défini en termes géographiques et ethniques, les *locations*

correspondant autant que possible aux clans, les provinces aux groupes ethniques. Mais l'autorité devient territoriale et non plus lignagère. Ce contrôle territorial hiérarchisé facilite la surveillance des mouvements entre les différentes mailles du territoire kenyan (Médard, 1999, p.392–394).

Un contrôle territorial fort

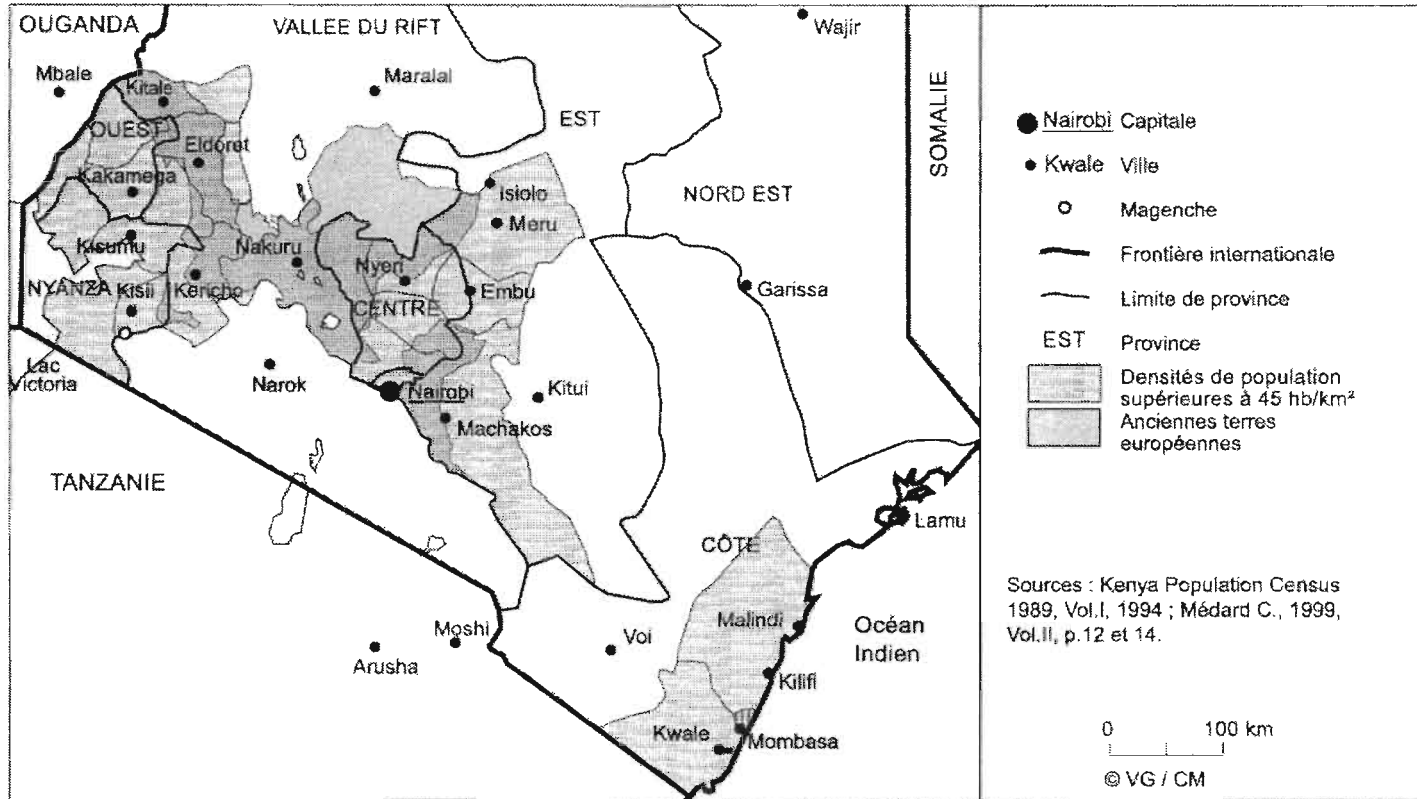
L'accès à la terre ne peut dès lors avoir lieu en dehors de la réserve d'origine de chaque communauté. La restriction d'une communauté à un territoire donné, sans possibilité d'expansion, a contribué à l'émergence précoce d'une population sans terre, au sein des réserves coloniales. La rapide fin des fronts pionniers au sein de chaque réserve, au cours de la colonisation, a enlevé aux individus la possibilité de sortir de leur communauté tout en restant dans l'agriculture. Les migrations de front pionnier (*frontier*), selon les termes de Kopytoff (1987), qui étaient jusqu'alors leur principale alternative, ne sont plus possibles.

La définition d'unités administratives rigides et homogènes ethniquement va de pair avec une conception tout aussi rigide et raciale de l'ethnicité. Cette démarche nie et rend difficiles les échanges entre communautés, les assimilations et les mélanges de population, en isolant les groupes ethniques les uns des autres. Les catégories ethniques définies par le gouvernement sont perceptibles à travers les recensements. Si elles coïncident souvent avec des caractéristiques linguistiques ou anthropologiques propres aux populations concernées, elles sont parfois loin des identités revendiquées par les membres de certaines communautés, regroupés au sein d'un même groupe ethnique, à d'autres communautés : c'est le cas par exemple des populations de langue nilotique du bord du lac Victoria, regroupées sous le terme « *luo* » (Médard, 1999, p.79).

Si le caractère faussement figé du découpage ethnique colonial et l'inadéquation des catégories aux identités des communautés sont attestés, il n'en reste pas moins que, même si ces catégories ethniques ne sont plus utilisées dans les statistiques nationales, la plupart des Kenyans se réfèrent encore à leur origine « tribale » pour décliner leur identité (le terme anglais encore en usage au Kenya est « *tribe* »). Je ne souhaite pas ici entrer dans la controverse sur la pertinence du terme *ethnie* (Amselle, 1985 ; Chrétien et Prunier, 1989 ; Cahen, 1997), mais mentionner un phénomène présent dans la construction identitaire de beaucoup de kenyans.

Cette construction identitaire a lieu en parallèle à différents niveaux.

Carte 7. Les anciennes terres européennes dans le Kenya d'aujourd'hui



Sources : Kenya Population Census 1989, Vol.I, 1994 ; Médard C., 1999, Vol.II, p.12 et 14.

De la même manière que le groupe ethnique, la communauté, le lieu des terres « ancestrales » ou le clan d'origine sont nommés selon les circonstances, dans une logique identitaire à géométrie variable (Médard, 1999, p.77).

Le peuplement de la zone frontalière entre Gusii et Maasai

Le peuplement de la région de Magenche, qui date du début du XX^e siècle, est un élément fondamental pour comprendre les relations actuelles dans la région.

Ni les lignages gusii ni les maasai installés autour de la limite administrative à la fin des années 1990 n'y habitaient au début du XX^e siècle. Les Gusii qui considèrent leur terre ancestrale comme située à Magenche sont d'origines diverses. Non défrichée au début de la colonisation, la région de Magenche a tout d'une société de *frontier* telle que décrite par Kopytoff (1987), un front pionnier aux marges de communautés distinctes, qui y ont créé un ordre social propre à ce lieu. Comprendre la dynamique de l'installation gusii à Magenche passe ici par la perception de la structure lignagère de la société gusii, et de sa souplesse.

Les premiers habitants de la zone de Magenche s'y sont installés à la fin des années 1920. Les habitants de Magenche sont loin d'être tous originaires de la même région, et d'être arrivés tous en même temps. Parmi les premières vagues de migrants, de nombreuses familles, complètement assimilées aux Gusii, sont originaires des pays luo et suba, c'est-à-dire des bords et des îles du lac Victoria les plus proches. D'autres viennent d'autres parties du pays gusii, notamment de South Mugirango, Wanjare, Nyaribari et Kitutu. Mais la plupart des lignages viennent d'une région qu'ils appellent « *Chache* », c'est-à-dire « Bomachoge Chache », la moitié nord de la *location* coloniale de Majoge. Ce sont les densités de populations de plus en plus élevées sur ces terres qui les ont poussés à émigrer, vers les terres non défrichées du sud du district. Les lieux d'origine cités le plus souvent sont Misesi, Gakero et Buyonge. Certains migrants ne sont pas venus directement de *Chache* à Magenche, mais ont essayé de s'implanter ailleurs et ont finalement décidé de partir. Ces migrations par étapes ont été effectuées parfois par une même personne, d'autres fois par des générations différentes, les fils décidant de s'établir plus au sud lorsqu'ils ont eu besoin de (plus de) terre.

La carte 8 montre les premiers groupes en présence dans la zone étudiée. On peut voir qu'en quelques années, différents groupes de

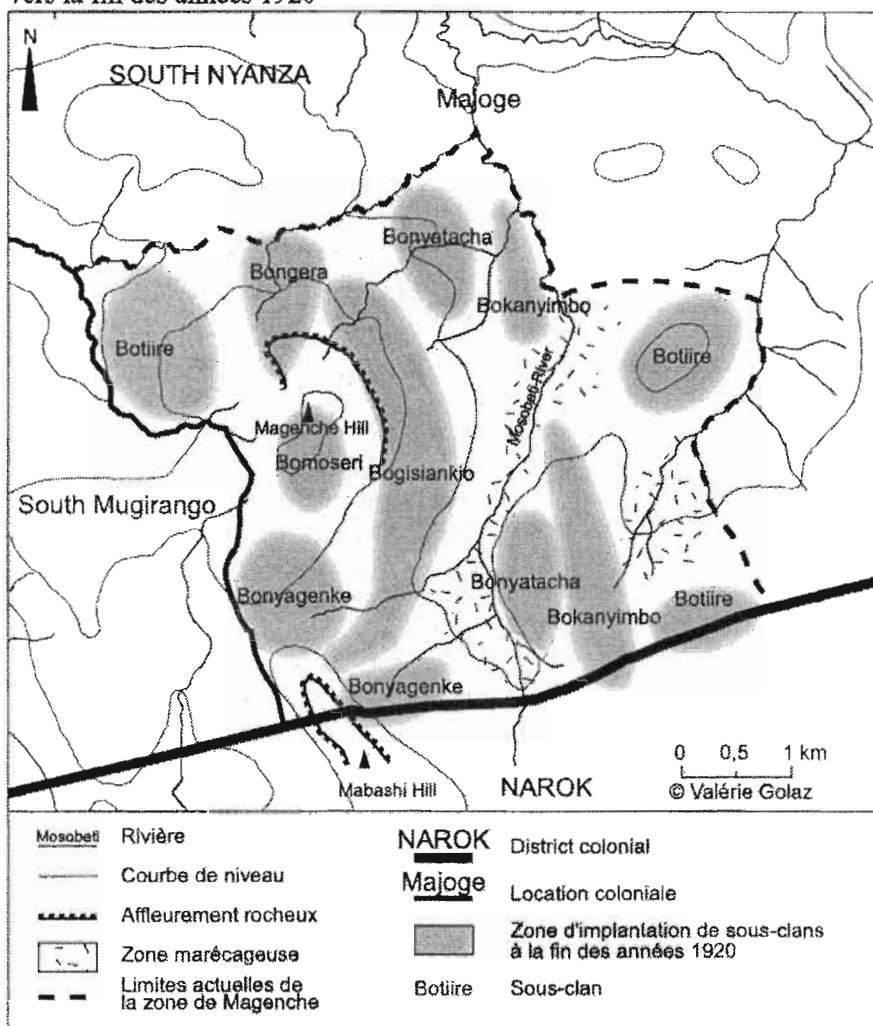
population se sont établis sur tous les flancs de colline de la zone. L'installation s'est faite par mouvements parallèles nord-sud, au coude à coude entre unités lignagères distinctes. Seul un sous-clan se retrouve dans deux « bandes » nord-sud différentes, il s'agit des *Abatiire*, dont les ressortissants qui habitent la partie est de Nyamecheo sont passés par Kenyena (à moins de 10 km plein nord de là) avant leur arrivée, alors que ceux de la partie ouest sont venus directement du cœur du pays gusii. Certains s'installent d'abord au delà de la limite de la réserve gusii, dans la réserve maasai, le district de Trans Mara actuel, d'où ils sont chassés par l'administration ou par les Maasai eux-mêmes, avant de s'établir dans la région de Magenche.

Après ces premières installations, qui ont contribué à l'occupation des terres les plus faciles à cultiver, d'autres ont suivi, s'installant progressivement sur les terres encore libres, dans les interstices entre les groupes déjà établis. Il s'agit toujours principalement de migrants originaires de *Chache*, ou de régions intermédiaires, entre *Chache* et Magenche, mais aussi de mouvements internes à Magenche. Cette dynamique se poursuit jusque dans les années 1940. Ensuite, le processus a été atténué par le manque de terres : l'immigration nécessite désormais l'achat ou la location de terre ou d'un logement.

Du côté maasai, avant la colonisation britannique, ce qui est aujourd'hui le district de Trans Mara se trouvait peuplé de petits groupes de Maasai Siria (DC/NRK/3/1, 654). L'accord de 1911 sur les limites de la réserve maasai décide du transfert forcé des populations maasai de la partie nord de la province de la Vallée du Rift à la réserve sud. Le gouvernement colonial, par cette mesure, tente de déloger les pasteurs des plateaux fertiles des abords de la vallée du Rift, afin de créer de nouvelles exploitations agricoles pour les fermiers européens désireux de s'installer dans le pays. Mais la distinction entre pasteurs et agriculteurs n'est pas aussi nette que ce que l'administration coloniale décide. Beaucoup de familles dans ces régions pratiquent l'élevage et l'agriculture, et le stéréotype colonial qui associe les Maasai à un mode de vie pastoral est loin d'être vérifié (voir par exemple Peatrik, 1998).

L'installation progressive en Trans Mara des Uasin Gishu et des Moitanik, deux sections maasai en provenance de la *Northern Maasai Reserve*, s'est étalée sur plus de 40 ans. En fait, regroupés sous le nom d'Uasin Gishu Maasai se trouvaient également des individus d'origines très diverses, contraints de migrer ou ayant choisi de le faire en saisissant l'opportunité présentée par le gouvernement colonial pour des raisons variées. Les fonctionnaires responsables de l'organisation du transfert de population critiquaient eux-mêmes ce mélange d'origines, comme par exemple dans le rapport annuel de l'année 1929, émis par le *District*

Carte 8. Implantation approximative des premiers arrivants à Magenche vers la fin des années 1920



Commissionner de Narok (DC/NRK/1/1/2, 1929) :

They came for Timborea and are in fact the sweepings of many tribes who were squatting on farms near Eldoret. A large number of them are cave-dwellers from Mt Elgon. Some cannot even speak Maasai.

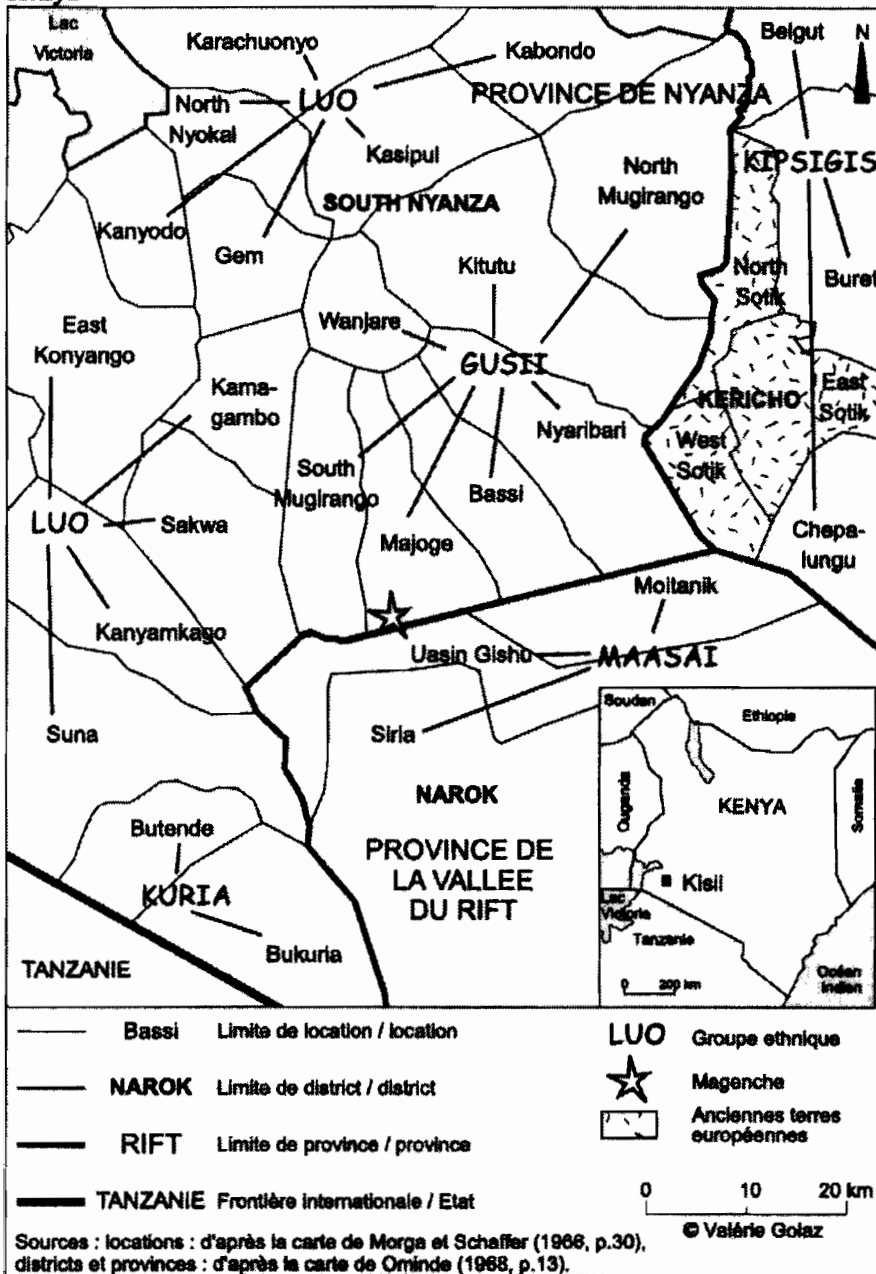
(Ils sont arrivés de Timborea et sont en fait un ramassis d'individus issus de beaucoup de tribus qui squattaient sur des fermes près d'Eldoret. Un grand nombre d'entre eux sont des troglodytes du Mont Elgon. Certains ne parlent même pas Maasai)

Le gouvernement n'a pas les moyens de poursuivre sa politique de ségrégation ethnique jusqu'au bout, et les transferts continuent malgré les plaintes de l'administration du Trans Mara. De plus, leur origine mixte et le fait que la plupart d'entre eux ont travaillé sur des fermes européennes font qu'ils se montrent plus coopératifs avec l'administration locale que les autres. Ils acceptent d'aller travailler sur les fermes européennes. La plupart d'entre eux parlent le swahili, ce qui permet une communication plus facile (DC/NRK/1/1/2, 1926).

L'administration se sert de l'installation des Moitanik et des Uasin Gishu pour séparer les Siria, les Gusii et les Kipsigis (DC/NRK/1/1/2, 1926 ; Waller, 1984, p.275), comme le montre la carte 9 : le territoire attribué aux nouvelles sections maasai consiste en une longue bande de terre, qui isole les Siria vers le sud. Si l'on prend en compte la barrière nord / sud des terres européennes de la région de Sotik, les Kipsigis de Chepalungu, connus pour perpétrer des vols de bétail importants dans le coin sud-est du pays gusii, doivent dorénavant traverser le territoire Moitanik pour leurs raids.

Mais les identités des trois sections maasai du Trans Mara se façonnent les unes par rapport aux autres, et par rapport aux Maasai Purko, la section dont le territoire jouxte ceux des Siria, des Moitanik et des Uasin Gishu à l'est (Waller, 1984, p.245). A leur arrivée, les Uasin Gishu ont dû défendre le territoire qui leur était officiellement attribué, contre les Gusii, les Siria et les Moitanik (carte 9). La construction identitaire qui a eu lieu a contribué à une surenchère de violence de la part des Uasin Gishu, à l'encontre des autres sections Maasai, mais aussi de leurs voisins d'autres groupes ethniques. Pour justifier leur présence, ils affirment leur identité maasai de façon agressive et stéréotypée, par opposition aux Siria, en pleine évolution culturelle. Pour défendre leur territoire, ce qui est d'autant plus difficile qu'il s'agit d'un longue bande de terre, ils font parfois appel à de l'aide extérieure, utilisant pour cela les relations qu'ils ont gardées avec leurs familles du nord, parmi les Nandi, Tugen et Keiyo en particulier (Waller, 1984, p.282).

Carte 9. Divisions administratives coloniales et ethnicité dans le sud-ouest du Kenya



En contact depuis plus longtemps que les autres sections maasai avec les populations de langue bantou et nilotique du sud-ouest du Kenya (les Gusii, les Luo et les Kuria), les Siria sont connus pour leurs liens économiques et matrimoniaux étroits avec ces trois groupes voisins. Les autres sections maasai ont tendance à les considérer comme une section dégénérée par la fréquence des alliances matrimoniales contractées avec ces autres groupes ethniques et les relations économiques étroites qui les lient. Cela n'empêche pas les Siria d'être eux aussi instigateurs et victimes de vol de bétail avec leurs voisins maasai ou autres. Ils ont une longue histoire de vol de bétail avec les Kuria (Heald, 2000, p.5-6). De plus, des conflits sérieux entre les Uasin Gishu et les autres groupes maasai, Moitanik et Siria, sont fréquents. Les rivalités territoriales entre les trois groupes ont été exacerbées au cours des années 1980-1990 par la division des ranchs collectifs (*group ranches*) en propriétés individuelles (Médard, 1999, p.336-338).

Siria et Gusii ne sont plus voisins directs depuis que le gouvernement a attribué aux Uasin Gishu et aux Moitanik la bande de terre située immédiatement au sud de la réserve gusii (voir carte 9). De Magenche, ils sont vus comme des alliés contre les Uasin Gishu Maasai. Selon certains enquêtés, en cas de conflit Gusii / Uasin Gishu, les Gusii sont parfois obligés de fuir en catastrophe les terres qu'ils louent aux Uasin Gishu, et se réfugient en pays siria lorsque celui-ci est plus proche que le pays gusii.

Le contrôle colonial d'une limite administrative artificielle

Le gouvernement colonial a essayé de limiter les relations entre groupes ethniques, et les mouvements individuels entre réserves ou entre une réserve et les terres européennes. Il a créé des frontières linéaires entre des groupes ethniques aux territoires mouvants. Le long de la limite administrative rectiligne séparant les Gusii des Maasai, il a essayé du mieux possible de cantonner les Gusii d'un côté, allant même jusqu'à interdire tout mouvement, humain ou animal, au travers de la frontière.

En juillet 1928, la frontière entre Gusii et Maasai est marquée pour la première fois sur le terrain (DC/NRK/1/1/2, 1928, p.3). Du côté de Magenche, les Gusii sont installés le long de la limite administrative dès 1930. En 1934, un fossé, la *Buxton Trench*, est creusé pour marquer la limite entre les deux districts. Les Gusii installés du côté maasai sont régulièrement sommés de « retourner dans leur propre district ». La tranchée ne coïncide pas exactement avec la limite *de jure*. Elle empiète sur le territoire maasai entre chacun des points de repère définis à la fin

des années 1920, témoin de la pression des Gusii qui ont petit à petit réussi à grignoter de la terre. Cependant l'administration finit par tolérer l'appropriation de l'ensemble des terres situées au nord de la tranchée par les Gusii (DC/NRK/1/1/3, 1951). Fin novembre 1951, la frontière est à nouveau délimitée par l'administration locale, accompagnée de membres des deux communautés, et des marqueurs (arbres, amas de pierres, ...) sont utilisés comme points de repère (DP/17/309).

En 1961, une piste est établie à proximité de la frontière gusii / maasai, sur le lieu de la *Buxton Trench*, pour faciliter les patrouilles de la police (DC/KSI/1/23, 1961). Cette piste est toujours visible aujourd'hui, parfois utilisée par les véhicules de l'administration locale pour intervenir au cours des conflits, lorsque le temps le permet. Elle sert aussi aux forces paramilitaires de la police kenyane, les troupes du *General Service Unit* (GSU), pour patrouiller le long de la frontière.

Dans l'esprit des Gusii et dans la pratique, c'est cette piste et le fossé qui la précédait, qui constituent la frontière. Mais les cartes administratives représentent toujours la frontière rectiligne officielle, d'où une légère sous-estimation de la superficie des terres gusii, et par conséquent, une légère surestimation des densités de population.

Le port d'un laissez-passer (*kipande*) était officiellement nécessaire pour franchir toute limite administrative au Kenya durant la colonisation, et même bien après dans certaines régions, comme le Trans Mara. Pour les gens de Magenche et les Gusii en général, cela signifie que sans ce papier, on ne pouvait pas se rendre au marché de Kilgoris, à 20 km à vol d'oiseau de Magenche, aujourd'hui chef-lieu du district de Trans Mara. Localement, il était en pratique impossible pour l'administration de contrôler les mouvements, mais l'interdiction était connue, et, de même, le bétail gusii n'était pas censé franchir la *Buxton Trench*.

Cependant les échanges entre Gusii et Maasai sont allés bon train, par le biais de femmes gusii qui venaient par petits groupes vendre du grain (principalement de l'éleusine) aux Maasai, en échange de viande. Pour limiter cela, l'administration essaie d'imposer un marché au niveau de la frontière, probablement celui de Nyangusu, mais dans un premier temps, c'est un échec : les Maasai ne se déplacent pas (DC/NRK/1/1/2, 1928, p.11). Dans les années 1940, les marchés situés aux limites entre les réserves fonctionnent mieux, et l'administration relâche un peu sa politique de restriction totale des mouvements d'une réserve à l'autre (Waller, 1984, p.246-247).

Un relâchement progressif du contrôle territorial

Des changements importants sont apportés au système administratif du pays dans la période pré-indépendance, mais ces innovations au cours des années 1960 et 1970 bénéficient principalement aux Kikuyu, le groupe ethnique du premier président du Kenya indépendant, Jomo Kenyatta.

Si le contrôle territorial se relâche légèrement à partir des années 1940 dans l'ensemble du pays, ce n'est qu'à la fin des années 1950, à la veille de l'indépendance, que les terres aliénées sont progressivement privatisées, permettant ainsi aux populations africaines d'avoir un accès aux terres « blanches », par opposition aux terres « ancestrales » des réserves coloniales. Une grande partie de ces terres est maintenue sous forme de grandes exploitations, le gouvernement ayant peur qu'une réforme foncière de plus grande ampleur nuise à l'économie du pays (Leys, 1975, p.43, Médard, 1999, p.354). Seulement 20 % de la superficie totale des anciennes terres européennes sont progressivement divisés en lotissements agricoles, dont les parcelles sont vendues par l'Etat à des compagnies intermédiaires ou directement à des particuliers, avec un système de paiement sur trente ans. Cette ouverture foncière est souvent présentée comme ayant permis l'allocation de parcelles à un grand nombre de paysans sans terres. En réalité, si certains ont ainsi pu sécuriser un nouvel accès à la terre, cela n'a pas suffi à incurver la croissance de la pauvreté dans les anciennes réserves densément peuplées (Leo, 1984). De plus, la sélection des acheteurs de terre s'est parfois effectuée sur des critères politiques plus qu'économiques.

Dès 1960, deux partis politiques majeurs existent : la KANU (*Kenya African National Union*), soutenue entre autres par beaucoup de Luo et de Kikuyu, et la KADU (*Kenya African Democratic Union*), regroupement de petits partis issus d'ethnies moins importantes en effectif. C'est la KADU qui a la faveur des Britanniques. Elle prône le régionalisme, sur le modèle fédéral, de peur que les petites ethnies ne soient asservies. Les deux partis s'opposent en particulier en ce qui concerne la répartition des terres européennes, les dirigeants de la KADU estimant que les groupes kalenjin et maasai ont un droit historique sur les terres de la province de la Vallée du Rift. Le majimboïsme préconisé par la KADU (de « *majimbo* », qui signifie « régions » en swahili) consisterait à gérer les terres au niveau de régions recomposées ethniquement, accordant ainsi le contrôle des anciennes terres européennes aux groupes kalenjin (Médard, 1999, p.88–89).

En 1963, le pays accède à l'indépendance et, légitimée par sa lutte contre l'oppression coloniale, la KANU emporte les premières élections.

Jomo Kenyatta, son dirigeant kikuyu, est nommé premier ministre. L'année suivante, la république est instaurée, et la KADU s'allie à la KANU pour ne pas être totalement exclue des bénéfices du pouvoir. Le monopartisme est établi. Si on pouvait s'attendre à une disparition du compartimentage ethnique à l'indépendance, grâce à l'arrivée au pouvoir de la KANU, qui, en opposition à la KADU, joue la carte du libre-échange foncier, aucun changement radical n'a lieu. L'administration continue à fonctionner de la même manière, sur les mêmes bases, perpétuant le système colonial de contrôle territorial. L'accès à la terre demeure ethnique. Les Kikuyu, déjà fortement implantés dans la province de la Vallée du Rift avant l'indépendance, bénéficient du soutien du pouvoir central. Si tous les Kenyans sont théoriquement à même d'acheter de la terre dans les anciennes terres européennes, en pratique il n'y en a pas assez pour tout le monde. Par des moyens tout à fait légaux, les migrations kikuyu sont encouragées, et leur installation facilitée. La GEMA (association kikuyu, meru et embu) se montre très active dans le rachat des anciennes terres européennes, et à la fin des années 1970, les Kikuyu sont prépondérants dans la province de la Vallée du Rift (Médard, 1999, p.353–356). Les Gusii, moins bien implantés sur les anciennes terres européennes, sont peu représentés, hormis dans la région de Sotik qui est partagée entre les districts de Kisii et de Kericho.

La mise en vente de la terre de ces anciennes exploitations européennes est un facteur très attractif et les migrations ne sont plus contrôlées hormis aux frontières de certains domaines fonciers, dont le Trans Mara fait partie. Dans la région, la politique de l'administration coloniale se prolonge au-delà de l'indépendance. Le district de Trans Mara est déclaré « *closed district* » jusqu'en 1967 (Matampash, 1993), et la possession d'un *kipande* est obligatoire pour y entrer jusqu'en 1972. Le père de l'un des enquêtés est tué dans un incident avec la police en 1974, apparemment sous le prétexte qu'il n'avait pas son *kipande* sur lui. Il est tout à fait possible que la police locale ait continué à utiliser ce prétexte pour réguler la mobilité locale.

Les années 1970 marquent par ailleurs le début d'une crise économique nationale. En 1978, à la mort du président Kenyatta, c'est son vice-président, Daniel arap Moi, ancien membre influent de la KADU, qui accède légalement au pouvoir. Les années suivantes sont marquées par l'adoption de plans d'ajustement structurel. Moi prend lentement le contrôle de l'État. Les mesures qui suivent la tentative de coup d'État de 1982 consolident son pouvoir, et enrayment la crise. Mais l'année 1984 est marquée par la sécheresse la plus sévère depuis les années 1930. Il faudra au pays trois années supplémentaires pour rétablir la situation. Bénéficiant d'un écosystème tout à fait favorable, les Gusii

ne pâtissent généralement pas des crises météorologiques qui au contraire leur permettent d'écouler leur surproduction à prix fort. Ces décennies sont marquées côté gusii par un accroissement de la population qui dépasse largement la moyenne nationale.

La densification de la population en pays gusii

Ce bref aperçu des événements du dernier siècle donne des éléments pour lire la croissance progressive de la densité de population en pays gusii dans son contexte. Un fait remarquable est que la région était déjà connue avant la colonisation pour ses densités de population, et que la croissance démographique a été régulière tout au long du XX^e siècle, entraînant une pression foncière en croissance permanente sur un territoire désormais bien limité.

En 1886, Fischer, le premier voyageur occidental qui passe à proximité du pays gusii, remarque déjà des densités de population visiblement supérieures à celles des régions voisines (Fischer, 1895, p.44) :

Obwohl wir uns in dem Grenzgebiet des Bagaia und Kossowa bewegten, war die Gegend so dicht bevölkert, wie ich es auf der ganzen Reise bisher nicht getroffen hatte. Ortschaft reiht sich an Ortschaft, sie sind meist klein, liegen an den Abhängen der Berge und haben auffallenderweise keine Verschanzung.
(Bien que nous nous déplaçons dans la zone frontière entre Bagaia [Luo] et Kossowa [Gusii], les environs sont plus peuplés que tout ce que nous avons rencontré jusqu'à présent au cours de cette expédition. Les villages se succèdent, majoritairement petits, sur le flanc des collines, sans aucun retranchement.)

Plus tard, les administrateurs coloniaux essaient d'attirer l'attention sur la région, et pressentent des problèmes fonciers, liés notamment aux limites administratives que le gouvernement cherche à imposer (DC/KSI/3/2, 1907, p.7) :

The Kisii country proper is bounded on the North by the Sondu or Miriu River, on the South and East by the Kuja Valley, many villages being across the river to the South, on the West by the foothills into Kavirondo. They also claim some of the uninhabited country to the East and South and have vague boundaries with the Lumbwa. As Kisii is densely populated a

wide space should be left for their expansion in these directions, there being about 75,000 inhabitants in 400 square miles of uninhabited country.

(Le pays gusii à proprement parler est limité au nord par la rivière Sondu ou Miriu, au sud et à l'est par la vallée de la Kuja, de nombreux villages étant de l'autre côté de la rivière vers le sud, à l'ouest par le pied des collines dans le Kavirondo. Ils revendiquent aussi des terres inhabitées vers le sud et l'est, et ont des frontières vagues avec les Lumbwa. Comme Kisii est densément peuplé, un large espace devrait être laissé pour leur expansion dans ces directions, puisqu'il y a environ 75 000 habitants dans 400 miles carrés de terres inhabitées.)

Ces directives sont suivies, comme le montre la carte 10, mais cela ne fait que repousser le problème à plus tard.

Dans les années 1930, la nécessité de l'émigration attire déjà l'attention des autorités coloniales (DC/KSI/1/4, 1934) :

[...] the population is rapidly increasing and the fact that emigration will be likely in the future must not be lost sight of.

([...] la population augmente rapidement et il ne faut pas perdre de vue le fait que l'émigration sera probable dans le futur.)

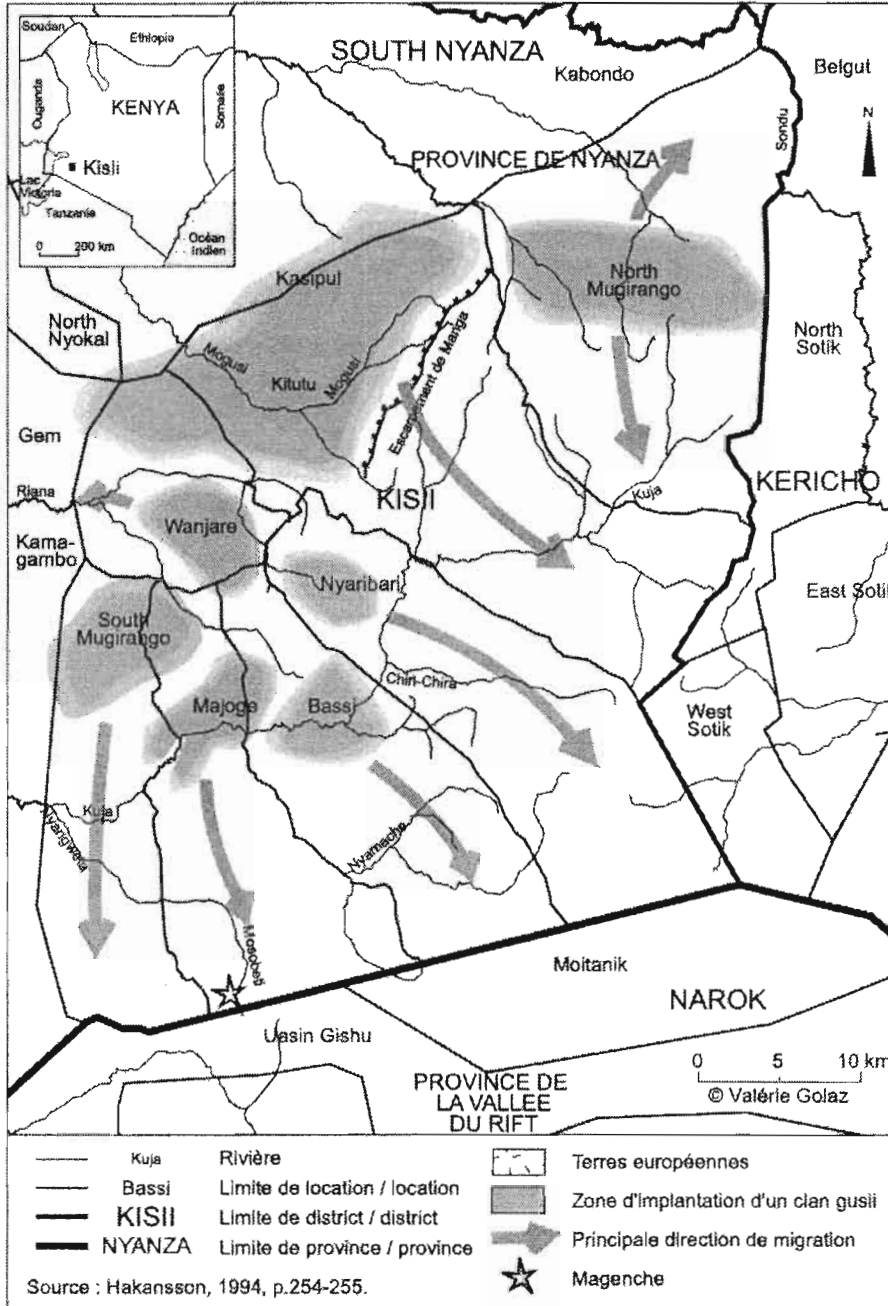
C'est à cette époque que les confins sud du pays gusii, la limite administrative qui sépare les districts de Kisii et Narok, sont atteints (Hakansson, 1988, p.80). La terre devient alors un bien d'autant plus précieux que le défrichage de nouvelles terres est impossible. A cette première phase d'expansion des foyers de peuplement gusii succède une phase de partage des terres déjà acquises. Au lieu de diriger les jeunes vers de nouvelles terres, en périphérie des zones déjà exploitées, les anciens doivent pourvoir leurs fils en terre à partir du domaine foncier qu'ils contrôlent déjà. Le partage peut avoir lieu à la suite du décès du père ou de son vivant, les parents restant généralement sur les terres attribuées au benjamin. Dans tous les cas, la croissance démographique contribue dès lors au morcellement régulier et rapide des exploitations agricoles. Ce phénomène témoigne d'une individualisation de la propriété foncière précédant la campagne d'immatriculation des terres lancée par l'administration coloniale, pour laquelle le pays gusii a servi de modèle.

Au cours des années 1950, avec la privatisation progressive de la terre (*enclosure movement*), la densité de population est à nouveau présentée comme un problème si ce n'est présent, du moins futur :

In the Kisii Highlands the population is already excessive to the land in many areas (DC/KSI/1/14, 1952).

(Sur les hautes terres gusii, la population est trop importante par rapport à la terre dans beaucoup de zones.)

Carte 10. Implantations gusii pré-coloniales approximatives et limites administratives coloniales



In the more heavily populated areas [...] the size of holding has become sub-economic (DC/KSI/1/20, 1958) (Dans les parties les plus peuplées, la taille des exploitations est devenue insuffisante.)

Du point de vue de la tenure foncière, le processus de division des parcelles amorcé spontanément dès les années 1940 est consolidé dans les années 1960 par l'immatriculation des terres. L'immatriculation des terres a eu lieu en pays gusii de 1965 à 1970, et en 1970 100 % des terres étaient immatriculées. Cette immatriculation des terres ne touchera la zone maasai voisine que plus de 20 ans plus tard.

Les estimations effectuées à partir du nombre de cases, puis les recensements, surtout à partir de 1962, confirment aux autorités coloniales la présence de hautes densités de population en pays gusii.

Estimations coloniales

Jusqu'en 1962, on ne dispose pour estimer l'effectif de la population gusii que des estimations des administrateurs. Ces estimations, fondées sur des dénombrements annuels de la population masculine d'âge adulte, ont été calculées sous l'hypothèse qu'en général, les femmes constituent 53 % et les hommes 47 % de la population, et que les enfants en forment 37 % (Kuczynski, 1949, vol.II, p.97) :

The figures for Kenya are based on the annual counts of adult males made for taxation purposes, and on the assumption that in general females will constitute 53 per cent. And children 37 per cent of the total population.

(Les chiffres pour le Kenya sont basés sur le décompte annuel des hommes adultes effectué dans un but d'imposition, et sur la supposition qu'en général les femmes constituent 53 %, et les enfants 37 % de la population totale.)

Cette règle, en vigueur à l'échelle nationale, l'était probablement aussi à l'échelle du district.

Le décompte du nombre de cases, dans le but de mieux imposer la population, s'est perfectionné au cours des années 1900-1910 dans le pays, et il a aussi servi à estimer la population. En 1924, par exemple, l'administrateur de Kisii a simplement multiplié le nombre de huttes recensées par trois pour donner une estimation de la population gusii (Tableau 3).

Tableau 3. Population et densités estimées durant la colonisation en pays gusii

Année	1907	1907–1908	1908–1909	1909–1910	1910–1911	1911–1912	1920–1921
Huttes		21 371	22 678	22 644	20 783	21 181	33 591
Population	75 000	85 000	–	–	–	–	–
Superficie habitée	1 024	–	–	–	–	–	–
Densité (hb/km ²)	73	–	–	–	–	–	–
Année	1921	1922	1923	1924	1932–1933	1945	1948
Huttes	35 380	35 347	34 870	32 135	36 798	–	–
Population	–	–	–	96 405	–	144 908	144 218
Superficie habitée	–	–	–	–	–	–	1 807
Densité (hb/km ²)	–	–	–	–	–	–	80
Année	1949	1950	1951	1954	1959		
Huttes	–	–	–	–	–		
Population	227 547	236 353	256 024	239 754	310 000		
Superficie habitée	–	–	–	–	1 869		
Densité (hb/km ²)	126	131	142	–	166		

Sources : DC/KSI/3/2 (Northcote, 1907), DC/KSI/1/1 (Annual Reports, 1908–1912), DC/KSI/1/2 (Annual Reports, 1913–1923), DC/KSI/1/3 (Annual Reports, 1924–1932), DC/KSI/1/4 (Annual Reports, 1933–1942), DC/KSI/1/7 (Annual Report, 1945), DC/KSI/1/10 (Annual Report, 1948), DC/KSI/1/11 (Annual Report, 1949), DC/KSI/1/12 (Annual Report, 1950), DC/KSI/1/13 (Annual Report, 1951), DC/KSI/1/16 (Annual Report, 1954), DC/KSI/1/21 (Annual Report, 1959).

Les résultats obtenus à partir du nombre de cases sont probablement plus proches de la réalité que les estimations précédentes (Kuczynski, 1949) :

The Government in 1926 had decided that the returns obtainable through a native census would be less reliable than the annual population estimates made by the Administrative Officers on the basis of the so-called Hut Tax Census. That these estimates had improved very much by 1926 cannot be doubted. According to the information given in 1924 by the Chief Native Commissioner to the East Africa Commission 'the official figures for the native population prior to 1914 are admittedly mere guesswork'.

(Le gouvernement en 1926 décida que les résultats obtenus par un recensement indigène seraient moins bons que les estimations annuelles de la population faites par les

fonctionnaires administratifs sur la base du soi-disant recensement des huttes pour l'impôt. On ne peut pas douter du fait que ces estimations s'étaient beaucoup améliorées en 1926. D'après les informations données en 1924 par le *Chief Native Commissioner* à la *East Africa Commission*, il est admis que « les chiffres officiels pour la population indigène avant 1914 sont des approximations grossières ».)

Cependant, les données issues du dénombrement des cases laissent aussi à désirer. D'une part, une partie des habitations étaient détruites puis reconstruites après le passage du contrôleur (DC/KSI/1/1, 1909) :

The difference between the first (1908-1909) and second (1907-1908) countings of Kaniamwa is due to the fact that the natives pulled down a large number of huts before the first counting and built them again immediately afterwards.

(La différence entre le premier (1908-1909) et le second (1907-1908) décompte de Kaniamwa est due au fait que les indigènes ont détruit un grand nombre de cases avant le premier décompte, et les ont reconstruites immédiatement après)

La proportion d'hommes adultes se soustrayant ainsi à l'impôt, ou en diminuant le coût, semble dépendre de la situation économique locale (Kuczynski, 1949, p.135-136). D'autre part, le décompte des femmes et des enfants, qui a lieu en même temps que celui des cases, reste selon Kuczynski très flou et invérifiable. Dans certains cas, le nombre d'hommes ou celui d'adultes sera considéré comme correct, et le complément sera estimé librement à partir des données du décompte par l'*Administrative Officer* (Kuczynski, 1949, p.137). Dans d'autres cas, c'est l'effectif total de la population qui est considéré comme correct et utilisé pour déterminer les effectifs d'adultes de chaque sexe (Kuczynski, 1949, p.136). Ainsi, à partir de l'estimation de la population, obtenue à partir d'un nombre d'hommes sous-estimé et de nombres de femmes et d'enfants invérifiables, mais probablement encore plus sous-estimés, l'effectif d'adultes est recalculé comme constituant 63 % de la population, et celui d'hommes comme constituant 47% des adultes. Les estimations par sexe sont donc dans ce cas probablement encore plus fausses que les estimations de la population totale. Selon Fazan, *District Commissioner* en pays kikuyu et secrétaire de la *East Africa Commission*, le décompte des femmes serait plus juste que celui des hommes, plus mobiles, ou des enfants (Hailey, 1938, p.115). La part d'aléatoire et d'inconnu dans l'utilisation des données de cet impôt de case a donné lieu à une sous-estimation importante de la population, que peu d'administrateurs coloniaux ont reconnue.

L'apport des recensements

En 1962, le premier véritable recensement de la population est effectué au Kenya. La différence entre l'estimation de 1959 et le résultat du recensement de 1962 pour le pays gusii confirme la sous-estimation des effectifs de population avant ce recensement. L'erreur est nettement plus importante que les 8 % estimés par Fazan pour le tournant des années 1930 (Hailey, 1938, p.116) : on passe de 310 000 habitants d'après l'estimation de 1959 à 519148 habitants d'après le recensement en 1962. Même avec un accroissement de 3 % par an, l'erreur sur l'effectif de la population en 1959 dépasse les 50 %.

Tableau 4. Densité de population en pays gusii et au Kenya selon les recensements kenyans

		1962	1969	1979	1989	1999
Pays gusii	Population	519 148	675 041	869 512	1 137 054	1 450 827
	Superficie (km ²)	1946	2198	2198	2198	2198
	Densité (hb/km ²)	267	307	396	517	658
Kenya	Population	8 636 705	10 942 705	15 327 061	21 448 77	28 686 607
	Densité (hb/km ²)	15	19	26	37	49

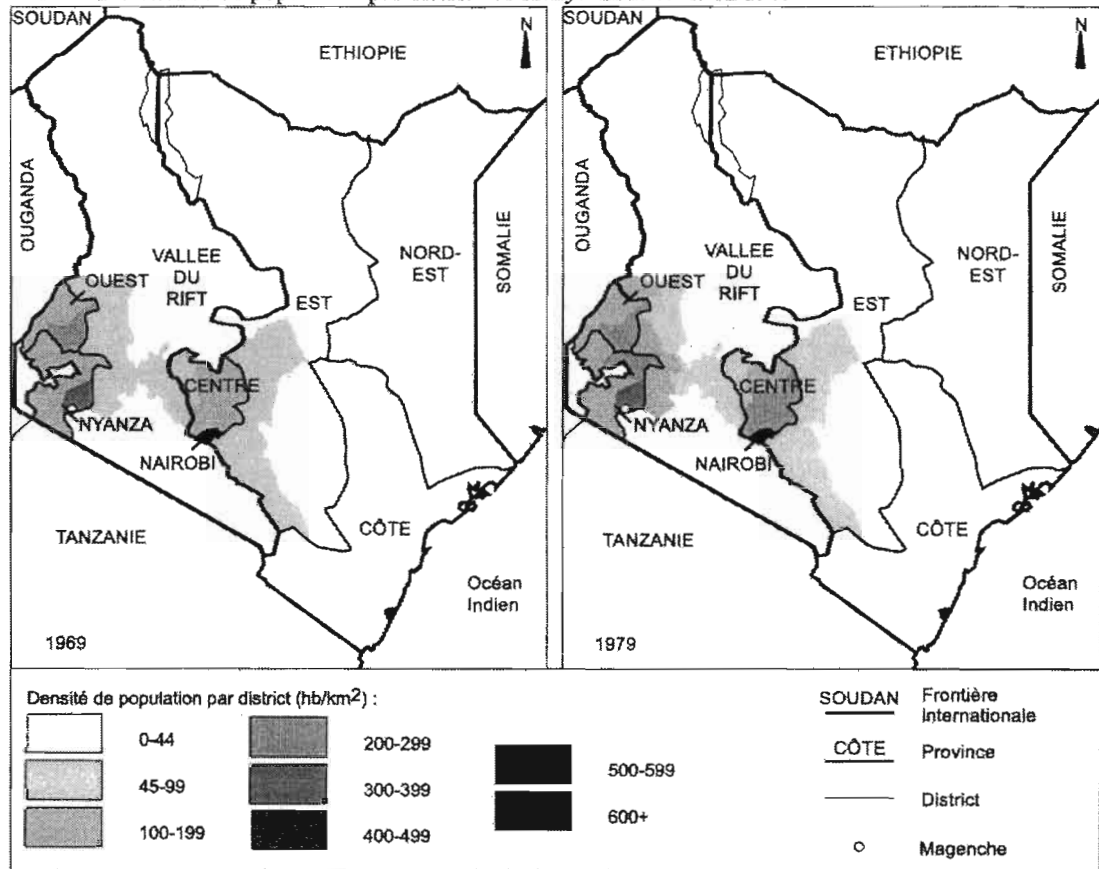
Sources : recensements

L'expérience est renouvelée en 1969, puis tous les dix ans à partir de cette année-là. Les recensements kenyans ont été salués pour la bonne qualité de leurs résultats jusqu'en 1979 inclus. Il est cependant attesté que la population a encore été sous-estimée en 1979, dans l'ensemble du pays en ce qui concerne les enfants de moins de 10 ans, et dans la province de Nyanza spécifiquement en ce qui concerne les adultes (*Kenya Population Census 1989, vol III, 1996, p.88*).

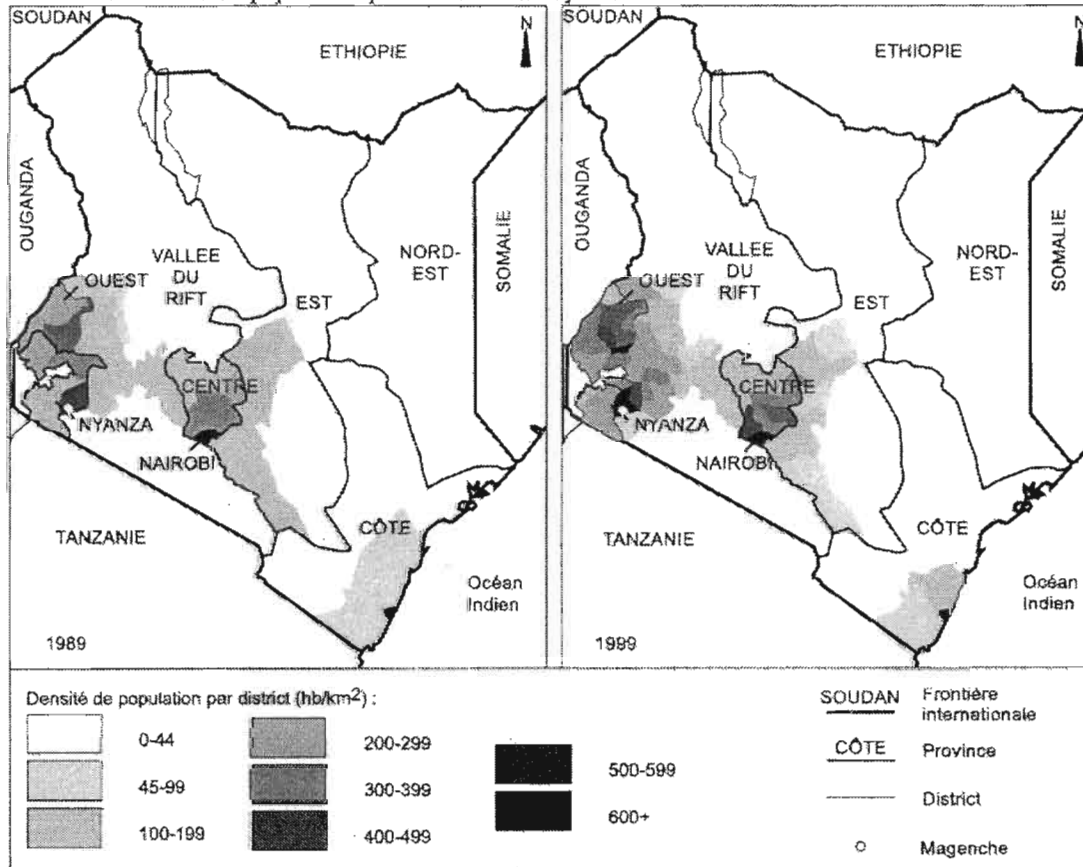
Le recensement de 1989, outre de gros problèmes lors de la collecte des données, a été manipulé avant publication des résultats à des fins politiques, en particulier en ce qui concerne la composition ethnique de la province de la Vallée du Rift (Golaz, 1996 et Golaz, 1997b). Le recensement de 1989 demeure cependant le seul outil disponible pour évaluer la population des années 1990. En pays gusii, les chiffres ne semblent pas avoir subi de modification notable, mais il est possible qu'ils soient légèrement sous-estimés (Golaz, 1997a).

Le recensement suivant, réalisé en 1999, n'a pas fait l'objet d'autant de polémique.

Cartes 11. Densités de population par district au Kenya en 1969 et en 1979



Cartes 12. Densités de population par district au Kenya en 1989 et en 1999



Les cartes 11 et 12 montrent l'évolution de la densité de la population des districts kenyans d'après les quatre derniers recensements. On peut voir que le district de Kisii se distingue toujours des autres districts ruraux par les densités de population les plus élevées du pays, après celles de la province de Nairobi et du district de Mombasa, entièrement urbains.

C'est dans ce contexte de densification rapide de la population dans l'ensemble du pays, que Moi arrive au pouvoir à la fin des années 1970.

Conflits fonciers, vol de bétail et violences ethniques à la frontière gusii-maasai

La doctrine de Moi, « *nyayo* », signifie en swahili « dans les pas », suggère une continuité politique entre son gouvernement et celui de Kenyatta, mais en pratique, c'est un sens détourné de l'expression qui correspond à la réalité : si Moi perpétue la politique de Kenyatta, c'est au profit de sa communauté et du groupe kalenjin en général. La dissolution de la GEMA si puissante dans les années 1960 et 1970 est suivie par l'émergence d'une alliance KAMATUSA (Kalenjin, MAasai, TURkana et SAMburu). Avec son arrivée au pouvoir réapparaît la doctrine *majimbo* et des revendications foncières de dirigeants KAMATUSA sur l'ensemble de la province de la Vallée du Rift. C'est la province la plus mélangée du Kenya, en terme de populations, et adopter un système *majimbo* reviendrait à expulser des millions de personnes de la Vallée du Rift (Human Rights Watch, 1993, p. 12-13). Le « *majimboïsme* » des années 1990 peut être considéré comme une version malsaine du régionalisme du début des années 1960.

Fin 1991, sous la pression de la population et de ses crédettes internationaux, Moi légalise le multipartisme, ce qui conforte sa position à la tête de l'Etat kenyan (Grignon, 1993, p.20). En décembre 1992, grâce à la puissance de patronage que lui confère l'État (achats de vote,²⁰ ...) et surtout grâce à des divisions dans l'opposition, il est réélu à la tête du pays. Mais de 1991 à 1994, alors que la croissance économique atteint son seuil le plus bas depuis l'indépendance à la suite d'une nouvelle sécheresse, des conflits ethniques, motivés par des hommes politiques

20. Dans le bidonville de *Mathare Valley*, de nombreuses personnes racontent comment on a essayé de les acheter, au cours des mois précédant les élections (RODRIGUEZ-TORRES, 1995, p.66).

proches du pouvoir, ont lieu dans et aux frontières de la Vallée du Rift²¹. Cette tentative de purification ethnique de la Vallée du Rift a fait plus de 300 000 réfugiés, sans compter ceux qui ont pu retourner directement dans leur famille, et au moins 1500 morts (Médard, 1999, p.193–194).

A l'approche des élections suivantes, en 1997, les conflits reprennent en deux étapes. Sur la côte d'une part, la ville de Likoni est touchée par une vague de violence à l'égard des immigrants originaires du centre et de l'ouest du pays, faisant à nouveau des centaines de milliers de réfugiés, d'origine principalement luo et luhya (Médard, 1999, p.242). Cela donne un coup important à la principale source de devises pour l'Etat kenyan : le tourisme. Dans l'intérieur du pays, d'autre part, la tension préélectorale et l'agitation des petits politiciens locaux rallume des antagonismes non oubliés, ce qui aboutit à une vague de violence comparable à celle de la première moitié de la décennie. Les divisions de l'opposition, en partie liées à ces conflits, permettent encore une fois à Moi de remporter le scrutin.

Outre les deux réélections successives de Daniel arap Moi, le déplacement des populations d'origine kikuyu, luhya, luo et gusii des lotissements agricoles dans lesquels certains étaient installés depuis plusieurs décennies, et plusieurs générations, a permis au gouvernement en place de rétribuer par l'accès à la terre le soutien de certaines communautés KAMATUSA de la province de la Vallée du Rift (Médard, 1998). Parmi eux, se trouvent les Maasai, voisins directs des Gusii, en particulier sur le lieu choisi pour la réalisation de l'enquête.

La frontière Gusii/ Maasai à Magenche marque en effet aussi la limite ouest de la province de la Vallée du Rift. Le long de la frontière Gusii / Maasai, les vols de bétails sont courants et entraînent souvent des affrontements ouverts entre les Gusii et les sections maasai voisines. Les problèmes interethniques sont en général gérés, lorsqu'ils durent, par les anciens des deux communautés. Des la fin des années 1980 la tension monte en Trans Mara et les discours politiques xénophobes encouragent la population à repousser les migrants, principalement Kipsigis et Gusii. Au cours des années 1990, les conflits locaux échappent au contrôle coutumier à plusieurs reprises. De plus, en 1997, au conflit Gusii/Maasai s'ajoutent des actes de violence opposant les Gusii à leurs voisins luo, comme jamais auparavant, tendant à la xénophobie dans chacun des deux

21. Ce sont en général des Kalenjin et des Maasai qui attaquent les Luhya, Luo, Kikuyu et autres groupes installés dans la région, dans le but de les faire fuir, ou bien ceux-ci qui répliquent (Human Rights Watch, 1993 ; *Report of the Parliamentary...*, 1992 et MEDARD C., 1996, 1999).

groupes. Les interventions de l'administration locale, et plus encore celles des forces spéciales de la police nationale, sont considérées par les anciens comme des interférences nuisibles à la bonne entente des trois groupes, d'autant plus que l'administration et la police, tout comme les politiciens locaux, sont impliqués dans l'organisation de ces conflits récents.

La zone du Trans Mara présente un enjeu particulier du fait de l'abondance de terres non cultivées. Mais c'est aussi une proie possible du fait des statuts fonciers qui y sont représentés. La réforme foncière qui accompagne l'immatriculation des terres n'est toujours pas achevée dans ce district, où le processus est même bloqué. La difficulté principale réside dans la formalisation d'usages non exclusifs de la terre liés à des pratiques pastorales ancrées dans l'histoire, toujours d'actualité, mais de plus en plus souvent combinées avec l'agriculture à grande échelle, laquelle implique un usage exclusif des terres mises en valeur. Il faut attendre la loi passée en 1968, intitulée *Land (Group Representatives) Act*, pour que le processus légal de privatisation des terres en pays maasai prenne son essor. Le secteur du Trans Mara n'est réellement touché que dans les années 1980. Cette loi, visant à introduire des ranches collectifs, était censée préserver une forme de propriété collective de la terre dans le cas des domaines pastoraux. Xavier Péron montre qu'elle ne tient compte que partiellement des sections territoriales – fondement de l'organisation sociale des Maasai – qui allient sources en eau et pâturages saisonniers, situés à différentes altitudes (Péron, 1995 : t.1, 106). La réforme des *group ranches* sabote ces territoires. La loi prévoit de créer aussi bien des ranches individuels que des ranches collectifs. D'après Xavier Péron, cette réforme permet d'introduire la propriété privée individuelle de la terre de manière plus ou moins déguisée en pays maasai et tout particulièrement dans les régions fertiles d'altitude. Dans les années 1980, le blocage de la réforme des *group ranches* est imputé à l'appropriation individuelle directe de la terre dans le Trans Mara (Péron, 1995 : t.1, 257). A partir de 1982, la réforme des *group ranches* est abandonnée (Péron, 1995 : t.2, 226) Ainsi dans certaines régions du Trans Mara, la privatisation des terres qui se poursuit après cette date s'effectue par l'octroi direct de titres individuels, c'est le cas le long de la frontière étudiée.

Les conflits des années 1990 entraînent des victimes dans les trois camps, mais ce sont surtout les Gusii qui pâtissent des conflits, dans le sens où nombre d'entre eux doivent abandonner leurs ressources et leur domicile. Ces conflits, attisant la xénophobie locale, ont pour conséquence quasi systématique le retour des migrants dans leur district

d'origine. De nombreux Gusii arrivent de ce fait dans l'ancien district de Kisii au moment des conflits de 1997, certains en provenance des bords du Lac Victoria, où la tension avec les Luo est à son paroxysme, d'autres du Trans Mara, mais aussi des autres districts de la province de la Vallée du Rift où les violence s'enchaînent. Si certains départs sont volontaires, d'autres rapatriements ont été accélérés par l'administration locale, comme lorsque Wilson Litole, le *District Commissioner* du Trans Mara en novembre 1997, « aide » les Gusii à regagner « leur district » en les y convoyant à l'aide des véhicules de l'administration. On peut noter que ces mouvements forcés de population présupposent que tout Gusii possède un domicile dans l'ancien district de Kisii, ce qui est loin d'être vrai. Les réfugiés créés par les conflits sont difficiles à évaluer. Certains se rendent chez des proches, d'autres, quand ils en ont les moyens, louent un logement dans une petite localité frontalière, espérant pouvoir retourner aussi vite que possible sur les lieux dont ils ont été chassés. En 1993, 10 000 réfugiés sont installés dans les marchés de la frontière Gusii / Maasai (NCKK, 1994, p.19 ; Médard, 1999, p.16). A Magenche, en 1997-1998, il n'y avait pas à ma connaissance de réfugié louant un logement ou une parcelle de terre. Les personnes qui ne pouvaient pas faire appel à leur famille ou ne le souhaitaient pas ont certainement choisi des lieux de résidence provisoires mieux desservis par les transports en commun, comme le long de la route Kisii / Kilgoris, où à proximité d'une mission religieuse qui puisse leur porter secours. Les réfugiés présents à Magenche étaient hébergés par des proches. Certains venaient de la Vallée du Rift ou du pays luo voisin, d'autres étaient des réfugiés internes à la zone de Magenche, préférant vivre un peu plus loin de la frontière que d'habitude – par peur des combats ou des incendiaires. Les raisons exactes de ces mouvements de population sont débattues, mais leur aspect politique est incontestable.

Dans le cas des récents conflits entre Gusii et Luo, ce sont les présidentielles de 1997 qui sont en jeu. Les Luo, acquis à l'opposition depuis l'indépendance, soutiennent en grand nombre le *National Democratic Party* (NDP) dirigé par Raila Odinga, originaire de cette région. Le vote gusii en pays luo est vu comme une incertitude. Les Gusii sont plus proches de la KANU que leurs voisins de l'ouest. Cela aurait pu inciter des politiques luo à les chasser (ER, 24-30/11/97 ; Médard, 1999, p.248-249). Mais plus convaincante est la théorie inverse, qui veut que les conflits soient suscités par le gouvernement. A la suite de ces conflits, le concurrent le plus sérieux de la KANU dans la province de Nyanza, le

NDP, a perdu toute chance de rassembler l'électorat gusii²². C'est donc encore une fois la KANU qui sort victorieuse de ces conflits, le vote gusii étant divisé entre les autres partis d'opposition, moins menaçants pour Moi. Comme nombre de ses collègues, Moi est en partie réélu grâce aux divisions de l'opposition et au découragement de la population face à l'incapacité de l'opposition à se concerter.

Les conflits Gusii / Maasai sont eux le fruit d'enjeux multiples, tant du côté maasai que gusii. La situation politique dans le district du Trans Mara est tendue, et reflète la réalité du peuplement de ce district. Partie de l'ancienne réserve maasai, il est peuplé en 1989 à presque 50 % de Kalenjin (Médard, 1999, p.201 ; Rutten, 1998, p.21). L'immigration kalenjin, comme l'immigration gusii, a suscité des mouvements xénophobes de la part d'hommes politiques maasai, mais les Kalenjin bénéficient de la protection du pouvoir. L'appui de celui-ci n'est donc donné aux leaders maasai que dans la mesure où ils tolèrent la présence kalenjin. La xénophobie se retourne donc en grande partie contre les Gusii. Dans le district de Trans Mara, les véritables clivages n'ont pas lieu entre la KANU et l'opposition, peu représentée, mais au sein de la KANU. C'est le député en poste en 1997, Julius Sunkuli, de passage à Kilgoris pour sa campagne de réélection, qui est connu pour avoir organisé le conflit dans cette ville, une semaine avant les élections au sein de la KANU, de manière à se débarrasser des Gusii, susceptibles de voter pour son adversaire direct, Gideon Konchellah. Sunkuli était déjà désigné comme l'un des instigateurs de la vague de conflits de 1992 entre les Gusii et les Maasai (*Report of the Parliamentary Select Committee...*, 1992, p.61). Mais la famille de son adversaire, Konchellah, avait elle aussi été impliquée dans le rapatriement des non Maasai en 1992 (Rutten, 1998, p.11).

Du côté gusii, en 1997, la situation est ambiguë. A Magenche l'absence de développement local est fortement liée, dans l'opinion publique, au fait que le député local, Obure, fait partie de l'opposition. Mais le candidat local de la KANU, Nyangwara, pour être élu, ne peut être neutre à l'égard des conflits et des mouvements de réfugiés qui pèsent sur sa circonscription. A l'inverse d'Obure, qui avait participé activement à l'armement des Gusii de sa circonscription en 1992 en leur fournissant les clous nécessaires à la fabrication de pointes de flèches (*Report of the Parliamentary Select Committee...*, 1992, p.61), il prône

22. Le pays gusii n'est alors pas la seule région kenyane touchée par la course au pouvoir entre le NDP et la KANU (Maupeu, 2003).

l'apaisement et met à disposition ses véhicules pour évacuer les blessés éventuels vers les hôpitaux du district. Mais on peut remarquer que ces mêmes véhicules sont utilisés à d'autres occasions par des groupes de bandits locaux, qui jouent un rôle particulièrement actif dans l'envenimement des conflits frontaliers (Golaz, 2001). Ainsi le rôle de Nyangwara est loin d'être aussi distancié qu'il ne le dit.

En fin de compte, les résultats aux élections présidentielles et législatives de fin 1997 montrent l'ambivalence de la population dans la région : les députés élus le long de la frontière maasai sont membres de la KANU, exceptés dans la circonscription de Nyamarambe, très touchée par les conflits Luo / Gusii, mais paradoxalement, le vote pour le président Moi reste très minoritaire du côté gusii de la frontière.

Les conflits des années 1990 le long de la frontière Maasai / Gusii ont fortement modifié le rapport population / ressources dans la région. Outre le surcroît de population lié à l'arrivée de vagues de réfugiés, la population locale est dans l'impossibilité d'exercer l'ensemble des activités qui ont lieu en pays maasai (agriculture sur terres louées, vente sur les marchés, en particulier à Kilgoris, transport routier...). Durant les conflits, la population de Magenche, comme dans l'ensemble de la bande sud du pays gusii, ne dispose que de la terre et des activités locales pour vivre, ce qui perturbe beaucoup son mode de vie.

Depuis l'élection en 2002 du candidat de l'opposition, Mwai Kibaki, les conflits ont cessé. Le nouveau gouvernement s'est attaqué de front à la question des conflits fonciers, dans les zones d'immigration, ou des familles d'origine différentes peuvent avoir acquis à différentes époques un droit sur la même parcelle, parfois dans le domaine public, du fait de la pratique clientéliste du gouvernement précédent.

C'est dans ce cadre administratif et dans ce contexte politique changeant que la population vivant à la frontière sud du pays gusii doit être considérée. La densification rapide de la population, phénomène présent tout au long du XX^e siècle en pays gusii, se ressent à partir des années 1980 en pays maasai également. Les tensions des années 1990 contribuent à renforcer le déséquilibre démographique en place. Pour mieux comprendre le dynamisme démographique des Gusii, l'étude de ses composantes (fécondité, mortalité, migrations) s'impose.

Un accroissement naturel impressionnant et de faibles taux d'émigration

A partir des années 1940, aux confins sud de la réserve gusii, la saturation foncière empêche l'accès à de nouvelles terres. Ce phénomène est plus précoce encore dans les foyers des différentes sections gusii. Au lieu de défricher de nouvelles parcelles, les terres doivent être partagées à chaque génération entre les fils du défunt, entraînant une densification d'autant plus rapide de la population.

Le pays gusii est depuis plus d'un siècle parmi les zones rurales d'Afrique de l'Est les plus densément peuplées. La mortalité y est globalement moins élevée que dans les contrées voisines. La fécondité a connu une baisse plus importante, mais aussi plus tardive que le reste du Kenya. Les communautés gusii ont donc un accroissement naturel élevé, et l'absence d'émigration massive explique la densification rapide de la population de l'ancien district de Kisii.

Des taux de mortalité relativement faibles jusqu'à la fin des années 1980

Dans l'ensemble du pays, les conditions sanitaires se sont nettement améliorées depuis les années 1940. La mortalité a progressivement diminué, le taux brut de mortalité passant de 25 ‰ en 1948 à 14 ‰ en 1979 (Muganzi, 1988, p.36) grâce à l'amélioration du système de santé et aux efforts des organisations non gouvernementales. Ensuite, la mortalité a continué à baisser, le taux brut de mortalité atteignant 10 ‰ en 1989

(*Kenya Population Census 1989*, vol.V, 1996, p.50). Mais depuis la fin des années 1980, la mortalité à l'âge adulte serait sur le point de reprendre son niveau des années 1950 (*Kenya Population Census 1989*, vol.III, 1996, p.109–112). De fait, entre 1989 et 1999, le taux brut de mortalité a augmenté, passant à 14‰ (*Kenya 1999 Population and Housing Census*, vol.V, 2002). Le Kenya, ayant longtemps bénéficié de conditions favorables et d'un système de santé largement au dessus de la moyenne africaine, vit depuis une dizaine d'années les contrecoups de l'épidémie du sida et l'incapacité du système de santé à faire face à la croissance de la demande de soins (Njue, 2000 ; Gruénais et Njue, 2000).

Une mortalité longtemps plus faible que dans les régions voisines ...

Par ses caractéristiques physiques et climatiques, le pays gusii bénéficie de conditions meilleures que le reste de la province de Nyanza : il a échappé à la plupart des endémies qui ont ravagé le pays luo voisin au cours du siècle dernier. La population du bassin du lac Victoria est sujette à des maladies chroniques, dont les mieux connues sont la trypanosomiase et le paludisme. La trypanosomiase, ou maladie du sommeil, véhiculée par la mouche tsé-tsé, était très virulente en Ouganda puis du côté kenyan du lac Victoria au début du siècle. Le pays gusii n'en a jamais vraiment été victime (il n'y a aucune référence à cette maladie dans les rapports coloniaux concernant Kisii), sauf peut-être dans la zone de moindre altitude bordant le pays luo, moins densément peuplée. La maladie a été totalement éradiquée dans le bassin de la rivière Kuja par des mesures intensives dans les années 1950 (Ominde, 1988, p.115).

Le paludisme, très développé au bord du lac, n'avait pas été remarqué par l'administration locale en pays gusii avant 1937. Au fur et à mesure que les communications se développent entre le pays luo et la ville de Kisii, les cas se multiplient. En 1944, les premiers médicaments sont distribués (DC/KSI/1/8, 1939–1945) et en 1960, le paludisme est éradiqué dans l'ensemble des hautes terres kenyanes (DN 06/07/99), dont Kisii fait partie, ce qui n'exclut pas la possibilité de contamination ponctuelle.

Les épidémies les plus remarquées par l'administration sont des épidémies de variole, systématiquement combattues par des campagnes de vaccination, comme en 1943, 1957 et 1961 (DC/KSI/1/8, 1939–1945; DC/KSI/1/19, 1957; DC/KSI/1/23, 1961). Globalement, comme le stipule le rapport annuel de 1934, on peut dire qu'au cours de la période coloniale (DC/KSI/1/4, 1934) :

the Kisii country unlike the rest of the district is healthy

(le pays gusii au contraire du reste du district est en bonne santé)

Il est vrai qu'en ce qui concerne les maladies sexuellement transmissibles, par exemple, le pays gusii est mystérieusement épargné. En revanche, la santé en général est tout de même moins bonne que dans la province centrale ou dans l'est de la vallée du Rift, principalement parce que les campagnes de vaccination et la mise en place de centres de soins ont lieu plus tôt dans ces dernières régions.

...mais en hausse depuis une décennie

La mise en place progressive, depuis les années 1950, de centres de santé et de dispensaires publics dans l'ensemble du district a été suivie d'une amélioration globale de la santé. Dans le district de Kisii, le taux de mortalité infantile est estimé à 82 ‰ entre 1969 et 1979, et à 62 ‰ entre 1979 et 1989. Il est environ deux fois plus élevé dans le reste de la province de Nyanza. Mais les taux gusii, légèrement en dessous de la moyenne kenyane, sont beaucoup plus élevés que ceux de la province centrale, par exemple, où le taux de mortalité infantile est de 30 ‰ entre 1979 et 1989.

Mais la santé s'est dégradée au Kenya en général au cours des années 1990. Au nombre des fléaux qui touchent le pays gusii, on compte de nouveau le paludisme, et aussi le sida.

Le paludisme d'altitude (*highland malaria*) est revenu en force en 1988, en une première vague meurtrière, suivie par une autre en 1990, et depuis, chaque année, à la fin de la longue saison des pluies, les cas se multiplient. L'année 1998 a battu un record avec plus de 2000 morts en pays gusii, à la suite des pluies interminables de *El Niño*²³, qui sont tombées quasiment sans interruption d'octobre 1997 à mai 1998. L'apparition brutale de paludisme à des altitudes aussi élevées que celles du pays Gusii, que l'on pensait à l'abri de ce genre de maladie, est pour certains due au réchauffement de la planète ou aux changements climatiques entraînés par la déforestation, qui rendent la survie des anophèles possible à des altitudes où elle ne l'était pas il y a 20 ans (DN 06/07/99). Mais ce n'est pas la seule cause de l'hécatombe annuelle actuelle. L'infrastructure en matière de santé publique n'est plus suffisante pour la population du district. En 1999, plus de 100 admissions par jour

23. Courant de l'Océan Pacifique dont les caprices peuvent modifier le climat sur une grande partie de la planète, comme en 1997/1998.

pour cause de crise de paludisme étaient enregistrées au *Kisii General Hospital*, le plus gros hôpital public de la région, qui comporte, tous services confondus, seulement 242 lits (People, 27/02/98; DN 04/07/99). Au bout de quelques semaines, les dispensaires et centres de santé répartis dans le pays gusii, tout comme les principaux hôpitaux, sont en rupture de stock de médicaments. Les approvisionnements, lorsqu'ils arrivent, sont souvent revendus par certains membres du personnel aux plus offrants, et n'apparaissent jamais dans les stocks des hôpitaux publics (People, 27/02/98). Les décès, en particulier chez les enfants, surviennent en général lorsque le paludisme est associé à un autre problème. On parle beaucoup d'anémie (DN 30/05/99, DN 04/07/99), la pauvreté croissante entraînant une malnutrition certaine chez de nombreux enfants gusii. Ces problèmes d'alimentation étaient déjà constatés dans les années 1970 par Robert Le Vine et Suzanne Dixon (Le Vine *et al.*, 1996, p.177–188), et deviennent de plus en plus courants. Stephen Orvis parle de niveaux élevés de malnutrition sur des terres à très fort potentiel (Orvis, 1989, p.24). Enfin, les parasites du paludisme résistent de plus en plus aux traitements à base de quinine. Des comprimés à base de dérivés de la quinine sont en effet en vente sur tous les marchés, et la plupart des gens se soignent de manière incomplète, qu'ils soient mal conseillés, ou qu'ils n'aient pas les moyens d'acheter un nombre suffisant de comprimés (DN 06/07/99).

Les ravages du sida en pays gusii sont mal connus. Officiellement, les premiers cas ont été dépistés en 1987, et les derniers chiffres annuels disponibles montrent qu'en 1992, 648 nouveaux cas étaient officiellement recensés en pays gusii (*Kisii District Development Plan 1994–1996*, 1994, p.83). Il est difficile d'évaluer le nombre de décès causés par le sida, car ce sont toujours les maladies secondaires qui sont mentionnées dans les déclarations officielles. De plus, une grande part de la population n'a pas accès à l'infrastructure de la santé, publique ou privée, et les dépistages portent donc uniquement sur la fraction de la population la plus aisée : c'est le cas en particulier des femmes qui sont suivies durant leur grossesse dans des centres de santé maternelle et infantile. L'ampleur de l'épidémie de VIH en pays gusii n'est pas aussi importante qu'en pays luvo voisin, où les travaux de Carolyn Njue montrent que le risque est connu mais que ni les individus ni le personnel de santé n'ont changé de comportement (Njue, 2000, p.89 ; Gruenais et Njue, 2000). La situation est similaire en pays gusii, où en 1998 règne encore un tabou important sur ce sujet.

Les personnes dont les défenses immunitaires sont affaiblies, comme celles qui ont le sida, sont particulièrement vulnérables au paludisme d'altitude (*highland malaria*). L'effet cumulatif des deux maladies se

montre souvent fatal. Dans ce sens, les décès causés par le paludisme, qui nous l'avons vu touchent les membres de la population les plus fragiles (enfants en bas âge, personnes âgées et individus sous alimentés) comprennent probablement une proportion non-négligeable de personnes atteintes du sida. L'essor récent de l'épidémie de VIH en pays Gusii contribue à la gravité inhabituelle de l'épidémie de *highland malaria* en 1998.

Une baisse très récente de la fécondité gusii

Les conditions sanitaires relativement bonnes dans les régions les plus peuplées du Kenya sont allées de pair avec une natalité tout aussi exceptionnelle. Les résultats de l'enquête mondiale sur la fécondité, réalisée au Kenya en 1977/1978, alertent la communauté internationale : l'indice synthétique de fécondité obtenu pour l'ensemble du pays est alors de 8 enfants par femme, et le taux d'accroissement naturel avoisine les 4 % (Frank et McNicoll, 1987). Malgré l'activisme des associations et des organisations non gouvernementales²⁴ et un programme national de planification familiale mis en place en 1967 (Chesnais, 1979 ; Greeley, 1988 ; Locoh et Makdessi, 1996), la fécondité ne commence à baisser dans l'ensemble du pays qu'à partir du début des années 1980. La baisse a été aussi tardive que radicale, passant de 8 à 4,7 enfants par femme en 20 ans, peut-être justement parce que les niveaux de fécondité atteints étaient si élevés. Depuis une dizaine d'années, l'indice de fécondité semble se stabiliser autour de 5 enfants / femme (Bongaarts, 2006 ; Westoff, 2006).

Une fécondité plus élevée que la moyenne kenyane mais qui connaît une baisse plus rapide

La santé, plus satisfaisante en pays gusii que dans les régions voisines, au début de la période coloniale, y a permis une fécondité encore plus élevée.

La rareté des maladies sexuellement transmissibles chez les Gusii a eu

24. *Family Planning Association of Kenya, Family Planning Private Sector, et National Council of Churches of Kenya* en particulier.

un effet direct sur la fertilité des femmes. L'étude de Brass (1958, p.55–56) sur l'infertilité en Afrique de l'Est montre des taux d'infertilité totale extrêmement faibles en pays gusii : de l'ordre de 1 %. Parmi les raisons généralement évoquées pour expliquer cette différence majeure entre les Gusii et les autres groupes d'Afrique de l'Est, on trouve les faibles taux de migration des Gusii, c'est-à-dire la très faible proportion de la population qui voyage vers des régions où les maladies sont plus fréquentes – comme le pays luo voisin – ainsi que la faible proportion de personnes de ces régions qui passent par le pays gusii. Le fait qu'il n'y ait pas d'abstinence *post partum* longue chez les Gusii peut aussi avoir eu un effet sur la limitation des relations extraconjugales, et par conséquent sur la dissémination de maladies sexuellement transmissibles (Le Vine *et al.* , 1996, p.98–99).

La province de Nyanza, où se situe le pays gusii, a connu une baisse de la fécondité similaire à celle de l'ensemble du pays, même si la fécondité y est encore plus élevée que la moyenne nationale en 1998. Le district de Kisii, lui, est la partie du pays où l'accroissement naturel était le plus fort entre 1948 et 1979. Le Kenya détenant le record pour l'Afrique à cette période, on peut en déduire que Kisii était parmi les régions d'Afrique qui ont connu l'accroissement naturel le plus spectaculaire du monde (Le Vine *et al.*, 1996, p.92).

La baisse de la fécondité, plus tardive en pays gusii que dans le reste du pays, y a été d'autant plus spectaculaire : en 1998, l'indice synthétique de fécondité gusii est passé en dessous de la moyenne nationale, après une chute de 3 points en 10 ans seulement (tableau 5).

Tableau 5. Evolution de l'indice synthétique de fécondité

	1979– 1989 (^a)	1984– 1989 (^b)	1990– 1993 (^c)	1995– 1998 (^d)	1997 (^e)	2000– 2003 (^f)
Kenya	6,6	6,7	5,4	4,7	–	4,9
Province de Nyanza	7,0	7,1	5,8	5	–	5,6
District de Kisii	7,2	–	–	4,3	4,1	–

Sources: (^a) Kenya Population Census 1989 , vol. IV, 1996, (^b) Kenya Demographic and Health Survey 1989, (^c) Kenya Demographic and Health Survey 1993, (^d) Kenya Demographic and Health Survey 1998 (^e) calculé d'après le Kenya Demographic and Health Survey 1998, pour l'année précédent l'enquête, (^f) Kenya Demographic and Health Survey 2003.

Les études abordant la question de la fécondité gusii ont jusqu'à présent essayé d'expliquer la persistance d'une fécondité élevée dans une

région pourtant soumise à une pression sur la terre sans précédent. Il s'agit maintenant de se demander comment une telle baisse peut avoir eu lieu aussi rapidement, alors qu'hier encore avoir des enfants, et beaucoup d'enfants, était l'une des raisons d'être de la plupart des Gusii. Cet état d'esprit était alors complètement rationnel, puisque les enfants étaient à l'époque un apport de main-d'œuvre considérable pour les travaux agricoles et ménagers, et assuraient à l'âge adulte, le confort économique des parents âgés.

L'ascension sociale par les enfants

Une autre raison pour laquelle avoir des enfants était valorisé en pays gusii, est que les enfants constituent une étape importante pour l'évolution du statut de l'homme et de la femme dans le lignage. La femme n'a pas directement accès à un nouveau statut par son passage à l'état de mère, mais l'étape la plus importante de sa progression sociale est atteinte au premier mariage de l'un de ses enfants, ce qui valorise une fécondité précoce (Le Vine S., 1979, p.12). Garçons et filles sont valorisés pour des raisons différentes, les uns à long terme, les autres à plus court terme.

Hier comme aujourd'hui, ce sont les fils qui gardent le nom de leur père et ainsi assurent que celui-ci ne sera pas oublié (Håkansson, 1988, p.33, Mayer, 1949, p.33). Ce sont eux qui, jeunes hommes, assurent la protection du lignage dans une société où la violence est courante (Le Vine et al, 1996, p.104). Dans le passé, les fils étaient de plus considérés comme pourvoyeurs d'une sécurité dont les parents ont besoin lorsqu'ils sont âgés (Orvis, 1989, p.197). Par exemple, le fils cadet prend en général à sa charge ses parents lorsque ceux-ci ne sont plus autonomes²⁵. Les filles, elles, n'appartiennent pas au lignage. Des règles d'exogamie les obligent à le quitter. Cependant, dans le passé, elles apportaient généralement une compensation matrimoniale, qui permettait à un de leurs frères de se marier à son tour, amenant ainsi dans le lignage une bru pour aider sa mère dans tous les travaux domestiques et agricoles. Aujourd'hui, la compensation matrimoniale est de moins en moins souvent payée, et la plupart du temps elle ne l'est que partiellement. Dans tous les cas, garçons et filles constituent une main d'œuvre importante pour une mère débordée par les tâches ménagères et agricoles.

25. C'est en général la mère âgée, à la mort du père, qui s'installe auprès de son fils cadet. Il arrive cependant parfois que les fils prennent la charge de leur mère à tour de rôle (Håkansson, 1988, p.151 ; Golaz, 2007).

Mais de nombreux parents se plaignent d'être délaissés par leurs fils adultes, parfois trop occupés à gérer leurs propres problèmes économiques, ou tout simplement accusés d'ingratitude. Par exemple, certains, à qui la communauté a payé des études en ville ou même à l'étranger, y restent et ne redistribuent pas les bénéfices de leur position. Dans ces cas, ce sont souvent les filles dont les mères se félicitent, car même si leurs visites sont rares, elles ne manquent pas d'apporter avec elles des présents pour leur famille.

Du fait de la valeur accordée aux enfants et d'une mortalité relativement faible, l'accroissement naturel en pays gusii a été l'un des plus élevés d'Afrique. Des changements importants dans la natalité et la mortalité ont lieu à partir des années 1980, contribuant à une baisse radicale du taux d'accroissement naturel de la région. Depuis longtemps, il n'y a guère de place en pays gusii pour une immigration importante.

Une région marquée par une faible immigration

L'effort du gouvernement colonial pour maintenir artificiellement une apparente homogénéité ethnique au sein de chaque réserve a particulièrement bien fonctionné en pays gusii. Il faut souligner tout d'abord que l'ancien district de Kisii, délimité au début de la période coloniale, l'a été sur des critères d'homogénéité ethnique, englobant l'ensemble des foyers de peuplement gusii et seulement eux (voir carte 10). Très tôt, les densités de population élevées dans cette partie du Kenya, et plus encore le système de tenure foncière, font que des immigrants ne peuvent pas avoir facilement accès à la propriété. Un exemple intéressant illustre bien l'attitude du gouvernement vis-à-vis des immigrants à cette période de l'histoire kenyane. Au cours de la période coloniale, l'administration remarque l'installation d'un groupe de Maragoli (originaires de l'ouest du Kenya) dans le nord de la réserve, et de Kikuyu (originaires du centre du pays), dans l'est. Ces immigrants sont gardés sous bonne surveillance, comme en témoignent les rapports annuels des *District Commissioners* basés dans la ville de Kisii. Les Kikuyu sont finalement expulsés dans les années 1950, sous prétexte de leur incapacité à s'intégrer rapidement, mais surtout par peur de l'extension au pays gusii de l'insurrection Mau Mau, dont les Kikuyu sont les principaux acteurs (DC/KSI/1/16, 1954).

L'assimilation d'« étrangers » au sein des lignages gusii était pourtant

déjà possible au début de la période coloniale (Mayer, 1949). A la fin du XX^e siècle, le développement du marché foncier est en théorie une ouverture supplémentaire pour l'immigration. En pratique, les ventes demeurent limitées, du fait de la forte pression foncière, et locales, en raison d'une forte pression sociale (Golaz, 2002). Il n'est donc pas surprenant que la population du district conserve une certaine homogénéité.

Dans les recensements

La question sur l'ethnicité, présente dans les recensements kenyans jusqu'à celui de 1989 inclus, permet de mesurer les variations de la population recensée en pays gusii. En 1999, seul le lieu de naissance donne une information sur l'origine des personnes recensées. Que ce soit par le groupe ethnique ou le lieu de naissance, la proportion de gusii ou de natifs de Kisii dans les recensements est toujours supérieure à 96% (tableau 6). Si l'on se reporte au recensement de 1989, seulement 1,7 % des personnes énumérées dans le district de Kisii sont nées ailleurs, et parmi elles, 41 % sont originaires du reste de la province de Nyanza. L'homogénéité ethnique du district de Kisii confirme ce faible taux d'immigration : toujours selon le recensement de 1989, 98,2 % des résidents du district se disent gusii. Une légère diminution du taux d'autochtones peut être observée entre 1989 et 1999, probablement liée au fait que les tensions interethniques dans les années 1990 ont conduit nombre de familles gusii à revenir en pays gusii, indépendamment de leur lieu de naissance ou de leurs attaches familiales. Aujourd'hui l'immigration de non-natifs est toujours faible en pays gusii. Selon le recensement de 1999, 96% des résidents des districts de Kisii, Gucha et Nyamira sont nés en pays Gusii (on ne dispose pas d'information sur l'ethnicité en 1999).

Tableau 6. Les autochtones en pays gusii

	Se déclarent gusii				Nés dans le district	
	1962	1969	1979	1989	1989	1999
Kisii	98,6 %	98,0 %	98,0 %	98,2 %	98,3 %	96,0 %
Kisii Central	96,0	–	–	–	–	88,2
Nyamira	99,4	–	–	–	–	88,9
Gucha	99,5	–	–	–	–	93,8

Sources : recensements

Lieux de naissance des enquêtés de Magenche

Des résultats comparables ont été observés à Magenche, où plus de 90% de la population est native du pays gusii (98,1 % des hommes et 97,0 % des femmes).

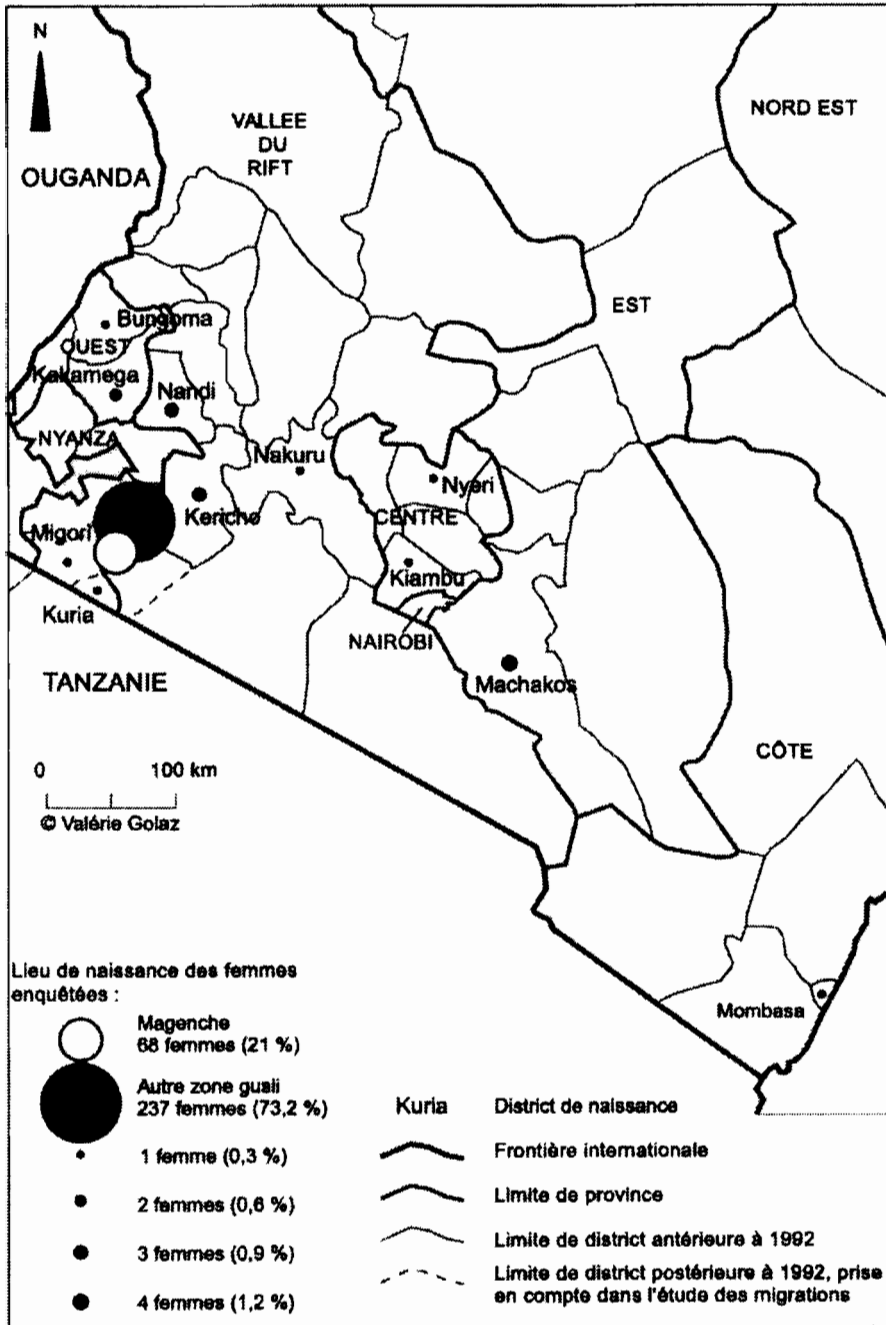
Parmi les personnes interrogées à Magenche, 91 % des hommes sont nés dans la zone d'étude même, mais ce n'est le cas que de 21 % des femmes (tableau 7). La raison de ce décalage est l'exogamie pratiquée par les Gusii. En effet, les femmes enquêtées sont pour la plupart en union à Magenche. La zone étudiée correspondant presque exactement à une unité exogame, elles sont forcément originaires d'ailleurs. Près de 90 % d'entre elles viennent de zones rurales voisines, en pays gusii. Les autres sont nées au cours de séjour en migration de leur mère (dans la province de la Vallée du Rift ou sur la côte), ou appartiennent à d'autres groupes ethniques de langue bantu. On peut en particulier remarquer sur la carte 13 que malgré leur proximité géographique, il n'y a pas de femme d'origine maasai ou luo vivant à Magenche, alors qu'en revanche, les femmes kamba y sont plus nombreuses que l'éloignement de leur région d'origine ne le laisse soupçonner. Il existe de nombreuses unions matrimoniales passées avec les Maasai voisins mais il s'agit toujours d'une femme gusii mariée à un homme maasai, et non l'inverse. En effet, si les mariages mixtes avec les groupes ethniques voisins des Gusii sont fréquents, en particulier avec les Maasai et les Kipsigis, il est rare qu'ils aillent dans le sens de l'assimilation d'une femme par les Gusii. En règle générale, ce sont les femmes gusii qui sont épousées par leurs voisins, principalement parce que le montant de la compensation matrimoniale demeure, malgré ses oscillations, moins élevé en pays gusii que chez des groupes possédant plus de bétail, comme les Maasai ou les Kipsigis.

Tableau 7. Lieu de naissance des personnes interrogées à Magenche

	Hommes	Femmes	Femmes en union
Magenche	264 (91 %)	68 (21%)	13 (5%)
Autre zone rurale gusii	19 (6%)	237 (73 %)	235 (89 %)
Reste du Kenya	6 (2%)	19 (6 %)	15 (6%)
Tanzanie	2 (1%)	—	—
Total	291	324	263

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Carte 13. Lieu de naissance des femmes enquêtées à Magenche



Comment comparer hommes et femmes alors que leur parcours résidentiel suit des logiques si différentes ? La solution utilisée ici est d'exclure de l'étude, lorsque les deux sexes sont considérés simultanément, les zones rurales gusii, au même titre que Magenche, et de ne s'intéresser qu'aux migrations vers des régions non gusii ou vers des villes gusii. La zone de référence de l'étude, le pays gusii rural, englobe ainsi les lieux d'origine de la plupart des hommes comme des femmes.

Tableau 8. Proportion d'individus nés hors du pays gusii rural selon l'année de naissance

	Hommes		Femmes	
	Nés avant 1967	Nés après 1968	Nées avant 1967	Nées après 1968
Nés hors du pays gusii rural	4,1 %	2,8 %	4,3 %	8,6 %
Effectif total	147	144	138	186

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Le tableau 8 montre qu'environ 4 % des personnes interrogées à Magenche et nées avant 1967 ne sont pas nées en pays gusii rural. Les proportions trouvées pour ce groupe d'années de naissance, comparable pour les hommes et pour les femmes, montre qu'à Magenche, les unions avec des femmes non gusii étaient rares. Chez les femmes, on voit que la proportion de femmes nées hors du pays gusii double d'un groupe d'années de naissance au suivant. Les femmes d'autres groupes ethniques sont de plus en plus nombreuses à venir vivre en union avec un Gusii ; de plus, il est probable qu'avec le développement des migrations de travail, les naissances en migration sont de plus en plus fréquentes. Cependant, l'évolution de la proportion d'hommes nés hors du pays gusii rural contredit ce dernier point. On trouve en effet une plus faible proportion d'hommes nés hors de la zone de référence dans le deuxième groupe d'années de naissance. Si ce résultat était exact, cela impliquerait que les migrations des femmes sont de moins en moins courantes ou du moins que les femmes ont plus tendance qu'avant à revenir à Magenche à la naissance de leur premier enfant. Cette hypothèse n'est cependant pas crédible. En pratique, ce décalage provient vraisemblablement du fait que les hommes cherchent à justifier leur identité, leur droit à la terre et au respect par une naissance sur la terre ancestrale, à Magenche, même lorsqu'en réalité ils sont nés ailleurs.

Des taux d'émigration relativement faibles mais controversés

La croissance de la population en pays gusii ne peut pas être attribuée à l'arrivée de membres d'autres communautés. En revanche, elle est d'autant plus forte que l'émigration est faible. Seuls les recensements étaient à même de donner une estimation des migrations gusii, et celle-ci est très sommaire.

Le contrôle des mouvements de population durant la colonisation

Jusqu'au début des années 1960, l'installation définitive de Gusii hors du district de Kisii est quasiment impossible. En effet, les limites administratives imposées par le gouvernement colonial, et qui perdurent dans une certaine mesure après la colonisation, tendent à être imperméables. Si les efforts de l'administration pour limiter les interactions entre groupes ethniques vont dans le sens de la restriction de l'immigration vers la réserve gusii, ils visent tout autant à empêcher les Gusii de s'installer hors de leur réserve, ce qui est beaucoup plus difficile.

Petit à petit, la pression sur la terre s'accroît dans la réserve gusii. Certains ménages migrent progressivement vers d'autres réserves, moins densément peuplées. Le gouvernement colonial utilise alors le système de carte individuelle (*kipande*), établi en 1920 pour contrôler le travail des indigènes sur les terres européennes, dans le but ouvert de limiter les mouvements internes dans la région, ce qui paraît être l'un de ses soucis majeurs à la lecture des archives. Le *kipande*, nécessaire pour travailler hors de la réserve, était obligatoire pour tout homme de plus de 16 ans, et indispensable en théorie pour franchir toute limite administrative (Kuczynski, 1949, p.139). A partir de ce moment-là, tout mouvement hors de la réserve gusii devait être justifié et pouvait être interdit. L'installation d'une famille gusii au delà des frontières restreignant l'ancienne réserve, difficilement contrôlable, pouvait à tout moment être déclarée illégale, et la famille renvoyée vers la réserve par l'administration du district concerné.

Si le gouvernement tente par tous les moyens de limiter les mélanges entre groupes ethniques, et en particulier d'interdire aux Gusii de s'installer au-delà des limites administratives de leur réserve, il n'en est pas moins intéressé par la main d'œuvre masculine. Comme dans le reste du pays, les taxes imposées à la population forcent les hommes à chercher du numéraire, et les grandes plantations dirigées par des européens les

accueillent. La colonisation impose des travaux forcés, en particulier pour la construction de la voie ferrée qui traverse le Kenya d'est en ouest et des routes, et les corvéables sont désignés dans les réserves. Le système de *kipande* permet dans une certaine mesure de contrôler les mouvements des migrants entre leur réserve et leur lieu de travail. Malgré les efforts de l'administration, la plupart des Gusii se montrent réticents à quitter leur réserve pour offrir leur travail.

Une émigration faible et récente

Les migrations au Kenya n'ont jamais fait l'objet d'enquête nationale particulière, et les seules sources quantitatives disponibles sur le sujet sont donc les recensements. Ils sont réalisés tous les dix ans depuis 1969. Le recensement de 1989 a été l'objet de critiques justifiées, quant à la qualité des résultats finalement présentés après 5 ans de silence (Golaz, 1996 ; Golaz, 1997a ; Golaz, 1997b). Il reste néanmoins la seule source quantitative existante, à l'échelle nationale, pour les années 1980–1990 (voir chapitre II). Dans le recensement de 1999, afin d'échapper aux critiques émises à l'encontre du précédent, le gouvernement a choisi de ne pas publier de résultats concernant l'ethnicité (Golaz, 2006).

Le recensement de 1989 comportait une question portant sur le lieu de naissance de l'individu, et une autre sur le lieu de résidence 1 an avant le recensement. Ces questions ont été abordées dans une publication officielle (*Kenya Population Census 1989*, vol.VI, 1996). D'après l'analyse du recensement de 1989, 12,3 % des individus nés dans le district de Kisii résidaient ailleurs en 1989, ce qui est faible en comparaison des 30 % atteints par le district de Siaya ou les 23,3 % de Kakamega (*Kenya Population Census 1989*, vol.VI, 1996, p.4).

La littérature portant sur les Gusii montre une émigration faible et récente (Okoth–Ogendo et Oucho, 1993, p.188, p.196). Seetharam et Olenja (1984, p.210), dans leur analyse du recensement de 1969, montrent que les Kisii, qui représentaient alors 6 % de la population du Kenya, n'étaient plus que 1,2 % parmi les immigrants de Nairobi. A partir du recensement de 1979, Barber et Milne (1988, p.1188) trouvent, pour 1978–1979, un solde migratoire net de – 11 728 pour le district de Kisii ; ce qui revient à un taux d'émigration nette de seulement 1,3 %. A titre de comparaison, dans leur étude, les districts de Siaya et de Kakamega ont pour solde migratoire net respectivement – 23 842 et – 36 821, ce qui donne des taux d'émigration nette de 5 % et 3,6 %. Margrethe Silberschmidt (1991, p.47) parle pour Kisii d'une faible émigration vers 20 ans et d'un retour rapide, et aussi de migrations

saisonniers importantes. De plus, elle écrit ailleurs que la migration au départ du district de Kisii est faible (Silberschmidt, 1995, p.37) : elle cite le *Central Bureau of Statistics*, qui en 1990 donne un effectif de 5 000 personnes (surtout des hommes) originaires du district, travaillant à l'extérieur de celui-ci. Ce nombre, ne représentant certes que l'emploi salarié formel (y compris le salariat agricole), est faible. Le gouvernement, 4 ans plus tard, parle de migration de travail à destination de Kericho et des quatre grandes villes du pays, sans donner de chiffres (*Kisii District Development Plan 1994–1996*, 1994, p.12). Selon les analyses publiées des données du recensement de 1989, 12,3% des natifs de l'ancien district de Kisii sont résidents dans d'autres parties du Kenya en 1989 (*Kenya 1989 Population Census*, vol.VI, 1996). 60% de ces migrants sont des hommes. Les natifs du district de Kisii sont le plus fortement représentés parmi les immigrants à Kericho (28 %) Narok (16 %) South Nyanza (12 %), dans certains autres districts de la province de la Vallée du Rift et de Nyanza (Nakuru, Nandi, Trans Nzoia, Baringo, Kisumu, avec des proportions allant de 4 à 5 %). A Nairobi, comme à Kiambu qui en symbolise en quelque sorte la banlieue, ils ne constituent alors que 3 % des immigrants. Les lieux d'émigration des Gusii semblent donc se situer plutôt dans les régions les plus proches, notamment celles caractérisées par des villes moyennes ou offrant des possibilités d'emploi agricole ou d'accès à la terre. Les migrations gusii concernent alors principalement les hommes de 20 à 30 ans (Golaz, 1997a). La division du district de Kisii en trois au cours des années 1990 ne facilite pas les comparaisons entre les recensements de 1989 et 1999. En 1999, 22 % des natifs de Kisii Central résident dans d'autres districts (y compris Gucha et Nyamira) ; c'est le cas de 16 % des natifs de Gucha, et de 18 % des natifs de Nyamira (*Kenya 1989 Population Census*, vol.VI, 2004). Ces résultats incluent une partie non évaluée de migrations entre districts gusii, ils ne sont donc pas comparables aux précédents, mais attestent au moins d'une mobilité plus importante, fut elle locale. Aucune autre information supplémentaire n'est disponible concernant l'émigration en provenance de ces districts.

Les chiffres sur l'immigration gusii en Trans Mara sont inexistants. Ce n'est qu'à partir du recensement de 1999 que le Trans Mara est un district ; avant cela, il faut se contenter des données portant sur le très vaste district de Narok, dans lequel le Trans Mara est inclus. On peut simplement remarquer que les natifs de Kisii représentent en 1989 16% de la population immigrée du district de Narok, ce qui revient à 4 % de la population du district. En 1999, seulement 1,9% de la population de cette zone (alors districts de Narok et Trans Mara) déclarent être nés en pays gusii. Si l'on considère que la plupart de ces migrants sont installés dans

la division administrative du Trans Mara, qui touche le pays gusii au sud, cela entraîne que la proportion de résidents originaires de l'ancien district de Kisii y aurait été en 1989 de 18%²⁶ alors qu'ils ne sont plus que 3% en 1999.

La mobilité gusii semble s'affirmer au cours du temps, mais le manque marqué de données précises sur ce sujet est flagrant. Ces résultats hésitants sur les migrations contrastent fortement avec ce que l'on sait des autres caractéristiques démographiques de la population de l'ancien district de Kisii. L'accroissement naturel, régulier jusqu'à récemment, atteste d'un régime démographique extrêmement fort. Il paraît d'autant plus étonnant, dans ce contexte, que les gusii ne connaissent qu'une émigration faible.

Au vu de ces informations somme toute très parcellaires et contradictoires sur la mobilité spatiale des Gusii, il semble d'autant plus important dans un premier temps de revenir sur ce qu'a été véritablement cette mobilité, et comment elle est perçue et relatée par les acteurs eux-mêmes. L'enquête de Magenche nous apporte à ce sujet une vision très différente et tout à fait complémentaire, qui sans donner d'estimations chiffrées de flux de départ, de retour ou d'arrivée, va permettre de comprendre les processus migratoires en œuvre à différentes époques, d'analyser les personnes concernées ou pas par ces processus et leur inscription dans l'espace et le temps.

26. Mes calculs, à partir du recensement de 1989.

PARTIE 2

Des trajectoires résidentielles modifiées par les conflits

Données générales de population tirées des recensements et analyse de l'enquête biographique apportent un éclairage complémentaire et approfondi sur les migrations et les lieux de résidence des Gusii. Les données de recensement permettent jusqu'à 1989 de retrouver les districts et milieux de résidence des personnes nées dans le district de Kisii ou qui se déclarent gusii. En 1999, l'information sur le groupe ethnique n'est pas publiée, on ne peut que tenter d'analyser la migration par le lieu de naissance ou le lieu de résidence l'année précédant le recensement. Contrairement aux données de recensement, les données biographiques comportent une trajectoire résidentielle qui permet de s'intéresser à l'enchaînement et à la durée des épisodes résidentiels, sur toute la durée de la vie des enquêtés. L'enquête réalisée à Magenche comporte de plus des questions supplémentaires sur les lieux de résidence de l'année précédant l'enquête, sur le lieu idéal de résidence, etc. Outre ces questions portant sur les lieux de résidence, l'enquête aborde également d'autres formes de mobilité, quotidienne, professionnelle, etc. dont l'analyse figure dans la partie 3 de cet ouvrage.

Cette partie porte exclusivement sur les changements résidentiels et les lieux de résidence. Les recensements apportent une information très partielle sur les changements résidentiels, mais qui mérite néanmoins d'être analysée. En effet, seul le sommet de l'iceberg des migrations ainsi définies y apparaît, puisque n'y figure que le district où la personne est recensée, son district de résidence un an auparavant et son district de naissance. Les changements de logement, au sein d'un même district, ne sont donc pas perceptibles, de même que les étapes migratoires intermédiaires. Dans le cas de Magenche, la population étudiée se situe de plus en limite de zone administrative : la frontière sud d'un district, Kisii ou Gucha selon l'époque. Cela implique qu'une installation à quelques centaines de mètres du lieu d'origine peut dans certains cas être considérée comme une migration, s'il y a passage de cette limite, alors qu'un déménagement impliquant un déplacement de plusieurs dizaines de kilomètres, au sein du district, ne l'est pas. Dans tous les cas les données de recensement disponibles²⁷ ne permettent pas de discerner la zone de Magenche du reste du district. Pours de raisons de préservation de la confidentialité des résultats, l'information spatiale minimale disponible dans les recensements kenyans est le district.

L'enquête biographique permet de mener des analyses plus fines, en définissant la migration comme changement de résidence. Ainsi, la

27. Echantillons à 5% des recensements de 1989 et 1999, disponibles gratuitement sur le site de IPUMS-International (MPC, 1997).

totalité des étapes résidentielles de plus de six mois sont recueillies. Cela revient à étudier une trajectoire unique, avec à chaque instant un seul lieu de référence, ce qui conduit naturellement à définir une résidence principale et à omettre les autres lieux de vie éventuels (Courgeau, 1988, p.14-16). De plus, seuls les épisodes d'une durée supérieure à six mois sont ici pris en compte, ce qui exclut la mobilité temporaire (les déplacements de travail, les navettes quotidiennes des petits fonctionnaires, les allées et venues des marchands entre leurs différents lieux de vente ou d'achat...). L'analyse de ces données apporte un éclairage différent sur les migrations gusii, en permettant des analyses plus approfondies.

Les lieux de résidence des Gusii à l'extérieur de l'ancien district de Kisii (chap. 4) montrent une forte préférence pour les migrations de proximité. Même si ce trait présente une forte continuité dans le temps, l'évolution des âges et des périodes de départ en migration dévoile une histoire mouvementée des migrations gusii (chap.5). Les durées de séjour en migration souvent limitées à quelques années, sont fortement marquées par les conflits des années 1990 qui ont forcé beaucoup de migrants gusii à se réfugier dans l'ancien district de Kisii (chap. 6).

Lieux de migration

Avant d'entrer dans l'analyse des données disponibles, il est légitime de se demander dans quelle mesure une enquête menée dans une zone de départ de migration permet d'analyser ces migrations qui justement soustraient les individus à l'observation. Certes, les données recueillies à Magenche sont d'autant plus pertinentes que l'émigration y est faible. L'approche choisie n'est envisageable qu'avec une émigration modérée, mais elle est alors particulièrement instructive, étant donné la manière dont l'échantillon sur lequel porte l'enquête a été construit, à partir des caractéristiques foncières des exploitations agricoles. En effet, tous les individus ou ménages ayant accès à la terre sont inclus dans l'échantillon, même s'ils sont absents de la région. Ainsi, quelques indicateurs nous permettent de donner des estimations du nombre de migrants perdus pour l'enquête. Seulement 8,7% des ménages étaient en migration au moment de l'enquête et n'ont pu répondre aux questionnaires. Cette proportion relativement faible de migrants absents est la conséquence de deux phénomènes complètement différents. D'une part, il faut souligner que l'enquête a lieu dans un contexte de conflits généralisés dans la plupart des régions de migration des Gusii, conflits polarisés autour de la non-autochtonie. De ce fait, beaucoup de migrants sont de retour dans leur région d'origine au moment de l'enquête, dans l'attente d'un apaisement des tensions inter-ethniques. Celles-ci sont particulièrement vives dans l'Ouest du Kenya, où se trouvent la région de Magenche et les principales destinations de migrations de ses habitants. D'autre part, la plupart des ménages ou des individus en migration ont pu être enquêtés lors de passages courts dans la zone d'étude. En effet, un ménage « absent » au cours de trois visites consécutives n'était pas systématiquement rayé de la liste, et remplacé par un autre. Il est arrivé à plusieurs reprises que les parents et les proches de personnes recherchées nous préviennent de leur passage à Magenche, ce qui nous a permis de saisir des biographies qui

en d'autres circonstances nous auraient échappé. Dans tous les cas, un enquêteur se rendant dans une partie de la zone d'étude y recherchait systématiquement les personnes de l'échantillon qui n'avaient pas encore fait l'objet d'un entretien. Ainsi la longueur de l'enquête contribue aussi à sa qualité.

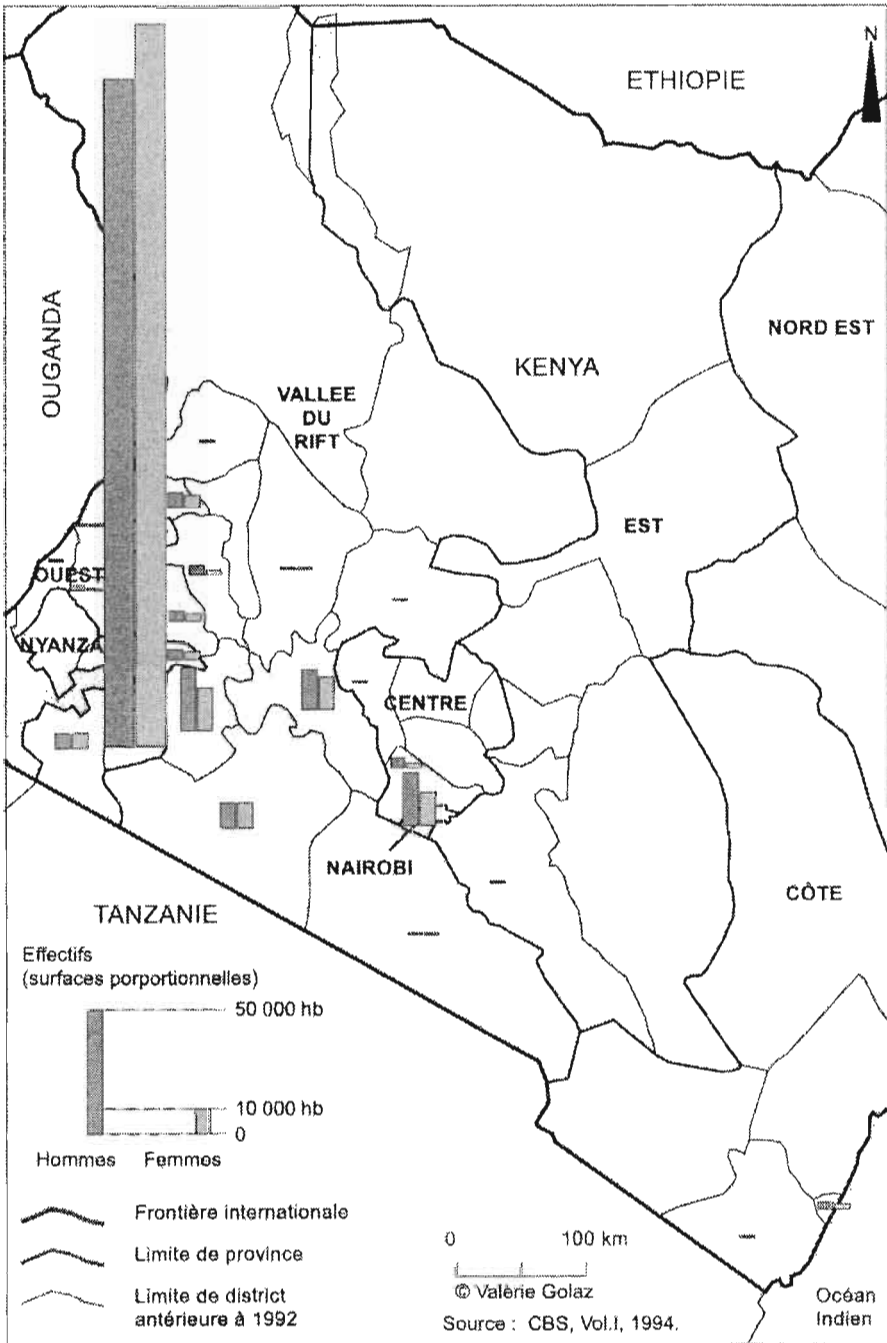
L'exemple de la capitale montre que l'enquête apporte une image relativement juste de l'émigration. A Nairobi, on pourrait s'attendre à trouver de nombreux migrants de Magenche, et en particulier des migrants « absents » de Magenche au moment de l'enquête. 18 des 61 ménages en migration sont, d'après nos informateurs, à Nairobi. Au moment de l'enquête, sur une population enquêtée de 4740 personnes, 80 seulement sont à Nairobi, c'est à dire moins de 2 %. Ceci montre d'une part la spécificité des migrations vers Nairobi – deux tiers des chefs de ménage qui y vivent y emmènent leur famille – et d'autre part la faible occurrence dans l'ensemble des ménages de Magenche de la migration vers Nairobi. Aller en ville procède d'une démarche spécifique, et les Gusii de Magenche n'ont pas forcément les contacts nécessaires sur place pour favoriser leur insertion. Ceux qui y arrivent, en revanche, y emmènent leur famille.

Les lieux classiques de migration gusii

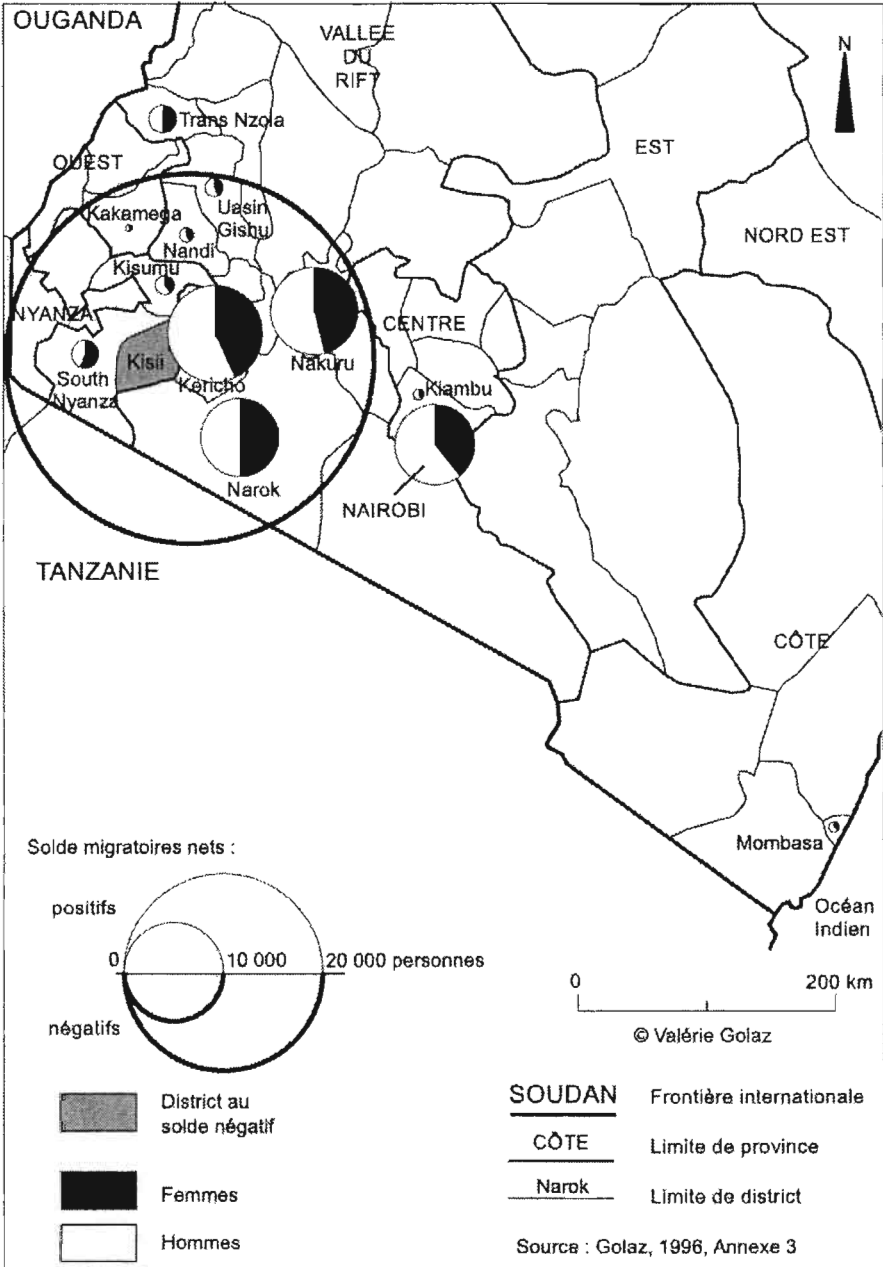
Le recensement de 1989 comporte trois questions qui nous permettent d'éclairer les migrations dans la région : le groupe ethnique des personnes recensées, ainsi que leurs lieux de résidence à la naissance et un an avant le recensement. La carte 14 représente pour chaque district le nombre des hommes et des femmes qui se déclarent gusii lors de ce recensement. D'après cette carte, la province qui attire le plus les Gusii est celle de la Vallée du Rift. Les deux plus grandes villes du pays, Nairobi et Mombasa, attirent aussi les Gusii, mais relativement peu. A titre de comparaison, il y a moins de Gusii à Nairobi que dans le district de Kericho. On peut aussi observer que les migrations concernent légèrement plus d'hommes que de femmes (la seule exception est le district de South Nyanza, où l'on trouve environ 500 femmes gusii de plus que les hommes).

Cette image de la présence gusii au Kenya en 1989 peut être complétée par son évolution entre cette date et le recensement précédent,

Carte 14. La population qui se déclare gusii au recensement de 1989



Carte 15. Soldes migratoires nets (1979-1989) par district des Gusii

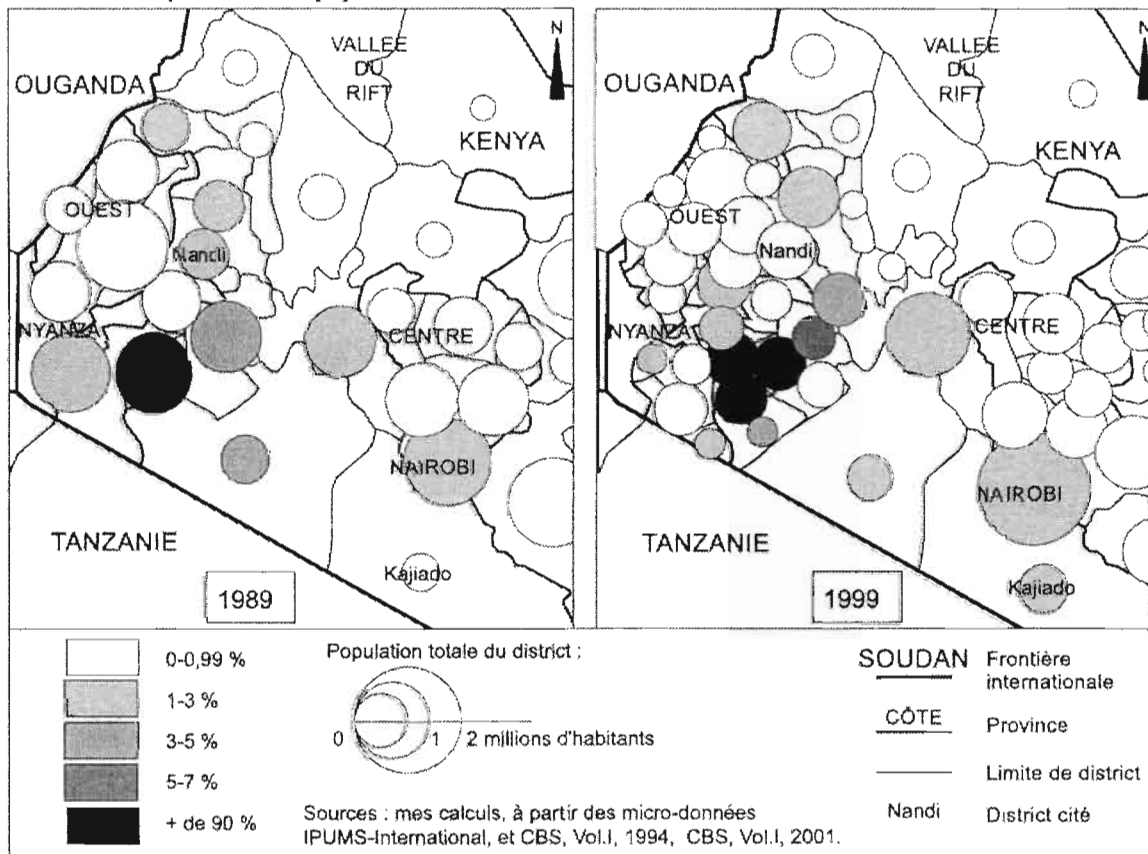


en 1979. Le solde migratoire net des Gusii par district est la différence entre les effectifs observés en 1989 et ceux de 1979, auxquels on a appliqué le taux de croissance moyen de l'ensemble du groupe ethnique durant cette période (Golaz, 1996, p.20-21). La carte des soldes migratoires nets montre que c'est principalement vers quatre districts que se sont développées les migrations au cours de ces dix années : les districts de Kericho, Nakuru et Narok, dans la province de la Vallée du Rift, et celui de Nairobi. On peut noter que les soldes migratoires sont tous positifs, pour les hommes et les femmes, en dehors du pays gusii : quel que soit le lieu, la présence gusii s'est intensifiée au cours des années 1980, il y a eu plus de nouvelles arrivées que de départs de chaque district. On peut aussi remarquer, en comparant les cartes 14 et 15, que les soldes nets représentent environ un quart de l'effectif des Gusii observé en 1989. Cela permet de dire qu'en dix ans, le volume des départs de Gusii de chaque district est supérieur aux trois quarts des arrivées. Autrement dit, plus de trois quarts des migrants quittent leur lieu de migration dans les dix ans (sans forcément rentrer chez eux).

Les modifications apportées à la carte administrative du Kenya entre 1989 et 1999 entraînent une évolution des concepts de « migrant » et de « migration » entre ces dates dans les résultats de recensements. Si l'on veut comparer les migrations à ces deux périodes, il est donc nécessaire de faire preuve de prudence. Une première méthode consiste à utiliser le niveau le plus fin possible qui n'ait pas évolué sur l'ensemble du pays entre ces deux dates, celui de la province. Mais travailler sur les migrations de durée de vie entre provinces n'est guère précis. Une seconde méthode consiste à travailler à partir des cartes représentant l'ensemble de la population du Kenya à ces deux dates, par district. Les cartes 16 montrent que la densité de natifs du pays gusii évolue peu entre 1989 et 1999, à part dans le district de Kajiado (immédiatement au sud de Nairobi), où elle augmente, et à Nandi où elle diminue.

En résumé, les Gusii en migration sont relativement peu nombreux, ne s'installent apparemment pas pour des périodes très longues, et les destinations privilégiées de migrations semblent se maintenir au fil du temps, ainsi que la proportion des Gusii dans ces lieux. Les recensements ne donnent pas une idée très précise des phénomènes en présence, mais soulignent tout de même cette constance au cours des trois dernières décennies.

Cartes 16. Proportion de la population née dans le district de Kisii en 1989 et 1999



Mobilité locale de l'enfance versus mobilité régionale de l'âge adulte

L'enquête menée à Magenche permet d'aller plus loin, notamment en distinguant les lieux de migrations de l'enfance et de l'âge adulte. Pour cela, il est nécessaire dans un premier temps de définir ces périodes de la vie.

La question de l'entrée dans l'âge adulte se pose ici. A partir de quand un individu peut-il être considéré comme un adulte ? A partir de quel âge a-t-il un comportement d'adulte ? Cette transition floue entre l'enfance et l'âge adulte n'est pas vécue de la même manière par tous, elle peut être plus ou moins bien définie dans le temps, et plus ou moins précoce (GRAB, 2006).

Dans le passé, une rupture franche séparait l'enfance de la maturité chez les Gusii. L'« initiation » de l'individu par le franchissement de plusieurs étapes jouait ce rôle. Les garçons étaient circoncis et les filles excisées ; une période d'isolement d'environ un mois suivait l'opération, la grand-mère dispensait un enseignement précis concernant les comportements adultes, etc. Cette étape de la vie était bien marquée, et avait en général lieu entre 15 et 20 ans. Aujourd'hui, la circoncision et l'excision, toujours de rigueur dans plus de 95 % des ménages, sont pratiquées aux alentours de 10 ans. La plupart des autres aspects de l'initiation sont tombés en désuétude ou ont été atténués (Silberschmidt, 1995, p.44), en partie parce que la scolarisation fait que les enfants ne sont pas disponibles sur de longues périodes. On ne peut donc plus considérer qu'il s'agisse d'un rite de passage à l'âge adulte.

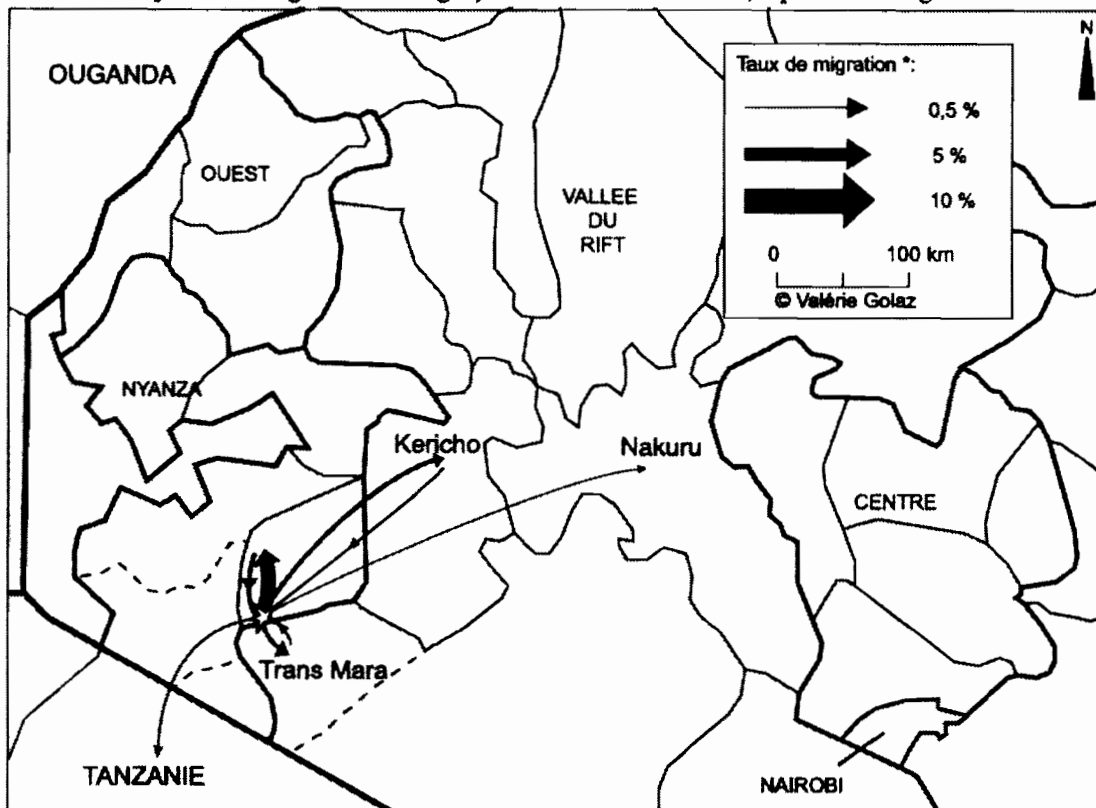
Si un âge doit être choisi pour marquer la fin de l'enfance, il semble que ce soit 15 ans. C'est, dans l'échantillon, l'âge auquel la proportion de filles absentes de Magenche commence à décroître, et celui auquel la proportion de garçons absents de Magenche commence à croître. 15 ans correspond à l'âge où les femmes commencent à entrer en union et par conséquent viennent habiter chez leur conjoint, c'est aussi l'âge auquel les hommes commencent à émigrer. 15 ans est donc un âge charnière pour la population interrogée, et il n'est pas incohérent de l'utiliser comme marqueur du passage à l'âge adulte.

Mais l'entrée dans le système éducatif formel étant dans la plupart des cas tardif et les redoublements fréquents, il est courant, surtout aujourd'hui, qu'une personne de 18 ans soit encore scolarisée en primaire. En revanche, il est tout aussi fréquent de trouver des adolescents qui, à 15 ans, sont sortis du système scolaire. Ce décalage existe aussi dans nos sociétés, où les individus qui entrent sur le marché du travail à 16 ou 18 ans se distinguent nettement des étudiants qui restent à la charge de leurs parents jusqu'au-delà de 25 ans. Il est important, dans l'étude des migrations de l'âge adulte, que l'âge d'entrée en observation ne soit pas fixe, mais dépende du parcours scolaire de l'individu. On est donc tentés, à ce stade de l'analyse, de ne prendre en compte les individus qu'à partir de la fin de leur scolarité, primaire ou secondaire.

En pays gusii, comme ailleurs au Kenya, les familles qui peuvent assurer l'instruction de tous leurs enfants jusqu'à la fin du secondaire sont extrêmement rares. A partir de la fin du primaire, c'est souvent à l'enfant de trouver soit du travail, soit quelqu'un qui accepte de financer la suite de ses études. Dans ce cas, les migrations effectuées dans ce contexte, qui ont lieu dès 15 ans, sont le fait des enfants eux-mêmes. Rétrospectivement, elles peuvent être assimilés à du confiage, lorsque l'adolescent a trouvé un parent pour lui payer la suite de ses études, et revêtent alors les mêmes aspects que les migrations liées au placement des enfants plus jeunes. Si l'adolescent cherche en vain, ses déplacements sont assimilés à des migrations de recherche d'emploi, incluses dans les migrations de l'âge adulte. Et lorsqu'une personne accepte de prendre en charge la suite de la scolarité d'une jeune femme, sans être apparenté à elle, il est impossible de distinguer rétrospectivement s'il s'agit d'un placement ou d'une relation économique, dans laquelle l'écolage est contrebalancé par des relations sexuelles par exemple.

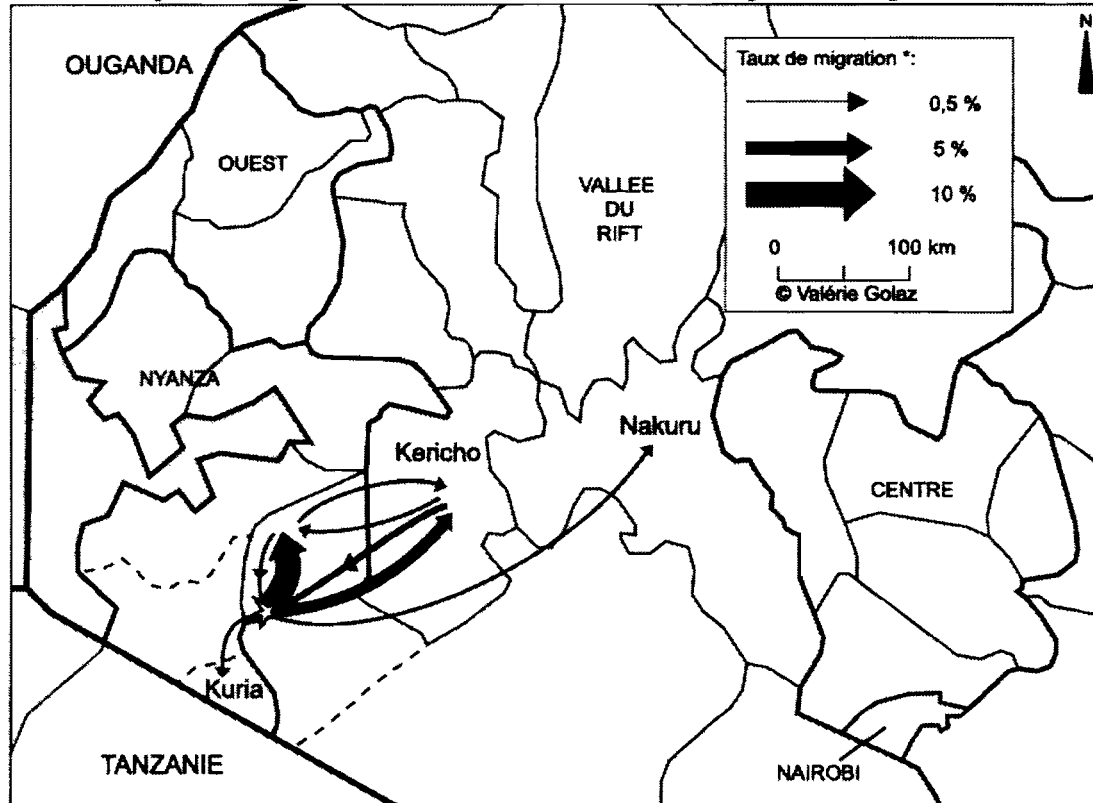
Si l'on ne considère les individus qu'à partir de la fin de la scolarité secondaire, un bon nombre de déplacements ne sont pas pris en compte, alors qu'ils sont les premiers déplacements d'individus autonomes, et comptent énormément pour la suite de leur vie. Il est donc important de les prendre en compte dans l'analyse, dès la fin du primaire, même s'ils ont poursuivi leurs études par la suite, de manière (apparemment) continue. En conclusion, ce sont l'âge de 15 ans et la fin de la scolarité primaire qui sont utilisés dans la suite pour évaluer le moment de la césure entre enfance et âge adulte : il s'agit au minimum de l'âge de 15 ans, et si la personne est encore scolarisée en primaire à 15 ans, c'est sa sortie du primaire qui est prise en compte.

Carte 17. Trajectoires migratoires des garçons de moins de 15 ans, à partir de Magenche



* calculé par rapport au nombre total de garçons ayant vécu à Magenche avant 15 ans

Carte 18. Trajectoires migratoires des filles de moins de 15 ans, à partir de Magenche



* calculé par rapport au nombre total de filles ayant vécu à Magenche avant 15 ans

Des destinations proches dans l'enfance

Les cartes 17 et 18 montrent les trajectoires migratoires des garçons et des filles avant 15 ans, au départ de Magenche. Si les filles émigrent pendant leur enfance en plus grande proportion que les garçons, leurs destinations sont plus limitées : certaines sont allées à Kericho ou en pays kuria, la plupart restent en pays gusii. Seule une fille va vivre ailleurs (dans le district de Nakuru) au cours d'une deuxième émigration. Quelques garçons en revanche ont vécu en Tanzanie, d'autres en pays maasai.

Des lieux de séjour plus variés à l'âge adulte

Seules 47 des 324 femmes interrogées (14,5 %) ont quitté le pays gusii rural à l'âge adulte. Leurs migrations ont eu pour destination une des 4 grandes villes du pays dans 16 cas, une petite ville dans 9 cas, et le milieu rural dans 22 cas, dont un en Tanzanie. En comparaison, les hommes sont beaucoup plus nombreux à émigrer : 134 parmi les 291 interrogés (46 %) ont vécu hors du pays gusii à l'âge adulte. 4 vont à l'étranger, en Inde, en Ethiopie ou en Tanzanie, 37 vont vers l'une des grandes villes kenyanes, 25 vers une ville plus petite, et 72 vers une zone rurale non gusii.

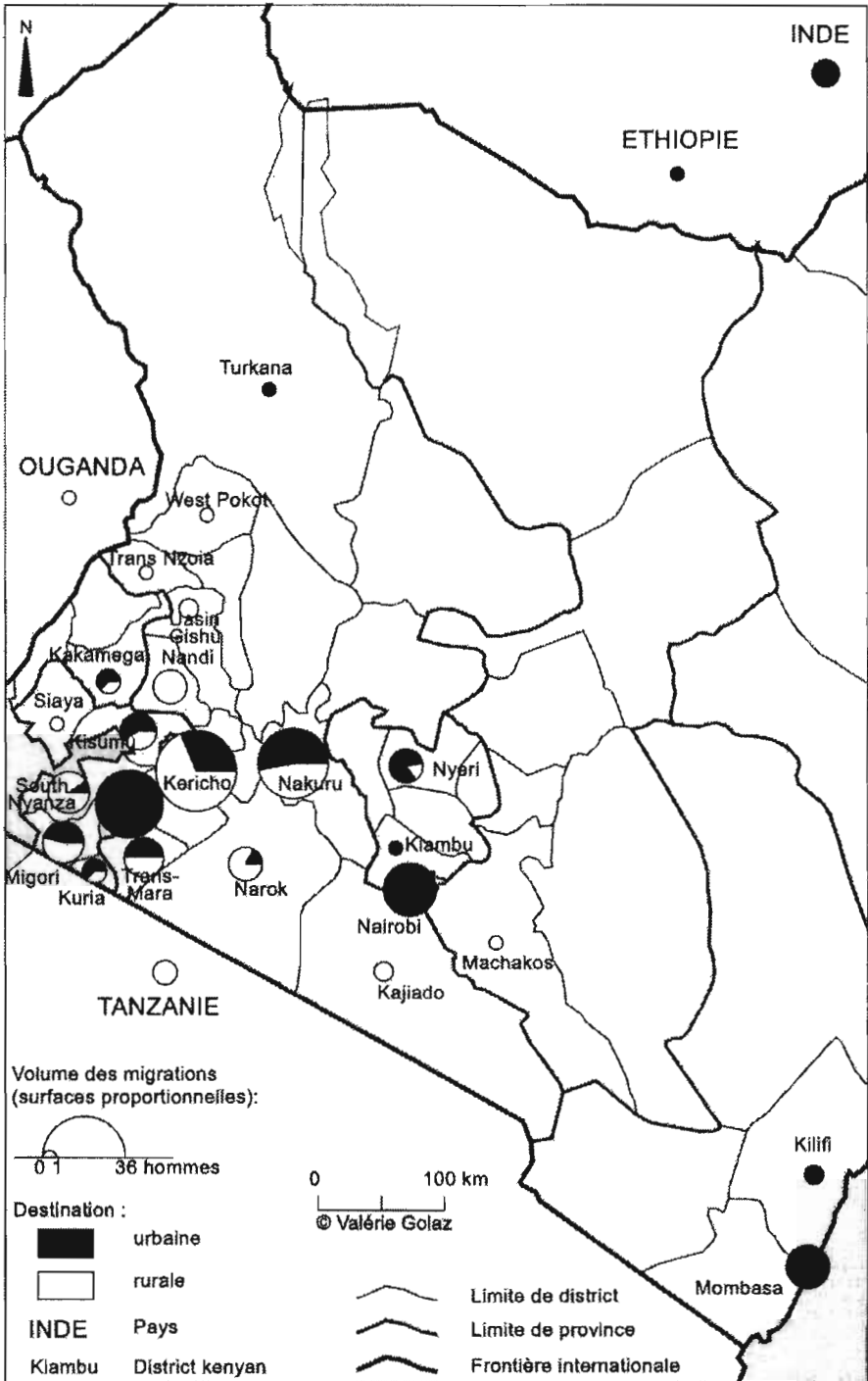
Tableau 9. Première destination de migration hors du pays gusii

	Hommes		Femmes	
	Nombre d'émigrants	Proportion par destination	Nombre d'émigrantes	Proportion par destination
Etranger	4	3%	1	2%
Grandes villes	37	28%	16	34%
Petites Villes	22	16%	9	19%
Milieu rural	71	53%	21	45%
Total	134	100%	47	100%

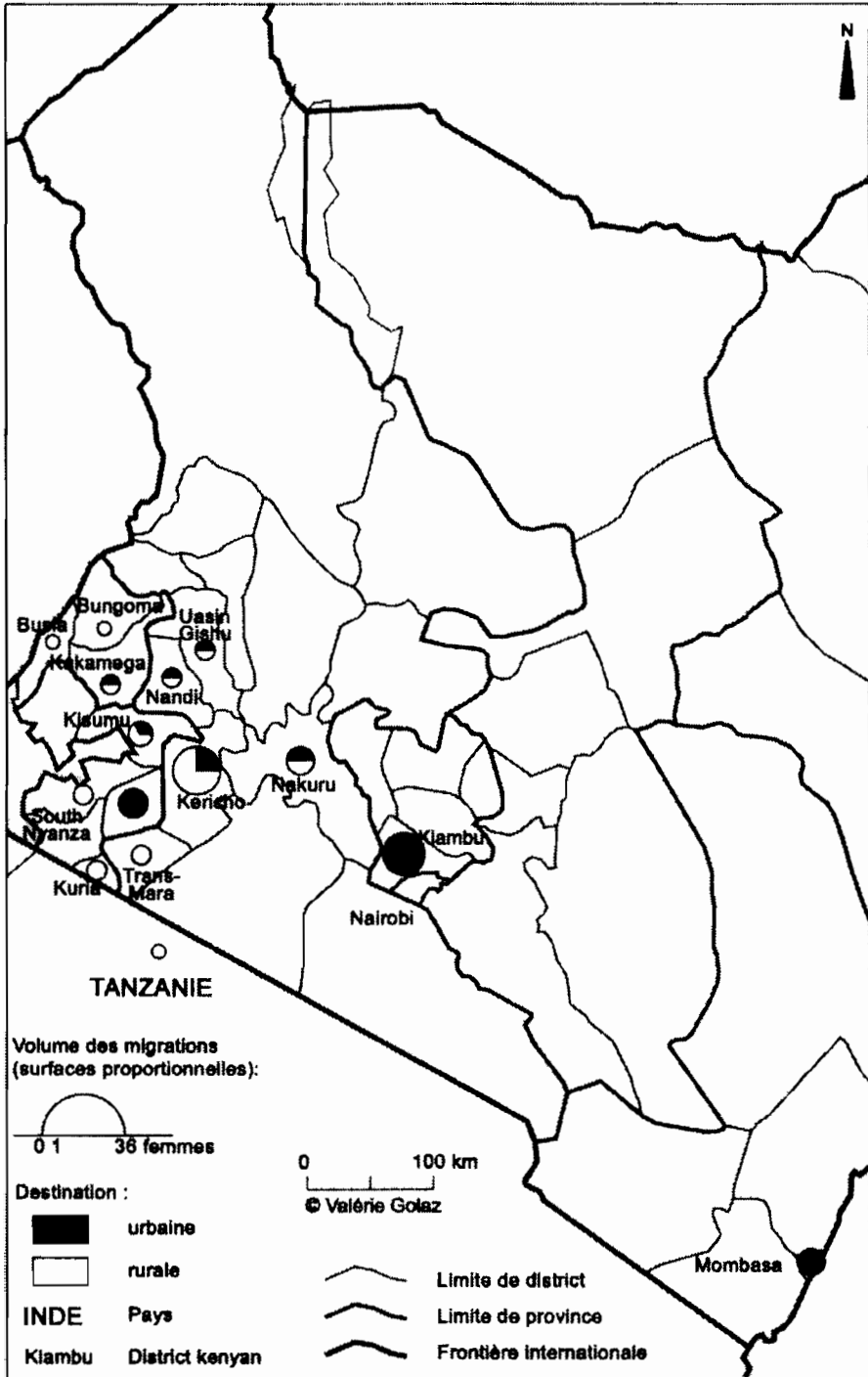
Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le tableau 9 montre que les femmes émigrent vers les villes en plus grande proportion que les hommes. L'écart est particulièrement marqué

Carte 19. Premières destinations des hommes (hors Kisii - rural)



Carte 20. Premières destinations des femmes (hors Kisii rural)



pour les grandes villes kenyanes, où se rendent directement 34 % des femmes à leur premier départ de Magenche, alors que ce n'est le cas que de 28 % des hommes.

Les cartes 19 et 20 montrent les taux de migrations des hommes et des femmes et les destinations de ces migrations. Les taux sont calculés par le rapport du nombre d'émigrants et de la population totale soumise au risque, c'est-à-dire le nombre d'individus qui ont passé au moins 6 mois à Magenche à l'âge adulte. L'échelle utilisée pour représenter ces taux est la même sur les deux cartes, ce qui permet de comparer visuellement les proportions de migrants d'une carte à l'autre.

Ces cartes montrent donc la différence d'échelle entre les migrations masculines et les migrations féminines, ces dernières étant moins importantes en proportion et ayant un éventail de destinations plus limité. Dans les deux cas, la destination privilégiée est le district de Kericho, employeur de main-d'œuvre agricole sur les plantations de thé. 27 % des hommes et 28 % des femmes qui émigrent s'y rendent au cours de leur premier épisode migratoire en dehors du pays gusii. Les destinations les plus importantes après Kericho sont Nairobi et Nakuru pour les deux sexes, et aussi les villes de Mombasa et de Kisumu pour les femmes. Les districts les plus proches de Magenche (Trans-Mara, Kuria, Migori et South Nyanza) n'attirent que 14 % des hommes et 11 % des femmes au cours de leur première émigration.

L'évolution des lieux de prédilection

En distinguant les épisodes migratoires qui ont eu lieu jusqu'à fin 1990 et ceux qui se déroulent à partir de début 1991, on peut cerner l'évolution des destinations de migrations. Afin de mesurer l'importance de chacun des lieux de migration, on travaille ici en durées cumulées, sur le nombre d'années vécues par les enquêtés de Magenche dans chacun de ces lieux. L'année charnière a été choisie de manière à coller au mieux à la période au cours de laquelle des conflits dans l'ensemble du Kenya ont forcé les courants migratoires à se réorienter. Les résultats obtenus sont légèrement tributaires de la structure par âge de la population concernée par chacune des périodes d'observations (entre 1991 et l'enquête, en 1998, tous les enquêtés ont plus de 8 ans, alors que dans l'autre période sont inclus les éventuels séjours en migration des enquêtés lorsqu'ils étaient enfants).

On observe tout d'abord que les séjours en pays gusii, ailleurs qu'à Magenche, sont sensiblement plus fréquents dans les années 1990

qu'avant (tableau 10). Parmi les séjours hors pays gusii, les conséquences des tensions des années 1990 sont évidentes : la province de la Vallée du Rift, et en particulier les districts de Kericho et Nakuru, au cœur des conflits, sont délaissés au profit des grandes villes, Nairobi et Mombasa.

Tableau 10. Durées de séjour cumulées des habitants de Magenche en migration

		Jusqu'à 1990	A partir de 1991
Tous	Durée totale cumulée	15894	4613
	Migrations en pays gusii	11 %	15 %
	Migrations hors pays gusii	89%	85%
Séjours hors pays gusii	Province de Nyanza (Kisii exclu)	14%	14%
	Province de l'Ouest	4%	2%
	Province de la Vallée du Rift	58%	37%
	<i>dont Kericho</i>	30%	14%
	<i>dont Trans Mara</i>	5%	4%
	<i>dont Nakuru</i>	14%	11%
	Nairobi	8%	23%
	Province Centrale	3%	6%
	Province de l'Est	4%	4%
	Province de la Côte	2%	11%
	<i>dont Mombasa</i>	2%	11%
	Province du Nord-Est	0%	1%
	A l'étranger	7%	3%

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Deux lieux de séjour privilégiés

Depuis Magenche, deux destinations dépassent les autres dans l'intensité des liens qui les relient à la zone d'étude. Nombre de Gusii s'y rendent en effet, hommes et femmes, pour des durées variables. Il s'agit de la région de Kericho, à l'est du pays gusii, et du Trans Mara, immédiatement au Sud.

Les migrations de travail vers les plantations de thé de la région de Kericho

Les plantations de thé de la région de Kericho constituent un véritable bassin d'emploi pour les Gusii. Ces grandes plantations se développent dès la fin des années 1920 (Kitching, 1980, p.45), et constituent très tôt un lieu de travail potentiel pour les voisins gusii. Dans les années 1950, le travail sur les plantations de thé est une manière pour les jeunes hommes d'obtenir les ressources nécessaires au paiement de la compensation matrimoniale (Le Vine, 1962 ; LeVine et LeVine, 1966 ; Hakansson, 1988, p.96, p.101). Ce travail de cueillette, faiblement rémunéré et de ce fait peu populaire, fait partie intégrante du système de « straddling » économique des Gusii avant même la seconde guerre mondiale (Orvis, 1989, p.142). Différentes fonctions peuvent être occupées sur ces grandes plantations : cueillette, travail en usine, taille des arbustes. Dans les années 1970, une enquête montre que les Gusii sont le deuxième groupe ethnique parmi les migrants impliqués dans le travail salarié sur les plantations de thé (Oucho, 1981, 1984, cité par Okoth Ogendo et Oucho, 1993, p.196). Cette migration de travail s'est progressivement féminisée, puisque la cueillette est considérée de nos jours comme une tâche féminine. La raison de ce changement est l'aptitude particulière à la cueillette des petites mains (Kinyili, 2003, p.10). L'offre d'emploi que représente l'industrie du thé dans la région est aujourd'hui en partie remise en question par l'introduction de machines pour la cueillette²⁸.

La migration de proximité vers le pays maasai

Le pays maasai joue un rôle particulier du fait de la proximité de Magenche. Pour les habitants de cette partie sud de l'ancien district de Kisii, les faibles densités de population sur ces terres maasai toutes proches, ainsi que le flou qui réside dans la définition des statuts fonciers de ces terres, contrairement aux terres gusii, sont depuis longtemps des invitations à la migration. La ville de Kilgoris, chef lieu du district de Trans Mara, présente un intérêt économique certain, qui est celui de l'interface entre zone à dominante agricole et zone où l'élevage supplante les autres activités. C'est pourquoi le pays maasai attire autant dans sa composante urbaine (de petite taille !) que ans sa composante rurale.

28. Ce qui soulève de forts mouvements de protestation, parmi les employés et les petits producteurs (voir par exemple KT, 10 janvier 2007).

Les efforts déployés par l'administration, durant la période coloniale, pour contrôler la limite administrative gusii / maasai attestent de la propension des Gusii à la dépasser... Cependant, jusqu'aux années 1970, les migrations gusii vers le pays maasai sont extrêmement limitées, et la mobilité, à défaut d'être totalement sous contrôle de l'Etat, est en tous cas découragée. Si les migrations sont ainsi contrôlées, les échanges et la mobilité locale sont beaucoup plus difficiles à limiter par le haut. Les économies gusii et maasai en viennent progressivement à se compléter, les femmes gusii tiennent une place importante sur le marché matrimonial maasai, et des relations interpersonnelles économiques et sociales se tissent très tôt le long de la frontière séparant les deux communautés, malgré les efforts des gouvernements successifs. Les migrations vers le pays maasai s'inscrivent donc dans le cadre de relations de longue date. Même si la présence gusii en Trans Mara, le district voisin au Sud du pays gusii, est relativement faible dans les années 1990, elle croît dès que la stabilité politique revient et que les tensions locales disparaissent, comme dans les mois qui ont suivi l'élection à la présidence de la république de Mwai Kibaki, en décembre 2002.

L'étude des lieux de migrations montre globalement une présence marquée des Gusii dans les régions voisines du pays gusii, et une présence moindre dans les lieux classiques de migration au Kenya (grandes villes, parties de la province de la vallée du Rift ouvertes à la colonisation agricole à l'indépendance). Les données censitaires montrent une certaine continuité dans le temps des directions de l'émigration des Gusii. L'enquête réalisée à Magenche permet de distinguer différents types de migration, et montre que les destinations des filles dans l'enfance sont proches du lieu de départ. En revanche, à l'âge adulte, les distances en jeu sont plus grandes, et ce plus pour les hommes que pour les femmes. Dans les années 1990, marquées par une grande hostilité à l'encontre des Gusii dans la province de la Vallée du Rift et dans celle de Nyanza, les destinations privilégiées évoluent sensiblement, et Nairobi, en particulier, prend une importance toute nouvelle, probablement du fait de sa relative stabilité, et de la défection des migrants des zones plus sensibles.

5

Partir loin, un phénomène plutôt masculin

L'étude des lieux de migrations peut être complétée par une étude des individus qui migrent. Qu'est-ce qui les différencie des autres au moment de leur départ de Magenche ? Comment peut-on les caractériser ? A quel moment partent-ils en migration ? Ce chapitre porte sur les départs pour plus de 6 mois hors du milieu rural gusii. Fruit de l'enquête réalisée à Magenche, il rend compte d'épisodes migratoires qui ont eu lieu au cours de la vie des enquêtés, pendant leur enfance ou à l'âge adulte.

Migrations des enfants et placement

Au cours de l'enfance, les premiers séjours hors de la zone de référence sont peu nombreux, et plus fréquents chez les femmes que chez les hommes. Le premier épisode migratoire revêt généralement une importance particulière au cours de la vie de l'individu : les migrations vécues pendant l'enfance ont une influence notable sur la mobilité d'un individu adulte. Elles présentent donc un intérêt double, et méritent d'être étudiées pour elles-mêmes autant que comme facteur potentiel dans les migrations adultes.

Lorsque l'on étudie le premier départ de Magenche d'enfants qui y ont vécu au moins 6 mois – une première émigration pour la plupart – des différences importantes apparaissent selon l'âge des enfants. Au delà de 5 ans, les garçons ont les mêmes probabilités que les filles de partir en migration. Mais il y a une différence significative entre les deux sexes avant 5 ans, les filles ont presque 2 fois plus de chances de quitter

Magenche que les garçons. Ce résultat peut avoir deux explications. D'une part, les femmes seules qui ont déjà des enfants les entraînent, ou en entraînent certains, dans leur nouvelles migrations d'installation sur les terres d'un conjoint. Il est possible que les femmes ayant des fils soient moins seules que les autres, dans le sens où avoir un fils est un facteur de satisfaction extrêmement important pour le père. Il est aussi avéré que les femmes séparées ont tendance à cacher leurs fils chez leurs parents pendant la période où elles essaient de convaincre un nouveau conjoint de les épouser. La migration liée à l'installation sur les terres du nouveau conjoint se fait soit seule, soit avec les filles uniquement. En cas de mariage, les fils acquièrent en effet un droit aux terres du nouveau conjoint. Les femmes seules ayant des fils ont par conséquent beaucoup plus de mal à trouver un mari que celles ayant des filles.

Cet exemple montre que les migrations qui ont lieu pendant l'enfance peuvent être divisées en deux catégories : avec ou sans rupture avec l'entourage proche. On peut donc distinguer les migrations des enfants qui suivent (ou rejoignent) l'un de leurs parents des migrations des enfants qui se séparent de leurs deux parents. Ces deux types de migrations correspondent à des situations très différentes l'une de l'autre. Alors que dans le premier cas une cellule familiale parent-enfant est maintenue, dans le second il y a rupture de la co-résidence avec les parents, dans certains cas vers une institution (école), mais le plus souvent vers une autre unité domestique. Il s'agit alors souvent d'une forme de placement de l'enfant.

La pratique du confiage chez les Gusii

Lorsque l'on parle de confiage ou de placement des enfants, plusieurs types de migrations sont en jeu. Il peut s'agir d'un simple changement de logement, par exemple de chez la mère à chez la grand-mère lorsque la mère quitte une zone rurale gusii ou lorsque la grand-mère ne peut plus vivre seule, ou bien d'une migration impliquant une distance importante, par exemple lorsqu'un enfant est envoyé étudier chez un oncle mieux situé par rapport aux lieux d'enseignement.

La pratique du confiage est assez limitée chez les Gusii, et au Kenya en général. Le taux de ménages accueillant au moins un enfant confié était de 17,4 % seulement au Kenya au début des années 1990, pour plus de 32 % au Sénégal par exemple (Vandermeersch, 2000). Au Kenya, les taux étaient alors sensiblement plus importants en milieu rural qu'en

milieu urbain (18,9 % en milieu rural et seulement 10,9 % en milieu urbain).

En pays gusii, les stratégies ouvertes d'envoi d'un enfant chez un parent plus aisé pour qu'il bénéficie d'un milieu plus favorable et d'une scolarisation de meilleure qualité, éventuellement en échange de son travail domestique, étaient rares dans le passé. En pratique, l'attitude adoptée est souvent l'envoi de l'enfant à la fin des vacances scolaires, ou à la rentrée, à la recherche d'argent pour payer les frais de scolarité. C'est alors au chef du ménage d'accueil de décider si il garde l'enfant à sa charge, ou s'il préfère le renvoyer avec ou sans l'argent nécessaire pour le scolariser au domicile de ses parents. Ce dernier cas est une tentative de confiage avortée, mais n'apparaît dans les récits que comme une visite de courtoisie. En milieu urbain, deux raisons limitent le confiage : d'une part les frais de scolarité sont généralement plus élevés qu'en milieu rural, et d'autre part, les enfants ne peuvent pas compenser les dépenses qu'ils suscitent par leur aide pour les tâches agricoles. Inversement, ce faible taux de placement des enfants en ville est peut être dû au besoin de main-d'œuvre aux pics du calendrier agricole en milieu rural, au domicile des parents, ou sur les terres d'un parent mieux loti que les autres.

Les cas les plus courants de placements d'enfants ont lieu lorsque des personnes adultes vivent sans enfant. Lorsqu'une femme vit en union et n'a pas (encore) d'enfant, une nièce au moins partage son toit. C'est une manière pour les adultes d'avoir toujours de la compagnie et de l'aide domestique, et pour les enfants, d'avoir plus d'attention et d'espace que dans leur ménage d'origine. De même, quand une personne âgée ne peut plus vivre seule, en particulier la nuit, l'un de ses petits enfants vient vivre sous son toit, même si en général ses enfants n'habitent pas loin. Dans ce cas, les deux ménages peuvent être plus ou moins séparés : parfois la personne âgée peut encore subvenir à ses besoins, et forme un ménage séparé de ceux de ses enfants, mais progressivement, au fur et à mesure que ses capacités s'amenuisent, elle s'intègre au ménage de l'un de ses fils. Cette autonomie de la personne âgée est un phénomène relativement récent, dans la mesure où dans le passé, les ménages formés par les fils faisaient partie du ménage paternel jusqu'à la mort du père, après quoi la mère restait le plus souvent avec son dernier fils. Aujourd'hui ce n'est plus systématique.

A Magenche, dans le questionnaire ménage, on ne trouve que 11 ménages sur 628 (moins de 2%) qui hébergent un enfant de moins de 15 ans non directement affilié au chef de ménage ou à son (ou ses) conjoint(es). Mais il faudrait ajouter à cela les petits enfants confiés aux grands parents, les neveux à leurs oncles, etc. Même si dans la plupart des

cas, il y a des petits enfants dans des ménages dirigés par des grands parents, il n'est pas toujours possible de savoir si leurs parents sont présents dans le ménage ou non, c'est à dire s'ils ont été confiés aux grands parents ou si ce sont simplement leurs parents qui vivent toujours chez les grands parents²⁹. La partie biographique de l'enquête nous apporte plus de renseignements : 79 individus sur 616 ont été placés avant 15 ans, chez des parents ou des proches, pour plus de 6 mois. Il s'agit de 49 filles et de 30 garçons, c'est-à-dire que respectivement 15 % des femmes et 10 % des hommes ont été placés au moins 6 mois au cours de leur enfance. Sur les 90 épisodes de confiage enregistrés, 75 ont eu pour destination une zone rurale, et 15 seulement se sont déroulés en milieu urbain. Parmi les zones rurales, l'ensemble du pays gusii compte pour 76 % des cas. Certains individus ont connu jusqu'à 3 épisodes de confiage différents, parfois dans des ménages différents. La durée médiane d'un épisode de confiage est de 3 ans et 4 mois (3 ans pour les filles, et 3 ans et 8 mois pour les garçons), la durée médiane du confiage (épisodes cumulés) est légèrement supérieure, elle vaut 3 ans et 5 mois (3 ans et 3 mois pour les filles, 3 ans et 9 mois pour les garçons).

Il est possible que les enfants confiés aient des comportements différents des autres, en particulier en ce qui concerne la migration, la scolarisation et les activités économiques. La relation entre confiage et réussite économique est assez documentée pour permettre cette hypothèse. Dans ce cas, la partie biographique sous-estime peut être les taux et les probabilités de placement des enfants originaires de Magenche. Il est important de rappeler ici que nous nous intéressons aux personnes présentes à Magenche début 1998 et non aux personnes originaires de Magenche.

Le premier « départ » des enfants confiés

Dans cette partie, les déplacements ne sont pas étudiés en référence à une zone d'origine fixe, mais par rapport au foyer parental. Les enfants sont observés à partir de la naissance, et jusqu'à une éventuelle décohabitation avec les deux parents, même sans changement résidentiel impliquant un déplacement long : il peut s'agir d'un centaine de mètres

29. L'information codée dans la base de données quantitative est incomplète. Cette information est cependant sur les questionnaires, et pourra donc faire l'objet d'une étude ultérieure, au prix du recodage de l'information sur la relation entre le chef de ménage et les autres personnes présentes au sein du ménage.

seulement, pour rejoindre le foyer d'une grand-mère ou d'une autre femme du lignage.

Nous venons de voir que les filles sont plus concernées que les garçons, même si elles sont confiées sur des périodes légèrement plus courtes qu'eux. L'analyse des biographies confirme qu'une fillette a 1,5 fois plus de chances d'être séparée de sa mère qu'un jeune garçon. Le niveau scolaire intervient aussi³⁰ : le fait d'être scolarisé en primaire n'a pas d'effet sur un confiage éventuel, mais un enfant scolarisé en secondaire a près de 6 fois plus de chances qu'un autre d'être confié. Il est cependant important ici de croiser le sexe avec le niveau scolaire de l'individu. On observe en effet des différences importantes selon le sexe : la différence de niveau scolaire joue uniquement chez les garçons. Un garçon en secondaire a près de 9 fois plus de chances d'être placé qu'un garçon en primaire, et plus de 16 fois plus de chances d'être placé qu'un garçon qui n'est pas scolarisé. Chez les filles, il n'y a pas de différence significative selon le niveau scolaire. Une fille a 6 fois moins de chances d'être placée qu'un garçon qui entre au secondaire, mais elle a tout de même presque trois fois plus de chances d'être placée qu'un garçon non scolarisé. Les caractéristiques du placement des filles ne sont pas significativement différentes de celles du placement des garçons scolarisés en primaire. On peut en conclure que si la scolarisation féminine est en progression en pays gusii, il est possible que les stratégies d'accès aux meilleures écoles par le confiage des enfants restent très différentes selon les sexes. Comme au Kenya de nombreuses écoles fonctionnent en internat, et en particulier les meilleures d'entre elles, il serait intéressant de compléter cette information par une étude de l'accès à l'enseignement secondaire selon le lieu et le sexe.

L'année de naissance de l'enfant n'a pas d'influence sur le fait qu'il sera confié ou non. De même, la superficie des terres possédées par le père n'apporte pas de résultat significatif. Cela montre que le placement des enfants est un phénomène qui traverse toutes les catégories sociales et les générations. En revanche, la période traversée a un effet sur le confiage³¹ : pour les garçons, le placement est presque 2 fois plus fréquent à partir de 1990 qu'auparavant. Pour les filles, il est 3,5 fois plus probable après 1994 qu'avant cette année là. Les années-chaumières pour les garçons et les filles, 1990 et 1994, sont différentes. L'écart de 4 ans obtenu est peut-être le résultat d'un décalage entre les niveaux de scolarisation des garçons et des filles, qui va en s'amenuisant au cours des

30. Voir tableau 5-1, Annexe.

31. Voir tableau 5-2, Annexe.

années 1990. On ne trouve pas d'effet apparent des années de conflits sur le placement des enfants, même s'il est vrai que l'atmosphère tendue le long de la frontière incite certains parents à envoyer leurs enfants plus à l'intérieur des terres. Il semble ici que ce ne soit pas tant les conflits que simplement le contexte socio-économique qui entraîne cette augmentation progressive des cas de confiage.

Le rang de naissance est un paramètre important. Les différences de comportement entre les aînés, les petits derniers, et les autres enfants sont marquées de manière différente selon l'âge de l'enfant. Avant 4 ans, les petits derniers ne sont jamais séparés de leur mère ou du foyer parental. En revanche, les autres enfants, et en particulier les aînés, sont plus mobiles. On peut illustrer ce résultat par le cas des enfants envoyés chez leur grand-mère maternelle pendant que leur mère « cherche un mari », c'est-à-dire consolide son union avec un homme qui n'est pas leur père (Golaz, 2007). De 4 à 7 ans, c'est le petit dernier qui a le plus de chances d'être confié, les autres ne le sont presque jamais. De 8 à 11 ans, les risques sont comparables quel que soit le rang de naissance : c'est le seul cas pour lequel les différences ne sont pas significatives. Enfin, après 12 ans, c'est encore le petit dernier qui est le plus souvent placé, l'aîné ne l'étant presque jamais. Il est vrai que l'aîné représente souvent un apport de main d'œuvre non négligeable pour les tâches domestiques, que ce soit les travaux agricoles ou le gardiennage d'enfants en bas âge. En fait, les différences liées au rang de naissance dépendent beaucoup du sexe. Si l'on étudie séparément garçons et filles, entre 5 et 15 ans, on trouve que le rang de naissance n'a un effet significatif sur le confiage que chez les garçons. Les benjamins ont 2,6 fois plus de chances que les autres d'être placés.

L'un des facteurs du placement des enfants est le décès de la mère, question d'autant plus sensible et d'actualité que l'épidémie du sida frappe le pays gusii, laissant des orphelins à la charge de leurs grands-parents ou de leurs oncles. Lorsque les aînés sont adolescents, il arrive que les enfants soient laissés à eux-mêmes par leur famille : les plus grands prennent la charge des plus petits. C'est le cas à Nyamokenye, où un garçon de 15 ans tient un petit salon de thé pour subvenir aux besoins de ses petites sœurs. Dans l'ensemble des données, le risque d'être confié est plus de 5 fois plus grand pour un enfant dont la mère est morte que pour un enfant dont la mère est en vie.

Il est important de rappeler ici qu'il ne serait pas correct de chercher à faire intervenir dans les modèles des variables telles que le nombre total d'enfants de la mère ou du père, ou la dernière activité du père, car ces

variables sont construites à partir de faits parfois postérieurs à l'événement étudié. Si l'enquête avait comporté des informations rétrospectives sur les frères et sœurs, ne serait-ce que leur année de naissance, il aurait été possible de construire une variable dépendant du temps, indiquant le nombre de frères et sœurs de l'individu à chaque instant. On aurait pu aussi rechercher l'effet des années où la mère donne naissance à un enfant supplémentaire sur le placement d'un aîné. Mais l'année de naissance des frères et sœurs n'apparaît que dans certains cas dans le questionnaire ménage, dans le cas où l'individu choisi est un enfant du chef de ménage. Il n'est donc pas possible d'inclure cet aspect à l'analyse. Il aurait de plus été intéressant, en particulier dans cette étude du confiage, de disposer de la biographie professionnelle et migratoire des parents de l'enquêté. Le moment du placement d'un enfant peut en effet correspondre à une émigration des parents, ou à un changement d'activité qui modifie les moyens du ménage ou la disponibilité des parents pour les enfants. Une enquête biographique portant sur l'entourage de l'individu aurait donc permis d'aller plus loin³².

Les paramètres significatifs vus précédemment peuvent être regroupés dans un même modèle³³. Afin de prendre en compte le rang de naissance, nous nous limiterons ici au placement des enfants entre 5 et 15 ans. Les résultats diffèrent pour les garçons et pour les filles. Le décès de la mère n'a d'effet que sur le placement des filles, alors que le rang de naissance et la scolarisation n'ont d'effet que sur celui des garçons.

Dans l'ensemble des trajectoires recueillies, les garçons présentant la plus grande probabilité d'être placés sont les benjamins qui entrent dans le secondaire dans les années 1990 ; ceux qui ont les probabilités les plus faibles d'être placés sont les garçons non scolarisés, qui ne sont pas les derniers de leur famille, et qui sont enfants dans les années 1980. Les filles présentant la plus grande probabilité d'être placées sont celles qui vivent dans les années 1990 et dont la mère est décédée, par opposition à celles qui vivent dans les années 1980, et dont la mère est alors encore vivante.

Il est dommage qu'on ne puisse pas utiliser des informations quantitatives plus précises sur l'entourage des enfants, là où ils sont placés, dans cette analyse. Les filles en particulier sont souvent accueillies dans le lignage de leur grand-père maternel. Mais celui-ci est

32. Voir par exemple les travaux de R. Marcoux au Mali et l'enquête « Biographies et entourage » (Lelièvre *et al.*, 2005) de l'INED.

33. Voir tableau 5-3, Annexe.

mal connu en général dans les enquêtes rétrospectives effectuées dans des sociétés patrilinéaires. Le ménage d'accueil peut-être assez éloigné de la jeune fille dans la parenté. Une étude portant spécifiquement sur ce sujet mériterait d'être développée pour apporter plus d'éléments sur les circonstances du placement des enfants.

Si le confiage des enfants reste faible dans les statistiques transversales nationales, l'analyse des biographies montre que c'est un phénomène d'ampleur croissante à Magenche. L'universalisation de la scolarisation des enfants en secondaire va de pair avec un placement de plus en plus important des garçons arrivés à ce niveau. Les filles, globalement plus susceptibles d'être confiées que les garçons, le sont généralement pour le bien d'autrui (aide domestique) alors que les garçons le sont à leur propre avantage (scolarisation), quand l'occasion se présente. C'est aussi ce que remarque Céline Vandermeersch (2000, p.467) dans son étude sur le confiage des enfants au Sénégal.

Intéressons-nous maintenant aux migrations qui ont lieu plus tard dans la vie de l'individu, à partir du moment où il prend les décisions lui-même – l'âge adulte. La différence majeure observée entre les expériences migratoires des deux sexes se reproduit-elle au delà de 15 ans ? A partir d'environ 15 ans, les tendances observées dans l'enfance s'inversent et le volume des départs s'amplifie. Il s'agit alors d'une migration de jeunes et d'adultes plutôt orientée par des objectifs professionnels ou scolaires. Quelles sont les caractéristiques de ceux qui émigrent ? Quelles sont celles de ceux qui n'émigrent pas ? L'analyse des facteurs de la première émigration élucide en partie la question de la non-migration gusii.

Des femmes qui émigrent rarement

Dans la suite de l'analyse, les individus sont donc observés à partir de 15 ans, à partir du moment où ils habitent en pays gusii rural pour plus de 6 mois, et qu'ils ne sont plus scolarisés en primaire. C'est-à-dire que les jeunes en migration à 15 ans ne sont observés qu'à partir du moment où ils reviennent de cette période hors pays gusii rural, et ceux encore scolarisés en primaire ne sont pbservés qu'à partir du moment où ils quittent l'école.

En ce qui concerne les femmes, il n'y en a que 51 sur 324 qui émigrent du pays gusii rural après 15 ans et la sortie de l'école primaire. L'âge auquel ces départs ont lieu s'étale régulièrement de 15 à 27 ans. Rares sont les femmes qui partent pour la première fois après cet âge.

De nombreux paramètres fixes ont été testés pour tenter de différencier les femmes migrantes des non-migrantes. Les groupes d'années de naissance, le rang de naissance, le statut matrimonial du père, le nombre total d'enfants de la mère (si l'on part de l'hypothèse que la mère de toute jeune femme de 15 ans est sortie de la vie féconde, ce qui est un peu restrictif) n'ont aucun effet sur la première migration des femmes après 15 ans. Pour ce qui concerne la religion ou les paramètres liés à la migration dans l'enfance (le fait d'avoir été confiée ou d'avoir vécu hors du pays gusii rural avant 15 ans, le lieu de naissance ou le lieu de résidence à 15 ans), les comportements ne se différencient qu'à partir de 20 à 25 ans selon les cas. Le nombre d'événements est cependant trop faible pour que l'on restreigne l'étude aux départs de migration ayant lieu après plus de 20 ans. On ne peut pas, à partir de l'échantillon enquêté à Magenche, confirmer ou infirmer cette tendance.

Les variables dépendant du temps apportent plus de résultats. L'étude de l'effet de la période traversée sur l'émigration montre d'une part qu'il n'y a pas eu de croissance du nombre des départs depuis les années 1980, et d'autre part que les mouvements ont été fortement découragés pendant la première période de conflits ethniques, de 1991 à 1993³⁴. Une jeune femme a en effet 4 fois moins de risques d'émigrer en 1991 qu'une autre en avait en 1980, toutes autres caractéristiques égales par ailleurs. La deuxième vague de conflits (1997-1998) n'apparaît pas de façon significative, peut-être parce qu'ils n'ont débuté qu'à la mi-1997, seulement 6 mois avant le début de l'enquête.

Ni le fait d'avoir déjà vécu en union, ni celui d'être officiellement mariée³⁵, n'ont d'influence sur la probabilité d'émigrer. En revanche, le nombre d'enfants en a. Ce sont les femmes qui ont exactement 3 enfants qui se démarquent des autres³⁶. Elles courent plus de 2,5 fois plus de risques que les autres d'émigrer. A partir du 4^e enfant, la probabilité

34. Voir tableau 5-4, Annexe.

35. Le moment choisi dans l'analyse pour figurer le mariage correspond au premier versement de compensation matrimoniale, c'est de fait, même si le don est symbolique, le moment qui concrétise l'aval des parents sur l'union (Golaz, 2002).

36. Voir tableau 5-5, Annexe.

d'émigrer devient encore plus faible qu'avant³⁷. Ici le nombre d'enfants a un effet relativement fort, alors que le nombre de fils n'a pas d'effet significatif. Les trois grossesses représentent peut-être le temps nécessaire à une femme pour assurer sa place dans le lignage. Dans certains cas, seul le dernier enfant est issu de l'union en cours. Peut-être aussi que l'émigration correspond à la première année de scolarité de l'aîné de ces enfants, que la mère accompagne sur le lieu de résidence du père en migration. Autant d'hypothèses qu'il est difficile de vérifier à partir de nos données, car elles ne sont pas assez nombreuses (11 femmes seulement émigrent pour la première fois alors qu'elle ont exactement 3 enfants).

La scolarisation (avant la migration) a une influence sur l'émigration³⁸. Le fait d'être scolarisée en secondaire a une influence positive sur la migration des jeunes femmes. Une des raisons de l'émigration des jeunes femmes (comme des jeunes hommes) est en effet la scolarisation dans des établissements secondaires meilleurs que ceux que l'on trouve à Magenche, qui fonctionnent souvent en internat. Le risque d'émigrer est comparable au cours des premières années de scolarité et durant la dernière année de secondaire. Il n'y a donc pas d'émigration significative des jeunes femmes à la fin de leur scolarité, par exemple pour chercher un emploi en milieu urbain. L'activité des jeunes femmes qui ont achevé leur scolarité n'a pas d'influence directe sur l'émigration, on peut voir que les différences entre les femmes qui ne pratiquent que l'agriculture et celles qui ont d'autres activités ne sont pas significatives.

L'activité du conjoint d'une femme a-t-elle une influence sur son émigration ? On ne peut pas répondre à cette question à partir de l'enquête Magenche : il aurait fallu recueillir la biographie professionnelle des conjoints. Il est cependant probable que la vie migratoire de moyen et long terme (épisodes de plus de 6 mois) des femmes est intimement liée à celle de leur conjoint. Il n'est pas systématique qu'une femme rejoigne son conjoint en migration, mais lorsqu'une femme mariée ou en union quitte la terre, c'est généralement pour rendre visite à sa propre famille ou à son conjoint.

Regrouper les paramètres significatifs précédents dans un même modèle entraîne une perte au niveau des données : dans le modèle final, on ne travaille plus que sur 292 femmes, pour lesquelles il y a 48

37. Ces différences importantes soulignent combien la possibilité d'utiliser des variables dépendant du temps dans l'analyse des biographies apporte des résultats précis qui ne seraient probablement pas perceptibles dans des analyses classiques.

38. Voir tableau 5-6, Annexe.

événements. Il a fallu en effet supprimer de l'analyse les femmes pour lesquelles il n'était pas possible de reconstituer avec suffisamment de précision les dates de naissance des 3^e et 4^e enfants. Il résulte de cela une légère sur-représentation des femmes avec moins de 3 enfants par rapport à celles qui en ont plus.

Il est intéressant de voir que la période de conjoncture n'apparaît pas dans ce modèle : son effet n'est plus significatif. S'il y a un effet de la période traversée, il est uniquement lié à la scolarisation de plus en plus longue des filles et à la baisse de la fécondité. En effet, seuls la scolarisation et le nombre d'enfants de la femme semblent avoir un effet sur son départ en migration³⁹. Les femmes qui ont la plus forte probabilité d'émigrer sont celles qui sont scolarisées en secondaire et celles qui ont trois enfants exactement.

Le 3^e enfant marque apparemment un cap important dans la vie d'une femme. Les résultats obtenus ici vont à l'encontre des stéréotypes courants, qui veulent que plus une femme a d'enfants, moins elle est mobile. Dans la société gusii, c'est par sa fécondité qu'une femme gagne en statut et en respectabilité. Il est possible qu'il soit nécessaire à une femme d'avoir plusieurs enfants pour s'affranchir de son devoir de plaire à sa belle-famille, en restant sur la terre où son travail est réclamé. Ainsi, avant que ses enfants ne commencent effectivement à constituer un frein à ses déplacements, par leur nombre et les contraintes liées à leur scolarisation, la femme peut profiter de l'occasion qu'elle a de rejoindre ou de suivre son mari en migration. Les départs des femmes du pays gusii rural sont en effet liés aux déplacements du conjoint dans plus de 90 % des cas.

Ces résultats montrent aussi l'émergence de comportements migratoires nouveaux chez les jeunes femmes. Les migrations féminines demeurent relativement peu courantes, même si elles se développent dans les années 1980, en touchant plus particulièrement les jeunes filles au cours de leur scolarisation dans le secondaire, ou immédiatement à la fin de ce cycle. Deux trajectoires-types de migrantes s'imposent, celle de la jeune femme qui part en migration pour ses études ou part chercher du travail à la sortie du cycle secondaire, et celle de la femme en union, qui n'a pas connu d'autre migration que le passage de chez ses parents à chez son conjoint, qui part pour la première fois après la naissance de son troisième enfant. Ces deux trajectoires coexistent au moment de l'enquête, la première est d'apparition récente. On voit ici combien la scolarisation a ouvert de nouvelles portes aux jeunes femmes gusii. Les

39. Voir tableau 5-7, Annexe.

conflits des années 1990, eux, ont eu tendance à freiner ces premiers départs, mais globalement, il est probable que les tendances dessinées dans les années 1980 se sont confirmées dans la décennie 2000, au retour d'une paix relative dans l'ouest du Kenya. Ce léger décollage des migrations féminines mérite probablement d'être suivi de près, il serait intéressant d'avoir plus d'information sur les lieux de séjour et les activités pratiquées par ces jeunes femmes en migration.

Voyons donc maintenant quand les hommes partent en migration, et de quoi ces premiers départs dépendent.

L'émigration des hommes, indissociable de leur activité professionnelle

Pour les hommes, l'analyse quantitative apporte plus de résultats. Sur 291 hommes, 143 ont vécu plus de 6 mois consécutifs hors du pays gusii rural à l'âge adulte. L'âge médian à la première émigration est de 26 ans. Sur la durée de séjour en zone rurale gusii avant le premier départ chez les hommes de plus de 15 ans sortis du système éducatif primaire, on peut distinguer grossièrement trois périodes au cours desquelles l'individu est de moins en moins susceptible d'émigrer pour la première fois : de 15 à 25 ans, de 25 à 30 ans, et après 30 ans.

L'année de naissance des hommes n'apporte pas de résultat significatif sur l'ensemble de l'âge adulte : les tendances diffèrent selon les âges considérés. Il est nécessaire de découper les périodes d'observation selon l'âge (de 15 à 19 ans, de 20 à 29 ans, et à partir de 30 ans) pour observer l'effet du groupe d'années de naissance. Les différences sont significatives dans le premier et le dernier cas, tout en étant opposées : avant 20 ans, ce sont les hommes nés avant 1952 qui avaient les risques les plus élevés d'émigrer, alors qu'à partir des 30 ans, ce sont eux qui avaient les risques les moins élevés de connaître leur première émigration. Entre 20 et 29 ans, il n'y a pas de différence significative entre les trois générations d'hommes.

Comme chez les femmes, le moment de l'histoire auquel a lieu la migration joue un rôle important. Les événements locaux ont un effet sur le comportement migratoire des hommes. Les migrations masculines

augmentent dans les années 1980 puis ralentissent à partir de 1991, en relation directe avec les conflits ethniques qui ont touché l'ensemble du Kenya de 1991 à 1994 et en 1997–1998⁴⁰. Si l'on fait coïncider le découpage des données plus précisément avec les dates correspondant aux périodes au cours desquelles le pays gusii a été touché par les conflits, 1991–1993 (1^{re} vague de conflits), 1994–1996 (accalmie relative) et 1997–1998 (2^e vague de conflits), on obtient des résultats supplémentaires. D'une part, les premières émigrations des années 1994–96 ne sont pas significativement différentes des mouvements des années 1980. Cela montre que les conflits ethniques ont non seulement limité les mouvements au moment où ils ont eu lieu, mais ont aussi stoppé la croissance de l'émigration. D'autre part, en 1997, un individu a presque 5 fois moins de chances de partir qu'en 1991. Ce dernier point peut avoir une double interprétation. D'une part, il est probable que dans la mémoire des hommes, des départs avoisinant la première vague de conflits sont associés à leur date, même s'ils ont eu lieu légèrement avant ou après. D'autre part, les départs sont peut-être effectivement moindres au cours de la deuxième vague de conflits, dans la mesure où les personnes sont mieux averties du danger de la migration, et que la durée limitée de la vague de tension précédente les incite à attendre, ou bien que cette deuxième vague de conflits est plus violente, cette violence dissuadant fortement les migrants potentiels de partir. Ces résultats correspondent à ceux obtenus pour les premiers départs des femmes dans la partie précédente.

La superficie du domaine foncier familial a un effet sur le départ en migration des hommes. Les hommes dont le père possédait entre 6 et 12 acres (de 2,5 à 5 ha) ont environ 1,5 fois plus de chances que les autres d'émigrer rapidement après 15 ans. On peut imaginer que ceux qui sont mieux lotis en éprouvent moins le besoin, et que ceux qui ont moins de terre n'en ont pas les moyens. C'est donc le groupe intermédiaire qui s'avère le plus dynamique. Ces superficies sont extrêmement corrélées avec les années de naissance. La terre étant partagée à chaque génération, l'effet observé dans ce modèle reproduit en partie celui observé lorsque l'année de naissance était prise en compte, ci dessus.

Le statut matrimonial du père, sa polygamie éventuelle, la descendance finale de la mère et le rang de naissance de l'individu n'ont pas d'effet sur la première émigration après 15 ans. La confession religieuse de l'individu n'en a pas non plus.

Les hommes qui ont déjà vécu en union ont 1,8 fois moins de risques

40. Voir tableau 5–8, Annexe.

que les autres d'émigrer. Les migrations sont donc plutôt le fait d'hommes célibataires. En revanche, le fait d'avoir commencé à verser la compensation matrimoniale pour une femme n'a pas d'effet sur l'émigration.

Différents modèles centrés sur l'activité de l'individu, en milieu scolaire ou professionnel, peuvent être testés. Comme chez les femmes, la scolarisation dans le secondaire est une cause de migration⁴¹. Le détail des années de scolarité dans le secondaire montre qu'en fait c'est la dernière année qui a l'effet le plus fort sur l'émigration : un jeune homme a, l'année où il quitte le secondaire, près de 3 fois plus de chances d'émigrer qu'un autre du même âge qui continue à étudier l'année suivante. Les individus qui sont entrés dans la vie active ou qui suivent une formation (technique ou universitaire ou traditionnelle) n'ont pas un comportement significativement différent de celui d'un élève en cours de scolarité. Parmi les différentes activités professionnelles, ce sont les activités du secteur informel qui se distinguent des autres, par une mobilité moindre des personnes qui les pratiquent. Leurs risques d'émigrer sont comparables à ceux des hommes en cours de scolarité. Cette faible mobilité des membres du secteur informel suggère deux axes de recherche : d'une part, il se pourrait que la mobilité de ces personnes s'exprime différemment, c'est-à-dire qu'elles voyagent beaucoup, tout en résidant localement ; d'autre part, leurs ressources sont peut-être suffisamment élevées pour ne pas justifier une émigration – peut-être hasardeuse économiquement.

Les paramètres significatifs obtenus précédemment peuvent être rassemblés dans un modèle semi-paramétrique global. Les hommes ayant les plus fortes probabilités de migrer sont ceux qui sortent du système scolaire secondaire, et dont le père possède un domaine foncier de taille moyenne. Ce sont les hommes qui travaillent dans le secteur informel et dont la famille a le moins de terre qui ont les plus faibles probabilités de migrer⁴².

Comme dans le cas des femmes, ce modèle montre, contrairement à ce que l'on obtenait en étudiant séparément l'effet de chaque paramètre, que la période traversée n'a plus d'effet significatif sur l'émigration des hommes. En d'autres termes, l'effet direct des conflits qui ont touché la population gusii sur l'émigration est camouflé par un effet encore plus marqué de la conjoncture sur l'activité, et c'est celle-ci qui au final

41. Voir tableau 5-9, Annexe.

42. Voir tableau 5-10, Annexe.

influence les trajectoires migratoires. L'effet des conflits sur les activités professionnelles est abordé dans les chapitres 7 à 9.

Alors que chez les femmes, pour qui les taux d'émigration sont faibles, toute la période de scolarisation en secondaire a un effet positif sur l'émigration, chez les hommes, c'est la dernière année de scolarité secondaire qui se démarque des autres. On peut en déduire que les femmes ont plus de chances d'émigrer pour leurs études secondaires que pour toute autre raison, alors que les hommes ont plus de chances d'émigrer pour trouver du travail après leurs études, ou pour suivre une formation complémentaire, que pour être scolarisé dans le secondaire, alors même qu'ils émigrent plus que les femmes pour être scolarisés dans de meilleures écoles secondaires. Une autre différence réside dans la faible mobilité apparente des hommes pratiquant une activité informelle. Les femmes du secteur informel ne se différencient pas autant des autres femmes actives que les hommes. Cette différence est aussi peut-être une conséquence du fait que les activités informelles sont exercées de front avec l'agriculture. Ici, l'activité principale d'un individu qui pratique une activité informelle ainsi que des activités agricoles est l'activité informelle. Les femmes dans l'agriculture sont beaucoup moins mobiles que les hommes dans l'agriculture, qui peuvent du jour au lendemain laisser leur terre à la charge de la femme pour aller chercher du travail comme ouvrier agricole sur les plantations de thé de la région de Kericho, par exemple. A l'inverse, les hommes qui pratiquent une activité informelle ne peuvent généralement pas la céder au sein de leur unité domestique, et la plupart ont probablement déjà migré au moins une fois avant le début de leur pratique.

L'influence des conflits ethniques n'apparaît pas dans les modèles semi-paramétriques, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes. En revanche, la superficie des terres paternelles a un effet significatif chez les hommes, ce qui donne une idée de l'évolution dans le temps des risques d'émigrer, puisque superficies et années de naissances sont corrélées. Chez les femmes on ne perçoit rien de tel. Dans les deux cas, la croissance de l'émigration est faible, voire inexistante. On ne peut vraiment pas parler d'exode rural. Rappelons également que la moitié des migrations ont pour destination une zone rurale. Ces départs en petit nombre confirment ce que l'on soupçonnait : les migrations gusii n'ont pas l'ampleur que connaissent celles, par exemple, des Maragoli de l'Ouest du Kenya.

On peut cependant tirer quelques conclusions des résultats précédents. Un point commun relie les migrations masculines de l'enfance à celles de

l'âge adulte : il s'agit d'abord de scolarisation puis d'emploi, ce qui présente une continuité toute attendue. Cependant, pour les femmes, il n'en est pas de même. De l'enfance à l'âge adulte, les caractéristiques des migrantes à leur départ en migration s'inversent. Les filles, plus souvent placées dans d'autres foyers que les garçons, émigrent beaucoup moins que les hommes à l'âge adulte. De plus, ces migrations féminines se conçoivent généralement dans le cadre d'une union, lorsqu'une femme va rejoindre son conjoint en migration. Alors que dans le cas du confiage les filles sont souvent placées pour aider ou rendre service à une tierce personne, les femmes adultes qui émigrent servent leur propre intérêt. Il s'agit pour elles avant tout de garder le contrôle de leur mari, et aussi de s'affirmer comme femme urbaine. Pour certaines, la vie auprès d'un conjoint migrant est une période de repos et d'oisiveté relative, appréciée après la lourdeur des travaux agricoles ; pour d'autres, c'est l'opportunité de démarrer dans une activité informelle.

Pour les hommes comme pour les femmes, les stratégies et leurs résultats dépendent de la durée passée en migration. La partie suivante montre que dans bien des cas, ces durées sont courtes.

6

La terre ancestrale, un lieu de référence et de retour

Alors que pendant longtemps, seuls les facteurs du départ en migration ont été étudiés, la question du retour est tout aussi importante. Des études variées ont montré l'importance des retours de migration pour la répartition spatiale de la population (Beauchemin, 2001) ou pour les dynamiques locales (Gubry *et al.*, 1996). En pays gusii, le groupe d'âge très restreint (20–34 ans) des principaux migrants recensés en 1999 laisse penser à des retours importants des migrants, hommes et femmes, longtemps avant la fin de leur vie active. Qu'en percevons-nous depuis Magenche ?

Dans le chapitre précédent, la migration est étudiée sous l'angle des départs de Magenche ou d'autres zones rurales du pays gusii. Ici la perspective utilisée est différente : nous nous intéressons à chaque épisode migratoire, ce qui permet d'effectuer une analyse de la durée de séjour en migration.

Il est important de rappeler encore une fois que les informations analysées ici ne proviennent que de la zone étudiée. Si certaines personnes de cette région partent en migration et ne reviennent pas, elles ne font pas partie de l'échantillon enquêté. Ceci pourrait entraîner un biais, puisque tous les migrants interrogés dans la zone sont des migrants de retour. Il se trouve qu'à Magenche ce biais est faible et ce pour deux raisons. Tout d'abord, le système d'attribution de terres fait que dans le cadre de l'enquête, on peut savoir exactement quelles personnes ou quels ménages issus de la zone d'étude sont en migration pendant la période de collecte. La proportion de ces migrants, par rapport aux présents, est relativement faible, et cette proportion n'est pas uniquement constituée de migrants de long terme, mais aussi de migrants tout juste partis, qui sont susceptibles de suivre le même type de trajectoire migratoire que leurs prédécesseurs. D'autre part, l'enquête ayant eu lieu en période de conflit,

une partie des migrants qui a priori auraient dû être absents ont pu être interrogés, lors de retours non planifiés. Le retour effectif est compté comme tel à partir du moment où la personne a vécu 6 mois à Magenche, ou qu'elle a l'intention de le faire.

Des séjours en migration relativement courts

Comme dans les chapitres précédents, les épisodes migratoires débutant à la naissance se distinguent de ceux de l'enfance et de ceux de l'âge adulte. Dans ce chapitre, nous nous intéresserons principalement aux séjours en migration des adultes.

Des durées de séjour variables selon le sexe et le début de l'épisode migratoire

Dans un premier temps, considérons les séjours en dehors de la zone de référence, le pays gusii rural, quel que soit le nombre de déménagements consécutifs au cours de ces séjours. Les individus entrent en observation à leur départ du pays gusii rural ou à la naissance si elle a lieu en dehors de la zone, et en sortent à leur retour ou au moment de l'enquête, s'ils résident encore ailleurs qu'en pays gusii rural à ce moment-là.

Les séjours hors du pays gusii rural, pour chaque sexe, se distinguent selon le moment auquel ils commencent (l'âge adulte, l'enfance, ou la naissance de l'individu). Les séjours débutant à la naissance sont relativement longs, et ce beaucoup plus pour les femmes que pour les hommes : la durée médiane est de 10 ans chez ces derniers, alors qu'elle atteint presque 17 ans pour les femmes. En effet, la plupart des femmes vivant à Magenche et nées ailleurs sont des femmes qui sont venues à Magenche au moment de leur entrée en union, alors que pour les garçons, rares sont les immigrants à Magenche. Tous les hommes interrogés sont gusii. La naissance en dehors du pays gusii correspond donc à un épisode migratoire de la mère, et on voit qu'il s'agit là de migrations de plus long terme. On a donc ici une information indirecte sur les migrations des mères de ces individus : les enfants nés au cours d'un épisode migratoire de la mère vivent en migration beaucoup plus longtemps que ceux qui s'y

rendent après la naissance, probablement parce que leur mère y vit plus longtemps aussi.

Les séjours débutant au cours de l'enfance sont moins longs, il s'agit là d'épisodes migratoires avec l'un des parents, de séjours en milieu institutionnel (internats) ou de placement. Les durées médianes diffèrent selon le sexe de l'individu : ce sont les garçons qui restent hors du pays gusii rural le plus longtemps, avec une durée médiane de 4 ans et demi, alors que les filles n'y ont une durée médiane de séjour que de 3 ans. On peut imaginer que même si ces migrations débutent dans l'enfance, certains épisodes doivent se poursuivre à l'âge adulte par une période de recherche d'emploi et d'emploi dans la région dans laquelle le jeune homme a grandi et établi des contacts.

En revanche, lorsque les migrations débutent plus tard dans la vie, leurs durées de séjour hors du pays gusii rural sont sensiblement les mêmes chez les hommes et chez les femmes, encore inférieures aux précédentes, et les durées de séjour médianes valent respectivement un peu plus de 3 ans et un peu moins de 3 ans. Les durées de séjour hors Magenche des femmes sont légèrement moins longues que celles des hommes, probablement parce que dans le cas des migrations en couple, l'homme part en général le premier, à la recherche d'un emploi et surtout d'un logement, avant de faire venir sa famille dans son nouveau lieu de résidence.

De même, on peut s'intéresser aux séjours dans chaque logement au cours des épisodes migratoires hors pays gusii rural. Les durées de séjour sont plus courtes que la durée totale de l'épisode d'absence du pays gusii rural, mais les séjours se distinguent comme précédemment, en fonction du moment auquel l'épisode débute : à la naissance, dans l'enfance, ou à l'âge adulte. Cela montre la nécessité de séparer les trois types de séjours dans l'analyse.

La suite de l'étude se limite par conséquent aux cas de migrations qui débutent après 15 ans, à la sortie de l'école primaire. Il est difficile de prendre en compte les épisodes migratoires débutant à la naissance. D'une part, on ne peut pas comparer les durées passées hors du pays gusii par un individu qui est originaire d'un autre groupe ethnique, et un Gusii qui est né en migration. D'autre part, même dans le cas d'un Gusii né au cours d'un séjour de sa mère en dehors de la zone de référence, la durée écoulée avant le « retour » vers le pays gusii n'a pas le même sens que la durée d'un épisode migratoire complet : la seule information pertinente qu'on puisse en tirer concerne les migrations de la mère, lorsqu'elle cohabite

avec son enfant, et cette information est tronquée à gauche, puisque l'on ne sait pas depuis quand la mère vivait dans ce lieu.

Les raisons possibles de retour de migration ou de changement de logement sont très différentes au cours de l'enfance et à l'âge adulte. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, la mobilité d'un enfant n'est pas de son propre ressort, alors que celle d'un adulte est plus liée à ses propres décisions. Il est donc plus difficile, à partir des biographies individuelles, de trouver les causes des changements de logement ou des migrations des enfants, alors que cette démarche est plus satisfaisante dans le cas des migrations d'adultes.

La durée de séjour hors du pays gusii rural, pour les hommes et les femmes

Parmi les 618 biographies résidentielles recueillies à Magenche, on compte 230 épisodes migratoires hors des zones rurales gusii. Au cours d'un de ces épisodes, un individu peut avoir changé de logement jusqu'à 6 fois. Un individu peut avoir vécu jusqu'à 7 périodes hors du pays gusii rural au cours de sa vie. Pour étudier la durée de ces séjours, l'échelle de temps utilisée débute au moment de l'émigration et l'événement étudié est la première migration vers une zone rurale du pays gusii, migration de retour ou immigration selon le cas. Sur les 230 épisodes migratoires recueillis, 217 sont achevés, c'est-à-dire que seulement 13 individus interviewés à Magenche étaient encore résidents ailleurs au moment de l'enquête.

Même si seulement 50 épisodes migratoires sont le fait de femmes, il est possible de distinguer les trajectoires féminines en migration de leurs équivalents masculins. Les risques de retour sont plus élevés pour les femmes dans les premières années d'émigration, la tendance s'inverse entre 3 et 4 ans, et ce sont les hommes qui ont les risques les plus forts de revenir vers le pays gusii au-delà de 4 années passées en migration. La probabilité de retour est quasiment constante pour les hommes au fil du temps (quelle que soit la durée passée en migration, la probabilité de retour pour un homme est toujours la même), alors que chez les femmes, elle décroît après quelques années (soit les femmes rentrent très vite, soit elles repoussent le moment du retour...). Dans la suite, les résultats sont présentés pour les hommes et les femmes ensemble uniquement lorsqu'il n'y a pas de différence significative entre les deux sexes.

Les personnes nées après 1968 ont 1,8 fois plus de risques que celles nées avant 1952 de revenir en pays gusii rural rapidement, et celles nées entre 1953 et 1967 en ont aussi 1,5 fois plus que ces dernières. La probabilité de rentrer est de plus en plus forte au fil des groupes d'années de naissance étudiées ici. L'étude des périodes traversées apporte des informations supplémentaires. Les retours sont presque 2 fois plus probables au cours des années 1990 qu'auparavant. Les trois décennies précédentes ne se différencient pas significativement les unes des autres. L'importance de ces retours est très probablement la conséquence de la conjoncture politique, illustrée en particulier par les deux vagues de conflits qui ont touché le pays gusii et les migrants gusii de la province de la Vallée du Rift. Si l'on s'intéresse de plus près à la décennie précédent l'enquête, les probabilités de retour sont équivalentes en période de conflit et au cours de la période intermédiaire 1994-96. Si l'on distingue la dernière période de conflit du reste de la décennie 1990, on peut montrer qu'un individu en migration à ce moment-là a 1,5 fois plus de risques qu'au début des années 1990 et près de 3 fois plus de risques qu'avant 1989 de retourner à Magenche⁴³.

Il est important ici de revenir sur la qualité des informations recueillies. En pratique, la plupart des migrants qui sont nécessairement revenus au village au cours de la première vague de conflits sont ensuite retournés sur leur lieu de travail dès la paix revenue. Il est possible que pour nombre d'entre eux, les mois passés à Magenche aient été « oubliés », car ce n'est dans leur esprit qu'un séjour provisoire. En revanche, comme l'enquête a été réalisée au cours de la dernière vague de conflits, les effets de cette dernière y sont perçus directement.

Étudiés séparément, groupes d'années de naissance et périodes de conjonctures ont tous deux une influence forte sur les retours vers le pays gusii rural. Mais lorsque ces paramètres sont combinés dans un même modèle, les groupes d'années de naissance n'ont plus d'effet significatif⁴⁴. Pour chaque groupe d'années de naissance, les périodes de conjoncture ont un effet comparable. L'effet apparent des groupes d'années de naissance, lorsque cette caractéristique était considérée seule, était donc un effet indirect de la période à laquelle a lieu le retour de migration.

Les retours ont lieu plus tard lorsqu'un individu n'a connu qu'un seul épisode migratoire au cours de sa vie. Il n'y a en revanche pas de différence significative entre les durées passées en migrations au cours du

43. Voir tableau 6-1, Annexe.

44. Voir tableau 6-2, Annexe.

premier épisode ou des suivants, pour les individus qui ont quitté Magenche à plusieurs reprises. Deux profils de migrants semblent donc se distinguer : ceux qui ne partent qu'une fois, mais légèrement plus longtemps que les autres, et ceux qui cumulent des séjours en migration relativement courts.

L'activité du migrant a une influence certaine sur son retour éventuel vers le pays gusii rural. Ce sont les personnes à la recherche d'un emploi, et donc celles qui n'en trouvent pas, qui ont le plus de risques de revenir rapidement : 3 fois plus que les autres. Il est en effet fréquent qu'un homme parte en ville et revienne au bout de quelques mois ou quelques années, sans avoir trouvé d'emploi fixe pendant cette période. Les fonctionnaires en revanche, ont environ deux fois moins de risques que la moyenne de revenir en zone rurale gusii. C'est le cas par exemple des policiers, qui sont souvent maintenus en poste loin de leur zone d'origine, ou des enseignants. La mobilité de ces deux groupes est forte, mais obtenir un poste dans sa région d'origine n'est pas aisé. En revanche, le fait de poursuivre des études ne semble pas avoir d'influence significative sur le retour de migration. Mais si l'on distingue les premières années de scolarisation en secondaire de la dernière année suivie par l'individu (quelle que soit la classe), un résultat fortement significatif apparaît : les personnes en dernière année de scolarisation ont 2,6 fois plus de risques que les autres de revenir en pays gusii rural pour plus de 6 mois⁴⁵. Il n'y a pas d'écart significatif entre les hommes et les femmes, mais il faut garder à l'esprit que parmi les femmes interrogées à Magenche, aucune n'a déclaré avoir eu un emploi public ou une période de recherche d'emploi au cours de ces migrations.

Certaines activités particulières ont ici été testées séparément des autres, comme le fait de travailler dans les transports informels, le secteur du gardiennage ou le secteur agricole non qualifié. Aucune de ces activités ne se démarque significativement du groupe agrégé auquel elle est rattachée. Le niveau de scolarisation n'a pas d'influence sur le retour éventuel.

Le fait d'avoir vécu en union⁴⁶ n'augmente pas le risque de retour : son effet n'est pas significatif.

La superficie des terres du père a un effet inattendu : en effet, les individus dont le père a le moins de terre ont 1,3 fois plus de risques que les autres de revenir à Magenche. L'écart est particulièrement marqué

45. Voir tableau 6-3, Annexe.

46. Variable dépendant du temps, qui prend la valeur 1 à partir de l'année au cours de laquelle l'individu entre en union pour la première fois.

pour les femmes qui sont restées 3 ans ou plus en migration: celles dont le père possède moins de 6 acres ont alors 2 fois plus de chances de rentrer en pays gusii que les autres. Pour les hommes, on peut rapprocher le résultat obtenu de celui de la partie précédente : les hommes qui vont hériter des plus petites superficies non seulement émigrent moins que les autres, mais de plus restent moins longtemps absents.

L'accès à la terre en pays gusii est un facteur important⁴⁷. Les individus qui ont accès à la terre ancestrale, par héritage ou par allocation provisoire, ont 1,3 fois plus de chances que les autres de revenir à Magenche. Ce sont ceux qui ont moins de 2 acres à leur disposition qui connaissent les risques de retour les plus forts. Une fois de plus, ce dernier modèle subit l'influence de la conjoncture, puisque les superficies accordées diminuent au fil du temps.

Comme les différences entre les deux sexes ne sont pas significatives, hommes et femmes sont pris en compte dans le même modèle, ce qui permet de travailler sur un nombre d'épisodes plus grand et par conséquent, d'obtenir de meilleurs résultats. Parmi les paramètres précédents, trois groupes seulement demeurent significatifs dans un modèle semi-paramétrique : les périodes de conjoncture, l'activité de l'individu, et la superficie des terres qu'il possède⁴⁸. Les personnes en dernière année de secondaire, ayant accès à la terre et possédant moins de deux acres en pays gusii, qui sont en migration en 1997, ont la probabilité de rentrer la plus forte, et les individus en migration avant 1989 qui n'ont pas accès à la terre ou qui ont un emploi dans le secteur public, sont les moins susceptibles de revenir rapidement en pays gusii rural.

Ici encore, la biographie professionnelle et migratoire du conjoint, pour les femmes en particulier, aurait apporté des informations précieuses pour une analyse plus poussée. On peut constater que parmi les personnes qui ont accès à la terre, ce sont celles qui en ont le moins qui y reviennent le plus vite. Cela signifie pour la plupart qu'ils n'ont pas pu réussir leur projet de migration. Le résultat est que ce sont ceux qui ont le moins de ressources à Magenche qui retirent le moins de bénéfices de leur migration, peut-être parce qu'ils n'avaient pas assez de fonds pour survivre en migration, en cas de difficultés. Mais, si certaines personnes restent plus longtemps que d'autres en migration, cela ne veut pas pour autant dire que leur situation est stable. Certaines changent à plusieurs reprises de logement et de lieu de résidence au cours de leur séjour en dehors du pays gusii rural. C'est ce qui est étudié dans la partie suivante.

47. Voir tableau 6-4, Annexe.

48. Voir tableau 6-5, Annexe.

La durée de séjour dans chaque nouveau logement hors de Magenche, chez les hommes

Limitons nous dans cette partie aux épisodes migratoires des hommes adultes. C'est la stabilité résidentielle qui est étudiée ici, c'est-à-dire que la mesure débute lors d'un changement de logement, et l'événement étudié est le déménagement suivant. Déménager peut correspondre à un simple changement de résidence, à une migration de travail avec changement de lieu, comme à une migration de retour. Le fichier est composé de 324 épisodes, d'une durée médiane de 20 mois, débutant à l'âge adulte, c'est-à-dire après 15 ans et après la sortie de l'école primaire. La zone de référence est Magenche, les séjours dans les autres parties du pays gusii sont pris en compte ici comme lieux de migration.

L'étude de la mobilité résidentielle s'avère extrêmement pertinente en milieu urbain ou périurbain, où elle est élevée du fait de la précarité dans laquelle évolue une grande partie de la population. En milieu rural, l'aspect résidentiel n'est pas aussi riche : les changements de logement n'impliquant pas de changement d'unité administrative sont rares en dehors de certains cadres particuliers. Il y a souvent changement de logement lors de la scission du ménage parental, lorsqu'un fils quitte la tutelle économique de ses parents pour s'installer à son propre compte – mais ce n'est pas systématique, puisque le fils peut continuer à habiter la même hutte. Il continue généralement à habiter sur la même terre, c'est-à-dire au maximum à 200 m du lieu où ses parents habitent. C'est aussi le cas des hommes polygames qui vont vivre chez chacune de leurs femmes à tour de rôle, mais ces déplacements sont le plus souvent imperceptibles à l'échelle d'une enquête biographique dans laquelle ne sont enregistrés que les changements d'état qui durent plusieurs mois. Hormis ces deux cas, les changements de logement à l'intérieur de la zone de Magenche ne concernent que la population qui y est immigrée, c'est-à-dire les rares enseignants ou commerçants qui vivent en location. Par ailleurs, la mobilité résidentielle en ville des migrants gusii interrogés à Magenche semble elle aussi relativement faible. Il est possible qu'elle ait été plus faible dans le passé qu'à l'heure actuelle. Plus probablement, les jeunes gusii interrogés ayant vécu en ville ont un comportement spécifique aux migrants de court terme, différant des caractéristiques des migrants de long terme encore installés en ville au moment de l'enquête. Soit le premier lieu d'installation en ville est un succès et aboutit à une sédentarité durable, soit il ne faisait pas l'affaire et le migrant rentre chez lui. Il faut aussi prendre en compte le risque que ce résultat provienne d'une information mal collectée dans une partie des entretiens : vus de

Magenche, tous les quartiers de Nairobi se ressemblent, et certains anciens migrants ont pu amalgamer dans leurs récits les différents logements éventuels à chaque étape de leur parcours, malgré les consignes spécifiques données par l'enquêteur à ce sujet. J'utilise néanmoins dans la suite le terme de « logement », même si les changements de logements au sein d'une même unité résidentielle sont peut-être légèrement sous-estimés, et que par conséquent les résultats sont peut-être plus représentatifs de changements d'unité résidentielle que de changements de logement.

Plus un homme reste longtemps dans un logement, moins il est susceptible de le quitter. Une certaine inertie se met progressivement en place. Ce résultat compète celui de la partie précédente, dans laquelle nous avons vu que les hommes avaient une probabilité constante de rentrer en pays gusii rural. Ainsi, dans les premières années de migration, déménager en migration ou bien rentrer à Magenche sont des risques concurrents, mais progressivement, le risque de déménager en migration s'amenuise et seul le retour à Magenche demeure une option.

Le lieu de migration n'a pas d'influence significative sur la mobilité résidentielle en migration. Les séjours à la capitale ne se distinguent pas de ceux effectués dans des zones rurales voisines de Magenche, et les durées de séjour à l'étranger ne sont pas significativement différentes des autres non plus. Ce résultat est intéressant, car encore une fois, on aurait pu s'attendre au contraire, à ce que par exemple les migrations impliquant des distances plus longues soient aussi plus longues en durée. Mais nous ne travaillons ici que sur les migrations de plus de 6 mois, les migrations saisonnières ne sont pas incluses dans cette partie de l'analyse. Au-delà d'une demie année, les risques de rentrer chez soi sont les mêmes quel que soit le lieu de résidence.

Les risques de déménagement ne sont pas significativement différents pour les premiers séjours en migration et pour les suivants.

C'est lorsque le migrant n'est pas le chef de ménage là où il vit que les risques de changement de statut ou de lieu de résidence sont les plus élevés. C'est le cas des travailleurs non qualifiés dans certaines grandes entreprises, comme par exemple des plantations de thé de la région de Kericho, qui habitent dans des logements collectifs, et aussi des migrants qui vivent chez un parent. Il n'y a pas lieu de distinguer ici entre les chefs de ménages propriétaires et les chefs de ménages locataires, car ce dernier cas ne se produit que 4 fois dans l'échantillon. Le statut du migrant dans son logement (propriétaire, locataire ou logé gratuit) n'a d'ailleurs pas d'influence significative sur la durée de séjour.

Les matériaux constitutifs du toit ont un effet sur la durée de séjour dans chaque logement. Les toitures les plus coûteuses (en tuiles) ne se différencient pas significativement des moins coûteuses (en chaume). C'est sous les toits intermédiaires, en tôle ondulée, que les migrants ont le moins de risque de rester longtemps. Ces toits en tôle sont un signe de richesse en milieu rural, mais en milieu urbain ils ne caractérisent pas les logements des plus aisés. De plus, les logements collectifs sont le plus souvent couverts de tôle ondulée. Les matériaux constitutifs des murs n'ont d'effet significatif qu'à partir de 4 ans passés dans le logement : les meilleurs logements sont alors ceux qui sont le plus susceptibles d'être quittés. Les paramètres précédents (relation entre le migrant et le chef de ménage, matériaux constitutifs des murs et du toit) ne sont pas corrélés. La mobilité résidentielle en migration semble indiquer un passage de logements collectifs ou de lieux d'hébergement vers des logements de moins bonne qualité, mais dans lesquels les migrants soient plus autonomes.

Passons maintenant aux caractéristiques propres au migrant. Certaines restent fixes tout au long de la vie de l'individu (par exemple, son année de naissance), d'autres sont spécifiques à chaque épisode migratoire (par exemple, son statut matrimonial au moment de la migration), et d'autres encore peuvent varier au cours d'un épisode migratoire (par exemple encore, son statut matrimonial). Les migrants sont des hommes jeunes : 58 % des épisodes résidentiels enregistrés ont lieu avant 25 ans. Mais les différences de durée de séjour dans chaque logement entre diverses promotions de départ ne sont pas significatives : quel que soit l'âge au début du séjour, les risques de quitter le logement sont les mêmes. Le groupe d'années de naissance n'apporte des résultats significatifs qu'après 2 années passées dans le même lieu de résidence. Les personnes nées avant 1952 ont alors près de 2 fois plus de chances que les autres de changer de logement. En revanche, comme dans les modèles précédents, les périodes traversées ont un effet important sur l'ensemble des séjours⁴⁹. Les durées écoulées dans chaque lieu de résidence sont de plus en plus courtes, et c'est surtout au cours des années 1990 que cette évolution se fait sentir. Au cours des conflits ethniques de 1997 en particulier, le risque de changer de résidence est 2 fois plus grand qu'à la fin des années 1980. La première vague de conflits (1991–1993) ayant touché le pays gusii semble avoir eu un impact moins important que la seconde sur la

49. Voir Tableau 6–6, Annexe.

mobilité, mais ici encore il est probable que cette différence provienne de phénomènes d'oubli de la part des personnes interrogées.

Le fait d'être en union au moment de la migration n'a pas d'influence significative sur les risques de changer de logement ou d'interrompre la migration. De même, avoir déjà vécu en union n'entraîne pas de différence significative. Le mariage formel, en revanche, a un effet positif sur la durée de séjour dans les différents logements⁵⁰. N'avoir pas commencé à payer la compensation matrimoniale au début du séjour multiplie par 1,5 les risques de déménagement après 2 années passées dans le même logement. Mais la variable dépendant du temps marquant le premier versement de la compensation matrimoniale n'a pas d'effet significatif.

De même que l'union, le fait d'avoir accès à la terre dans la région d'origine, par allocation, héritage ou achat, n'a pas d'effet sur la durée de séjour dans le logement. La religion du migrant n'a pas non plus d'effet.

Le niveau d'instruction est une variable qui évolue au cours de certains épisodes migratoires, notamment dans le cas de jeunes hommes qui vont poursuivre leurs études secondaires ou universitaires loin de Magenche. Les hommes qui ont terminé leurs études secondaires, au sens où ils ont été scolarisés jusqu'aux examens de fin de scolarité (le KCSE), sont plus mobiles que les autres : ils ont 1,3 fois plus de risques de changer de logement⁵¹. Les risques les plus forts de changement de logement surviennent l'année de sortie du cycle secondaire, les jeunes hommes achevant leur scolarité ont alors 2,4 fois plus de risques que les autres de déménager. Cela confirme ce que nous avons trouvé à propos des retours en pays gusii rural : ces changements de logement correspondent dans la plupart des cas à des migrations.

Etudier l'influence de l'activité professionnelle du migrant sur la durée de son séjour dans un logement nécessite aussi l'utilisation de variables dépendant du temps. Les hommes qui ont des activités informelles ou un emploi non qualifié sont ceux qui ont le moins de risques de changer de domicile. Ceux qui n'ont pas d'activité rémunérée, enfants, étudiants, ou personnes à la recherche d'un emploi, sont ceux qui sont le plus susceptibles de se déplacer rapidement. Comme dans la partie précédente, les personnes à la recherche d'un emploi se différencient en effet fortement des autres par leur forte mobilité : elles ont près de 3 fois plus de chances que les autres de déménager⁵². C'est le seul groupe d'activités

50. Voir Tableau 6-7, Annexe.

51. Voir Tableau 6-8, Annexe.

52. Voir tableau 6-9, Annexe.

qui se distingue des autres : contrairement aux résultats de la partie précédente, les employés du secteur public n'ont pas un comportement significativement différent des autres. Le secteur public est en effet caractérisé par des probabilités de retour vers la région d'origine plus faibles que les autres groupes d'activités, mais une mobilité spatiale importante, avec des changements de poste fréquents.

Les caractéristiques étudiées dans cette partie ne sont parfois significatives qu'après quelques années passées dans le même logement. Pour mettre en valeur cet aspect, nous pouvons construire deux modèles semi-paramétriques, l'un prenant en compte tous les épisodes, et l'autre uniquement les séjours de plus de 2 ans.

Dans les deux cas, ni le lieu de résidence ni les caractéristiques propres aux conditions de logement n'interviennent de manière significative. Les choix résidentiels sont guidés par les caractéristiques matrimoniales et professionnelles de l'individu⁵³. Une personne qui cherche un emploi hors des campagnes gusii au moment des conflits de 1997-1998 a presque 4 fois plus de chances de changer de logement qu'un salarié n'en avait avant 1990. Un élève qui a passé toute sa scolarité en secondaire sur le même lieu de migration, a 8 fois plus de chances de changer de logement en 1997 qu'un jeune employé de maison n'en avait avant 1990. Une personne mariée avant son départ en migration a presque 4 fois moins de risques de changer de logement après deux années au même endroit dans les années 1980 qu'une personne célibataire ou en union libre n'en a en 1997-1998.

Ce qui caractérise les petits fonctionnaires du secteur public apparaît lorsque l'on compare les résultats concernant la durée de séjour hors du pays gusii rural et la mobilité résidentielle en migration : ce sont des individus aussi mobiles que les autres, mais qui ne rentrent pas aussi vite chez eux que les autres. Réciproquement, on peut voir que les autres actifs, que ce soit du secteur formel ou du secteur informel, ont en migration une instabilité résidentielle comparable à celle des petits fonctionnaires – mais reviennent plus rapidement qu'eux au village.

Nous pouvons maintenant essayer, par une approche différente, d'obtenir des informations supplémentaires sur la mobilité résidentielle en migration.

53. Voir tableau 6-10, Annexe.

Vers une typologie des trajectoires résidentielles ?

Des durées de séjour courtes quel que soit le lieu de migration

Les durées médianes des séjours en migration montrent quelles sont les régions dans lesquelles les migrants s'installent pour longtemps. Le tableau 11 donne ces durées médianes pour les districts qui sont les principales destinations de migrations des habitants de Magenche (voir chapitre 4). C'est à Nairobi que la durée médiane de séjour est la plus courte, et au Trans Mara qu'elle est la plus longue. Quel que soit le lieu, les durées médianes de séjour sont relativement courtes : la moitié des migrants qui s'y installent n'y restent pas plus de 2 à 3 ans. Non seulement les habitants de Magenche en migration reviennent à Magenche, mais ils reviennent vite. Il faut rappeler ici que la proportion de migrants absents de Magenche au moment de l'enquête a pu être estimée, et qu'elle est relativement faible (8,7 % des ménages seulement étaient en migration, voir chapitre 4), et que tous ces migrants ne sont pas forcément des migrants de longue durée. Il n'y a donc a priori qu'un très faible biais lié à la perte des migrants partis pour des séjours longs.

Tableau 11. Durées médianes des séjours en migration des habitants de Magenche, pour les principales destinations de migration (districts)

	Nombre de séjours	Durée médiane (années)
Kericho	89	3
Kisii	74	2,5
Nakuru	56	2,5
Nairobi	50	2
Trans Mara	21	3,25
Homa Bay	21	2,75
Mombasa	18	2,5
Toutes destinations	476	2,4

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Des trajectoires en étoile

Ce qui frappe avant tout dans les trajectoires migratoires recueillies à Magenche est l'instabilité des migrants, qui semblent très rarement se

fixer plus de deux années sur le même lieu (Golaz, 2004). Ceci est probablement lié au fait que les migrants de long terme, qui ne reviennent pas à Magenche très souvent, n'ont pas été enquêtés. Trois types de trajectoires peuvent être distingués dans les données de l'enquête.

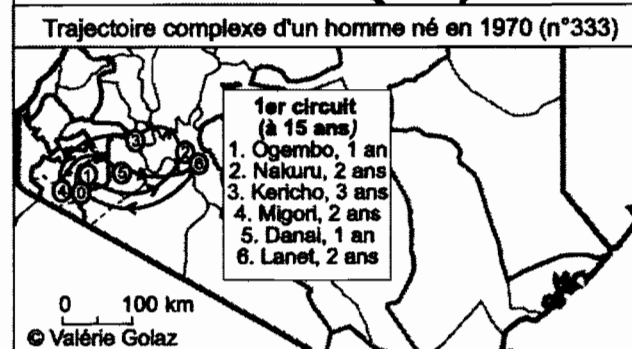
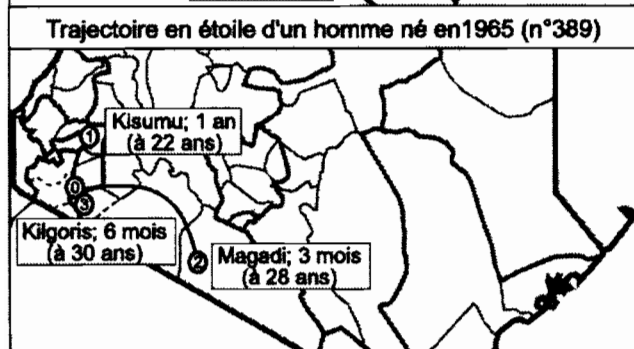
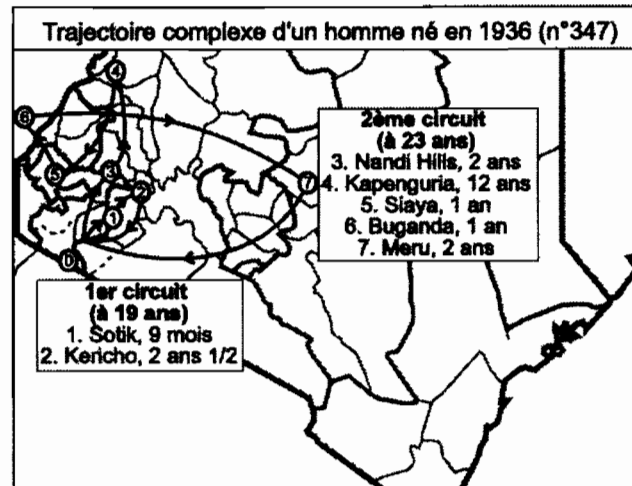
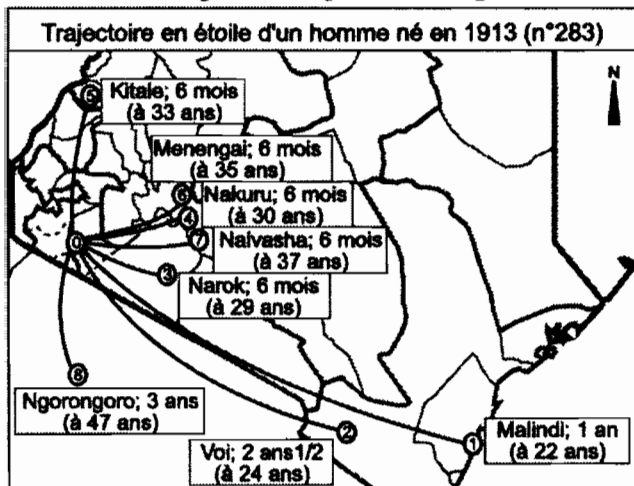
On remarque tout d'abord des trajectoires « en étoile ». Il s'agit de séjours de quelques années passés en migration – en général sans changement résidentiel au cours de chaque épisode migratoire – alternant avec des séjours de quelques années à Magenche entre chaque nouvelle destination.

C'est le cas par exemple de M. (n°25), qui est né en 1937. Il va à l'école secondaire de la mission adventiste à Nyanchwa (ville de Kisii) entre 1956 et 1959, entre en union dès sa scolarité achevée. Il passe un an seul à Kericho de 1962 à 1963, où il travaille comme secrétaire dans une usine de thé. Il revient 1 année à Magenche, puis part 8 mois en Tanzanie, toujours sans sa femme, pour rendre visite à des membres de la famille. A son retour, son père lui alloue 5 acres de terre. En 1967, il paie la compensation matrimoniale pour sa compagne, qui vient de donner naissance à leur cinquième enfant, un fils (c'est le troisième). En 1973, il repart pour la ville de Nakuru, où il travaille comme petit employé de l'administration, puis revient vers Kisii, où il travaille comme gardien jusqu'en 1977, date à laquelle il revient définitivement sur ses terres.

Ces cas sont trop peu nombreux pour donner lieu à une analyse statistique, mais reflètent un comportement masculin assez caractéristique, de vie entre l'emploi et la ferme. La terre ancestrale est le point de référence mais aussi le centre de gravité de la trajectoire migratoire. Les épisodes migratoires se déroulent au gré des opportunités, certains sont caractérisés par une activité professionnelle fixe (l'année à Kéricho de M. par exemple, ainsi que ses séjours à Nairobi et dans la ville de Kisii), d'autres ne semblent pas avoir abouti professionnellement (le séjour de 8 mois en Tanzanie), c'est alors l'aspect relationnel qui y est valorisé (rendre visite à de la famille). On sent aussi, au fil de la trajectoire et de la réussite professionnelle, l'enchaînement des épisodes qui prend corps avec le doublet Nakuru–Kisii. Si chacune des migrations précédentes était très rapidement suivie par un retour, ce dernier épisode, d'une durée totale de 5 ans, combinant deux lieux et deux activités très différentes l'une de l'autre, montre une persistance de l'individu à rester en migration tout en se rapprochant de son lieu d'origine.

Deux exemples de ce type sont donnés sur la carte 21 (cartes de gauche). Dans le premier cas, il s'agit d'un homme qui a été contraint de

Carte 21. Exemples de trajectoires migratoires masculines



migrer dans le cadre des réquisitions de main-d'œuvre liées au travail forcé durant la colonisation. Dans le deuxième cas, les déplacements ont lieu dans les années 1980, sans contingence extérieure. Il s'agit de migrations de travail, d'une durée souvent inférieure à l'année, et qui ne se répètent pas : elles ne sont ni saisonnières et régulières, ni suffisamment longues pour être perçues dans la partie biographique de l'enquête. C'est par excellence le genre de déplacements qui est mal perçu dans les statistiques sur les migrations, et qui est fréquent à Magenche.

Ensuite on peut imaginer le parcours migratoire d'individus qui passent une longue partie de leur vie en migration, dans des emplois et des lieux différents, avant de revenir définitivement dans leur région d'origine. Ce type de migration est le moins bien perçu dans l'enquête, puisque les migrants de long terme ne sont présents à Magenche qu'exceptionnellement ou après leur retour définitif.

Enfin, les trajectoires de la plupart des hommes sont plus complexes, articulant ces deux premiers types de trajectoire, avec une alternance de séjours à Magenche et en migration, ces derniers composés généralement de plusieurs lieux. Les deux cartes de droite illustrent ce cas (carte 21). Cette mobilité peu fréquente et de courte durée témoigne d'un attachement très fort à la région d'origine. Dans l'enquête, une question ouverte portant sur le lieu idéal de résidence illustre ce point.

Un souhait majoritaire : rester à Magenche

Le questionnaire individuel comportait une question sur le lieu idéal de résidence. L'analyse de cette question est délicate. En effet, la question peut être comprise de différentes manières. En particulier, le fait de poser une telle question dans un lieu qui n'est pas neutre, un lieu de référence fort, où le contrôle social est marqué, biaise très certainement les réponses. Le biais opposé peut aussi être présent, du fait des conflits qui déchirent la communauté au moment de l'enquête. Il est par conséquent difficile de savoir, lorsque des enquêtés citent le lieu lui-même, ce que cela signifie. En fin de compte, l'information que cette question apporte conjugue la norme communautaire et l'intérêt personnel dans des proportions qui varient selon l'individu.

Tableau 12. Lieu idéal de résidence

		Magenche	Reste du pays gusii	Autre lieu	Ne sait pas	Total
Hommes	plus de 45 ans	81%	7%	12%	0%	58
	35 à 45 ans	53%	10%	37%	0%	49
	25 à 35 ans	57%	10%	33%	0%	89
	15 à 25 ans	35%	11%	53%	1%	95
	jamais migré	52%	8%	39%	1%	131
	déjà migré	56%	11%	33%	0%	160
	Total	54%	10%	36%	0%	291
Femmes	plus de 45 ans	92%	3%	5%	0%	37
	35 à 45 ans	81%	10%	9%	0%	52
	25 à 35 ans	82%	4%	13%	1%	105
	15 à 25 ans	65%	12%	21%	2%	130
	jamais migré	80%	8%	12%	0%	232
	déjà migré	65%	8%	25%	2%	92
	Total	76%	8%	15%	1%	324

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

54 % des hommes et 76 % des femmes souhaitent rester à Magenche (tableau 12). Si l'on considère les personnes qui ne désirent pas sortir du pays gusii, ces pourcentages montent respectivement à 64 % et 84 %. Ce sont les plus jeunes qui aimeraient le plus vivre ailleurs : 64 % des hommes et 35 % des femmes de 15 à 25 ans sont dans ce cas. Chez les hommes, ceux qui ont déjà vécu ailleurs qu'en milieu gusii rural sont plus nombreux en proportion à vouloir rester à Magenche. On aurait pu attendre le contraire : avoir connu autre chose permet un affranchissement de la société et ouvre les yeux sur de nouveaux horizons. Souvent les migrants ne peuvent pas envisager de revenir vivre au village. Ici, il y a un biais, puisque seuls les migrants revenus chez eux sont enquêtés, mais il est relativement faible (seulement 8,7 % des ménages de l'échantillon initial ont échappé à l'enquête). Ces résultats confirment donc à quel point les hommes gusii sont attachés à leur terre. La proportion de femmes souhaitant rester à Magenche est encore plus élevée que celle des hommes, la terre de référence étant pour elles celle de leur conjoint. Dans leur cas, cette expression d'attachement reflète le besoin d'insertion dans la communauté locale tout autant que le besoin de cette terre. Mais pour les femmes, contrairement aux hommes, on peut constater que les migrantes ont plus que les autres envie de s' « échapper » de Magenche.

La question suivante, « pourquoi ? » est aussi une question ouverte. Sur les 208 personnes qui veulent vivre ailleurs, 98 le souhaitent pour des raisons liées à l'emploi (chercher du travail, travailler, gagner de l'argent...), 9 parce qu'ils espèrent y trouver plus de terre que chez eux, 23 pour y rejoindre des proches, 8 pour « fuir » Magenche (à cause des conflits frontaliers et de la sorcellerie), 6 pour étudier, et 51 pour des raisons diverses, du type « c'est bien là-bas ». Il est intéressant de voir que l'accès à la terre ne motive que 1,5 % des personnes interrogées, alors qu'un emploi pousserait 16 % des résidents de Magenche à migrer (tableau 13).

Il aurait été intéressant de savoir pourquoi ceux qui veulent partir ne le font pas. Une femme qui partirait sans conjoint serait très mal vue, même si elle est encore célibataire. Hormis celles qui ont lieu pendant l'enfance ou dans le cadre des études secondaires ou supérieures, les migrations féminines sont sujettes à la présence du conjoint sur le lieu de destination et à son aval. Les seuls déplacements sur lesquels le conjoint n'a pas d'emprise sont ceux qui ont lieu à destination de la résidence des parents de la femme. Les raisons données par les femmes pour vouloir quitter Magenche reflètent cette réalité : 29 % de celles qui souhaitent émigrer cherchent à rendre visite à leur mari ou à leur famille, alors que ce genre de raison ne motive que 5 % des hommes.

Il faut cependant garder à l'esprit la différence entre souhaiter vivre ailleurs et le faire si l'occasion se présente. De plus, on ne travaille ici que sur les résidents à Magenche, les individus en migration au moment de l'enquête sont donc exclus.

Tableau 13. Raison donnée pour vouloir quitter Magenche

	Hommes	Femmes	Total
Trouver un emploi, travailler	58.6%	26.7%	47.1%
Rejoindre de la famille, des relations	5.3%	21.3%	11.1%
Avoir de la terre	4.5%	4.0%	4.3%
Etudier	4.5%	—	2.9%
Trouver un mari, tomber enceinte	—	9.3%	3.4%
Pour fuir	2.3%	6.7%	3.8%
Réponse vague : c'est bien là-bas	22.6%	28.0%	24.5%
Ne sait pas	2.3%	4.0%	2.9%
Effectif total	133	75	208

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Cette analyse rapide du lieu idéal de résidence montre à quel point la terre de Magenche est pour les hommes comme pour les femmes, le lieu de référence, indépendamment des conditions de vie. Cela explique en partie les trajectoires en étoile, avec retour périodique, et les faibles proportions de migrants de long terme dans la population issue de Magenche.

Une nouvelle interprétation des faibles taux d'émigration

Les séjours en migration des habitants de Magenche se caractérisent par des durées de séjour relativement courtes en moyenne (2 à 3 ans), quel que soit le lieu de résidence en migration. Ces courts épisodes migratoires sont un trait commun des hommes qui ont connu les travaux forcés durant la période coloniale comme des migrants des années 1990 qui sont contraints de rentrer de migration en raison des conflits qui attisent les tensions interethniques dans la province de la Vallée du Rift. On peut noter que les retours touchent particulièrement les personnes à la recherche d'un emploi... Cela explique certainement les durées de séjours plus courtes à Nairobi qu'ailleurs et le souhait de ne pas vivre ailleurs qu'à Magenche émis par plus d'anciens migrants que de non migrants.

Ces séjours de courte durée expliquent en grande partie le fait que la migration des Gusii passe au travers du filet des statistiques nationales : beaucoup d'anciens migrants sont observés dans les recensements sur leur lieu d'origine. Les séjours en migration pris en compte dans cette partie sont ceux de plus de six mois, ils camouflent eux-mêmes une mobilité de plus courte durée encore, centrée sur le pays gusii, mobilité qui fait partie intégrante du système économique des résidents de cette région à la pression foncière sans précédent.

TROISIEME PARTIE

**VIVRE A MAGENCHE : OPPORTUNITES ET
STRATEGIES ECONOMIQUES**

La partie précédente montre que les migrations au départ de Magenche sont relativement limitées, dans l'espace et dans le temps. Nous avons observé des trajectoires masculines hachées, comportant des épisodes migratoires courts et des retours fréquents, et des trajectoires féminines qui pour la plupart ne comporte qu'un lieu de résidence à partir de l'entrée en union. Ces caractéristiques sont néanmoins en pleine évolution à partir des années 1980, et les conflits des années 1990 touchent de plein fouet une population qui commençait à se développer par la migration, abrégeant les migrations en cours, renvoyant la plupart des Gusii dans l'ancien district de Kisii. Ainsi, l'élan migratoire des années 1980 s'essouffle et peine à reprendre. Les réseaux et filières en cours de constitution s'effondrent brutalement ; il faudra du temps et l'apaisement des tensions pour qu'ils se remettent en place.

Malgré une pression foncière croissante, Magenche demeure le lieu de référence d'une grande majorité de la population qui y vit. Mais comment continuer à y vivre ? Si la population de Magenche y reste en si grande proportion, pendant une grande partie de la vie active, c'est bien que des opportunités sont offertes localement qui valent bien celles que l'on trouve en migration. Si une part de l'attachement à la terre de naissance est symbolique (culte des ancêtres, lieu d'enterrement, ...) et sentimentale (présence des proches, lieu vécu), cette persistance de la population active suggère aussi la présence de raisons économiques à ce choix, ressources ou opportunités qui perdurent au moins en partie au fil de la densification de la population.

Dans cette partie, nous allons donc voir comment les activités économiques et les pratiques qui leur sont liées ont évolué au cours des dernières décennies, depuis les activités agricoles, impliquant une mobilité locale importante et le choix entre cultures de rentes et cultures vivrières, jusqu'à celles du secteur informel.

Une mobilité locale intensifiée

Les chapitres précédents sont centrés sur différents aspects de la migration, définie dans cet ouvrage comme un changement résidentiel impliquant une durée minimale de séjour de six mois. Ces migrations ne forment qu'une partie de l'ensemble des mobilités que connaissent les habitants de Magenche. Ce chapitre porte sur d'autres aspects de ces mobilités, qui transparaissent dans l'accès à la terre et l'usage du domaine foncier. Caractéristique de cette zone frontalière, l'utilisation des terres Maasai par les Gusii implique des mobilités résidentielles et / ou quotidiennes vers la zone maasai voisine, dont seulement une infime partie transparaît dans les statistiques nationales et dans les chapitres précédents, à la rubrique migration. Ces mobilités, qui forment une partie des stratégies locales pour s'adapter à une pression foncière croissante, se sont développées au fil du temps, mais ont été brutalement modifiées par les conflits locaux dans les années 1990.

Une communauté transfrontalière solidement implantée en pays maasai

On se trouve, à la frontière Gucha / Trans Mara, dans un contexte particulier. Comme il n'y a plus de terre libre dans le district de Gucha depuis la fin des années 1940, c'est vers le Trans Mara, et à moindre échelle dans d'autres parties de la Vallée du Rift, que s'est étendu l'espace de vie des Gusii. Conservant généralement un pied sur les terres « ancestrales », les familles ont progressivement développé des activités de l'autre côté de la limite administrative. Des transferts fonciers ont eu

lieu entre Gusii et Maasai de longue date. Actuellement, la forme principale des échanges fonciers est la location de terres. Dans le passé, un continuum de cas a existé entre le prêt, l'accord informel et le contrat de location en bonne et due forme. Ces terres cultivées contribuent de fait à l'expansion du domaine foncier gusii, atténuant le rapport population/ressources du côté gusii de la limite administrative.

La dépendance réciproque des Gusii et des Maasai

Les deux populations gusii et maasai dépendent de plus en plus l'une de l'autre économiquement. Pour les Gusii, les Maasai ont de la terre, et acceptent de la leur louer. De plus, ils emploient des Gusii comme ouvriers agricoles sur leurs propres terres. Le pays maasai voisin est beaucoup moins densément peuplé que le pays gusii : le Trans Mara (divisions de Kilgoris et Lolgorian du district de Narok) compte 47 hb/km² au recensement de 1989, alors que le district de Kisii a 517 hb/km². Cet écart de densité ne peut pas être attribué uniquement aux différences de milieu écologique. En effet, la rupture entre les « collines » gusii et les « plaines » maasai n'est ni nette, ni assimilable à la frontière administrative entre ces deux groupes, et une grande partie de la division de Kilgoris connaît les mêmes conditions agro-écologiques que les divisions gusii adjacentes. On ne trouve cependant à Kilgoris en 1989 que 80 hb/km².

Les Maasai eux-mêmes ressentent les conséquences de la densification de la population sur leur territoire, et doivent s'adapter au changement progressif de tenure foncière qui y a lieu en ce moment (passage de *group ranches*, où la gestion des pâturages et des points d'eau se fait au niveau de la communauté, à un système où la propriété est plus individualisée). Pour les Gusii, la pression foncière du côté maasai n'est rien en comparaison de celle qu'ils ressentent eux-mêmes. Contrairement à ce que l'on observe du côté gusii, la totalité des terres disponibles n'est pas, en effet, mise en culture. L'élevage demeure la principale activité pratiquée, même si de plus en plus souvent, elle est complétée par des activités agricoles. Les besoins fonciers liés à la pratique de l'élevage sont incompatibles avec une appropriation exclusive de la terre par des agriculteurs. Un peu à l'image du gouvernement colonial qui a préempté des terres qui ne paraissaient pas utilisées pour l'installation des colons européens, la tendance gusii serait de s'appropriier les pâturages maasai et de les mettre en culture. Dans les deux cas, un usage intermittent est remplacé par une utilisation exclusive de la terre.

Aussi le pays maasai est-il synonyme de ressources pour les Gusii : on y trouve de la terre et une demande de travail importante. La plupart des activités économiques à petite échelle sont pratiquées par des Gusii, à leur propre compte ou pour le compte d'un Maasai. Les Maasai eux-mêmes se retrouvent dépendants de la présence gusii : sans Gusii, il n'ont plus de main-d'œuvre, plus de moyens de transport, plus de marchés. Leur approvisionnement en maïs dépend en partie des Gusii. De plus, une grande partie des enseignants dans les écoles primaires et secondaires sont gusii (DN 22/01/98).

Les relations entre les deux communautés sont loin de se limiter à la sphère économique. Les échanges matrimoniaux sont également fréquents et entraînent des relations privilégiées entre certains lignages Gusii et certains lignages Maasai, principalement Siria mais aussi Uasin Gishu. Les mariages entre Gusii et Maasai sont courants, mais uniquement dans un sens : une femme gusii peut être mariée à un Maasai, mais non le contraire. Comme le présente un Gusii :

there is no job here for a Maasai wife : we don't have enough cows for milking, and they cannot cultivate (il n'y a pas de boulot ici pour une femme maasai : nous n'avons pas assez de vaches à traire, et elles ne savent pas cultiver)

Un enquêté connaît cependant des femmes maasai mariées à des Gusii, mais il s'empresse d'ajouter qu'elles sont originaires du district de Kajiado, et non du Trans Mara. Pour les femmes gusii, se marier avec un Maasai est vu comme une sécurité. Les parcelles étant beaucoup plus petites du côté gusii que du côté maasai, émigrer garantit l'accès à une exploitation agricole plus vaste et tout aussi fertile. Même si les différends culturels existent, une femme gusii sait qu'elle sera appréciée pour ses compétences en agriculture, et que ses enfants auront un avenir mieux assuré que si elle se mariait avec un Gusii. Pour les Maasai, épouser une femme gusii présente l'avantage qu'elle sait cultiver la terre. De plus, le montant de la compensation matrimoniale est beaucoup moins élevé pour une femme gusii que pour une Maasai. Comme les Maasai possèdent généralement plus de bétail que les Gusii, ils peuvent plus facilement payer une compensation matrimoniale gusii, alors que les Gusii auraient beaucoup de mal à rassembler le bétail nécessaire à celle d'une femme maasai. Un Maasai le formule ainsi :

Maasai girls they are very expensive for somebody to marry so they marry these other tribes. So nowadays a Maasai don't want a Maasai girl because she is very expensive

(Les filles maasai elles sont très chères à épouser, donc les maasai épousent ces autres tribus. Donc de nos jours un Maasai ne veut pas d'une fille maasai parce qu'elle est trop chère)

Ce phénomène est très fréquent dans les relations entre agriculteurs et éleveurs. Les femmes gusii mariées à des maasai servent d'intermédiaires privilégiées pour permettre à leurs parents un accès à la terre dans le district du Trans Mara. Ces unions portent donc un enjeu particulier, qui dépasse nettement le cadre du couple. Cependant, les relations entre ces deux communautés n'ont jamais été entièrement paisibles. La tension des années 1990 doit être comprise à la fois dans le cadre politique de l'époque, mais aussi à travers le prisme d'une histoire locale agitée.

Des tensions récurrentes

Des tensions liées au vol de bétail enveniment sporadiquement le voisinage de Magenche. La tension entre Gusii et Maasai existe dès leur arrivée dans la région. Si des groupes de Maasai Uasin Gishu ont été installés dans la région dès le milieu des années 1910, les Maasai immédiatement voisins de Magenche sont des Uasin Gishu qui sont arrivés de la réserve nord dans les années 1930, c'est-à-dire plusieurs années après l'installation des premiers adventistes à Magenche. Ainsi, paradoxalement, le sentiment général du côté gusii de la limite administrative est un sentiment de légitimité liée à leur occupation première des terres situées du côté maasai, et l'attitude la plus courante est celle de victimes. Les Gusii se considèrent en effet comme victimes des mesures gouvernementales, inadaptées à la réalité de leurs besoins fonciers, et victimes du mode de vie et de la violence maasai à leur rencontre.

Dès leur arrivée, les Gusii aiment faire paître leur bétail du côté maasai, complètement ouvert et libre d'accès. Non loin paissent parfois des troupeaux maasai, ce qui explique la facilité avec laquelle les vols sont perpétrés des deux côtés, et la fréquence de ces vols (DC/NRK/1/1/2, 1930, p.8). Les vols de bétail sont fréquents des deux côtés de la frontière. Il ne s'agit pas de vols à grande échelle, comme on peut en trouver dans le nord du Kenya (Médard, 1999, p.282), mais de ces vols découlent néanmoins des conflits récurrents.

La première mention faite, dans les archives, de cette atmosphère de tension entre Gusii et Uasin Gishu Maasai, date de 1925. Le vol de bétail à l'origine de la tension n'a même pas été commis par les Maasai, mais

par les Kipsigis, voisins de l'est des Gusii, ce qui prouve à quel point le moindre prétexte donne lieu à une escalade de menaces et de violences (DC/NRK/1/1/2, 1925, p.8) :

The Kisii have given the Uasin Gishu some trouble, both over the boundary and else by threatening to fight them in reprisal for thefts committed by the Lumbwa. (Les Kisii [Gusii] ont créé des difficultés aux Uasin Gishu, à propos de la frontière comme aussi en menaçant de les combattre pour se venger de vols commis par les Lumbwa [Kipsigis])

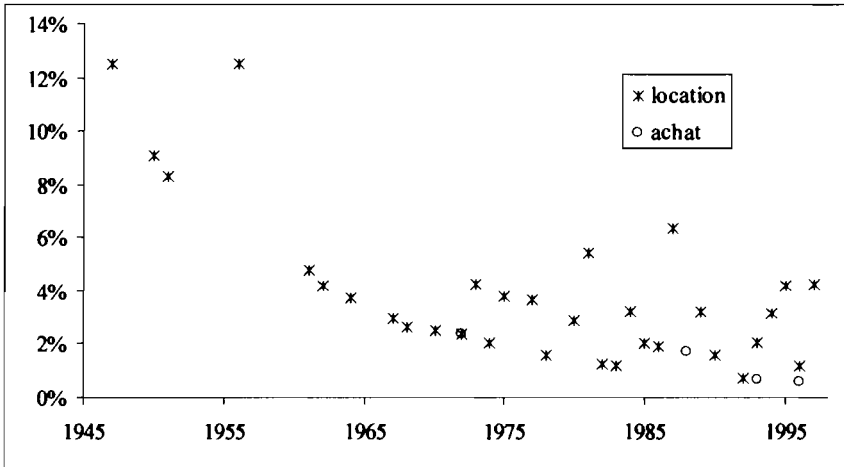
Ces tensions particulièrement remarquées par les autorités coloniales, se traduisaient par des affrontements ouverts le long de la limite administrative, pouvant rassembler plusieurs milliers de personnes (voir par exemple DC/NRK/1/1/3, 1943, p.2 et DC/KSI/1/23, 1961) et de fréquentes incursions gusii en pays maasai, à la recherche de bétail volé (par exemple DC/KSI/1/9, 1947 et DC/KSI/1/23, 1961).

Si le gouvernement colonial a essayé d'empêcher l'installation de ressortissants d'un groupe ethnique en dehors de leur « réserve », et de limiter leurs mouvements, ce genre de règlement était particulièrement difficile à appliquer le long d'une frontière comme la frontière gusii/maasai, haut lieu d'échanges depuis la période pré-coloniale. Au fur et à mesure que la population se densifiait, les locations de terre dans le district de Trans Mara se sont développées.

L'évolution de l'usage des terres maasai par les Gusii

Jusqu'en 1972, l'implantation gusii en pays maasai est illégale (*Repeal of Outlying District Ordinance*). Des accords informels existent malgré tout et permettent un usage limité de la terre maasai par les Gusii. A l'origine, location et achat de terre ne sont pas distingués. En effet, l'achat et la location sont exprimés par le même mot en *ekegusii*. Il n'y a pas de terme spécifique pour désigner la location, mais l'expression utilisée peut être traduite par « acheter pour une certaine durée ». Il y a donc toujours une ambiguïté dans le contrat, quand la durée n'est pas indiquée, et le Maasai pourra affirmer que cette durée était limitée, alors que le Gusii jurera qu'il a payé pour avoir la terre sans limite de durée. Dans de nombreux cas, la transaction s'est produite alors que les Maasai n'avaient idée ni de la valeur de la terre qu'ils possédaient, ni des difficultés que poserait l'agriculture gusii à l'usage de ces terres comme pâturage pour le bétail maasai, et inversement. De tels quiproquos entraînent souvent procès et conflits.

Figure 2. Proportion de nouveaux ménages qui achètent ou commencent à louer de la terre en pays maasai, selon l'année.



L'enquête Magenche montre que l'usage de la terre maasai est ancré dans les trajectoires gusii, bien avant l'indépendance. Même si les ménages qui louent de la terre en pays maasai sont de plus en plus nombreux, la figure 2 montre que la plupart des transactions ont débuté plus d'une décennie avant l'enquête. Il semble en effet que la proportion de nouveaux ménages louant chaque année a baissé, depuis les années 1950. Ce résultat a cependant des limites : d'une part, les effectifs de ménages sur lesquels repose le calcul des proportions pour les années 1940 et 1950 sont faibles et, d'autre part, il est probable qu'un jeune chef de ménage commençant à louer des terres maasai en son nom propre se place de lui-même dans la continuité des accords éventuels obtenus par son père, plutôt que de valoriser la nouveauté du phénomène.

Si les proportions de nouvelles locations à chaque saison restent comparables, les superficies en jeu ont beaucoup évolué (tableau 14). Avant 1969, près de 60 % des locations concernaient des superficies de plus de 4 acres (1,6 ha) ; après 1990, plus de 60 % concernent des parcelles de moins de 2 acres (0,8 ha). Au moment de l'enquête, toutes les terres maasai situées à moins de 5 km de la limite administrative étaient cultivées (par des Gusii). La pression sur la terre gusii se retrouve sur le sol maasai, mais contrairement à ce que l'on trouve du côté gusii, le morcellement des parcelles ne s'y lit pas facilement : elles ne sont pas clôturées et le même maïs y est cultivé.

Tableau 14. Répartition des premières locations en pays maasai par superficie

	Avant 1969	De 1970 à 1979	De 1980 à 1989	Après 1990	Total
Moins de 1 acre	12%	19%	17%	31%	23%
De 1 à 2 acres	18%	38%	33%	33%	32%
De 2 à 4 acres	12%	38%	33%	21%	26%
De 4 à 8 acres	47%	5%	6%	11%	12%
Plus de 8 acres	12%	0%	10%	4%	7%
Total	17	21	48	75	161

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Avec le temps, ce sont aussi les termes des contrats entre Gusii et Maasai qui ont évolué. Il y a 50 ans, l'accord du responsable foncier maasai était le plus souvent obtenu contre un bon repas, bien arrosé. Petit à petit, c'est une partie de la récolte de maïs qui a été réclamée, puis de plus en plus du numéraire. Aujourd'hui, le tarif en vigueur pour la plupart des parcelles est juste inférieur à celui qui a cours sur les terres gusii.

Un usage des terres maasai qui touche près de 30 % des ménages de Magenche en 1997

En temps de paix, un tiers environ des ménages de Magenche louent de la terre en pays maasai. La terre en pays maasai est louée au minimum pour une saison (6 mois environ), d'août à février et de février à août. Les conflits de 1997–1998 ont débuté au mois d'août 1997 par quelques incidents qui ne laissaient pas encore soupçonner l'ampleur que la tension allait prendre au cours de la période octobre 1997 – mars 1998. Les ménages les plus prudents ont arrêté de louer dès août 1997, l'approche des élections ne présageant rien de bon. Les conflits autour des élections précédentes étaient encore dans la mémoire de tous. Les personnes enquêtées entre décembre 1997 et février 1998, qui avaient déjà planté leur maïs, dans l'attente de la récolte au moment de l'enquête, n'ont pas en général caché le fait qu'elles louaient de la terre en pays maasai. Les personnes enquêtées aux mois d'avril et mai 1998, ont toutes arrêté de louer, après avoir en partie ou totalement perdu la récolte précédente. Il est donc intéressant de voir quels ménages ont arrêté de louer à temps, en août 1997, et lesquels ont continué, en utilisant seulement l'échantillon des personnes interrogées avant février 1998, qui est aussi représentatif

de l'ensemble de la zone d'étude⁵⁴. On peut ainsi caractériser les ménages qui arrêtent de louer en 1997 et ceux qui tentent le risque de louer alors que des conflits s'annoncent.

Les ménages qui louent de la terre en pays maasai début 1997 sont principalement implantés à proximité de la limite administrative. Sur la carte de l'implantation des ménages qui louent de la terre en pays maasai en 1997, la bande frontalière se distingue nettement du reste de la zone d'étude, et en particulier le sud-ouest de Magenche (carte 22). Dans certaines communes, comme Embakasi, Bongera Osani et Amatagaro, plus de 80% des ménages louaient de la terre en pays maasai avant les conflits.

La coulée claire qui apparaît dans le quart sud-est de la zone correspond exactement aux communes peuplées par des membres du clan de Kanyimbo. Malgré leur localisation à proximité de la frontière, ceux-ci sont moins nombreux que leurs voisins, en proportion, à louer de la terre en pays maasai. Cette carte montre aussi des écarts importants entre les superficies moyennes, par commune, des terres louées : de 0,3 ha à Amatagaro (Magenche) à 4,2 ha à Bomoseri. Dans l'échantillon, en 1997, ces superficies varient de 0,5 acre (0,2 ha) à 15 acres (6,3 ha). Les superficies et les proportions de ménages qui louent ne sont pas corrélées.

L'usage des terres maasai remis en cause par les conflits

Les premières locations étaient des échanges non monétaires, c'était souvent une partie du produit de la terre louée qui tenait lieu de monnaie d'échange. Puis, petit à petit, le loyer de la terre à évolué vers un montant payé à l'avance, parfois en bétail, de plus en plus souvent en argent liquide. Ce dernier tournant, accompli au début des années 1980, marque le début d'une nouvelle conception de la location. Pour louer, il faut dorénavant investir, et donc disposer d'un capital. La location n'est donc

54. Les autres ménages, enquêtés à partir de mars 1998, forment aussi un sous-échantillon représentatif de la zone d'étude. Par rapport aux précédents, la proportion de ces ménages qui ont dit avoir loué de la terre en pays maasai est moins élevée. La récolte précédente ayant été perdue en quasi totalité, on peut comprendre qu'une partie des personnes concernées aient choisi de ne pas mentionner cet événement. C'est la raison pour laquelle cette partie ne porte que sur le premier sous-échantillon.

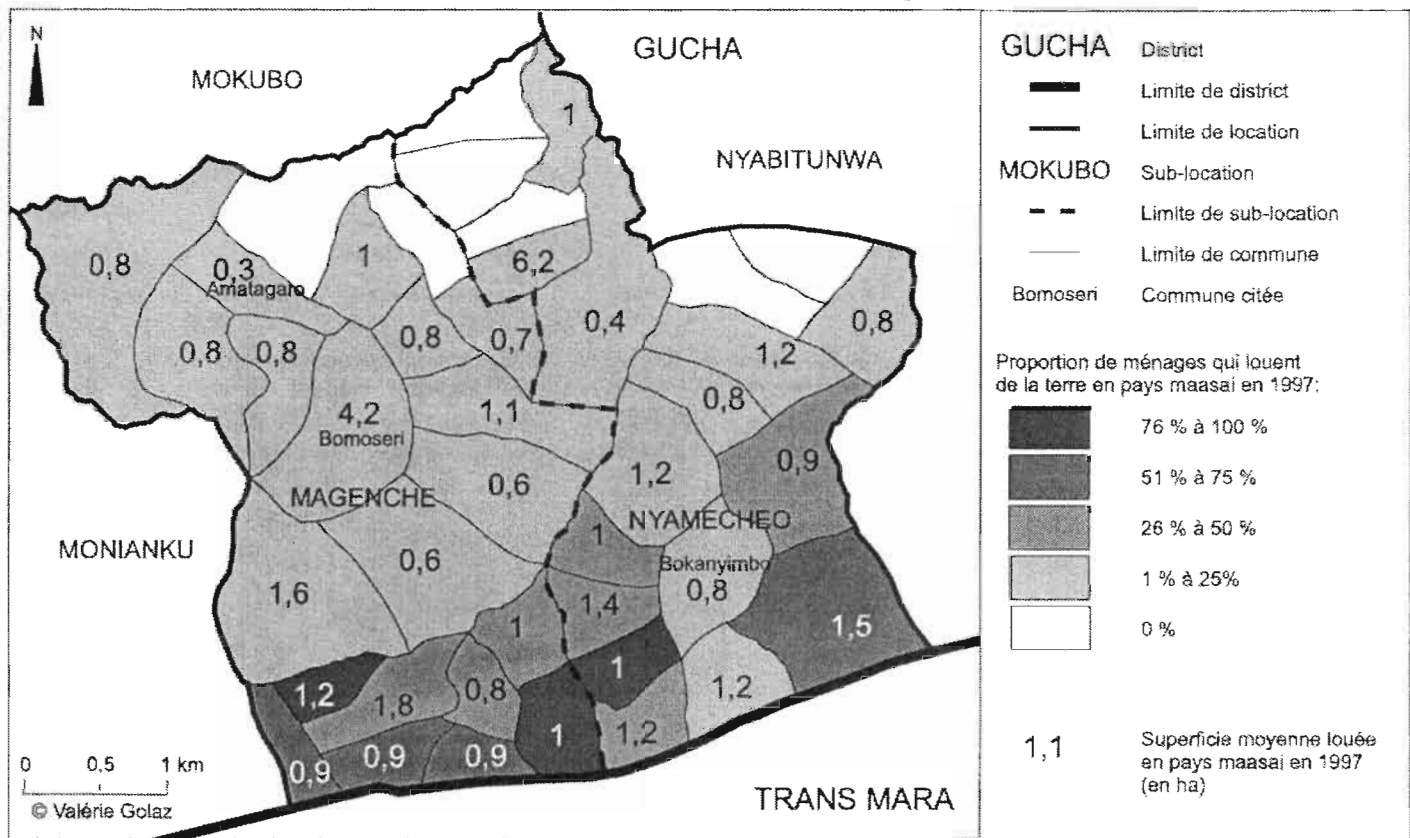
plus le fait de celui qui le désire, mais de celui qui en a les moyens. Il est intéressant d'essayer de comprendre quels ménages louent de la terre en pays maasai et à quel moment ils ont pris cette décision. De même, nous nous attacherons à l'étude de la durée de ces locations et aux facteurs de l'arrêt de location chez les ménages qui louent de la terre en pays maasai. Les situations de conflit, comme au moment de l'enquête, mettent en valeur des comportements différents d'anticipation et d'adaptation à la crise foncière qui s'en suit.

La location de terres en pays maasai est le fait des ménages les plus proches de la frontière et qui ont le moins de terre

Il est intéressant de noter que dans tous les cas rencontrés, la première location de terres en pays maasai a lieu après l'accès à la terre du côté gusii : les loueurs de terre ont tous déjà un peu de terre chez eux. Ils ont déjà acquis une certaine autonomie économique lorsqu'ils s'engagent dans la location de terre. Cela signifie que les terres sont louées par les chefs de ménage uniquement : tant qu'un homme est dans un système familial de gestion foncière, sur l'exploitation de son père, il n'acquiert pas de terre en son nom propre. Peut-être faut-il un statut particulier pour être crédible aux yeux des détenteurs des droits fonciers. Il est aussi possible qu'un fils qui aurait des vellétés d'acquérir de la terre par ses propres moyens soit dès lors considéré comme autonome, et, par conséquence immédiate, que son père lui attribue sa part de l'exploitation familiale.

Les locations en pays maasai ont lieu à des moments différents de la vie des hommes et des femmes. Les femmes rentrent dans ce système plus jeunes que les hommes, et leur probabilité de commencer à louer de la terre en pays maasai décroît plus vite que celle des hommes. Les risques de commencer à louer sont les mêmes pour les hommes, mais surviennent plus tard, et pendant une période de vie plus longue. L'écart trouvé entre hommes et femmes provient de la différence d'âge dans les couples, et aussi de la polygamie masculine. Les hommes en effet, puisqu'ils ne cultivent pas eux-mêmes mais par l'intermédiaire de leur(s) femme(s), peuvent décider de louer de la terre à tout âge, alors qu'une femme, à partir d'environ 50 ans, a peu de chances de se lancer dans ce type d'activité pour la première fois.

Carte 22. Proportion de ménages louant de la terre en pays maasai en 1997 et superficie louée





1. La frontière Gucha/Trans Mara vue de la route goudronnée à Nyangusu. On distingue sur la droite, le bocage des micro-exploitations gusii, sur la droite, une agriculture plus extensive, exclusivement du maïs, avec une division en parcelle que les différences de taille du maïs permettent de deviner, et entre les deux, la piste qui marque la limite administrative (photo V. Golaz, 1996).



2. La frontière Gucha/Trans Mara vue de la colline de Mabashi (au sud de Magenche, en Trans Mara). Les terres du Trans Mara sont à différents stades de préparation pour une nouvelle saison de maïs... que les Gusii ne récolteront jamais du fait des conflits (photo V. Golaz, 1997).



3. Paysage typique de Gucha (à l'ouest de Kenyenyia). On distingue le parcellaire en bandes et l'alternance des cultures. On peut noter la présence de haies de séparation et la mise en culture des terres depuis le sommet (au premier plan) jusqu'au fond de vallée (vers le milieu de la photo) (photo V. Golaz, 1997).



4. La bande de terres du Trans Mara mise en culture par les gusii. Les seules habitations visibles se trouvent à l'arrière-plan, à l'extrême gauche (côté gusii) et à l'extrême droite (côté maasai) (photo V. Golaz, 1997).



5. Paysage maasai typique de la région de Kilgoris, en Trans Mara (à 8 km environ de la limite administrative, entre Nyangusu et Kilgoris). La colline n'est pas cultivée, mais sert de pâturage (photo V. Golaz, 1995).



6. Image satellite de la frontière Gucha/Trans Mara au niveau de Magenche (les limites de la zone d'enquête figurent en blanc sur la photo). On distingue nettement trois bandes inégalement mises en valeur : en haut de la photo, le district de Gucha, très densément peuplé, au milieu, la bande de terre inhabitée, cultivée par les Gusii, et plus bas, le reste du district du Trans Mara. Dans cette dernière partie, les densités et la mise en culture des terres ont beaucoup crû au cours des 10 dernières années. La frontière administrative interne, qui se situe entre la 1^{re} et la 2^e bande, est toujours nette en 2009. Au sud-ouest de la zone de Magenche, l'altitude entraîne un léger décalage dans la saison du maïs (montage V. Golaz, à partir de Google Earth, 14 février 2009).



7. Une patrouille des forces de l'ordre (GSU) sur la piste qui longe la limite administrative. On peut remarquer le mauvais état de la piste, l'apparence déserte de la zone photographiée en raison de l'insécurité, les exploitations gusii qui bordent la piste sur la droite (photo V. Golaz, 1998).



8. Des armes à feu artisanales, fabriquées à partir de bois local et de pièces détachées importées de Tanzanie par des Kuria. Les deux hommes appartiennent à un groupe de défense contre les Maasai qui verse par ailleurs dans le viol, le vol de bétail et le grand banditisme (photo V. Golaz, 1998).



9. Un fabricant d'arcs et de flèches démontre la qualité de ses produits. Les pointes de flèches sont forgées à partir de grands clous, les flèches sont empenées, le carquois est composé de cuir, de lanières de pneu et, d'un tuyau de PVC. On peut remarquer la décoration intérieure et le toit qui montrent que l'homme est relativement aisé (photo V. Golaz, 1998).



10. Une maison brûlée lors d'un raid maasai. Le domicile de Naomi Oruong'o a été attaqué de nuit en mai 1996. Son mari a péri égorgé par les Maasai lors de l'attaque, la laissant seule avec deux petits garçons. Depuis lors, elle loge chez son beau-frère, sur la parcelle adjacente (photo V. Golaz, 1998).



11. Le développement n'arrive pas toujours par la route. Ici, dans la zone d'Osani, à proximité de la frontière Gucha/Trans Mara, un panneau solaire alimente une batterie. On aperçoit sur la droite, derrière l'angle de la maison, le pied d'une antenne de télévision... (photo V. Golaz, 1998).



12. Ici seule une habitation tient de front sur la parcelle, et la totalité de sa longueur est utilisée par les trois constructions. On peut remarquer que la cour est utilisée pour le bétail (un bœuf), et la toiture des habitations, en tôle ondulée, atteste que leurs propriétaires ne sont pas pauvres. La largeur du chemin et des haies de séparation entre concessions contraste avec l'étroitesse de la parcelle (photo V. Golaz, 1998).



13. Certains en viennent à cultiver la cour des maisons. On peut remarquer ici le toit en chaume, les murs en mauvais état, et le fait qu'une grande partie de la cour est labourée. Le maintien d'une surface hors culture est nécessaire pour faire sécher le maïs avant de le stocker dans le grenier, du style de celui qu'on voit au fond de la cour (photo V. Golaz, 1998).



14. La mise en culture d'une parcelle laissée en jachère. Une seule des familles de Magenche avait suffisamment de terre pour en garder une partie hors culture, mais la conjoncture début 1998 conduit à la valorisation de l'ensemble des terres disponibles (photo V. Golaz, 1998).



15. Les fonds de vallée marécageux sont encore rarement mis en culture. Ils servent néanmoins de pâturage ou à la confection de briques. Les longues herbes au premier plan sont utilisées pour la toiture des habitations et des greniers, mais elles sont moins prisées que l'herbe des sommets, plus fine (photo V. Golaz, 1998).



16. La production de canne à sucre peut se révéler profitable, surtout lorsqu'elle est transformée sur place. Ici, le jus est extrait de la canne grâce à un pressoir mis en action par les deux bœufs (photo V. Golaz, 1997).



17. Le sucre est ensuite porté à ébullition dans des demi-fûts couchés, jusqu'à l'obtention de la mélasse qui ensuite sert, entre autres, à la fabrication d'alcool (photo V. Golaz, 1997).



18. Une parcelle de thé. Ce sont des femmes et des enfants qui généralement se chargent de la cueillette, une opération quotidienne durant les saisons humides (photo V. Golaz, 1998).



19. Le thé est ensuite amené au centre de collecte, où il est pesé et entreposé dans l'attente du camion de ramassage... mais ce dernier n'arrive pas toujours à temps, en raison du mauvais état de la piste (photo V. Golaz, 1998).



20. La culture de la tomate pour la vente se développe. Mais comme pour la plupart des autres cultures de rente, l'obstacle majeur est la fiabilité des transports durant les pluies (photo V. Golaz, 1998).



21. Un *matatu* (taxi brousse) enlisé sur la route de Magenche à Kenyenyia. Les passagers doivent descendre et passer la zone difficile à pied (photo V. Golaz, 1998).



22. Cette côte, juste avant le marché de Mariba, est l'un des principaux obstacles à la circulation des véhicules par temps de pluie. Elle demeure un passage difficile par temps sec, comme en attestent les ornières laissées par les dernières pluies (photo V. Golaz, 1998).



23. L'entrée à Kenyenyia, depuis Magenche, après la pluie (photo V. Golaz, 1998).



24. Le petit marché de Mariba, à la limite nord de la zone de Magenche, où une dizaine de femmes vendent en fin d'après-midi du maïs ou quelques fruits et légumes (photo V. Golaz, 1998).



25. L'arrière d'une des habitations du bord de route à Mariba (photo V. Golaz, 1998).

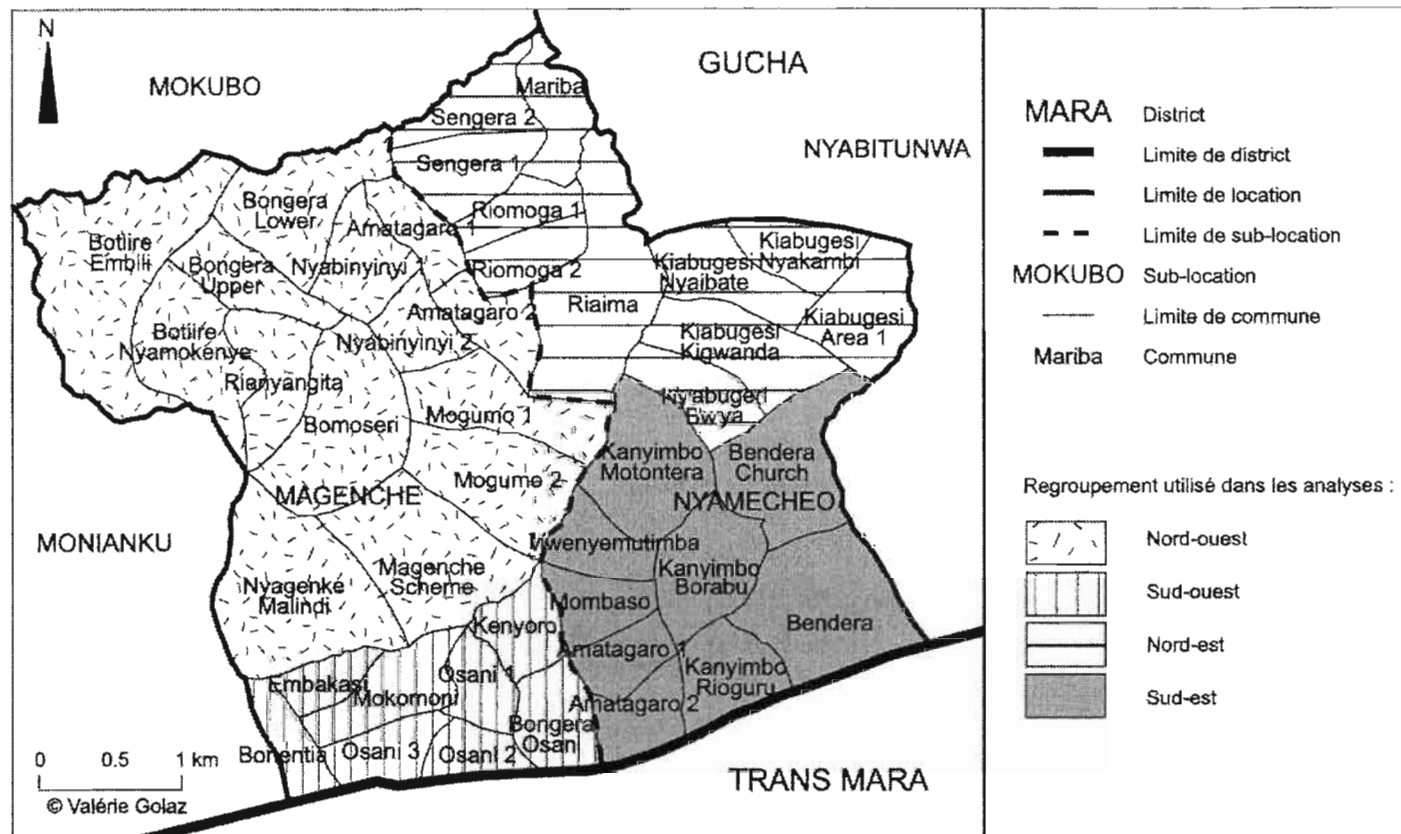
Pour corriger l'écart d'âge entre les déclarations des hommes et des femmes, on peut tout simplement rapporter le moment de la location du ménage à l'âge de l'homme. On obtient ainsi des résultats très proches. Les différences ne sont à aucun moment significatives. L'erreur portant sur la date d'accès à la terre, qui n'est pas toujours la même pour les hommes et les femmes, n'est plus perceptible : la location survient généralement alors que la femme est déjà présente dans le ménage ; elle a vécu elle-même cet événement et en témoigne de manière cohérente. Dans cette partie, j'ai donc choisi de prendre en compte les individus de plus de 15 ans, à partir de leur premier accès à la terre, et j'ai conservé les femmes avec les hommes dans l'échantillon, quand la variable étudiée est disponible dans les enquêtes auprès des deux sexes. Pour la cohérence de l'analyse, les variables testées se rapportent aux hommes (niveau d'instruction de l'homme, année de naissance de l'homme, ...), et les âges indiqués sont ceux des hommes.

Si l'on compare les probabilités de louer de la terre en pays maasai selon l'année de naissance, on n'observe aucune différence significative entre les trois groupes d'années de naissance. Mais les locations pouvant avoir lieu après 30 ans, on ne peut pas encore dire si les groupes d'années de naissance ont des comportements strictement similaires, puisque nous ne savons rien des locations qui pourront avoir lieu dans le futur pour les hommes nés après 1953 en particulier. Le fait qu'une grande partie de l'échantillon soit encore jeune et que l'événement étudié se produise relativement tard dans la vie nous empêche ici de tirer des conclusions sur l'ensemble de la vie de ces individus.

L'étude de l'effet de la conjoncture apporte des résultats intéressants⁵⁵. Globalement, il n'y a pas d'évolution dans les risques de commencer à louer en pays maasai entre les décennies précédant l'enquête. Mais le détail des années 1990 montre des débuts de location moins fréquents en période de conflits ethniques (1991–1993 et 1997–1998). Il faut rappeler ici que les conflits opposent à cette occasion les Gusii vivant le long de la limite administrative aux Maasai chez qui ils louent de la terre. Un ménage a 2 fois plus de chances de commencer à louer de la terre en pays maasai entre 1994 et 1996, alors que la région est relativement calme, qu'au moment de l'enquête, en 1997–1998, en plein conflit, ce qui est tout à fait logique.

55. Voir Tableau 7-1, Annexe.

Carte 23. Les communes de Magenche



Il y a des disparités très fortes selon le lieu d'implantation des ménages⁵⁶. Diviser la zone d'étude en quatre (carte 23) permet d'utiliser le lieu d'habitation dans les modèles statistiques. Les ménages les plus distants du pays maasai sont ceux qui louent le moins, ce qui est attendu, la distance étant un facteur limitant les contacts pour obtenir une parcelle et l'usage régulier de ces terres. Ceci est d'autant plus fort en période de conflits, puisque des navettes quotidiennes doivent alors remplacer une installation de quelques semaines sur les terres les plus éloignées. Les ménages situés dans la partie nord de la zone d'étude, c'est à dire le plus loins de la limite du district du Trans Mara, ont plus de 4 fois moins de risques que les autres de louer de la terre en pays maasai. Mais la distance à la frontière n'est pas la seule cause de cette différenciation entre les parties de la zone d'étude. On peut aussi constater, en effet, que les ménages de la partie ouest (*sub-location* de Magenche) ont 1,4 fois plus de risques de louer que ceux de la partie est (*sub-location* de Nyamecheo). Ces différences se retrouvent au niveau des sous-clans : les Nyagenke, qui résident principalement dans le quart sud-ouest de la zone d'étude, ont des risques constants entre 20 et 35 ans de commencer à louer, alors que chez les autres les risques diminuent entre 20 et 30 ans. Globalement, les Nyagenke ont 2,6 fois plus de risques que les autres de louer de la terre en pays maasai. Ces différences spatiales ou claniques renvoient certainement à d'autres facteurs sous-jacents, socio-économiques par exemple, ou bien au développement relatif d'un réseau de connaissance en pays maasai permettant la location de terre si elle est souhaitée.

Effectivement, ce sont les hommes issus des familles les moins bien dotées en terre qui sont le plus susceptibles de louer en pays maasai. Les différences ne sont significatives qu'après 22 ans, et les individus dont le père ne possédait pas plus de 6 acres ont 1,6 fois plus de chances que les autres de commencer à louer de la terre de l'autre côté de la limite administrative. Si l'on rapporte la superficie des terres paternelles au nombre de fils, on obtient des résultats proches jusqu'à 23 ans, et après 23 ans ce sont les superficies les plus petites qui donnent les risques les plus élevés de louer en pays maasai. Un homme qui ne pourra pas recevoir plus d'un demi acre de son père a alors 1,7 fois plus de chances qu'un autre de louer de la terre du côté maasai de la limite administrative. Ces deux dernières variables sont, comme on peut le soupçonner, assez fortement corrélées. En revanche, la superficie possédée en pays gusii par l'individu lui-même n'est pas en soi un critère de différenciation des

56. Voir Tableau 7-2, Annexe.

comportements. Ce dernier élément est intéressant, et montre que la superficie de référence renvoie à un domaine foncier potentiel plus qu'à celui du moment. La notion de domaine foncier « potentiellement hérité » est celle qui correspond probablement le mieux à la production agricole qui, en pratique, revient au ménage à travers les relations de parenté.

Le niveau d'instruction en revanche n'apporte pas de résultat significatif et la religion non plus. Ces deux éléments montrent que les stratégies foncières ne dépendent de la classe sociale que par la taille du domaine foncier, et que la tendance est à l'uniformisation plus qu'à la différenciation sociale. On constate donc que la disponibilité de terres agricoles demeure un élément important pour les ménages, qui compensent la taille de leur dotation gusii par des parcelles louées en pays maasai. De plus, si différenciation il y a, les mécanismes qui la sous-tendent ne sont pas uniquement fonciers mais impliquent d'autres activités économiques que les activités agricoles.

Le fait d'avoir déjà vécu en union, pour un homme, a un effet positif sur les risques de louer en pays maasai : un homme dans ce cas a 2 fois plus de risques qu'un célibataire de louer de la terre de l'autre côté de la limite administrative. C'est logique, puisque l'aide apportée par une femme pour cultiver la terre est cruciale.

L'activité de l'homme n'a pas d'influence sur son éventuelle location de terre en pays maasai : aucune catégorie professionnelle ne se distingue des autres. Ce résultat, renforçant l'un des points précédents, confirme que l'usage des terres maasai est assez uniformément réparti dans la population habitant le long de la limite administrative. Le fait que la différenciation professionnelle est relativement faible parmi les femmes – leurs activités étant limitées à l'agriculture et à la vente informelle de leur production, à l'exception de quelques activités informelles supplémentaires – est probablement une raison de la transversalité du phénomène.

Le fait d'avoir été confié ou d'avoir vécu en dehors du pays gusii rural pendant l'enfance n'a pas d'influence sur les locations en pays maasai. Être en migration ou installé à Magenche n'a pas non plus d'importance. La durée de migration n'apporte pas non plus de résultat significatif. Le seul critère concernant les migrations qui apporte des résultats significatifs est d'avoir vécu plus de 8 ans hors du pays gusii rural⁵⁷ : un homme dans ce cas a 2,2 fois moins de risques qu'un autre de louer de la terre maasai. Au delà d'un certain temps d'absence, les liens commencent probablement à se distendre, et l'intérêt pour ces terres ou la possibilité

57. Voir Tableau 7-3, Annexe.

de les louer font probablement progressivement défaut.

On ne trouve pas non plus de différence significative entre les hommes dont le père a déjà loué ou acheté de la terre en pays maasai et les autres, ce qui montre que la possibilité est ouverte et les contacts existent, qu'il y ait déjà eu location ou pas dans la famille proche. Il est probable que la facilité d'accès aux terres maasai due aux contacts d'un père qui y loue de la terre est compensée par un besoin moindre de location, puisque le père, justement, s'adonne déjà à cette pratique.

Lorsque l'on regroupe les variables testées dans un modèle semi-paramétrique, portant sur les données recueillies auprès des hommes seulement, seules deux d'entre elles restent significatives : la zone géographique et la superficie des terres du père de l'individu⁵⁸, que l'on considère les hommes de plus de 15 ans ou ceux de plus de 22 ans uniquement. Un homme dont le père possède moins de 6 acres de terre dans le quart sud-ouest de la zone d'étude a 6,5 fois plus de chances qu'un homme dont le père possède plus de 6 acres dans le quart nord-est de louer de la terre en pays maasai. C'est encore une fois la superficie des terres du père qui intervient ici mais pas celle des terres de l'individu lui-même. Les résultats de ce modèle complet montrent bien la transversalité de la location de terres en pays maasai, gouvernée uniquement par deux facteurs, dont l'un est purement spatial, un gradient nord-est / sud-ouest. Cela confirme par ailleurs l'importance du domaine foncier parental comme référence pour les fils.

Les arrêts et interruptions de location sont dominés par la dernière vague de conflits

Nous avons vu dans la partie précédente qui sont les ménages qui louent de la terre en pays maasai. Dans les trajectoires recueillies, les durées des périodes de location continue de terre en pays maasai sont plus ou moins longues selon les individus et la conjoncture. Tous les épisodes de location déterminés précédemment, dans les biographies des hommes et des femmes, sont interrompus puisque plus personne ne pouvait louer en 1998 à cause des conflits le long de la limite administrative séparant Gusii et Maasai. Il n'y a pas d'autre explication à chercher à cet arrêt des locations que dans la conjoncture du moment. Il est en revanche intéressant de noter qu'alors que certains récits confirment le fait qu'en

58. Voir Tableau 7-4, Annexe.

1991–1992, il en était de même (impossibilité totale de cultiver les terres maasai pour plus d'une saison), d'autres omettent cette interruption. Si les interruptions liées à la première vague de conflits n'apparaissent pas, c'est certainement du fait de l'oblitération dans la mémoire des enquêtés de cet épisode de transition. En effet, la plupart de ceux qui louent en pays maasai avant les conflits recommencent à louer aussi rapidement que possible après ceux-ci. A posteriori, ils « oublient » dans leur récit la période au cours de laquelle aucun échange n'était possible le long de la frontière, puisque toutes les activités reprennent comme s'il n'y avait pas eu d'interruption.

Il est intéressant en revanche de prendre en compte les variations spatiales de ces arrêts de location. Le lieu d'implantation du côté gusii a un effet complexe sur le moment de l'arrêt de location. Les ménages qui sont installés dans le sud-ouest de Magenche ont tendance à louer plus longtemps que les autres. Ils ont des risques 1,6 fois moins élevés que les ménages du nord de la zone d'arrêter de louer les quatre premières années de location (résultat significatif à 1 %). Comme une grande majorité des arrêts de location a lieu en 1997–1998, on peut en déduire une hypothèse. Les ménages du nord ou de l'est de la zone, qui ont commencé à louer récemment, arrêtent de louer plus tôt que les autres : ils anticipent la crise liée à la dernière vague de conflits, en cessant toute activité agricole du côté maasai. On avait vu précédemment que relativement peu de ménages de cette partie de la zone d'étude étaient concernés par la location, et on voit que leur comportement vis-à-vis de ces locations reste empreint de prudence.

Deux tiers des ménages qui louent de la terre en pays maasai n'ont pas pu se permettre d'arrêter

Rapportons les locations en pays maasai aux superficies des terres possédées du côté gusii de la limite administrative. La répartition des ménages par surface possédée en pays gusii dans le tableau 15 montre tout d'abord une diminution des ressources d'une année à la suivante : c'est l'évolution naturelle par le morcellement des parcelles dans le processus d'héritage. La superficie moyenne des possessions en pays gusii passe en une année de 1,02 ha à 0,99 ha. La proportion de population dans les groupes les mieux pourvus en terre diminue, et la surface moyenne y diminue aussi. La proportion de la population dans le groupe possédant le moins de terre diminue également. On constate donc une baisse légère des ressources par ménage, ainsi qu'une diminution des

écarts entre ménages.

Ceux qui possèdent moins de 0,5 ha en pays gusii n'ont pas anticipé les conflits de 1997–1998 autant que les autres : c'est le seul groupe qui loue en moyenne autant de terre en 1998 qu'avant les conflits. On peut remarquer aussi que les terres qui continuent à être louées au cours des conflits sont en moyenne plus grandes que celles louées en 1997, avant les conflits. Ainsi les moins favorisés n'ont pu anticiper la crise, et c'est plutôt ceux qui louaient le moins de terre qui ont arrêté de louer à temps. On peut interpréter ces comportements en termes de calcul de risques : si certains peuvent se permettre d'anticiper un risque prévisible, d'autres n'en ont peut-être pas les moyens.

Tableau 15. Locations de terres en pays maasai en 1997 et en 1998

Année	Superficie possédée en pays gusii en 1997	% des ménages	% des ménages qui louent en pays maasai en 1997	Superficie moyenne louée par ces ménages en pays maasai (ha)	Superficie moyenne louée en pays Maasai pour l'ensemble des ménages (ha)
1997	moins de 0,5 ha	33,0%	29,4%	0,91	0,27
	de 0,5 à 1 ha	31,1%	32,8%	1,44	0,47
	plus de 1 ha	35,9%	31,1%	1,21	0,38
	Total	100,0%	31,1%	1,19	0,37
1998	moins de 0,5 ha	32,0%	25,8%	1,01	0,26
	de 0,5 à 1 ha	32,5%	16,4%	1,72	0,28
	plus de 1 ha	35,4%	21,9%	1,22	0,27
	Total	100,0%	21,4%	1,26	0,27

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Voyons de manière plus détaillée quels groupes de la population font le choix d'anticiper les conflits.

Les ménages possédant le plus de terre en pays gusii, comme ceux qui en possèdent le moins, ont tous continué à louer (figure 3). Il s'agit probablement de raisons différentes dans les deux groupes : l'un peut se permettre de prendre le risque de perdre, car il dispose ailleurs de surplus suffisant pour survivre, l'autre est tellement dépendant des terres situées en pays maasai qu'il ne peut les lâcher que sous la contrainte. Dans le groupe intermédiaire de ceux qui possèdent entre 0,5 et 1 ha, la majorité a arrêté de louer.

La figure 4 montre les mêmes caractéristiques que la précédente : 100 % de ceux qui n'ont pas de terre en pays gusii continuent à louer de

la terre en pays maasai et ce sont les membres d'un groupe intermédiaire (0,2 à 0,4 ha) qui interrompent le plus leurs locations de terre. Ceux qui ont plus de terre que ce groupe-là et ceux qui en ont moins louent encore, à plus de 65 %.

Figure 3. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai après le début des conflits selon la surface possédée en pays gusii.

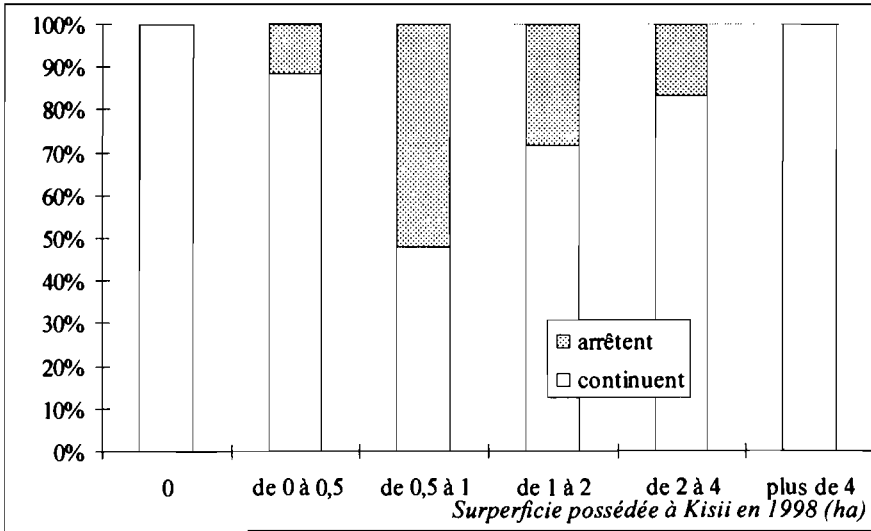
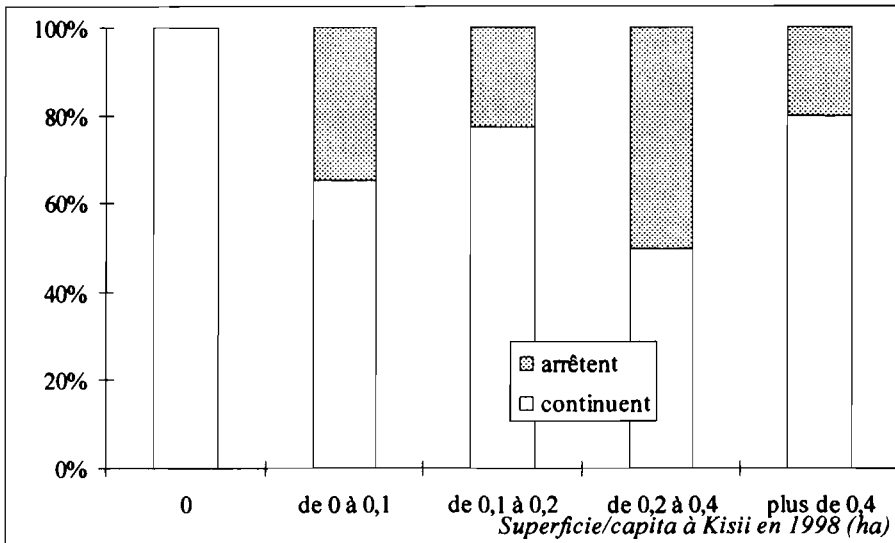
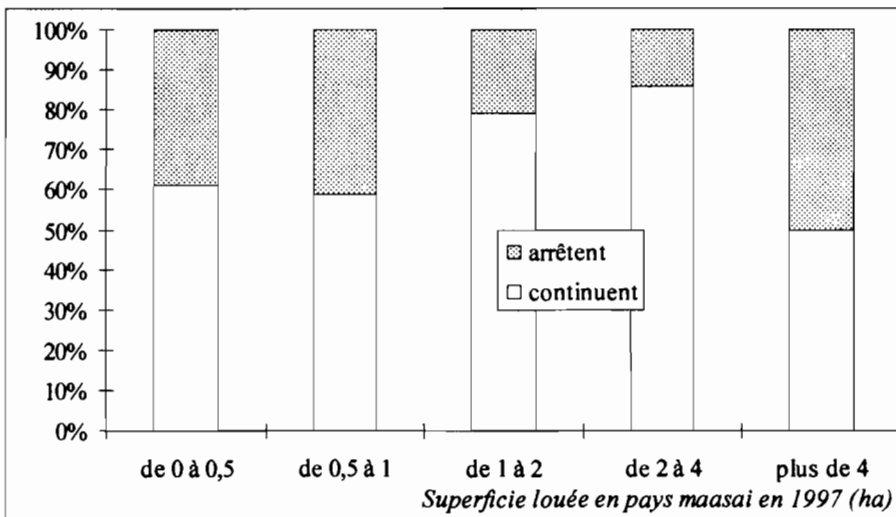


Figure 4. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai au cours des conflits selon la surface possédée en pays gusii per capita.



Sur la figure suivante (figure 5), ce sont toujours les groupes intermédiaires qui se démarquent. Les personnes qui louent entre 1 et 4 ha en pays maasai sont celles qui continuent le plus à louer ; celles louant moins ou plus que cela s'arrêtent à 40 ou 50 %. Celles qui ont le plus de terre en pays maasai ont le plus à perdre en cas de problème, il est donc cohérent qu'elles adoptent une attitude prudente ; celles qui en ont le moins n'en retirent probablement pas suffisamment pour justifier un investissement hasardeux. Un indicateur de taux de dépendance du pays maasai montre à cet égard des écarts intéressants.

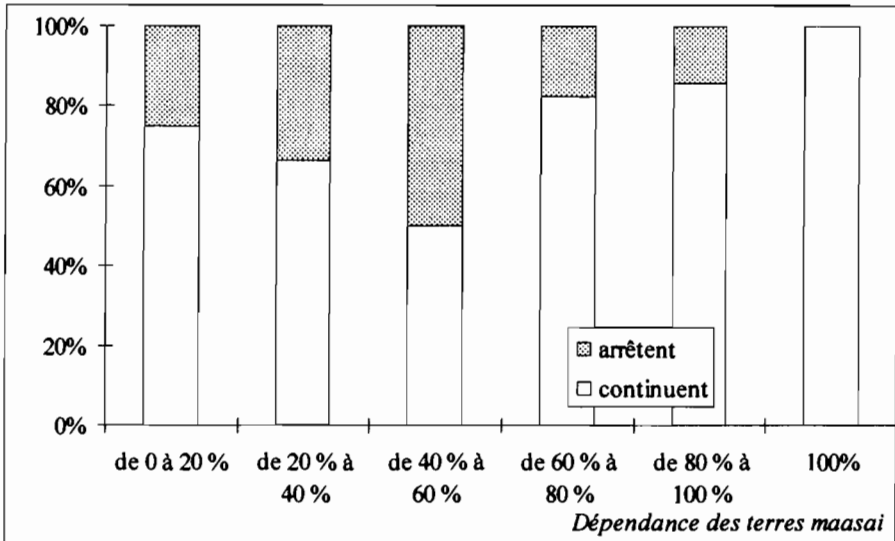
Figure 5. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai au cours des conflits selon la superficie des terres louées en pays maasai.



On peut construire un indicateur du niveau de dépendance d'un ménage aux terres maasai par la surface louée et/ou achetée en pays maasai divisée par la surface totale utilisable pour le ménage (terres héritées, louées et achetées quelle que soit leur localisation).

On voit sur la figure 6, comme supposé, que les personnes majoritairement dépendantes du pays maasai pour la terre (taux supérieur à 60 %) sont plus de 80 % à continuer à louer au cours de la période de conflits. Les personnes qui ne dépendent que de 40 à 60 % sont celles qui arrêtent le plus de louer. Ceux qui sont peu dépendants (0 à 40 %) sont 25 à 30 % à arrêter. Peut-être s'agit-il de ménages pour lesquels les récoltes effectuées en pays maasai ne sont pas nécessaires à la survie, et qui peuvent se permettre d'investir à perte.

Figure 6. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai au cours des conflits selon leur taux de dépendance du pays maasai.



L'évolution de la mobilité entre l'ancien district de Kisii et le Trans Mara

Dans les années 1980, achats et locations de parcelles pouvaient concerner des parcelles situées relativement loin de la limite de districts, dans le Trans Mara. L'une des sections maasai en particulier, dont le territoire est peu distant du pays gusii, a tissé des liens forts avec les Gusii (voir la localisation des territoires des sections maasai du Trans Mara, carte 10). Les Gusii et les Maasai Siria se considèrent comme alliés face aux Uasin Gishu. Ainsi, les habitants de Magenche semblent être (au moment des conflits) en bien meilleurs termes avec les Siria qu'avec les Uasin Gishu. Certaines des parcelles achetées par des habitants de Magenche se trouvent en territoire Siria, à plus de 5 km de Magenche, et ne peuvent faire l'objet d'une mobilité quotidienne. Au cours des années 1980, les Gusii s'installent progressivement, au moins saisonnièrement, sur les terres qu'ils louent ou ont achetées, y construisant des habitations.

Généralement, ce sont les hommes et leurs fils qui viennent travailler ces nouvelles terres pendant que leurs femmes s'occupent des parcelles situées en pays gusii, sur les terres familiales. Les saisons étant exactement les mêmes dans les deux lieux, il n'est pas possible d'entretenir l'ensemble du domaine foncier sans que les ménages soient divisés entre deux lieux au moment des pics saisonniers. Mais dès 1989 la tension monte au Trans Mara, et des raids contre les migrants fraîchement installés, en particulier sur le territoire Uasin Gishu, conduisent à leur éviction et à l'incendie de leurs habitations⁵⁹.

De 1989 à 2002, il n'est plus possible pour les Gusii de vivre en Trans Mara. Les terres achetées sont laissées en friche et de nombreuses locations sont abandonnées. Le seul usage régulier de ces terres qui perdure concerne la bande de terre de 2 à 3 km située le long de la limite administrative Gucha / Trans Mara. Malgré une grande variété de statuts fonciers, elle est intégralement louée et mise en culture par des Gusii, qui s'y rendent de manière quotidienne au moment des pics agricoles. De même les marchés et les transports demeurent contrôlés principalement par des Gusii. Activités agricoles et marchandes sont pratiquées par navettes quotidiennes, il n'est plus question d'habiter sur place, en particulier en milieu rural. En période de conflits ouverts (1991–1993 et 1997–1998), les terres cultivées en Trans Mara sont abandonnées, pour cause d'insécurité, parfois au milieu d'un cycle de production, et elles sont laissées en jachère forcée pour une ou deux saisons. Toute présence gusii du côté maasai de la limite administrative est perçue comme une intrusion et peut conduire à des affrontements.

Ainsi non seulement la tension liée aux conflits peut dissuader certains acquéreurs potentiels de s'intéresser au marché foncier du Trans Mara, mais le cantonnement à la bande frontalière freine aussi le développement des locations de terre. Si les locations s'étaient développées entre la génération des hommes nés avant 1952 et ceux nés entre 1952 et 1967, elles semblent décliner dans la génération suivante. Rapidement saturées, les terres de proximité sont un espace limité, qui ne permet pas une expansion du domaine foncier gusii à l'échelle de celle qu'on aurait pu imaginer avant les conflits. Condamnées à porter des cultures saisonnières, de par l'insécurité liée à leur exploitation, elles ne sont pas non plus propices à l'intensification pratiquée sur le terroir Gusii par

59. C'est le PC (*Provincial Commissioner*), Mohamed Yusuf Haji, qui menace les non-Maasai et leur demande de quitter la région. Le 23 février 1989, la menace est mise à exécution, et les maisons appartenant à des non-Maasai, des Gusii pour une large part, sont incendiées.

association de cultures pérennes et annuelles.

En 2002, lors d'un nouveau passage en Trans Mara, l'ampleur de la mise en culture des terres maasai était frappante, et la présence Gusii indéniable. La situation semblait être revenue à la normale. « It is peace now » comme nous l'ont répété plusieurs personnes.

Ce chapitre a montré comment une migration masculine quasiment assimilable aux prémices d'un front pionnier a été brutalement interrompue et s'est transformée en un usage des terres de proximité par des navettes quotidiennes féminines. Les événements des années 1990 le long de la limite administrative, et les évictions de non-Maasai du district du Trans Mara, ont contribué à contenir un front pionnier dont le moteur, le régime démographique, s'est emballé. Mais avec la baisse de la tension et le retour à la normale, le front pionnier a repris, et la clarification des statuts fonciers dans le district du Trans Mara semble un élément fondamental pour une paix durable dans cette partie du Kenya.

8

Maximiser la diversification agricole

La diversification des activités se retrouve avant tout dans le paysage, où la multiplicité des cultures et les petites superficies allouées à chacune, voire à plusieurs d'entre elles à la fois, montrent combien cette stratégie est ancrée dans les habitudes gusii.

Les cultures vivrières sont multiples. Le maïs, aujourd'hui la base de l'alimentation, couvre les plus grosses superficies. Le maïs cultivé en pays maasai est une variété hybride introduite en pays gusii dans les années 1960 (Carlsen, 1980, p.64). Mais du côté gusii de la limite administrative, la plupart des ménages combinent cette variété à une autre, plus ancienne, qui, contrairement à la première, peut être ressemée. Cette dernière produit environ deux fois moins, la production se conserve mal, mais elle arrive à maturité plus vite et ne nécessite pas d'investissement de départ dans l'achat des semences, à un moment de l'année où l'argent manque particulièrement (Carlsen, 1980, p.56). De plus, on trouve souvent, en association avec le maïs, des pommes de terre, ou des haricots, mais ces derniers sont rares à Magenche, où le terroir ne se prête pas bien à leur culture. Par précaution, en cas de mauvaise récolte, ainsi que pour les périodes de soudure, des tubercules (manioc, igname, patate douce) et des cucurbitacées sont généralement cultivés. Les bananes vertes (*amatoke*) servent aussi de complément, ainsi que les céréales de la famille du sorgho, utilisées pour les boissons fermentées et les repas des grandes occasions. A cela s'ajoutent toute sortes de légumes et d'épinards.

Les cultures de rente suivent le même principe. Il n'est pas rare d'en trouver des parcelles extrêmement réduites (de l'ordre d'1/8 d'acre), ou de les voir associées entre elles ou à du maïs ou des céréales.

Les possibilités d'association de cultures sont nombreuses. Outre le maïs, les pommes de terres et les haricots, d'autre combinaisons

reviennent fréquemment. Bananiers et caféiers, par exemple, sont souvent associés à des plantes plus basses. En plus de cela, certaines plantes peuvent être cultivées en haies, et servent de délimitation entre les parcelles. C'est le cas du café, souvent planté en bordure d'une parcelle de thé. Les associations de cultures comprenant des cultures de rente sont fortement déconseillées par les organismes chargés du traitement de la production : que ce soit la *Kenya Tea Development Authority* (KTDA) pour le thé, ou les coopératives locales pour le café et le pyrèthre, tous prônent des cultures non associées, avec l'utilisation d'engrais appropriés. Ces conseils ne sont pas toujours suivis.

La multiplicité des cultures et des productions permet aux ménages de s'adapter aux caprices du climat et aux pertes liées aux conflits, pour les ménages qui louent de la terre du côté maasai. Si la saison est propice, les excédents sont revendus localement aux Maasai ou exportés vers d'autres régions kenyanes, moins bien loties. Lorsqu'elle est mauvaise, on ne peut pas parler de famine, comme celles qui ravagent régulièrement l'est du Kenya (presse des dernières années), mais plutôt de période difficile au cours de laquelle l'absence de surplus empêche la rentrée de liquidités. La perspective de nouveaux conflits entre Gusii et Maasai conduit non seulement les Gusii qui louent de la terre en pays maasai à n'y cultiver que du maïs, mais aussi à ne pas négliger cette plante sur leur exploitation gusii. Ainsi, en cas de perte d'une récolte en pays maasai, un repli sur la production des terres gusii est partiellement envisagé dans la plupart des cas.

Cette stratégie de diversification des cultures sur des terres de petite superficie fait qu'individuellement, chaque variété est cultivée sur des micro – parcelles. Le terme utilisé localement, traduit localement en anglais par le terme « *contour* », désigne une petite section de l'étroite bande de terre qui constitue l'ensemble de l'exploitation. La viabilité économique de ce genre d'exploitation agricole est questionnable. Mais l'association des cultures permet de démultiplier la superficie utilisée. La superficie développée d'une parcelle équivaut parfois à 2 ou à 3 fois sa superficie réelle. C'est aussi ce que constate Guichaoua (1989, p.67) au Burundi et au Rwanda, où l'intensification agricole a été comparable à celle que l'on trouve en pays gusii. De plus, même si la productivité de chaque plante est parfois moins élevée que si elle avait été cultivée seule, ce n'est pas toujours le cas. Certaines associations sont connues pour améliorer la composition du sol pour l'une et l'autre plante, chacune apportant à l'autre ce dont elle a besoin. C'est le cas de l'association maïs / haricots par exemple.

Que ce soit dans ce contexte de tension ou lors des années de paix le long de la frontière, les conditions économiques de la population de Magenche dépendent surtout de deux secteurs de l'activité agricole : les cultures de rente, et le maïs. Si les premières sont réservées à la vente, sauf exception, le second est une culture mixte. Elle demeure néanmoins avant tout vivrière, même si les surplus sont vendus. La vente de maïs en elle-même est une activité typiquement féminine à Magenche, pratiquée au fil des saisons.

Les cultures de rente ont mauvaise presse

L'introduction de cultures de rente pure, comme le thé, le pyrèthre et le café, a modifié les relations à la terre et aux ressources en pays gusii. Dans un premier temps, le gouvernement colonial, qui les a introduites au Kenya, a essayé de restreindre leur culture aux grandes fermes européennes de la Vallée du Rift. Les limites imposées aux petits paysans des réserves se sont petit à petit relâchées ; l'individualisation de l'accès à la terre et la possibilité pour les petits paysans de s'insérer dans l'économie de marché par le biais des cultures de rente ont contribué à la croissance de ce secteur de l'économie jusqu'aux années 1970. Mais la fin des années 1970 est marquée par un ralentissement de ce phénomène, principalement lié à une mauvaise gestion au niveau national. La période de stagnation qui suit, avec ses mesures de libéralisation, correspond aux années durant lesquelles la croissance de la population a atteint des sommets, aux environs de 4 % (Orvis, 1989, p.4-5).

Les principales cultures de rente en pays gusii sont le thé, le café et le pyrèthre. Elles ont pour point commun d'avoir été introduites durant la colonisation par l'Etat, et le thé, encore aujourd'hui, reste géré par une organisation parapublique, la *Kenya Tea Development Authority* (KTDA). Les filières du café et du pyrèthre sont organisées au niveau local en coopératives. Un autre point commun de ces cultures, est que tout le travail est effectué à la main, ce qui dans certains cas peut demander un apport de main-d'œuvre important.

Voyons les caractéristiques, avantages et inconvénients que présentent ces trois cultures, dans leur ordre chronologique d'adoption en pays gusii : le café, le thé, et enfin le pyrèthre.

Le café

Lorsque le café a été introduit en pays gusii, les volontaires pour le planter étaient peu nombreux (Barnes, 1976, p.120). Les limitations officielles sur le nombre d'arbustes par plantation et la superficie totale plantée pour l'ensemble du pays gusii, en vigueur jusqu'en 1949, ont été plus ou moins bien appliquées (voir par exemple Barnes, 1976, p.124). Aujourd'hui, c'est la superficie disponible sur chaque exploitation qui est le facteur limitant.

Si les petits producteurs de café ont connu une période de croissance en dents de scie jusqu'à la fin des années 1980, la baisse de la production caféière kenyane est régulière depuis lors (Calas et Nyoro, 1998, p.92). Le mécontentement général se ressent sur la production globale du pays. Les causes de ce mécontentement sont nombreuses : la chute des cours et les délais de paiement (l'argent n'est versé au producteur que lorsque le produit final est écoulé sur le marché international) en sont les principales. De plus le café souffre, chez les petits producteurs gusii, de sa comparaison avec le thé, pour lequel le paiement est plus rapide, car il est assuré avant la sortie du produit fini de la filière, et qui apporte un complément financier important au mois de décembre, c'est-à-dire au cours des grandes vacances scolaires, lorsque les parents cherchent de l'argent pour scolariser leurs enfants l'année suivante.

L'essoufflement de la filière se voit sur le terrain, où, sur de nombreuses exploitations, les caféiers, qu'il est interdit d'arracher (Argwing-Kodhek, 1995, p.120), disparaissent parfois entre d'autres cultures, souvent du maïs (Orvis, 1989, p.295-296) ou des bananiers (Argwings-Kodhek, 1995, p.120). La production gusii continue néanmoins à croître : la production de café a été multipliée par 3 en cinq ans, de 1991 à 1995 (*Kisii District Development Plan, 1997-2001*, 1997, p.51). Le café est de plus en plus utilisé en association avec d'autres cultures, de manière à assurer un revenu minimum, ou bien même comme haie de séparation entre parcelles.

Le thé

Le thé a été progressivement introduit en pays gusii à la fin des années 1950 (Barnes, 1976, p.206 ; Garst, 1972, p.163). Les premiers essais ont été effectués dans le nord-est du district, avoisinant les grandes plantations de la région de Kericho et de Sotik, avant de s'étendre vers

l'ouest et le sud de cette zone.

Comme pour le café, 3 ou 4 ans d'attente sont nécessaires pour atteindre la maturité des arbustes et le début de la production, mais la rentabilité économique des plants se poursuit ensuite durant plus de 70 ans (Brouillet, 1997a ; Orvis, 1989, p.164–165). La récolte de feuilles de thé est effectuée par les producteurs eux-mêmes. La cueillette est une opération délicate, demandant un travail long et régulier : en saison des pluies, les feuilles doivent être cueillies tous les 2 ou 3 jours. Femmes et enfants non scolarisés passent alors une grande partie de leur matinée sur la parcelle de thé.

La production nationale enregistre une croissance régulière jusqu'au milieu des années 1990 (Ikiara, 1998, p.263). Le Kenya, premier producteur et exportateur africain de thé, est alors le 3^e exportateur mondial. Le thé est en tête des marchandises exportées par le Kenya, apportant 20 % des recettes à l'exportation du pays (Brouillet, 1997a, p.2). Mais il est probable que cette croissance de la production théière est liée à la création de nouvelles plantations de thé, les *Nyayo tea zones* qui bordent les domaines forestiers dans la province de la Vallée du Rift, et non au travail des petits producteurs des anciennes réserves coloniales.

En pays gusii, la production est limitée par la capacité des usines de la KTDA, ainsi que par leur accessibilité. Aux pics de production, dans certaines parties de la zone de production théière, la collecte des feuilles est interrompue parce que les usines sont saturées. Mais le problème le plus grave est le mauvais état des routes. Les feuilles sont prises en charge par la KTDA à partir de centres d'achats répartis de manière régulière le long des pistes qui traversent les zones de production.

Il n'est pas possible en pays gusii (sauf peut-être aux abords des anciennes terres européennes, vers Sotik) de s'adresser à une compagnie privée pour le traitement des feuilles de thé. La libéralisation récente du marché du thé dans le district de Kericho (Brouillet, 1997b, p.67–68) n'a pas encore atteint les producteurs gusii. La KTDA est donc encore en situation de monopole à Magenche. Comme dans une grande partie du pays gusii, le mauvais état des voies de communication semble dissuader le développement d'entreprises privées, en particulier lorsque l'acheminement de produits frais est un élément incontournable.

L'état des voies de communication est en effet primordial pour le bon fonctionnement de la filière thé : la qualité du produit fini dépend de la rapidité avec laquelle les feuilles sont convoyées de la plantation à l'usine, et le coût du transport est minimisé lorsque les routes sont en bon état. L'entretien des routes, anciennement effectué par la KTDA pour le gouvernement, est aujourd'hui à la charge du ministère des Travaux

publics et des *county councils* (Argwing–Kodhek, 1995, p.123, p.137–138). Une taxe à cet usage, le *Tea Cess*, est toujours prélevée par l'administration locale, mais rarement réinvestie dans la voirie (Médard C., 1999, p.29).

En saison des pluies, les pistes gusii se transforment facilement en bourbiers (photo 1–1 et 1–2). Les camions de la KTDA, malgré leurs pneus équipés de chaînes, ne parviennent pas toujours à faire le tour des centres d'achat. Ils sont obligés de limiter leur tournée aux centres les plus accessibles, ce qui force la population à marcher plusieurs kilomètres pour délivrer les feuilles de thé, ou à ne pas les donner du tout.

Les délais de prise en charge des feuilles de thé par l'usine, lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises, ou lorsque les véhicules utilisés tombent en panne, entraînent une perte de qualité qui se répercute sur les prix donnés aux producteurs (Argwing–Kodhek, 1995, p.116 ; Brouillet, 1997b, p.66). Dans tous les cas, même si la KTDA ne peut pas assurer le traitement des feuilles, la cueillette est nécessaire pour maintenir un plant en bon état, c'est-à-dire que les gens doivent fournir le même travail, qu'ils vendent ou non leur production.

Le pyrèthre

Après de premières expérimentations en 1945–1946 dans la région de Kiamokama (dans la partie Sud du district de Kisii, voir carte 5), la culture du pyrèthre s'est développée en pays gusii au début des années 1950 (Bager, 1980, p.69 ; Barnes, 1976, p.195). Le pyrèthre y est rapidement devenu populaire pour trois raisons : les profits élevés, la facilité de mise en culture d'une nouvelle parcelle et la possibilité de le cultiver sur une petite échelle (Garst, 1972, p.141). Cette culture a donc connu une période d'essor à la fin des années 1950 (Maxon, 1972, p.314–315) et en 1959, le district de Kisii était la zone de production la plus importante du Kenya (Carlsen, 1980, p.44).

Au départ, il était interdit d'en planter à moins de 1890 m d'altitude, puis, lorsque la demande a été suffisante, la restriction est tombée (Garst, 1972, p.225). Cependant la variété utilisée apporte de meilleurs résultats à des altitudes supérieures, et n'est donc pas bien adaptée à la région de Magenche (1600–1800m).

Le pyrèthre conserve cependant une productivité importante et demeure rentable sur de petites surfaces, deux aspects qui en ont fait une plante idéale pour le pays gusii (Carlsen, 1980, p.62). De plus, il ne nécessite pas l'adjonction d'engrais, contrairement au thé ou au café

(Argwing-Kodhek, 1995, p.122). La cueillette des fleurs de pyrèthre est une affaire de famille (Nerlove, 1969, p.92), elle est effectuée principalement par les femmes (Omwoyo, 1997, p.61), alors qu'il n'est pas rare d'employer des ouvriers agricoles pour celle du thé.

Le pyrèthre et le café sont traités en coopérative, localement. La production n'est donc pas remise en cause par l'état des routes. Mais les rentrées d'argent sont décalées par rapport au travail fourni, ce qui a progressivement découragé une partie des producteurs. On observe par endroit des parcelles de pyrèthre non entretenues, ou des personnes qui ont arraché les plants de pyrèthre dont ils ont hérité lors du partage des terres de leur père, afin d'utiliser la parcelle pour une culture plus rapidement profitable.

Même si les inconvénients des cultures de rentes et les scandales liés à la gestion de leurs filières respectives se ressentent sur le moral des agriculteurs, la production demeure importante. En 1995, le café représente 6 % et le thé 11 % de la production totale du district en équivalent monétaire (*Kisii District Development Plan, 1997-2001*, 1997, p.51).

Café, thé et pyrèthre semblent présenter des points communs. Ces trois cultures n'enthousiasment plus la population autant qu'elles ont pu le faire il y a quelques décennies. Pour le café et le pyrèthre, il s'agit d'un essoufflement national. Pour le thé, la privatisation du secteur, et une politique efficace d'amélioration du réseau routier suffirait à relancer l'intérêt des producteurs.

Théiers comme caféiers ne sont pas censés être arrachés (Brouillet, 1997a, p.21 ; Argwing-Kodhek, 1995, p.120). Cependant, sur les petites exploitations, il n'est pas rare de trouver des producteurs de thé ou de café, découragés par les incompétences de la KTDA ou par les faibles retours financiers que procure leur labeur, se reconvertir dans d'autres activités agricoles. Le plus souvent, lorsque ce repli a lieu, il reste centré sur l'agriculture, contrairement à ce qui se passe dans la région de Kericho, où c'est l'élevage laitier qui bénéficie du mécontentement des planteurs de thé (Brouillet, 1998, p.57-58). En pays gusii, on trouve fréquemment du maïs planté entre les rangs d'une parcelle de thé, une manière très locale de rentabiliser une parcelle qui ne satisfait plus entièrement ses propriétaires.

L'adoption d'une culture de rente

Les cultures de rente ayant été introduites dans la région de Magenche plus d'une génération avant l'enquête, il est nécessaire pour étudier le processus qui mène à l'investissement dans une culture de rente d'isoler les personnes qui accèdent à la terre sans hériter d'une parcelle de thé par exemple de celle qui héritent les cultures de rente de leurs parents. Cette partie porte donc sur les hommes qui ont de la terre et qui n'ont hérité ni de thé ni de café. C'est sur les individus eux-mêmes que repose alors la décision d'investir dans l'une ou l'autre de ces cultures de rente. Dans la plupart des cas, quels que soient le nombre d'arbustes ou l'espèce plantée, la culture ne nécessite d'apport d'argent de l'extérieur qu'au moment de sa plantation. Les dépenses ultérieures (engrais, frais de taille, ...) peuvent être déduites des bénéfices. Des rentrées d'argent régulières, à long terme, reposent donc sur la décision prise au moment de la première plantation. Dans cette analyse, la distinction entre thé et café n'est pas faite, de manière à avoir un nombre suffisant d'événements pour améliorer la validité des statistiques. Ce choix se justifie par le fait qu'économiquement, à la plantation, le coût est équivalent. De plus les probabilités de planter du thé ou du café sont comparables tout au long de la vie des individus, ce qui confirme la pertinence de l'association de ces deux cultures pour l'analyse.

On étudie ici la durée qui s'écoule entre l'accès d'un homme à la terre et le moment où il plante les premiers arbustes de thé ou de café, dans le cas où il n'en a pas encore sur ses terres. Il est parfois possible qu'un fils hérite de la parcelle de thé ou de café de son père, à la mort de celui-ci. Un seul des jeunes hommes de l'échantillon a reçu de son père une parcelle de thé. Comme c'est le processus décisionnel qui nous intéresse ici, ce cas n'est pas pris en compte dans la suite.

La proportion de nouveaux planteurs est la plus forte au cours des 5 années qui suivent l'accès à la terre, puis elle décroît progressivement pendant les dix années suivantes. Une nouvelle vague de premières plantations concerne les hommes 15 à 20 ans après leur accès à la terre.

Alors que la population gusii a été perçue comme « réticente » à l'adoption du café dans les années 40 et 50, et plus prompte à ce type d'innovation par la suite, les trajectoires individuelles montrent que la probabilité de plantation de thé ou de café à partir du premier accès à la

terre ne sont pas significativement différentes pour les groupes d'années de naissance distincts. Les hauts et les bas du marché du café touchent tous les groupes d'années de naissance. En revanche la conjoncture a une influence nette sur la plantation de thé ou de café⁶⁰ : c'est vers 1984 (date de l'ouverture de l'usine de la KTDA la plus proche de Magenche, à Ogembo⁶¹) que les risques de planter sont les plus forts, ils étaient 2 fois plus faibles avant 1977 et 3 fois moins forts vers 1990. Depuis le milieu des années 1990, la probabilité de planter du café ou du thé pour la première fois est remontée, atteignant un niveau qui n'est pas significativement différent de celui de 1984.

La superficie des terres possédées par le père n'apporte des résultats significatifs qu'au delà de 15 acres : les hommes dont le père possède plus de 15 acres ont 1,5 fois plus de risques que les autres de planter du thé ou du café⁶². La fraction de ces terres qui devrait, sous l'hypothèse d'un partage égal entre les fils, revenir à l'individu interrogé, a un léger effet positif sur la durée écoulée avant la première plantation de thé ou de café : les individus qui possèdent plus de 1 acre de terre ont 1,7 fois plus de chances que les autres de se lancer dans l'une de ces cultures de rente. La superficie totale dont dispose la personne, incluant les terres louées, a un effet similaire : ceux qui peuvent cultiver plus de 1 acre ont plus de 2 fois plus de chances que les autres de planter thé ou café pour la première fois. Mais les personnes qui louent beaucoup de terre en pays maasai, sont moins susceptibles de planter du thé ou du café que celles qui n'en louent pas, ou en louent peu. Peut-être concentrent-elles leurs efforts sur la culture du maïs à grande échelle (certains ménages plus aisés que les autres peuvent avoir moins besoin de diversifier leurs sources de revenus que les autres). Les meilleurs résultats sont obtenus pour la superficie des terres possédées en pays gusii : un homme qui possède plus d'une acre en pays gusii a 2,5 fois plus de chances qu'un autre de planter du thé ou du café.

Il n'y a pas de différence de comportement significative entre adventistes et catholiques. Le clan auquel appartient l'individu n'a pas d'influence sur la première plantation de thé ou de café, pas plus que la zone où se situe sa parcelle de terre. Le statut matrimonial du père, en particulier le fait qu'il soit polygame ou monogame, n'a pas d'effet significatif sur la première plantation de thé ou de café. Mais le rang de

60. Voir Tableau 8-1, Annexe.

61. Voir Carte 5.

62. Voir Tableau 8-2, Annexe.

naissance de l'individu interrogé en a : l'aîné a 2 fois moins de chances que les autres de planter du thé rapidement, et le petit dernier a 6 fois moins de chances que les autres d'en planter⁶³. Ce comportement est cohérent dans la mesure où c'est l'un de ces deux fils qui, dans la plupart des cas, va hériter de la parcelle de thé ou de café de son père à la mort de celui-ci.

Le niveau d'instruction de l'individu n'a aucune influence sur son adoption des deux cultures de rente étudiées ici. De même, le fait d'avoir vécu ailleurs qu'en pays gusii rural n'intervient pas⁶⁴. L'activité du père n'a pas non plus d'influence sur la première plantation de thé ou de café. Seule l'activité de l'individu laisse apparaître l'indication d'une différence de comportement chez les membres du secteur informel⁶⁵ : ceux-ci ont 1,7 fois plus de risques que les autres de commencer à cultiver du thé ou du café. Les individus ayant un emploi formel ne se démarquent pas des autres de manière significative, peut-être parce qu'ils sont en trop faible effectif dans l'échantillon. Les tentatives de modélisation de l'influence de la durée passée dans le secteur privé ou public, et dans le secteur informel, n'apportent pas de résultats significatifs.

Le fait d'avoir déjà vécu en union a une forte influence sur la plantation de thé ou de café⁶⁶ : la probabilité d'investir dans une culture de rente est plus de 2 fois plus élevée pour les hommes ayant déjà vécu en union. Comme thé et café sont deux cultures qui demandent un travail important et régulier, la présence d'une femme et d'enfants pour s'occuper des plantations était attendue.

Les paramètres significatifs peuvent être rassemblés dans un seul modèle⁶⁷. Le secteur d'activité de l'individu n'a pas dans ce modèle d'influence sur son éventuel choix de planter du thé ou du café. Seuls demeurent significatifs la conjoncture, les terres possédées et louées, le rang de naissance et le fait d'avoir vécu en union.

Un homme qui n'est ni l'aîné ni le benjamin, a plus de 20 fois plus de chances de planter du thé ou du café en 1985 qu'un autre, qui est le benjamin de sa famille, n'en a en 1990. Tous autres paramètres égaux par ailleurs, un homme qui vit en union et possède plus de un acre en pays gusii a 8 fois plus de chances de planter du thé ou du café qu'un

63. Voir Tableau 8-3, Annexe.

64. Et ce quelle que soit la manière dont on essaie de modéliser ce paramètre.

65. Voir Tableau 8-4, Annexe.

66. Voir Tableau 8-5, Annexe.

67. Voir Tableau 8-6, Annexe.

maasai divise les chances de planter du thé ou du café par 2,5 : les ménages dans ce cas se concentrent peut-être sur la revente du maïs, plus que sur les cultures de rente pures, comme le thé ou le café.

Ces caractéristiques dépendent du temps, et évoluent donc au cours de la vie de l'individu. Le risque est d'autant plus fort que l'homme est en union, possède beaucoup de terre, et en loue peu en pays maasai. Il semble qu'il y ait concurrence entre le développement de la culture du maïs en pays maasai et celui de cultures de rente côté gusii. Or nous avons vu que la location de terres en pays maasai était l'un des moyens mobilisés par les ménages ayant les parcelles les plus petites. Il y a donc un clivage entre les ménages les moins dotés en terre et ceux qui en possèdent le plus. Les premiers tentent de s'agrandir par la location de terres en pays maasai, et ce en particulier lorsqu'ils vivent à proximité de la limite administrative. Ils n'y plantent que du maïs et sont vulnérables en période de tensions entre Gusii et Maasai. Les seconds peuvent faire le choix de consacrer une partie de leurs terres gusii au thé ou au café et s'assurent ainsi un revenu régulier à moyen terme. Pour eux non plus le risque n'est pas nul : les rentrées d'argent dépendent non seulement de leur investissement et de leur travail, mais aussi de paramètres extérieurs qu'ils ne contrôlent pas (marché international, gestion des filières au sein du pays). On peut donc noter d'une part qu'il n'y a pas une solution meilleure qu'une autre, et d'autre part que même si les deux peuvent être utilisées en complément l'une de l'autre (louer de la terre en pays maasai pour le maïs et développer une culture de rente du côté gusii), ce n'est pas souvent le cas. Une interprétation possible est de revenir au fait que les cultures en pays maasai sont généralement le fait des plus démunis en terre, qui en l'occurrence n'ont pas les moyens de développer des cultures de rentes pour lesquelles les retours sont moins rapides (plusieurs années au lieu de 6 mois pour le maïs). Par ailleurs les mieux pourvus en terre, dont certains participent aussi aux locations en pays maasai, sont les descendants des précurseurs de la culture du thé et du café dans la région : ils n'ont pas besoin de le planter, ils en héritent.

D'une désillusion grandissante à la reconversion

Investir dans la plantation de thé ou de café est un pari à long terme par rapport aux échéances locales : il faut attendre deux ou trois ans après

l'apport initial pour percevoir les premières entrées d'argent. Le processus de décision lié à la plantation d'une culture de rente est comparable pour le thé et pour le café, dans le sens où l'investissement de départ et les délais d'amortissement de cette somme sont a priori proches, mais fortement dépendants de la conjoncture et de la qualité et de la quantité de main-d'œuvre apportée.

Aujourd'hui, aucune de ces deux cultures ne satisfait pleinement le producteur, frustré par l'irrégularité des retours d'argent, directement liée à la conjoncture internationale et aux caprices du climat gusii. La surproduction de thé, due aux pluies abondantes en 1997/1998, a apporté un surcroît de travail important pour les producteurs, mais aucun bénéfice, puisque l'état des pistes a empêché les camions de la KTDA de venir chercher la récolte pendant plusieurs semaines.

Tableau 16. Superficie totale cultivée et nombre de plants de café et de thé à Magenche

	Superficie totale cultivée	Rien	Moins de 100 arbustes	Plus de 100 arbustes	Total
Café	Moins de 1 acre	54,3 %	33,3 %	12,3 %	162
	Moins de 2 acres	39,2 %	33,9 %	26,9 %	171
	De 2 à 4 acres	31,6 %	28,0 %	40,4 %	193
	Plus de 4 acres	29,6 %	24,1 %	46,3 %	108
	Total	248	192	194	634
Thé	Moins de 1 acre	50,6 %	39,5 %	9,9 %	162
	Moins de 2 acres	33,9 %	40,4 %	25,7 %	171
	De 2 à 4 acres	19,7 %	32,6 %	47,7 %	193
	Plus de 4 acres	15,7 %	20,4 %	63,9 %	108
	Total	195	218	221	634

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le discours populaire est extrêmement médisant à l'égard des cultures de rente, mais il s'avère tout de même qu'elles sont une source régulière de revenus, même si ces revenus ne sont pas aussi élevés que ce qui est espéré. Globalement, les superficies accordées aux cultures de rente sont proportionnelles à la superficie totale cultivée (tableau 16). S'il n'est pas rare de trouver des parcelles de thé, ou surtout de café et de pyrèthre, abandonnées, ou consacrées à d'autres cultures, les nouveaux planteurs existent aussi. Les stratégies liées à la plantation de cultures de rente semblent persister par-delà le mécontentement général.

Qui sont ces ménages qui se mettent à planter du café à la fin des

années 1990 ? 48 ménages ont planté des caféiers sur leurs terres en 1996, 1997 ou 1998. Leurs caractéristiques sont les mêmes que celles des ménages qui adoptent le café à d'autres moments, à la conjoncture près. En effet, ils se sont formés plus récemment, comptent moins de membres en moyenne, leurs membres sont plus jeunes, les superficies qu'ils cultivent sont légèrement plus petites.

La culture du café, même si elle semble peu populaire dans les discours des habitants de Magenche, se diffuse de plus en plus au sein de la population. La tendance actuelle est la multiplication d'exploitations de plus en plus petites, certains plantant moins d'une dizaine d'arbustes. Cette ligne de quelques caféiers rapportera du numéraire dans un délai de 3-4 ans, sans prendre vraiment de place sur une exploitation de taille de plus en plus réduite.

La diminution progressive des parcelles possédées remet en question les choix faits quelques décennies auparavant. La superficie consacrée aux cultures de rente classiques dépend de la superficie totale (pour les premiers adeptes de ces cultures, voir Orvis, 1989, p.268 ; pour l'ensemble de la population, voir Håkansson et Le Vine, 1997, p.25). De plus en plus, dans l'ensemble du pays gusii, des cultures vivrières, comme le maïs ou la banane, sont développées dans un but commercial. La culture du maïs, par exemple, a deux avantages importants : elle génère plus de profits que les cultures de rente classiques (Argwing-Kodhek, 1995, p.127) et permet une gestion des crises alimentaires plus souple que lorsque les parcelles sont divisées à long terme entre cultures vivrières et cultures de rente (Orvis, 1989, p.78). Il en est de même pour la banane. Localement, dans la partie ouest du pays gusii ou le long des grands axes routiers qui le traversent, d'autres opportunités encore se sont développées. Il s'agit de la culture de la canne à sucre, et de l'horticulture.

La banane

C'est pour sa production de bananes que le district de Kisii est réputé au Kenya. Différentes espèces de bananes sont consommées en pays gusii. On y trouve principalement des bananes vertes (*amatoke*) qui se consomment cuisinées avec des pommes de terre par exemple, et de petites bananes jaunes et sucrées. La banane est de plus en plus cultivée pour la vente. Le bananier ne demande que peu de soins. On estime que seulement 20 jours de travail pour un homme sont nécessaires à l'entretien d'une acre de bananiers pour une année (récolte exclue), qui produirait en moyenne 7,8 tonnes de bananes (Argwings-Kodhek, 1995,

p.120–122). En pratique, d'aussi grandes superficies ne sont pas disponibles, mais la plupart des exploitations agricoles comptent quelques lignes de bananiers.

Les bananes gusii sont exportées vers le pays luo et la capitale, par différents moyens. Certains revendeurs s'approvisionnent directement sur les exploitations agricoles, prenant en charge la récolte, le transport des régimes (Argwings–Kodhek, 1995, p.120–122). D'autres se fournissent sur les marchés ou au bord des principales routes. Certains lieux de transit sont connus, et spécifiquement réservés aux bananes, comme le centre de collecte de Mogonga⁶⁸ (Allemann, 1999, p.42–43). De plus, les voyageurs emmènent souvent avec eux quelques régimes de bananes pour payer leur frais de transport. En conséquence, la plupart des véhicules qui quittent le pays gusii se retrouvent chargés de bananes.

La canne à sucre

Un autre type de culture a tendance à se développer dans la partie ouest du pays gusii : il s'agit de la canne à sucre.

La canne à sucre est exploitée sur une grande échelle en pays luo, dans les districts de South Nyanza, en contrebas du pays gusii, à l'ouest. Une usine de fabrication de sucre (Sony) est implantée à Awendo : c'est l'un des principaux employeurs de la région. Dans la partie du pays gusii qui touche au pays luo, l'altitude, aux environs de 1500m, est trop basse pour la culture du thé ou du café. La canne à sucre en revanche pousse bien. Certains peuvent organiser son transport jusqu'à l'usine, d'autres préfèrent fabriquer sur place des pains de mélasse, ensuite revendus pour la fabrication, entre autres, d'alcool distillé illégal, communément appelé *chang'aa*. Le secteur sucrier n'est pas épargné par la corruption et les scandales nationaux, ce qui fait que c'est probablement cette dernière opportunité qui est considérée par les planteurs comme une possibilité de réussite. En consacrant une acre de terre à la canne à sucre, avec pour matériel deux bœufs et un pressoir, on peut faire vivre une micro entreprise dynamique. La canne à sucre elle-même ne nécessite pas d'investissement initial (Orvis, 1989, p.163–164). Encore faut-il avoir plus d'une acre de terre (0,4 ha) à consacrer à cette activité, dans un contexte où la taille des parcelles se réduit d'année en année⁶⁹.

68. Mogonga se situe à la jonction de la piste de Magenche et de la route goudronnée qui relie la ville de Kisii à celle de Kilgoris, au Sud. Cet emplacement stratégique en fait le lieu d'élection pour la collecte de produits en provenance de toute la partie sud-ouest du district de Gucha (voir carte 5).

69. La superficie moyenne des parcelles héritées dans l'échantillon enquêté est

L'horticulture

Un autre secteur qui se développe de plus en plus est la production horticole. Celle-ci, très développée dans la province centrale, souffre à Kisii de l'éloignement du marché de la capitale et d'un aéroport international. Mais l'émergence de la culture de la tomate montre qu'il y a un marché pour les fruits et les légumes transportables. Certaines entreprises internationales se sont même implantées en pays gusii, comme une filiale de Bonduelle, dont l'une des implantations au Kenya, près de la ville Kisii, est consacrée à la mise en conserve de haricots verts. Pour le développement de l'horticulture comme pour celui du thé, l'état des pistes demeure un obstacle majeur.

De nos jours, les bananes, le maïs, les haricots et les tomates sont les principaux produits de l'agriculture de rapport en pays gusii. En 1995, ces quatre plantes représentent respectivement 43 %, 21 %, 10 % et 6 % de la production totale du district, cultures de rente exclues, en équivalent monétaire (*Kisii District Development Plan, 1997-2001, 1997, p.51*).

De nouveaux types de cultures se développent en pays gusii, dans une atmosphère générale de déception vis-à-vis des cultures de rentes plus classiques que sont le thé, le café ou le pyrèthre. Néanmoins, ce chapitre a montré que ces cultures ne sont pas pour autant laissées de côté : de nouveaux théiers et caféiers sont plantés chaque année. Le nombre de pieds en jeu est certes de moins en moins élevé, les associations de cultures toujours courantes, mais ceci est principalement dû à la taille de plus en plus petite des parcelles. Dans une certaine mesure, en particulier pour un groupe intermédiaire de la population de Magenche, en terme de statut économique, les cultures de rente constituent une alternative à la culture de maïs en pays maasai. Les plus riches, qui sont aussi les mieux pourvus en terre, peuvent se permettre d'investir dans les deux secteurs à la fois, alors que les moins bien pourvus en terre sont contraint à la location, ce qui les place dans une situation de vulnérabilité.

La perte de vitesse des cultures de rente classique a entraîné un repli vers d'autres sources de revenus, et ceci non seulement dans l'agriculture, comme nous venons de le voir, mais aussi hors de l'agriculture : les activités commerciales et l'artisanat se développent progressivement dans l'ensemble du pays gusii : en milieu urbain, en milieu rural, et entre ces

de 2 acres environ, mais si l'on se limite aux transferts fonciers effectués dans les deux ans précédant l'enquête, la superficie moyenne héritée est de 1,2 acre. Dans ce cas, une famille qui choisit le développement de la canne à sucre n'a donc plus d'espace pour planter du maïs afin de garantir une sécurité alimentaire minimale.

deux sphères. A Magenche, les stratégies économiques des ménages ont une facette non-agricole de plus en plus importante : les activités informelles.

Pratiques économiques informelles

Dans un paysage économique où les entreprises immatriculées sont totalement absentes, les rares personnes employées sur contrat à Magenche le sont dans le secteur public, dont la seule représentation locale est l'école. Ainsi, hormis quelques instituteurs, dont la plupart sont effectivement gusii mais viennent d'autres divisions administratives de la région, la plupart des habitants de Magenche n'ont pas d'activité formelle. Ceci ne signifie pas pour autant qu'elles sont inactives. 93 % des personnes de plus de 15 ans déclarent participer aux tâches agricoles (tableau 17), et 65 % pratiquent de manière régulière une autre activité rémunératrice au moment de l'enquête. La prise en compte d'activités multiples, fondamentale pour appréhender les activités informelles (Charmes 1990), est l'un des points forts de l'enquête biographique réalisée à Magenche.

Tableau 17. Activités pratiquées à Magenche en 1997–1998

Age	Pratiquent l'agriculture	Ont déclaré une autre activité
15–19 ans	86%	90%
20–24 ans	94%	60%
25–29 ans	96%	59%
30–34 ans	91%	62%
35–39 ans	99%	64%
40–44 ans	93%	68%
45–49 ans	91%	59%
50–59 ans	100%	54%
60–69 ans	96%	50%
70–79 ans	90%	40%
Total	93%	65%

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Le développement du secteur informel en pays gusii est très peu documenté, et en particulier sa composante rurale. La plupart des travaux sur ce sujet au Kenya portent sur la capitale et sa grande banlieue kikuyu, et sont d'ailleurs des références internationales en la matière depuis une trentaine d'années (King, 1977, 1996). Rares sont les enquêtes qui permettent d'avoir un aperçu global du secteur informel rural. Sa composante agricole, difficile à cerner, est souvent négligée au profit des autres activités informelles. Selon Njuguna Ngethe, en zone rurale, les entreprises sont plus petites qu'en ville, et cette différence de taille s'est maintenue au cours du temps. Dans les deux cas, la croissance du secteur informel s'est traduite par une multiplication des microentreprises plutôt que par la croissance intrinsèque de chaque entreprise (Ngethe *et al.*, 1987, p. 171). Mais la plupart des activités informelles pratiquées en milieu rural ne peuvent pas être qualifiées d'entreprises : elles sont individuelles et les revenus qui en ressortent sont minimales, en particulier pour la plupart des activités féminines (Karanja, 1996). Quelles sont les caractéristiques des activités informelles pratiquées à Magenche ?

Le secteur informel à Magenche

Magenche est caractéristique du milieu rural par excellence, mais les fortes densités de population font qu'il y a localement une demande importante de services et que le secteur informel y tient une grande place. En pays maasai, à titre de comparaison, il est relativement moins développé (et la plupart des activités informelles qui y ont lieu sont le fait des Gusii). La plupart des activités informelles rencontrées dans les récits de vie des personnes interrogées à Magenche ont un écho dans la définition officielle du secteur informel émise par la Conférence internationale des statisticiens du travail en 1993, même si elles ne correspondent qu'à une partie de cette définition. On trouve en effet à Magenche principalement des entreprises familiales ; les micro-entreprises avec des salariés permanents sont rares. En pratique, quelles activités informelles sont pratiquées à Magenche ?

Activités informelles et marchandes

La définition du secteur informel utilisée ici est large, incluant toutes les activités marchandes. Dans l'enquête, les activités considérées comme faisant partie du secteur informel sont donc les suivantes.

- Les activités de service : les activités liées à la circulation des taxis collectifs (*matatu*) dans le secteur des transports, la coiffure, les moulins à grain (*posho mills*), les cliniques, les activités d'aide domestique et la musique.

- La production : la pêche, la coupe de bois, la fabrication de briques, de charbon, le concassage de pierres, la production de mélasse à partir de la canne à sucre.

- La fabrication et la réparation : le travail du métal et du bois – dont la fabrication d'armes (arcs, flèches et lances) pour les conflits locaux, la mécanique, l'artisanat du bâtiment (maçonnerie, électricité), l'artisanat, le tricot, le crochet et la couture

- Les activités marchandes fixes : boucherie, pharmacie, salons de thé, bars et petits restaurants et autres boutiques (*duka*).

- Le petit commerce (achat et revente) itinérant : de livres, de vêtements, d'ustensiles, de pierres précieuses, de fruits et légumes, de haricots secs, de maïs, de volaille, de bétail, de peaux de bétail.

- Les activités illégales et / ou « traditionnelles » : production et vente de marijuana (*enyasore*), production et vente de bière de mil (*busaa*)⁷⁰, distillation et vente d'alcool distillé (*chang'aa*), ainsi que la médecine traditionnelle.

Presque tous les ménages pratiquent des activités informelles

En 1997–1998, 50 % des enquêtés⁷¹ pratiquent une activité informelle. Il y a une légère différence selon le sexe, puisque c'est le cas de 48% des hommes et 52 % des femmes. L'âge en revanche influe peu, même si, nous le verrons plus loin, l'activité pratiquée en dépend. Il est intéressant de noter que cette activité informelle n'est déclarée comme l'activité

70. La fabrication de bière est réglementée : elle est interdite hors accord des autorités locales, accord que l'on peut demander pour les grandes occasions (mariages, enterrements, événements exceptionnels). Dans ces cas, elle est produite par la famille et n'est pas censée faire l'objet d'un commerce.

71. Rappelons ici que les répondants de l'enquête sont représentatifs de la population âgée de 15 ans et plus.

principale de la personne que pour environ 8 % des individus. Parmi ceux qui ne pratiquent pas d'activité informelle, 66% se déclarent agriculteurs (53% des hommes, 78% des femmes), 18 % sont encore étudiants ou scolarisés (21% des hommes, 10% des femmes).

A quel âge un individu entre-t-il dans le secteur informel ? Dans cette partie sont prises en compte les biographies de tous les individus enquêtés. L'entrée dans le secteur informel est comptabilisée à partir de l'année de début de la première activité informelle qui dure plus de 6 mois.

Quelques individus participent à des activités informelles avant l'âge de 10 ans. Jusqu'à 18 ans environ, ils restent rares, puis, à partir de 18 ans, les cas sont brusquement beaucoup plus nombreux, et la proportion de personnes pratiquant pour la première fois une activité informelle décroît jusqu'à 60 ans.

D'une part, les comportements diffèrent selon le sexe. Chez les femmes, c'est entre 15 et 20 ans que les risques d'entrée dans le secteur informel sont les plus importants, mais ils restent élevés et constants après 20 ans. Pour les hommes, les risques sont toujours moins élevés que pour les femmes, à part avant 15 ans et vers 30 ans. Ceci montre que les femmes sont plus impliquées que les hommes dans les activités informelles. D'autre part, les risques d'entrée dans le secteur informel sont constants à partir de 15 ans, pour les trois générations présentes à Magenche. Les personnes nées après 1953 ont 1,7 fois plus de chances d'avoir une activité informelle que celles nées avant 1952, et de même celles nées après 1968 ont 1,9 fois plus de chances d'entrer dans le secteur informel que celles nées avant 1967. La propension des habitants de Magenche à pratiquer une activité informelle a donc beaucoup augmenté au fil des générations.

Tableau 18. L'âge médian à la première activité informelle

	Hommes	Femmes	Total
Nés avant 1952	37	42,5	39
Nés entre 1953 et 1967	29,5	29,7	29,6
Nés après 1968	24,2	20,7	22
Total	28,5	24,4	26

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le tableau 18 montre que cette augmentation, qui prend sur les débuts d'activités la forme d'un rajeunissement, touche les deux sexes, mais est particulièrement forte chez les femmes. L'âge médian à la première

activité informelle a baissé de 13 ans chez les hommes et de 22 ans chez les femmes, entre la génération née avant 1952 et celle née après 1968. Chez les individus nés après 1968, ce sont les femmes qui entrent le plus tôt dans le secteur informel (l'âge médian des femmes qui en pratiquent une pour la première fois est de 20,7 ans alors qu'il vaut 24,2 ans pour les hommes), alors que chez ceux nés avant 1952, l'écart est en faveur des hommes : ceux-ci entraient alors dans le secteur informel plus de 5 ans avant les femmes en moyenne. De plus, chez les femmes nées avant 1952, les risques d'entrée dans le secteur informel ne sont importants qu'à partir de 45 ans environ. La même propension à débiter une activité informelle se retrouve chez les femmes du groupe intermédiaire, à partir de 30 ans cette fois, et sur celle des femmes nées après 1968, dès 15 ans. Ce phénomène est typiquement un effet de conjoncture, c'est-à-dire qu'à partir d'une période récente, une grande partie de la population féminine s'est mise à avoir des activités informelles. Chez les hommes en revanche, les risques d'avoir une activité informelle sont les mêmes pour les trois générations jusqu'à 20 ans, et ce n'est qu'au delà de 20 ans qu'on peut entrevoir le même genre d'effet de conjoncture que chez les femmes, mais à une moindre échelle.

Le rôle important joué par la période de conjoncture est confirmé par l'analyse statistique⁷². Les risques d'entrée dans le secteur informel étaient presque 3 fois plus faibles avant 1984 qu'au cours des années 1990, et ils étaient 2,5 fois plus faibles vers 1990 qu'après 1994. La croissance du secteur informel, en termes de nouveaux membres, semble avoir commencé à Magenche au milieu des années 1980 pour les deux sexes, et avoir connu un nouvel essor à partir de 1994, plus fort chez les femmes que chez les hommes.

Rappelons ici que le tournant des années 1980 est aussi marqué chez la plupart des agriculteurs de Magenche par le passage d'une à deux récoltes par an. 1984 était aussi l'année du développement rapide des plantations de thé. Ce tournant de l'histoire de la région exprime le passage progressif d'un système économique en grande partie fondé sur une agriculture de subsistance à un système plus diversifié, dans lequel cultures de rente et activités informelles jouent un rôle de plus en plus important. A la seconde rupture observée, 1994, on peut associer non seulement les facteurs démo-économiques qui contribuent à la diversification des activités pratiquées mais surtout le retour à une paix relative le long de la frontière Gusii-Maasai. Les conflits des années 1991-1993 ont ébranlé les pratiques économiques des ménages gusii

72. Voir Tableau 9-1, Annexe.

(interruption des locations en pays maasai, perte éventuelle d'une récolte de maïs, interruption des échanges et du petit commerce entre gusii et maasai, repli de la population sur les terres gusii,...) et le besoin de numéraire se fait sentir d'autant plus brutalement.

La croissance des activités informelles à Magenche, attestée par les résultats précédents, diffère probablement selon l'activité étudiée. On ne peut cependant pas considérer ici toutes les activités séparément les unes des autres. A ce stade, l'analyse part donc dans deux directions différentes. Il est possible d'une part de définir des groupes d'activités différentes et de comparer l'accès à ces groupes d'activités, et d'autre part d'étudier plus profondément les facteurs de l'accès au secteur informel en général.

Une typologie des pratiques informelles

Distinguons trois sous-groupes d'activités. Le premier rassemble les activités informelles qui ne demandent ni savoir-faire particulier, ni investissement. Le second est formé des activités qui requièrent un investissement de départ, et le troisième comprend les activités nécessitant un apprentissage spécifique.

Groupe 1 (sans investissement ni apprentissage particulier) :

Employé informel et non qualifié, activités décoratives ou sportives, fabrication de briques et de charbon, concassage de pierres, crochet et tricot, pêche, activités illégales, transports informels, faire paître le bétail

Groupe 2 (avec investissement) :

Toutes activités d'achat et de revente, gérance de moulin à grain, de salon de thé et de restaurant, industrie de la molasse

Groupe 3 (nécessitant une période d'apprentissage, et éventuellement, un investissement) :

Travail de la viande, du tissu, du cuir, du bois et des métaux, mécanique, artisanat, coiffure, médecine et pharmacopée

Sur les 615 individus enquêtés, 211 ont eu, au cours de leur vie, une activité informelle appartenant au premier groupe. Ces activités sont

celles qui sont pratiquées par les plus jeunes (moins de 15 ans) et connaissent de forts taux de démarrage entre 15 et 20 ans. Chez les individus plus âgés, elles continuent à faire des nouveaux adeptes à tout âge. Il est courant que les individus de 15 à 35 ans débutent dans une activité qui requiert un investissement de départ, mais c'est légèrement moins fréquent après 35 ans. Ces activités sont celles qui concernent la plus grande partie de la population interrogée : 204 individus, c'est-à-dire 33 % des personnes interrogées. En revanche, les activités qui nécessitent un savoir-faire particulier sont moins répandues que les autres, puisque seulement 70 personnes de l'échantillon de Magenche en ont exercée une, et débutent en grande partie entre 15 et 25 ans, et il est plus rare qu'elles soient pratiquées pour la première fois après 25 ans.

L'influence de l'âge et du sexe sur le calendrier de démarrage des activités informelles

Chez les femmes, l'accès aux activités informelles du groupe 3 est beaucoup plus limité que l'accès aux activités des deux premiers groupes. Chez les hommes en revanche, les trois types d'activités sont comparables. Dans les deux cas, ce sont les activités du premier groupe qui font le plus de nouveaux adeptes parmi les moins de 15 ans, et celles du deuxième groupe qui en font le plus à partir de 30 ans. Entre 15 et 30 ans, le secteur informel « technique » est le groupe qui attire le plus les hommes et le moins les femmes.

Si l'on compare l'accès à chacun des groupes d'activité pour les deux sexes, les hommes ont les mêmes probabilités de débiter dans des activités non qualifiées, ne nécessitant pas d'investissement, à tout âge à partir de 10 ans. Les femmes en revanche connaissent des risques beaucoup plus importants que les hommes de le faire, mais uniquement entre 15 et 25 ans. Pour les activités du groupe 2, les risques sont à peu près proportionnels entre les deux sexes : à partir de 15 ans, une femme a 2,5 fois plus de chances qu'un homme d'accéder à une activité informelle nécessitant un investissement de départ, aussi petit soit-il. Quant aux activités informelles techniques, les femmes ont des risques très faibles à tout âge d'en pratiquer une, alors que les hommes ont des risques beaucoup plus élevés d'y débiter entre 15 et 25 ans.

Au fil du temps, l'accès aux activités du groupe 1 s'est avéré de plus en plus probable pour les 15-25 ans. Avant 15 ans, il y a un léger écart entre les générations : les individus nés avant 1952 avaient des risques

plus forts que les autres d'entrer dans cette partie du secteur informel à un âge jeune. Ce phénomène est probablement lié au fait que, même si scolarité et activités lucratives sont souvent menées de front, la scolarisation prolongée a globalement repoussé l'entrée dans la vie active des membres des groupes d'années de naissance suivants. Après quinze ans, une personne née entre 1953 et 1967 a 3 fois plus de chances d'exercer pour la première fois une telle activité qu'une personne née avant 1952, et 2,4 fois moins qu'une personne née après 1968.

Débuter dans une activité nécessitant un capital pouvait avoir lieu, chez les personnes nées avant 1952, entre 18 et 21 ans (probablement dans le cas d'activités à très petite échelle) ou alors après 30 ans (dans ce cas, à partir de l'épargne réalisée au cours de plusieurs années de vie active). Pour les personnes du groupe d'années de naissance suivant, ces deux périodes se rejoignent, et le risque de démarrer dans une telle activité va croissant tout au long de la vie. Pour les individus nés après 1968, les risques sont encore plus forts, à tout âge. Pour conclure, il serait intéressant de distinguer dans cette étude les activités selon leur taille (par exemple, selon le capital investi dans une affaire), car il est probable que les comportements ont évolué différemment dans le cas d'activités marchandes itinérantes et dans le cas de commerces établis par exemple. Globalement, c'est après 20 ans que les groupes d'années de naissance se différencient significativement, une personne née entre 1953 et 1967 a alors 1,8 fois plus de chances d'exercer pour la première fois une activité du groupe 2 qu'une personne née avant 1952, et 2 fois moins qu'une personne née après 1968.

L'évolution au cours du temps de l'accès aux activités informelles de chaque groupe diffère selon le sexe. Pour les activités du groupe 1, elle est quasiment similaire pour les deux sexes : les risques sont plus forts chez les personnes nées après 1968, à partir de 15 ans pour les femmes et à partir de 10 ans pour les hommes. Néanmoins, les risques de débiter une telle activité avant 15 ans sont plus faibles chez les femmes nées après 1968 que chez leurs aînées. On peut attribuer cet écart à l'imprécision des dates et des âges fournis par les enquêtées, mais il peut aussi s'agir d'un effet secondaire de la scolarisation. Dans ce cas, on peut conclure que les femmes, encore moins que les hommes, ne concilient pas scolarité et activité informelle. Elles attendent la sortie du système scolaire pour entrer dans le secteur informel.

Dans le groupe 2, l'évolution est plus importante chez les femmes que chez les hommes. Les femmes nées après 1968 connaissent dès 15 ans

une probabilité de débiter une activité nécessitant un capital de départ, aussi petit soit-il, plus forte que leurs aînées. Chez les hommes, une véritable différence n'apparaît qu'au delà de 22 ans, et l'écart entre les générations est moins important que celui observé chez les femmes.

Dans le groupe 3, ce sont les hommes qui bénéficient d'un rajeunissement de l'accès aux activités informelles qualifiées. Les femmes nées après 1968 connaissent des risques légèrement supérieurs à leurs aînées d'avoir accès à une telle activité après 20 ans, mais ces probabilités sont toujours très faibles. Les hommes nés après 1968, en revanche, ont une probabilité d'y avoir accès plus forte que leurs aînés, et ceci plus tôt qu'eux.

Les trois groupes d'activités utilisés ici montrent des évolutions différentes. Débiter une activité informelle est de plus en plus probable pour les hommes comme pour les femmes, mais on a vu que les femmes demeurent rares dans le secteur des activités qui nécessitent un savoir faire particulier. Pour les deux sexes, le cumul d'activités informelles est courant, et on peut se demander si l'accès à des activités plus qualifiées, ou à des activités nécessitant un apport de numéraire, dépend de la pratique préalable d'une activité informelle sans investissement ni savoir-faire particulier. C'est ce qui est étudié dans la partie suivante.

La pratique des activités informelles sans investissement ni apprentissage spécifique

Dans un premier temps, on peut distinguer les activités du groupe 1 de celles des deux autres groupes, qui nécessitent un capital ou une compétence particulière. On peut s'attendre à ce que l'entrée dans le secteur informel se fasse de manière progressive, en débutant par une activité à petite échelle, sans investissement de départ (typiquement, de la vente directe de produits agricoles ou du travail domestique), et en réinvestissant une partie des profits dans une activité nécessitant un capital par exemple, ou dans une formation menant à une activité du groupe 3.

Nous considérerons donc ici que si un individu commence à pratiquer plusieurs activités appartenant à des groupes différents au cours de la même année, l'activité du groupe 1 a lieu avant les autres. On peut vérifier la validité de cette hypothèse.

D'une part, chose prévisible, le fait d'avoir déjà exercé une activité

des groupes 2 et 3 est un frein permanent au démarrage d'une activité du groupe 1. On conçoit très bien que ces activités soient plus bénéfiques que celles qui ne requièrent ni mise de fond, ni savoir faire, et qui sont donc développées à petite échelle uniquement. D'autre part, le fait d'avoir déjà pratiqué une activité du groupe 1 n'augmente les risques de se lancer dans une activité des groupes 2 et 3 qu'après 35 ans. Entre 20 et 35 ans, la probabilité de débiter dans une activité des groupes 2 et 3 est indépendante de l'exercice préalable d'une activité du groupe 1. Avant 20 ans, les risques sont plus forts de débiter directement dans le secteur informel par une activité des groupes 2 et 3 que d'en pratiquer une après une activité du groupe 1.

Alors que les nouvelles entrées dans les deux parties du secteur informel sont liées avant 20 ans, il y a une dépendance unilatérale entre 20 et 35 ans, quand la probabilité de pratiquer pour la première fois une activité ne requérant ni savoir faire ni capital est limitée par l'exercice préalable d'une activité plus qualifiée ou nécessitant un capital, mais la probabilité d'exercer une de ces dernières activités ne dépend aucunement du fait que l'on a pratiqué avant une activité informelle plus rudimentaire. On trouve presque la dépendance inverse au delà de 35 ans, âge à partir duquel le risque de pratiquer pour la première fois une activité nécessitant un investissement de départ est accru par l'exercice préalable d'une activité à plus petite échelle, et le risque d'avoir pour la première fois une activité ne requérant ni capital ni savoir-faire est légèrement supérieur pour les individus qui ont déjà connu une activité plus complexe que pour ceux dont c'est la première activité informelle.

Les activités informelles pratiquées par la population de Magenche sont diverses et dépendent les unes des autres dans les trajectoires individuelles. Trois profils d'acteurs se distinguent. Les activités que l'on peut débiter du jour au lendemain, à toute petite échelle, constituent une alternative à l'agriculture pour les habitants de Magenche à tout âge. Chez les femmes, leur existence est ancienne mais leur développement récent. Les personnes qui pratiquent des activités nécessitant un investissement sont souvent tributaires de la disponibilité d'argent dans le ménage, cette configuration est plus fréquente après la pratique d'activités du premier groupe, qui rapportent moins mais ne nécessitent pas ou peu d'apport en numéraire. Les personnes qui pratiquent des activités après un apprentissage spécifique le font généralement relativement tôt dans leur vie, avant 35 ans. Voyons maintenant de manière plus détaillée les facteurs qui influencent l'accès à une activité informelle pour les hommes et les femmes.

Des trajectoires qui diffèrent beaucoup selon le sexe

Nous avons pu déjà remarquer dans les parties précédentes que les caractéristiques des activités informelles pratiquées par les femmes, ainsi que le moment auquel elles débutent une activité informelle, sont différents des résultats obtenus pour les hommes. Nous allons donc voir ici de manière plus détaillée les facteurs de l'accès aux activités informelles chez les femmes (1), avant d'étudier le cas des hommes (2).

L'entrée des femmes dans le secteur informel

Si certaines commencent à pratiquer leur première activité informelle très jeunes, vers 10 ans, c'est surtout entre 15 et 20 ans que les jeunes femmes connaissent leur première expérience dans ce domaine. Celles qui n'ont pas exercé d'activité informelle avant 20 ans débutent en proportion constante à chaque âge (mais plus faible qu'avant 20 ans) jusqu'au delà de 50 ans.

Avant 15 ans, ce sont surtout les jeunes femmes nées avant 1952 qui ont les risques de débiter dans le secteur informel les plus forts. Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, il est probable que ce recul de l'âge à la première activité informelle soit lié à la scolarisation. Il est remarquable qu'une différence n'apparaisse qu'entre les deux groupes d'années de naissance les plus anciens. On peut en déduire qu'il ne s'agit pas forcément d'un effet de la durée croissante de la scolarité des filles (auquel cas l'effet serait encore perceptible entre les deux groupes d'années de naissances les plus récents, puisque la durée de la scolarité des femmes a continué à s'accroître pour ces deux groupes), mais simplement du fait qu'elle existe.

A partir de 15 ans, les tendances s'inversent, et ce sont les femmes nées le plus récemment qui ont la plus grande probabilité de débiter dans leur première activité informelle. Pour aller plus loin dans l'analyse statistique de ce phénomène, il est nécessaire ici de limiter l'analyse aux

femmes de plus de 15 ans qui n'ont pas encore eu d'activité informelle⁷³. Cela restreint l'effectif de l'échantillon sur lequel porte l'analyse à 285 femmes.

...à partir de 15 ans

L'étude de l'effet de la période de conjoncture sur l'entrée dans le secteur informel des femmes donne des résultats similaires à ceux obtenus pour les deux sexes réunis⁷⁴ : les nouveaux membres sont de plus en plus nombreux depuis le milieu des années 1980. Les risques de débiter dans une activité informelle en 1997 sont 4 fois plus forts qu'au début des années 1980, et 2 fois plus forts qu'au début des années 1990. Encore une fois, il est préférable de coupler les périodes de conjoncture aux groupes d'années de naissance, les périodes pertinentes étant différentes selon l'année de naissance de la personne considérée. Ainsi un modèle multiplicatif donne des résultats plus précis et de meilleure qualité que le modèle additif précédent. Les femmes nées après 1968 connaissent au cours de leur vie une probabilité de plus en plus forte d'entrer dans le secteur informel, et ce risque est toujours plus élevé que celui des femmes nées avant 1967.

Les femmes dont le père possédait le moins de terre sont 1,4 fois plus susceptibles que les autres d'entrer rapidement dans le secteur informel⁷⁵. Peut-être sont elles plus sollicitées par leurs parents pour rapporter des revenus au sein du ménage, ou bien est ce le signe d'une entrée en union plus précoce ou d'une scolarisation moins longue que les autres.

Dans un modèle additif où l'on étudie les effets de la superficie des terres paternelles et du groupe d'années de naissance, le premier groupe de caractéristiques n'est plus significatif : l'effet obtenu sur la figure est en fait dû à la décroissance des superficies possédées au cours du temps.

L'étude de l'effet des caractéristiques biographiques liées à la vie matrimoniale des femmes apporte aussi des résultats : une femme qui vit en union a 1,6 fois plus de chances d'entrer dans le secteur informel qu'une autre qui n'a jamais vécu en union⁷⁶. Une femme pour laquelle

73. Les modèles à risques proportionnels utilisés habituellement ne sont pas adaptés ici, puisque les probabilités de connaître l'événement étudié ne sont pas proportionnelles pour les différentes modalités de la variable décrivant l'année de naissance sur la totalité de la trajectoire. En revanche, elles le sont à partir de 15 ans, ce qui permet de développer l'analyse à partir de cet âge.

74. Voir Tableau 9-2, Annexe.

75. Voir Tableau 9-3, Annexe.

76. Voir Tableau 9-4, Annexe.

une partie au moins de la compensation matrimoniale a été versée a 1,7 fois moins de chances qu'une autre de débiter dans le secteur informel. Comme ces deux événements (première entrée en union, premier paiement de la compensation matrimoniale) se déroulent dans cet ordre pour toutes les femmes interrogées à Magenche, il est possible de découper les trajectoires matrimoniales en trois périodes : avant la première union, de la première entrée en union au premier paiement et après le premier paiement. On voit que c'est la période intermédiaire qui se démarque nettement des deux autres, puisqu'une femme en union, mais pour laquelle rien n'a encore été donné, a 2 fois plus de chances d'avoir une première activité informelle qu'une autre. La précarité de sa situation matrimoniale est donc un élément déterminant dans ses choix professionnels.

On a pu constater le recul de l'âge d'entrée dans le secteur informel chez les femmes, de pair avec l'universalisation de la scolarisation. Or si l'on cherche l'effet de la scolarisation sur l'exercice de la première activité informelle, on obtient un effet positif. L'entrée dans le secteur informel pour une jeune fille est deux fois plus probable une année où elle a été scolarisée en primaire qu'une année où elle n'a pas été scolarisée du tout⁷⁷. En fait, il faut replacer cette information dans le contexte de la scolarisation féminine en milieu rural gusii : les jeunes filles n'achèvent pas systématiquement leur année scolaire, en particulier la dernière année où elles fréquentent l'école. Si l'on sépare la dernière année en primaire ou en secondaire du reste de la scolarité, on obtient l'effet inverse. Globalement, en début de scolarité, une jeune fille a presque 10 fois moins de chances d'entrer dans le secteur informel que l'année où elle termine sa scolarité. De plus, les jeunes filles en cours de scolarité secondaire ont moins de chances de débiter dans le secteur informel que les jeunes filles en cours de scolarité primaire au delà de 15 ans, peut-être parce que ces dernières, en retard par rapport à l'âge normal de scolarisation en primaire, sont aussi en fin de parcours scolaire.

Lorsque l'on regroupe les paramètres significatifs dans un même modèle, seuls restent significatives les périodes de conjoncture et l'année de fin de scolarité⁷⁸. Ce sont des variables dépendant du temps, ce qui signifie qu'une femme connaît des risques différents, tout au long de sa vie, de pratiquer une première activité informelle. Une jeune femme née

77. Voir Tableau 9-5, Annexe.

78. Modèle semi-paramétrique, voir Tableau 9-6, Annexe.

en 1980 qui interrompt ses études en 1996 a 15 fois plus de chances de pratiquer sa première activité informelle qu'une autre, née en 1960, n'en avait à 16 ans, alors qu'elle n'était déjà plus scolarisée depuis longtemps. Si une jeune femme née au cours des années 1970 interrompt sa scolarité en 1995, elle a 26 fois plus de risques d'entrer dans le secteur informel à ce moment-là qu'elle n'en avait en 1989, alors qu'elle était encore scolarisée.

L'entrée en union n'apparaît pas dans le modèle global. L'effet apparent de cette caractéristique cachait en fait l'effet plus important de la fin de la scolarité. Beaucoup de femmes en effet entrent en union juste après avoir quitté l'école, certaines interrompent même leur scolarité pour entrer en union, par exemple dans le cas d'une grossesse précoce. Dans les trajectoires individuelles des femmes, c'est la fin de la scolarité qui est le moment important pour l'accès aux activités informelles.

...à partir de l'entrée en union

Cependant l'union marque une rupture forte dans la vie de la femme. Si cette rupture semble peu marquée sur le plan professionnel, elle l'est sur le plan social et résidentiel, puisque l'entrée en union est indissociable de l'emménagement de la jeune femme chez son conjoint, et de la prise en charge de rôles nouveaux pour elle. Il est donc pertinent d'analyser de plus près cette apparente continuité professionnelle. Pour cela, on peut étudier la première activité informelle après l'entrée en union, et rechercher par exemple l'effet de l'exercice préalable d'une autre activité, ou de facteurs spécifiquement liés au nouveau lieu de vie et aux nouveaux rôles de la femme.

Parmi les 259 femmes qui ont déjà vécu en union, 47 (18 %) ont eu une activité informelle l'année de leur entrée en union. Ensuite la proportion de femmes qui ont leur première activité informelle après leur première année en union est à peu près constante au cours des 20 premières années qui suivent celle-ci, puis légèrement décroissante.

48 femmes seulement avaient déjà eu une activité informelle avant l'entrée en union. Les risques semblent à peu près équivalents dans les deux cas, mais une différence importante est causée par les activités informelles de l'année de l'entrée en union : parmi les 48 femmes qui avaient déjà eu une activité informelle, 18 en ont une dès le début de leur union, alors que parmi les 211 autres femmes, seulement 29 sont dans ce cas. Une femme qui a déjà eu une activité informelle avant a presque 3 fois plus de chances qu'une autre d'en avoir une au moment de son entrée

en union. La plupart du temps, il n'y a pas de rupture : l'activité informelle pratiquée dans le nouveau cadre, géographique et économique, de la vie en union est la même que celle pratiquée juste avant au domicile des parents. Par la suite, les risques sont plus faibles, et comparables pour les femmes qui ont déjà eu une activité informelle et pour celles qui n'en ont jamais eu.

Il est aussi intéressant de chercher l'effet de la superficie cultivée par la femme sur la pratique d'une éventuelle activité informelle en plus de son travail agricole. Pour cela, nous disposons de la date à laquelle le jeune ménage obtient un accès direct à la terre (héritage, allocation, ou achat) et des superficies possédées par le beau-père avant cette date et par le conjoint après. Les achats de terre étant rares, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, on peut estimer la superficie cultivée par la femme avant l'allocation ou l'héritage par celle qu'elle obtient à cette occasion : en d'autres mots, la somme de travail qu'elle fournit sur les terres de sa belle famille est proportionnelle à la part qu'elle en reçoit. Avec cette hypothèse, les femmes qui cultivent le moins de terre ont une activité informelle plus rapidement que les autres : les risques sont particulièrement plus forts dans les cinq premières années d'union, où une femme qui cultive moins d'une acre de terre a presque 2 fois plus de chances d'avoir une activité informelle qu'une autre. Le fait d'avoir accès à la terre directement a aussi une influence positive sur l'entrée dans le secteur informel : une jeune femme dont le conjoint a hérité de terre à 1,5 fois plus de chances qu'une autre d'entrer dans le secteur informel.

Cette fois, le fait que la compensation matrimoniale ait été payée, au moins en partie, a un effet significatif sur la première activité informelle après l'entrée en union : les femmes qui ont fait l'objet d'un premier versement au moins ont 1,5 fois moins de chances que les autres d'entrer dans le secteur informel après cela.

Le comportement des adventistes n'est pas significativement différent de celui des catholiques.

Les femmes nées avant 1952 ont presque 6 fois moins de risques d'avoir une activité informelle après leur union que celles nées après 1968, et celles du groupe intermédiaire en ont presque 3 fois moins que ces dernières. Pour les femmes nées avant 1967 et celles nées après 1968, les risques d'avoir une activité informelle dès l'entrée en union sont plus de 2,5 fois plus élevés pour celles qui ont déjà pratiqué une activité informelle avant que pour celles qui n'en ont jamais pratiqué. Comme précédemment, on peut associer les périodes de conjoncture aux groupes

d'années de naissance et on obtient des résultats tout à fait similaires à ceux de l'étude de l'âge d'entrée dans le secteur informel⁷⁹.

L'effet du niveau d'instruction sur la pratique d'une activité informelle après l'entrée en union n'a quasiment pas d'effet significatif, à part l'année de l'entrée en union : les femmes qui ont été scolarisées en secondaires ont 2,3 fois plus de chances que les autres d'avoir une activité informelle juste après l'entrée en union.

Comme la culture du thé nécessite beaucoup de main-d'œuvre, et prend beaucoup de temps aux femmes et éventuellement aux enfants, il est légitime de se demander si elle n'a pas un effet négatif sur la pratique d'une activité informelle par la femme. Mais l'enquête montre le contraire : dans un ménage où du thé est cultivé, une femme a 1,6 fois plus de risques qu'une autre d'avoir une activité informelle⁸⁰. L'effet de la possession de thé est probablement un effet conjoncturel : comme les activités informelles, la culture du thé s'est développée à Magenche à partir du milieu des années 1980. La possession de caféiers, datant chez la plupart des ménages d'une période plus ancienne, n'entraîne d'ailleurs pas de différence significative entre les femmes.

Comme la plupart des caractéristiques sont significatives au moment de l'entrée en union, mais ne le sont plus à partir de quelques années de vie conjugale, il n'est pas possible de conclure cette étude par un modèle semi-paramétrique, comme dans les autres sections de ce travail. On a d'ailleurs vu qu'un modèle à risques proportionnels n'aurait pas été adapté à la situation. Si les cas étaient plus nombreux, on pourrait au moins départager les effets des différentes caractéristiques sur la pratique d'une activité informelle au moment précis de l'entrée en union, mais vu le petit effectif de femmes sur lequel nous travaillons ici, cela nous amènerait à des conclusions peu assurées.

L'union ne joue donc un rôle dans l'entrée des femmes dans le secteur informel qu'au cours des premières années de vie de couple. Mais les facteurs qui interviennent positivement (petites parcelles, culture du thé, ...) demeurent fortement liés à la conjoncture. Le développement des activités informelles féminines touche donc de front la totalité de la population de Magenche à partir du milieu des années 1980.

79. Voir Tableau 9-7, Annexe.

80. Voir Tableau 9-8, Annexe.

L'entrée des hommes dans le secteur informel

165 hommes sur les 291 interrogés ont déjà eu une activité informelle au cours de leur vie. L'accès des hommes aux activités informelles présente des caractéristiques différentes de celui des femmes. En effet, la proportion d'hommes qui s'engagent dans une activité informelle croît progressivement de 5 à 30 ans. Au delà de 30 ans, la proportion d'hommes qui entrent dans le secteur informel à chaque âge diminue progressivement.

Le risque d'avoir une première activité informelle est 1,8 fois plus fort pour un homme né après 1968 que pour un homme né avant 1967⁸¹. Comme pour les femmes, les activités du secteur informel ont commencé à croître au milieu des années 1980. Avant 1984, un homme avait 3,3 fois moins de chances de débiter dans une activité informelle qu'au moment de l'enquête. L'implication de plus en plus importante des hommes dans le secteur informel a été continue et progressive pour les hommes des deux groupes d'années de naissance, depuis 1984.

Il n'y a pas de différence de comportement professionnel en fonction de la religion ou du rang de naissance de l'individu. En revanche, le fait que le père soit polygame a un effet positif sur l'accès au secteur informel de ses fils avant 12 ans, et négatif au-delà de 12 ans. Après 15 ans par exemple, le risque d'entrer dans le secteur informel est 1,5 fois plus fort pour les hommes dont le père n'est pas polygame. Pour intégrer cette caractéristique dans un modèle semi-paramétrique, il faudra au minimum limiter l'étude aux hommes de plus de 12 ans, afin de ne pas enfreindre l'hypothèse des risques proportionnels.

Les hommes dont le père possède le moins de terre en pays gusii ont des risques plus élevés que les autres d'entrer rapidement dans le secteur informel. Par exemple, ceux dont le père possède moins de 3 acres ont 1,5 fois plus de chances que les autres de pratiquer une activité informelle. Il s'agit là d'un effet lié à la diminution des superficies possédées au cours du temps : comme nous le montre la covariance de ces deux groupes de caractéristiques, la superficie des terres paternelles et l'année de naissance de l'individu sont fortement corrélées. Ainsi, si l'on étudie séparément chacun des groupes d'années de naissance considérés, la superficie des terres du père n'a plus d'incidence significative sur

81. Voir Tableau 9-9, Annexe.

l'accès au secteur informel.

Le fait d'avoir déjà vécu hors de la campagne gusii a un effet positif fort sur l'entrée des hommes dans le secteur informel : les hommes dans ce cas ont 2,7 fois plus de chances que les autres de débiter une activité informelle⁸². Le fait d'être en migration, en revanche, n'a pas d'incidence sur l'arrivée de la première activité informelle. Les hommes qui ont vécu ailleurs qu'en pays gusii rural moins d'une année ont un comportement légèrement différent de celui des migrants à plus long terme : ils ont 1,5 fois plus de chances d'avoir une activité informelle que ces derniers. Pour résumer ces informations, les hommes qui sont le plus susceptibles de développer des activités informelles sont ceux qui ont vécu loin de chez eux. Parmi ceux-là, ce sont ceux qui n'y ont vécu que quelques mois qui peuvent revenir à Magenche et se lancer dans une activité informelle.

Comme pour les femmes en union, la présence de plantation de thé dans le ménage où vit un homme de plus de 15 ans a un effet positif sur son accès aux activités informelles. Encore une fois, il s'agit probablement d'un effet de conjoncture.

Avoir la responsabilité directe d'une terre en pays gusii a un effet positif sur la première activité informelle : les hommes qui ont hérité de terre ou à qui on a alloué une parcelle ont 1,7 fois plus de chances que les autres de débiter dans le secteur informel. La superficie de la parcelle n'a en revanche pas d'influence sur la première pratique d'une activité informelle.

La scolarisation a un effet comparable à celui déjà obtenu chez les femmes. C'est en effet l'année de sortie de l'école qui est un moment privilégié pour les débuts dans le secteur informel : cette année là, un homme a presque 5 fois plus de chances de connaître sa première activité informelle que les années suivantes, et presque 8 fois plus qu'un autre, scolarisé en secondaire⁸³.

Ce sont les hommes qui ont un emploi privé ou public qui sont le moins susceptibles de débiter une activité informelle : ils ont presque 3 fois moins de risques de le faire que quelqu'un qui n'a pas d'autres occupation que l'agriculture. Les étudiants ont 2,4 fois moins de risques qu'un agriculteur d'avoir une première activité informelle, ce qui confirme ce que nous venons de voir dans le cadre de la scolarisation :

82. Voir Tableau 9-10, Annexe.

83. Voir Tableau 9-11, Annexe.

c'est après la sortie de l'école que les expériences dans le secteur informel débutent.

Dans le but d'obtenir un modèle global de l'accès aux activités du secteur informel, on peut dans un premier temps se limiter aux hommes de plus de 15 ans, afin de prendre en compte des facteurs comme la polygamie du père de l'individu, qui ne sont acceptables dans un modèle à risques proportionnels qu'à partir de l'adolescence. Or ces caractéristiques ne sont plus significatives une fois associées aux autres, on peut donc, pour avoir une vision plus complète de l'accès au secteur informel, faire porter le modèle sur l'ensemble des hommes, et ne plus prendre en compte ces facteurs limitatifs. Seuls interviennent les périodes de conjoncture et les années de naissances, le fait d'avoir séjourné en dehors de la campagne gusii et l'activité principale. Ce sont des caractéristiques dépendant du temps. Ainsi un homme connaît, au cours de sa vie, des risques très différents de pratiquer une activité informelle pour la première fois, selon la période qu'il traverse, selon son expérience migratoire, et sa situation professionnelle.

Un jeune homme né en 1970 et sans emploi en 1988, qui n'a jamais vécu ailleurs qu'à Magenche, a plus de 20 fois moins de chances de débiter une activité informelle qu'un autre jeune homme né en 1978, qui a passé 1 an à Nairobi chez un oncle au cours de son enfance et qui interrompt ses études secondaires en 1995⁸⁴. Un petit fonctionnaire a plus de 7 fois moins de chances de connaître sa première activité informelle dans les années 1970 qu'un agriculteur à la fin des années 1990.

Etudier la première activité informelle après l'entrée en union ne présente pas autant d'intérêt chez les hommes que chez les femmes. Cela ne permet pas de prendre en compte de nouvelles caractéristiques, puisque l'entrée en union ne va pas de pair avec d'autres changements majeurs chez l'homme. Dans le cas des hommes, s'il est intéressant de prendre comme référence un autre événement que la naissance, c'est probablement l'accès à la terre qui est le moment le plus marquant et le plus décisif de la vie. En l'occurrence, étudier la première activité informelle d'un individu après l'accès à la terre permet de prendre en compte, par exemple, le fait que cette personne loue de la terre ou non en pays maasai. Mais cela n'a pas d'incidence sur les activités informelles.

84. Voir Tableau 9-12, Annexe.

Chez les hommes comme chez les femmes, ce sont la conjoncture et la scolarisation qui sont les traits marquants de cette étude de l'entrée dans le secteur informel. Il semble que les activités informelles soient de plus en plus incontournables pour les jeunes, et que leur accès ne soit repoussé que par la scolarisation. Chez les hommes, deux autres caractéristiques apparaissent. D'une part, les personnes bénéficiant d'un emploi sont moins susceptibles que les autres de connaître leur première activité informelle. D'autre part, les hommes qui ont déjà vécu loin de chez eux ont une propension plus grande à s'investir dans le secteur informel. Ce sont les migrants de retour qui participent activement au dynamisme économique de Magenche.

Le straddling comme mode de vie, la guerre comme alternative économique, ou le maintien de la tension frontalière

Le développement des activités informelles chez les hommes et les femmes à Magenche est principalement lié à la conjoncture économique. En réaction à la pression démographique croissante, une partie de la population diversifie ses activités et ses sources de revenus localement, par la pratique d'une activité informelle. Deux moments clefs se distinguent dans cette étude, le milieu des années 1980 et le milieu de la décennie 1990, au cours desquels ce phénomène s'est accéléré. L'hétérogénéité des activités pratiquées mérite un regard attentif. Certaines, à la portée de tous, ne rapportent presque rien, d'autres sont de véritables métiers. Alors que ces dernières sont généralement le produit d'un projet professionnel qui implique un séjour d'apprentissage parfois loin de la région d'origine, les premières sont des alternatives économiques ad hoc pour faire face aux besoins du moment.

Dans le développement des activités informelles à Magenche dès le milieu des années 1980, on peut lire l'effet de la pression foncière et des limites économiques à la diversification agricole. Mais on peut aussi y voir l'apport direct et indirect des migrants qui reviennent de force au début des années 1990. La relation entre migration, retour et développement de l'économie locale est ici illustrée. Le repli des migrants sur les terres déjà densément peuplées de Magenche conforte dans l'idée que le dynamisme des activités informelles locales ne tire pas seulement ses sources de la pression démographique, mais aussi d'un savoir faire acquis ailleurs. Ainsi les conflits jouent sur la vie économique locale en deux sens : ils la contraignent mais aussi, de manière directe, contribuent à la développer.

Mais ce dynamisme est-il suffisant pour combler les besoins de la totalité de la population ? Au moment où ces données étaient recueillies, au cours de la deuxième période de conflits des années 1990, alors que le domaine foncier était brutalement limité aux terres situées du côté gusii de la limite administrative, la croissance des activités économiques locales suivait son cours. Il y avait un décalage réel entre les besoins de la population, pour conserver son niveau de vie d'avant les conflits, et les opportunités locales du moment. Le régime démographique alors encore élevé dans beaucoup de ménages ne faisait probablement qu'accentuer ce décalage. D'où la reconversion observée dans de nouvelles activités liées justement aux conflits. La fabrication et la vente d'armes deviennent des sources de revenus conséquentes pour certains, qui de fait contribuent à pérenniser la tension le long de la limite administrative ; les réfugiés restent sur place, ce qui installe dans un temps plus long que prévu une situation de pression sur les ressources... Le nouveau secteur d'activité ainsi développé, tout en jouant un rôle social important⁸⁵, engendre des difficultés à ré-instaurer la paix dans la région et à se reconvertir économiquement en cas de fin des conflits. En 2003, après l'élection de Mwai Kibaki à la présidence, et les mesures annoncées, le calme est revenu dans la région et la reprise des activités gusii en pays maasai a pu compenser le désengagement économique du secteur de la guerre.

85. Les hommes en perte de statut en pays gusii (Silberschmidt, 1995, 1999), auraient ils trouvé dans les conflits le moyen de justifier de leur existence ?

Conclusion

Dans les années 1980, la population de Magenche vit des transformations importantes. Dans l'ensemble du pays, la compétition pour la terre est de plus en plus vive, et les opportunités économiques dans les secteurs privé et public stagnent. C'est dans les années 1980 que la densification d'une population encore en grande partie agricole, sur des terres limitées, entraîne de manière visible des changements majeurs dans les modes de vie locaux : passage d'une récolte par an à deux ou plus, essor des locations de terre en pays maasai, développement des migrations vers les zones d'emploi agricole et les petites villes. Mais les conflits des années 1990 perturbent l'accès aux ressources à l'extérieur du pays gusii et restreignent la population de Magenche et ses migrants aux terres locales. Les migrations se réorientent au sein même du pays gusii et vers les grandes villes, les activités informelles se développent, les conflits modifient l'économie locale, qui elle même contribue à les entretenir. Les années 2000 sont marquées par un relatif retour au calme, suite à l'élection de Mwai Kibaki fin 2002. Cette phase de perturbation que constituent les années 1990 dans un ensemble de processus déjà rapides, mais plus profonds, soulève des questions qu'il est temps d'aborder ici. Le pays gusii connaît-il une crise économique ? Quel avenir pour la population locale ? Quelles ont été les relations entre la montée de la violence à Magenche et la densification rapide de la population ? Rassemblons dans un premier temps les éléments apportés par cette étude avant d'aborder ces questions.

Une pression démographique croissante dans un cadre politico-économique contraignant

La croissance démographique rapide que connaît la région de Magenche trouve ses racines dans différents phénomènes. Parmi eux, on peut citer un terroir d'une exceptionnelle fertilité ainsi qu'un bassin d'emploi et de terres de proximité (le pays maasai). Jusqu'à la fin des années 1980, ces caractéristiques locales, alliés à l'ouverture du pays gusii vers le reste du Kenya, par le biais de migrations de courte durée, mais quasiment universelles, ont permis le maintien d'un régime démographique exceptionnel. Les conflits des années 1990 ramènent les Gusii dans leur situation d'avant 1970, sur les terres du district de Kisii. Ce repli est particulièrement sensible le long de la limite administrative du Trans Mara, où se situe Magenche, car cette limite retrouve le caractère imperméable qu'elle avait depuis sa création, jusqu'au début des années 1970. Aussi le cadre politico-territorial s'imprime-t-il fortement sur les trajectoires des Gusii.

La montée du phénomène migratoire

Les trajectoires des habitants de Magenche montrent des migrations courantes chez les hommes, et de courte durée en moyenne, ce qui explique qu'elles soient mal perçues dans les statistiques nationales. Les femmes partent moins, elles restent les garantes de la terre et des droits de leurs enfants lorsque les hommes sont absents. Les lieux de destination diffèrent selon la période de la vie (enfance, âge adulte) et le sexe. Les filles sont plus facilement placées que les garçons dans l'enfance, et leurs nouveaux lieux de résidence restent proches du domicile parental. A l'âge adulte, les hommes migrent beaucoup plus que les femmes, et ces migrations, qui étaient avant les années 1990 caractérisées par une forte proximité de leur lieu d'origine, se sont réorientées vers les grandes villes

éloignées de Kisii.

Les années 1980 sont marquées par la croissance de l'émigration gusii. Si les départs sont de plus en plus précoces, la durée des séjours reste équivalente. On ne peut décidément pas parler d'exode rural à Magenche, où les expériences des migrants qui ont passé quelques mois de leur vie en ville, dans des conditions bien moins bonnes que tout ce qu'ils avaient connu auparavant, les découragent de récidiver. Dans ce sens, des villes comme Nakuru ou Eldoret, dans la province de la Vallée du Rift, sont plus attirantes aux yeux des Gusii que Nairobi, Kisumu ou Mombasa : les conditions de vie y sont meilleures, et le dynamisme économique semble prometteur. Ce sont cependant vers les villes les plus grandes que se réorientent les flux migratoires dans les années 1990.

Même si le séjour en migration n'est pas toujours associé à un souvenir positif, on peut s'attendre à ce que l'expérience de la migration apporte localement une modification des attitudes. Par exemple, les migrants de retour sont pour beaucoup dans l'explosion d'activités informelles qui a eu lieu à Magenche depuis le milieu des années 1980. Si l'épisode migratoire n'est pas toujours une période heureuse, elle entraîne parfois un esprit d'entreprise, un dynamisme économique qui se développent localement. Certains ont acquis un certain savoir-faire en migration, voire de quoi investir dans une petite affaire, d'autres ont simplement compris que leur objectif était de survivre à Magenche ou dans les localités gusii voisines, et non de trouver un emploi en migration.

La mobilité de la population de Magenche dépend essentiellement des contacts dont bénéficient les ménages en dehors de la zone d'étude. Ainsi, lorsque les relations avec la belle famille sont bonnes, ils peuvent bénéficier d'opportunités économiques là où elle est implantée. Il en est de même pour tout parent bénéficiant d'un emploi urbain. La plupart des hommes de Magenche ont passé plusieurs années de leur vie en migration, en particulier sur les plantations de thé de la région de Kericho, mais rares sont ceux qui ont vécu plus de quelques années loin de Magenche. Hormis l'élite, dont les membres peuvent bénéficier d'un emploi stable en milieu urbain, les migrants sont généralement attirés par les zones proches de Magenche, au sein desquelles ils ont des contacts de longue date.

Des locations de terre en pays maasai qui permettent de ne pas changer de mode de vie

Si les migrations sont aussi limitées, c'est certainement en partie lié au fait que Magenche a longtemps bénéficié de ressources foncières par la proximité du pays maasai. Comme ailleurs le long de la frontière Gusii / Maasai, il est possible de louer de la terre de l'autre côté de la limite administrative. Cela touche surtout la population la plus proche de la frontière, mais aussi certains ménages qui habitent jusqu'à 5 km à l'intérieur des terres. Ces locations ralentissent l'arrivée de la crise économique, liée à la diminution progressive de la taille des parcelles du côté gusii. Les gens louent de plus en plus loin de chez eux, parfois au point de bivouaquer sur place en période de travaux agricoles, ou de vivre sur ces terres lorsque c'est possible. Mais les superficies louées sont limitées, et les locations sont sujettes aux changements d'humeur des propriétaires fonciers maasai.

Globalement, les locations de terre permettent d'augmenter de manière conséquente les superficies cultivées. Le pays maasai constitue en quelque sorte le grenier du pays gusii, dont les terres sont en partie consacrées aux cultures de rente. Mais louer de la terre en pays maasai n'a pas d'influence sur les comportements démographiques des individus et des ménages. Le travail agricole étant en grande partie fourni par les femmes, la location de terres maasai n'empêche pas un homme de partir en migration ou de pratiquer d'autres activités que l'agriculture. Ceux qui louent les plus grandes superficies en pays maasai ont généralement aussi du thé ou du café, les principales cultures de rente de la région, sur les terres dont ils ont hérité en pays gusii. L'apport de ces terres maasai est une des multiples facettes de la diversification planifiée des ressources. En revanche, contrairement aux précédents, les ménages les moins bien dotés en terre du côté gusii sont très fortement tributaires de ces terres maasai, et de ce fait subissent de plein fouet les conflits des années 1990.

La diversification des cultures et des activités pallie le manque de terre

La culture du thé et du café est pour de nombreux hommes une source de revenus réguliers. Pour les femmes et les enfants, il s'agit surtout d'un surcroît de travail quotidien. Si les nouvelles plantations étaient nombreuses au milieu des années 1980, après l'ouverture de l'usine de la KTDA à Tendere, le mécontentement général se fait sentir dès la fin des années 1980. Le risque de planter du thé ou du café, chez les ménages qui n'en possèdent pas, décroît et oscille, et le nombre de plants est de plus en plus limité. La réduction de la taille des parcelles, la précarité économique de la population liée à la conjoncture politique, et le délabrement des filières des cultures de rente chez les petits producteurs du pays sont à la source de cette baisse d'intérêt. En parallèle avec les cultures de rente, des activités informelles se développent à Magenche.

Les femmes, encore plus que les hommes, s'illustrent dans le secteur informel. Si l'argent gagné grâce aux cultures de rente est souvent reçu et gardé par leur conjoint, la pratique d'une activité informelle permet en général aux femmes d'acquérir de l'argent sans devoir rendre de compte à leur conjoint. Si les hommes pratiquent en général des activités qui nécessitent un savoir-faire particulier ou un apprentissage, la plupart des femmes rentrent dans l'informel par la vente de produits agricoles. La pluriactivité est considérée comme une sécurité, pour ne pas dire une nécessité. Les activités les plus courantes du secteur informel à Magenche restent le commerce du grain et du bétail et les activités illégales. Les échanges régionaux se développent de plus en plus, bien que la population de Magenche soit encore bien à l'écart de l'axe Kisumu – Kisii – Nairobi – Mombasa, en raison de l'état des pistes qui la relie au réseau routier goudronné.

De toutes les activités recensées à Magenche, celle dont l'évolution a la plus grande ampleur est la scolarisation. Si la pratique d'une activité informelle n'induit pas de comportement significativement différent de celle d'une activité salariée ou de l'agriculture, la scolarisation de plus en plus longue des jeunes hommes et des jeunes filles, a en revanche une influence notable sur beaucoup de phénomènes. Chez les femmes, elle

retarde la première naissance et l'entrée en union. Chez les hommes, elle retarde aussi l'accès individuel aux terres paternelles. C'est un facteur positif de la mobilité des jeunes hommes, qui émigrent souvent pour leurs études en secondaire.

Ce dynamisme des activités informelles locales doit être mis en rapport avec les densités de population. Sans la densité, il n'y aurait pas localement de marché pour les produits et les services. Dans l'ancienne réserve gusii, les densités de population en milieu rural, comprises dans la plupart des divisions administratives entre 500 et 1000 hb/km², se rapprochent de densités urbaines. Les activités qui en découlent – y compris les activités illégales et le banditisme – rappellent elles aussi les petites activités que l'on peut trouver en milieu urbain. On assiste en quelque sorte à une urbanisation progressive et spontanée de la campagne, phénomène inédit... La ville de Kisii, chef lieu de la région, qui comporte en 1999 38000 habitants sur 18 km², va-t-elle se transformer d'ici 10 ans en une mégapole unique de 2 millions d'habitants atteignant les limites de l'ancienne réserve gusii ? D'un habitat dispersé extrêmement dense, quasiment uniformément réparti sur les terres de l'ancienne réserve gusii, naît un dynamisme économique inattendu. Cette évolution contraste fortement avec les centres planifiés, construits au Kenya dans la plupart des zones rurales dans le but d'y développer les activités économiques, et qui n'ont pas pris essor, devenant ainsi des « marchés fantômes ». Dans le cas de Magenche, il n'y a pas d'exode rural, il y a une croissance économique endogène liée à la densité de population. On pourrait comparer ce phénomène à la densification et au dynamisme économique qui existent dans le district de Kiambu, étudié par Kenneth King (1977, 1998), mais dans le cas de Kiambu, l'espace est polarisé par des petites villes et par la proximité de Nairobi. Il s'agit dans ce cas d'un processus de transformation de la campagne en grande banlieue et non d'un phénomène endogène comme à Magenche.

Des conflits qui bouleversent l'économie locale

Les conflits des années 1990 touchent la population de Magenche au moment où elle dépend de plus en plus des terres et des emplois du pays maasai et de la province de la Vallée du Rift plus généralement. On

distingue principalement deux vagues de conflits meurtriers, qui correspondent aux périodes pré et post électorales, de 1992 et 1997. Mais les conflits ne se limitent pas à cela. La tension couve en permanence, et la moindre escarmouche suffit désormais à les rallumer. On déplore de plus en plus de morts, et les altercations sporadiques dégèrent régulièrement en conflit armé.

Sur le plan économique, les conflits sont une véritable catastrophe pour une grande partie de la population, qui se voit coupée de ses ressources. Les terres achetées dans la province de la Vallée du Rift sont parfois spoliées, même lorsque des titres de propriété ont été établis en bonne et due forme. C'est une perte totale pour ces acheteurs qui y avaient parfois investi la totalité de leurs économies. Les personnes qui louaient de la terre en pays maasai perdent une récolte entière et l'argent qu'elles y avaient investi (semences...). La plupart reprennent cependant leurs locations dès que c'est possible, quitte à les perdre à nouveau, car ces terres leur sont nécessaires pour survivre. Migrations et emplois en dehors du pays gusii sont globalement remis en cause. Les migrants gusii de la province de la Vallée du Rift sont chassés, les habitants gusii en pays luo sont menacés de mort. Tous doivent abandonner leur emploi, parfois sur de longues périodes, et se réfugier sur les terres « ancestrales », où les conditions économiques sont moins bonnes, mais compensées par une toute relative sécurité. L'essor des migrations des années 1980 est brisé net par les vagues de violence à l'encontre des immigrants : même lorsque la paix revient, les taux d'émigration stagnent. Pour la plupart des personnes interrogées, c'est à Magenche qu'elles souhaitent continuer à vivre. Les souhaits de la population en matière de migration trahissent le peu d'intérêt que trouvent désormais les habitants de Magenche, et même les plus jeunes, à émigrer.

Partout le long de la frontière, la précarité des ménages gusii augmente. Outre les victimes directes des conflits, presque toute la population souffre de la tension ambiante. La restriction du domaine foncier aux terres situées du côté gusii de la limite administrative et le retour des migrants chassés de leur lieu de résidence habituel et désormais dépourvus de ressources rendent la survie de plus en plus difficile. Globalement, à l'échelle régionale, les relations économiques et matrimoniales entre groupes ethniques voisins sont remises en question. Des alliances se consolident, comme celle qui lie les Gusii aux Kuria, mais pour chacun, dès lors qu'il s'agit de survivre, tous les coups sont permis. De la paupérisation inhérente aux conflits naît une recrudescence du banditisme.

Petit à petit, la société frontalière se réorganise. Les conflits apportent

des opportunités économiques nouvelles. D'une certaine façon, la douleur des conflits permet le passage d'un pallier économique. La population, forcée de se replier sur elle-même, trouve des alternatives désespérées aux possibilités jusqu'alors offertes par les terres et la demande de main-d'œuvre et de services du côté maasai. Des emplacements habituellement laissés de côtés sont mis en culture, du bord des chemins aux cours des habitations, en passant par les zones marécageuses. L'agriculture est pratiquée de manière encore plus intensive, de nouvelles activités informelles voient le jour. Malgré les apparences, la population de Magenche est beaucoup plus proche d'une évolution par l'innovation, à la Boserup (1965), que d'une sortie malthusienne de la crise. Cela rejoint les observations de Luc Cambrezy (1984) au Rwanda, concernant la mise en valeur des zones marécageuses.

Une économie de guerre se met en place le long de la frontière Gusii / Maasai. De nouvelles activités se développent, comme la fabrication d'armes, qui peuvent rapporter beaucoup. Enfin, le banditisme se greffe sur les conflits pour en tirer le maximum. Les voleurs de bétail profitent de la tension pour accuser l'ennemi de vols qu'ils ont eux-mêmes commis, ou bénéficient du soutien d'une partie de la population lorsqu'ils s'attaquent au bétail maasai, voire du soutien de personnages influents pour écouler le bétail volé. Les conflits donnent aux brigands la légitimité et la solidarité nécessaire à leur survie, notamment face aux forces de l'ordre.

A travers ces conflits, c'est un changement radical du statut des hommes qui prend place. A Magenche, l'oisiveté n'existe plus : les hommes qui n'ont pas d'activité économique précise se définissent désormais comme guerriers. Il est vrai que les combats mobilisent des centaines, voire des milliers, d'hommes le long de la limite administrative. Mais se battre n'est pas la seule activité engendrée par la tension. Il faut aussi surveiller le pays maasai, 24 heures sur 24, patrouiller le long de la frontière et partir à la recherche du bétail volé loin à l'intérieur des terres maasai, à toute heure du jour ou de la nuit. Ce regain d'activités masculines limite la crise sociale qui s'amorçait le long de la frontière, plus tardivement que dans le cœur du pays gusii (Silberschmidt, 1995, 1999).

Les altercations entre Gusii et Maasai le long de cette limite administrative, sporadiques dans le passé, sont devenues au cours des années 1990 un état permanent. La tension est constante, et la violence des affrontements ou des coups de mains de chaque camp n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était dans le passé. Les adolescents d'aujourd'hui ont passé plus de la moitié de leur vie dans cette atmosphère. Ceux de demain

n'auront jamais connu la paix. Quel avenir attend ces jeunes qui ont passé leur enfance bercés par la violence et la xénophobie ? Quels sont les changements économiques et démographiques futurs que l'on peut prévoir ? Si les conflits ne semblent pas pour l'instant modifier la fécondité et la nuptialité des habitants de Magenche, il n'est pas sûr qu'ils n'induisent pas, à moyen terme, des changements contraires à ceux qui s'étaient amorcés en temps de paix.

L'émergence d'une crise socioéconomique

A Magenche comme ailleurs, certains ont mieux réussi que d'autres. La clé du succès réside pour l'essentiel dans la conjonction d'activités agricoles et non-agricoles, ce qui tombe sous le sens, vu la diminution des superficies possédées à l'heure actuelle. Une grande partie de la population, qui n'a pas encore pu se reconvertir, tire de la terre sa principale ressource. La fécondité encore élevée des Gusii, malgré la baisse en cours, empêche cependant l'accumulation à moyen terme de la terre. Si certains profitent des ventes de terres des ménages qui survivent dans les conditions les plus précaires, l'accumulation est limitée par le partage entre les fils qui a lieu au changement de génération. Cela contraste avec la mode de l'enfant unique parmi les paysans français du XIX^e siècle, qui tentent ainsi d'éviter le morcellement de leurs domaines fonciers.

A Magenche, les stratégies foncières consistent pour une grande part en une intensification des cultures. Il s'agit de plus, pour la population locale, de minimiser les risques, en diversifiant les cultures. La diversification a lieu non seulement au niveau des cultures, mais aussi entre les activités agricoles et les activités informelles. Dans les années 1990, ce sont ceux qui s'adaptent le plus rapidement aux circonstances politiques et météorologiques qui s'en sortent le mieux. Comme souvent, c'est l'élite qui a les moyens de se reconvertir le plus rapidement, une élite constituée généralement d'adventistes encore fortement implantés sur la terre, qui ont diversifié leurs activités et leurs sources de revenus depuis plusieurs générations. Ces « chevauchants » (*straddlers*), au sens d'Orvis, sont les descendants des premiers scolarisés. Ils cumulent en général un emploi dans le secteur public ou privé et des activités informelles et agricoles. Les conflits les ont moins touchés que les autres

car seule une petite partie de leurs ressources provient du pays maasai.

Si les premiers scolarisés, avec quelques années de classe, ont pu trouver un travail et rapporter au village d'importantes sommes d'argent, la scolarisation aujourd'hui n'a pas le même résultat. Une grande proportion de filles et de garçons achèvent le primaire, et des jeunes adultes obtiennent chaque année leur diplôme de fin d'études secondaires, le KCSE. Le principal espoir, pour la plupart des jeunes diplômés, est d'accéder à la fonction publique, pour ensuite investir dans la terre ou l'informel. Mais certains n'ont pas un niveau suffisant pour être admis en « *college* », malgré leur diplôme, et beaucoup n'en ont pas les moyens financiers. Ce rêve d'avoir un emploi dans le public semble irréaliste lorsque l'on connaît l'état de délabrement du secteur public kenyan. L'emploi dans le privé passe par une formation universitaire ou un apprentissage dans l'entreprise, qui n'est accessible qu'aux privilégiés qui peuvent faire jouer des relations à l'intérieur de l'entreprise.

Il existe toujours des individus et des ménages plus vulnérables que les autres. Certains, même s'ils ont su prévoir le danger des conflits politiques qui menaçaient le Kenya, n'ont pas eu les moyens de s'adapter à la crise. Ceux qui n'ont ni suffisamment de terre, ni suffisamment de ressources non agricoles pour survivre ont été conduits à continuer à louer de la terre en pays maasai à l'approche des élections générales, en 1992 et en 1997. Les conflits des années 1990, à deux reprises, les coupent de leur principale ressource pour plus d'une saison, sans compensation ni reconversion possible.

Ce sont ces ménages qui sont le plus touchés par la pauvreté. L'alcoolisme ronge les hommes, les femmes doivent travailler pour d'autres pour avoir de l'argent, ou se mettent à fabriquer et à vendre de l'alcool illégal, pour satisfaire le penchant du conjoint à moindre coût, tout en mettant un peu d'argent de côté pour les enfants et les besoins quotidiens. Les enfants sont scolarisés en pointillés, mis à la porte des écoles primaires lorsque les arriérés de paiement sont trop élevés, repris lorsque la somme demandée est versée, parfois après plusieurs semaines à la maison. Dans d'autres cas, ils changent d'école en cours d'année, pour espérer trouver un directeur plus clément. Leur niveau est faible – ils n'ont pas le temps d'étudier chez eux, où les tâches ménagères les attendent dès la sortie de l'école, et ils n'ont pas les moyens financiers de s'éclairer pour étudier après la tombée de la nuit.

Il n'y a pas à Magenche de paysans sans terre à proprement parler. Chacun loue de la terre s'il le peut et cultive son propre jardin si c'est nécessaire. Mais l'absence d'un certain nombre de personnes évoquées au

cours des entretiens laisse penser que les « sans terre » potentiels de Magenche sont tout simplement ailleurs. L'instabilité matrimoniale croissante, du fait du retard pour la plus grande partie de la population de la validation des liens du mariage par la communauté, vient régulièrement grossir le nombre d'enfants sans statut. Lorsqu'une femme avec plusieurs fils est mise à la porte par son conjoint, il est quasiment certain que les fils se retrouveront dans la rue. Cette frange de la population, sortie de la terre par le décalage entre les droits fonciers et les besoins individuels, se retrouve en ville, dans des conditions extrêmement difficiles (Håkansson, 1986 ; Rodriguez-Torrès, 1996). Dans les zones rurales comme Magenche, ces cas transparaissent peu, ils sont même niés.

La diminution des superficies cultivées par ménage entraîne une diminution du poids des tâches agricoles sur les ménages. C'est de plus en plus aux femmes qu'incombe la totalité du travail agricole. La population masculine désœuvrée constitue un réservoir d'hommes disposés à s'impliquer dans les conflits interethniques. On ne peut pas nier le lien entre l'émergence du banditisme et la croissance de la pauvreté à Magenche. C'est ce groupe d'hommes défavorisés, facilement manipulés par d'autres plus aisés, servant des causes crapuleuses, idéologiques, politiques ou tout simplement économiques, qui contribuent à entretenir la virulence des conflits des années 1990. Ce sont eux qui, en s'alliant aux professionnels du vol de bétail, contribuent à entretenir l'insécurité le long de la limite administrative qui sépare les Gusii des Maasai.

A Magenche, un changement progressif des structures ménagères et familiales est en cours depuis plusieurs décennies. Les jeunes hommes gagnent de l'indépendance par rapport à leur père de plus en plus tôt, en lui réclamant une partie de ses terres. Globalement, le contrôle des anciens sur la terre et sur les choix matrimoniaux et économiques des jeunes s'amenuise. C'est en particulier le cas des jeunes qui attisent les conflits le long de la limite administrative, quelles que soient les décisions prises par leurs anciens. Cette indépendance des jeunes peut aussi être associée à une acculturation de la société gusii, clé du succès économique de certains, mais aussi des difficultés sociales et économiques de beaucoup d'autres. La population n'est pas touchée par ce phénomène de manière égale. L'étude de l'effet de la superficie des terres possédées apporte un résultat intéressant à cet égard : souvent, ceux qui ont le moins de terre et ceux qui en ont le plus adoptent les mêmes comportements, mais pour des raisons différentes. On trouve par exemple cette similarité dans l'étude des arrêts de location en pays maasai. Ce sont les groupes intermédiaires qui ont le mieux anticipé les conflits ethniques

de 1997–1998 en interrompant leurs contrats de location à la veille des conflits. Les ménages les moins bien dotés en terre ont continué à louer, probablement parce qu'ils ne pouvaient pas se permettre de ne pas le faire. Les terres maasai leurs sont nécessaires pour survivre, et ils ont préféré risquer de tout perdre (une saison de récolte plus l'investissement en travail et en semences inhérent) quand ils étaient sûrs de ne pas avoir cette récolte. Les ménages les mieux lotis ont pu faire le même choix car ils avaient de quoi survivre par ailleurs. Peut-être ont-ils préféré perdre une récolte à court terme pour mieux assurer à moyen terme leur emprise foncière.

Quel avenir pour la population de Magenche ?

Comme souvent, une partie de la réponse à ce type de question se trouve dans le passé. Par certains aspects, on retrouve toujours à l'heure actuelle dans la région de Magenche des mécanismes déjà à l'œuvre au début du XXe siècle.

La vie à Magenche dans les années 1980 est par certains aspects assez similaire à ce que l'on pouvait trouver en marge d'un clan gusii au début du siècle. Philip Mayer (1949) décrit la dynamique de la progression des clans gusii vers les limites de la réserve. Les terres marginales sont réservées au bétail. Au fur à mesure que de nouvelles terres sont mises en cultures, les pâturages se déplacent eux aussi. Le vol de bétail et les échanges commerciaux et matrimoniaux sont courants entre groupes ennemis, ici entre différents clans. Les jeunes hommes circoncis vivent sur ces avancées de clan, pour garder le bétail et défendre les terres claniques contre les revendications ou les attaques d'autres clans ou d'autres groupes ethniques. Les affrontements entre clans ou groupes ethniques donnent lieu à des combats à la lance et sont régulés par les anciens.

A Magenche, on retrouve chacun de ces éléments, figé depuis les années 1940 par la limite administrative imposée comme une frontière par le gouvernement colonial. Dès leur installation à Magenche les habitants utilisent les terres maasai comme pâturages. Petit à petit, ces terres sont aussi utilisées pour la culture extensive du maïs. A la fin des années 1980, on retrouve la même séparation entre champs sécurisés et habitations d'une part (les terres gusii), et pâturages et cultures extensives

d'autre part (les terres maasai). Le vol de bétail existe toujours. Les jeunes hommes défendent leur territoire et leur bétail d'une manière similaire à celle utilisée auparavant, et tout aussi contrôlée : avec des armes blanches (lances, armes de jet, arcs et flèches), entraînant rarement la mort. Ce sont encore les anciens qui régulent les conflits. Les modes de communication entre groupes ennemis ont alors toujours lieu par les mêmes moyens : par le biais des femmes ou du bétail (par exemple, faire paître son bétail près des habitations des autres est une menace). Entre les conflits, les échanges marchands et matrimoniaux restent fréquents.

La société de Magenche est jusqu'à la fin des années 1980 une société de front pionnier artificiellement figé. Mais les années 1990 amorcent un changement radical dans ce mode de vie.

L'usage des terres marginales, situées du côté maasai, est remis en question : l'expansion des gusii de l'autre côté de la limite de l'ancienne réserve, par le biais des locations de terre, est contestée, ce qui force l'ensemble de la population à se replier sur les terres gusii seules. Le banditisme se développe de manière alarmante. L'éthique guerrière change du tout au tout, la violence et les meurtres sont de plus en plus fréquents. Les armes ont changé, et de plus en plus d'armes à feu sont en circulation. Les combattants eux-mêmes ne sont plus seulement issus des groupes qui s'affrontent : chacun fait appel à des professionnels originaires d'autres parties du Kenya, des Kalenjin pour les Maasai et des Kuria pour les Gusii. Le contrôle des affrontements échappe aux anciens. Les terres situées entre les habitations gusii et les habitations maasai tendent à devenir un *no man's land* où nul ne peut s'aventurer sans risquer sa vie. La xénophobie augmente, et les périodes de paix sont de plus en plus rares et courtes.

Certains des changements sociaux induits par cette période de conflits des années 1990 sont réversibles, d'autres pas. Ainsi les migrations ont très certainement repris, malgré des filières désorganisées. En particulier, la présence gusii en Trans Mara s'est réaffirmée dès 2003, avec la reprise du petit commerce sur les marchés et de l'agriculture, au bénéfice des propriétaires terriens maasai. Mais d'autres perdurent, et on peut s'interroger en particulier sur l'accentuation de la différenciation sociale induite par les conflits.

Le repli sur Magenche a eu aussi des conséquences positives, parmi lesquelles l'explosion des activités informelles. Le changement progressif d'activité au sein de la population, du secteur primaire au tertiaire, allié à des densités de population toujours plus élevées (rappelons qu'au dernier recensement, en 1999, la région de Magenche comptait 958 hab/km²). Ces densités sont quasiment uniformes sur les hautes terres gusii de

l'ancienne réserve coloniale, et pose la question de l'urbanisation spontanée d'une zone relativement étendue (environ 2000 km²) ... Il est probable que la population de Magenche devra de plus en plus se reposer sur les revenus de proches en migration. La réorientation des flux migratoires au cours des années 1990 nuit certainement à la reprise des migrations vers les zones délaissées, comme l'ancien district de Kericho ou Nakuru ; mais, d'un autre côté, elle a probablement contribué à mettre (enfin) en place de nouvelles filières migratoires dans les grandes villes (Nairobi et Mombasa). Ceci dit, comme cette étude nous l'a bien montré, toutes les migrations vers la ville ne sont pas forcément couronnées de succès, et les retours ne sont pas toujours triomphaux. Alimenter les bidonvilles et ne pas trouver d'emploi régulier n'est pas une issue économique, ni pour l'individu ni pour sa famille... En bref, pour maintenir cette population dans de bonnes conditions de vie, un renouveau économique à l'échelle nationale s'impose...

Violences politiques et densités de population

Un temps privilégiés par rapport au cœur du pays gusii, par la proximité du pays maasai et les opportunités qui en découlaient, les habitants de Magenche se retrouvent aujourd'hui plus démunis que les autres Gusii, qui bénéficient au moins des axes routiers et du commerce national. En moins d'une décennie, ils se retrouvent dans les mêmes conditions foncières que le cœur du pays gusii, sans pour autant bénéficier du développement qui y a eu lieu en matière d'infrastructure.

Il est certain que reprendre le contrôle des conflits transfrontaliers nécessiterait des mesures et une rigueur que le gouvernement kenyan n'a pas les moyens (ni probablement le souhait) de mettre en place. Cette situation déclenchée au début des années 1990 a continué à se dégrader jusqu'en 2002, les griefs de part et d'autre de la limite administrative continuant à s'accumuler. Il a fallu attendre l'élection du candidat de l'opposition, Mwai Kibali, aux présidentielles de 2002, pour que le calme revienne.

Dans ce contexte politique trouble, la situation économique de la population de Magenche peut difficilement s'améliorer. Malgré la hausse croissante de la mortalité, due à la pauvreté rampante, au paludisme, au sida, et à la conjonction de ces trois phénomènes, ainsi qu'à la baisse de

la fécondité, la population va continuer à s'accroître sur les terres gusii pendant encore plusieurs années. L'urbanisation de la campagne gusii continue à progresser, avec toutes les caractéristiques qui en découlent : « système D », banditisme et délitement social.

S'il est vrai que les Gusii ont été décrits comme violents dans leurs relations sociales (conjugales, fraternelles, ou entre groupes), cette violence n'a rien à voir avec les conflits qui se déroulent depuis le début des années 1990 entre les Gusii et les Maasai.

Il existe un débat sur les relations entre les fortes densités de population et la violence en Afrique, avivé par le génocide rwandais (May, 1996, 1997 ; Calas, 1999 ; Médard, 1999). L'association violence / densité est présente à l'esprit de tous, y compris à Magenche. La densification et les mutations qu'elle impose créent obligatoirement des tensions sociales, certainement favorables à la violence, mais ce serait une explication très réductrice des nouvelles formes de violence. On peut par ailleurs remarquer que les Maasai du district de Trans Mara comptent aussi nombre de milices, de bandits et de voleurs de bétail, malgré des densités de population beaucoup plus faibles que chez les Gusii. Les effets pervers de la sédentarisation et de l'évolution du système foncier, qui va vers une individualisation croissante des terres, et les peurs qui en naissent, en sont des éléments d'explication beaucoup plus convaincants.

L'exemple de Magenche a montré que ce ne sont pas les densités qui sont à la source de l'émergence des violences ethniques des années 1990, et de l'état de guerre permanent qui en découle. Au contraire, avant les conflits politico-fonciers des années 1990, la forte densité de population de Magenche (plus de 600 hb/km² en 1989) représentait également un ferment potentiel pour un développement économique que l'atmosphère tendue actuelle rend plus difficile.

L'ampleur des conflits qui se sont déroulés dans les années 1990 n'est pas comparable à celle du génocide rwandais. Mais à Magenche comme dans le cas du Rwanda, l'apparition d'une violence hors norme est le fruit d'actions par le haut. Chez les Banyarwanda, les Gusii et les Maasai, la violence, plus ou moins prononcée selon la société, s'est orientée dans la direction imprimée par les politiques gouvernementales. Depuis la veille de l'indépendance, des proches de Moi utilisent l'idée du danger du nombre. Les « groupes majoritaires » sont ouvertement opposés aux « groupes minoritaires », les agriculteurs aux pasteurs en référence à des clichés coloniaux, les sédentaires aux nomades. Les fortes densités de population des groupes à dominante agricole, comme les Gusii, représentent un danger pour des populations à dominante pastorale, qui

ont peur de voir leur domaine foncier grignoté petit à petit par l'installation progressive d'agriculteurs. Les instigateurs des conflits ethniques kenyans ont réutilisé ce discours sur l'envolée de la violence inhérente à la densification de la population, pour camoufler leurs actes.

Les conflits, échappant ensuite au contrôle de l'Etat, sont entretenus du côté gusii par leurs propres victimes, les hommes que le repli des migrants sur les terres de Magenche et la fermeture de la frontière ont démunis d'une grande partie de leurs ressources tout en accroissant leurs besoins. La paupérisation progressive de cette frange de la population, et l'effet induit de la restriction des échanges entre Gusii et Maasai, rendent ces ménages de plus en plus vulnérables. Cette fraction de la population, ainsi que celle qui craint d'en faire bientôt partie, sont de plus en plus faciles à manipuler. Elles sont prêtes à tout pour avoir des ressources.

La densification est un phénomène ambivalent. A Magenche, les densités sont artificiellement élevées par la frontière que représente la limite administrative imposée au début de la colonisation entre les réserves gusii et maasai. L'acuité des problèmes fonciers actuels, dont on ne peut nier le rôle idéologique dans l'escalade de la violence, découle du caractère arbitraire et de la rigidité de ces limites administratives internes. C'est à la politisation de l'accès à la terre et des enjeux démographiques que renvoie la violence des années 1990.

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRES

Household Survey

1. Geographic Localisation

- 1.1. Date of actual survey
- 1.2. Household Nr
- 1.4. 1st visit (0: abs; 1: present & completed, 2: postponed, 3: defered) :
- 1.5. 2nd visit (0: abs; 1: present & completed, 2: postponed, 3: defered) :
- 1.6. 3rd visit (0: abs; 1: present & completed, 2: postponed, 3: defered) :
- 1.7. Language used (1: kiswahili, 2: ekogusii, 3: english);

2. The Household

- 2.1. Tribe (1: Kisii, 2: Maasai, 3: Luo, 4: Kikuyu, 5: Luhya, 6: Kalenjin, 7: Kamba, 8: other kenyan, 9. foreigner)
- 2.2. Clan
- 2.3. Number of individuals in the household
- 2.4. Who settled here (relation to head of household, 1 head, 2 father, 3: gdfather, 4: gigdfather, ...other in full) ?
- 2.5. When ? (year)
- 2.6. Where did he come from ?...

OBSERVATIONS

6. Agriculture

Plot Nr.	Status (1. owned, 2. rented, 3. rented out, 4. other)	Rent (per season)	Acreage	Place

6.2. Major productions of the ending year

Crops	Acreage or nr of trees/bushes	Use (1: consumption, 2: sale, 3: both)
Wimbi		
Maize		
Beans		
Tea		
Coffee		
Pyrethrum		
Bananas		
Sweet bananas		
Sugar Cane		
Sweet Potatoes		
Irish Potatoes		
Tomatoes		
Trees		
Other crops :		

Individual Survey

1. Geographic Localisation

- 1.1. Date of actual survey
- 1.2. Household Nr
- 1.3. Relation to the household head
- 1.4. 1st visit (0 abs, 1 present & completed, 2 postponed, 3: deferred) :
- 1.5. 2nd visit (0 abs, 1 present & completed, 2 postponed, 3: deferred) :
- 1.6. 3rd visit (0 abs, 1: present & completed, 2 postponed, 3: deferred) :
- 1.7. Language used (1: kiswahili; 2. ekegusi; 3. english) :

2. Individual Characteristics

2.1.1 Tribe

(1: Kisii, 2. Maasai, 3. Luo, 4: Kikuyu, 5. Luhya, 6: Kalenjin, 7: Kamba, 8' other kenyan, 9 foreigner)

2.1.2 If gusii, then Clan.....

(if married, husband's clan)

2.2.2. Date of Birth

(m m / y y)

Age

2.2.4. Marital Status

(1: single, 2: monogamous union, 3: polygamous union, 4. widowed, 5 separated or divorced, 6. levirate marriage)

2.2.5. If polygamous, how many wives do you have / does your husband have ?

2.2.6. (women only) Which one are you ?

2.2.7. Number of sons alive

2.2.9. Number of children who have already died

2.2.10. (women only) How many times have you ever given birth ?

2.2.11. How many times have you been married ?

2.1.3. Denomination

(0: No, 1 SDA, 2 Catholic, 3: Lutheran, 4 Presbeterian, 5 PAG, 6 CPK, 7: SDA Reform, 8 other)

2.2.1. Sex

(1: M, 2: F)

2.2.3. Year of initiation

(99 for no initiation)

Age at initiation

2.2.8. Number of daughters alive

2.3. Your father

2.3.1. What tribe does he belong to ?

(1. Kisii, 2. Maasai, 3. Luo, 4: Kikuyu, 5. Luhya, 6: Kalenjin, 7 Kamba, 8 other kenyan, 9 foreigner)

2.3.3. How many wives does your father have ?

2.3.5. Which one is your mother ?

2.3.6. Numbers of sons

2.3.8. What rank are you in his children ?

2.3.2. If gusii, what clan?.....

2.3.7. Number of daughters

2.3.9. Rank in his daughters ?

2.4. Your mother

2.4.1. What tribe did she belong to, before marriage ?...

(1: Kisii, 2: Maasai, 3. Luo, 4. Kikuyu, 5. Luhya, 6 Kalenjin, 7. Kamba, 8 other kenyan, 9: foreigner)

2.3.6. Numbers of sons

2.3.8. What rank are you in her children ?

2.4.2. If gusii, what clan?.....

2.3.7. Number of daughters

2.3.9. Rank in her daughters ?

OBSERVATIONS

N.B. Code 99 for not stated

6. Crafts

Do you make any of these yourself, or does someone in the household make them for you ?

(1 : yes me , 2 : yes someone , 0 : no)

- | | |
|--|-----------------------|
| 6.1. gourds | 6.2. tray for maize |
| 6.3. pots | 6.4. tea leaf baskets |
| 6.5. bows, arrows and spears | 6.6. others... |
| 6.7. If yes, are they for sale or personal use ? (1: personal use, 2: sale, 3: both) | |

7. Business (0 : no, 1 : yes, 99 : unknown)

- | | |
|--|---|
| 7.1.1. Have you ever owned a business ? | 7.1.2. Do you own a business at present ? |
| 7.1.3. Where do you do it ?
(1. at home, 2 : in a rented shop, 3 : in a bought shop, 4 : in the street) | 7.1.4. What kind of business is it? ... |
| 7.2. Do you take part in any Merry go round group ? | |
| 7.2.2. How many are you in that group ? | 7.2.3. How much do you give per month ? |
| 7.2.4. What did you do with the money last time?... | |

8. Health (0 : no, 1 : yes, 99 : unknown)

- | | |
|---|---|
| 8.1.1. Do you have any incapacity ? | 8.1.2. Do you have any serious health problem ? |
| 8.1.3. When was the last time you visited a mganga (traditional healer)? (year) | |
| 8.1.5. Have you ever been to a dispensary, health center, or hospital ? | |
| 8.1.6. If yes, when was the last time ? (year) | |
| 8.1.7. Where did your wife / you give birth last ?
(1 : at home, 2 : in a hospital...) | 8.1.8. (women only) Are you pregnant now ? |
| | 8.1.9. (women only) If yes, how many months ? |

What do you think of modern contraception methods ?

- | | |
|--|----------------------|
| 8.2.1. Do you know about modern contraception methods ? | |
| 8.2.2. If yes, where from ?(1: friends, 2: relatives, 3: mass media, 4: spouse, 5: health workers, 6: other) | |
| 8.2.3. Have you ever used condoms ? | |
| 8.2.4. Have you ever used any other modern contraception method ? | |
| 8.2.5. If yes, which ones ?..... | |
| 8.2.6. What method of F.P. (traditional or modern) are you currently using?... | |
| 8.2.7. How many children did you have when you first decided to use family planning methods ? | |
| 8.2.8. Why did you decide so ? | |
| 8.2.9. Do you intend to have more children ?
(0 : no, 1 : yes, 99 : unknown) | 8.2.10. If no, why ? |
| 8.2.11. What number of children did you initially want ? | |
| 8.2.12. Why did you change your mind ? ... | |
| 8.2.13. For how long does your wife / do you usually breastfeed your children ? (in months) | |

9. Education

(1 : SDA Mission, 2: Catholic Mission, 3: Government, 4: Others)

- | | |
|--|------------------------------------|
| 9.1. The primary school you went to, was | 9.2. The secondary school |
| 9.3. Do you have any post-secondary education ?
(1: College, 2: University, 3: others) | |
| 9.4. How many languages can you speak ? | 9.5. How many can you read ? |
| 9.6. List them here
(1 : English, 2: kiswahili, 3: Gusii, 4: Kikuyu, 5: Kamba, 6: Luo, 7: Kalenjin, 8: Maasai, 9: Kuria, 9 Other) | |
| 9.7. Are you still studying ? (0 : no, 1 : yes, 99 : unknown) | |
| (0: never, 1: less than 1 / week, 2: once a week, 3: every other day, 4: most days, 5: daily) | |
| 9.8.1. How often do you read the newspaper ? | |
| 9.8.2. How often do you listen to radio ? | 9.8.3. How often do you watch TV ? |

11. Migrations & Occupations for the year 1996-97

1	2	3	4	5	6
	R a i n	Place of stay	Status of occ.	Reasons for move	Main occupation
Dec.					
Jan.					
Feb.					
Mar.					
Apr.					
May					
June					
July					
August					
September					

1	2	3	4	5	6
	Rain	Place of stay	Status of occ.	Reasons for move	Main occupation
October					
November					

12. The border

- 12.1. Would you like to live elsewhere than here ?
 12.2. If yes, where ?
 12.3. If yes, why ?
 12.4. Do you have any relative in Maasailand ?
 12.5. If yes, relation to you ?
 12.6. Do you / Does your husband go fighting against the Maasai ?
 12.7. How many of your sons go ?

13. Other economic activities

- 13.1. Do you brew busaa ? (1 : yes, 2 : no, 0 : unknown)
 13.2. Do you brew chang'aa ? (1 : yes, 2 : no, 0 : unknown)
 13.3. Do you sell them ? (1 : yes, 2 : no, 0 : unknown)
 13.4. Do you grow enyasore (bangi) ? (1 : yes, 2 : no, 0 : unknown)
 13.5. If yes, what for ? (1 : sale, 2 : consumption, 3 : both, 4 : other)
 13.6. Are you a broker ?
 13.7. If yes, how much money do you make on it (a week)

ANNEXE 2

RESULTATS STATISTIQUES

Cette annexe présente les résultats détaillés de l'ensemble des modèles statistiques sur lesquels s'appuie l'analyse de la mobilité spatiale et économique des habitants de Magenche développée dans cet ouvrage. Les modèles utilisés sont tous des modèles semi-paramétriques, dits modèles de Cox. La première colonne présente le coefficient calculé pour chaque variable explicative, ainsi que sa significativité statistique. La seconde présente le risque relatif (appelé aussi rapport de risque) correspondant. Celui-ci est obtenu en calculant l'exponentielle du coefficient. Ces rapports de risques sont les nombres directement utilisés dans l'interprétation, au sein du même modèle. Ils sont multiplicatifs (le risque relatif de connaître l'événement étudié, pour une personne décrite par deux variables différentes, est le produit des risques associés à chacune de ces variables) et proportionnels au fil du temps : les valeurs calculées sont supposées valables à tout moment du suivi des trajectoires.

Le placement des enfants

Les tableaux suivants portent sur 289 garçons, dont 28 ont été placés; 317 filles, dont 42 ont été placées ; soit au total 70 personnes placées sur 606.

Tableaux 5-1. Effet du niveau scolaire sur le placement d'un enfant

Modèle 1 : scolarisation (garçons et filles)				
	Coefficient		Risque relatif	
Non scolarisé	<ref>			
Scolarisé en primaire	0,39		1,5	
Scolarisé en secondaire	1,72***		5,6	
Modèle 2 : scolarisation et sexe				
	Garçons		Filles	
	Coefficient	Risque relatif	Coefficient	Risque relatif
Non scolarisé	-0,96**	0,4	-0,18	0,8
Scolarisé en primaire	-0,35	0,7	<ref>	
Scolarisé en secondaire	1,82***	6,2	0,12	1,1

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 5-2. Effet de la période sur le placement des enfants

	Garçons		Filles	
	Coefficient	Risque relatif	Coefficient	Risque relatif
Avant 1989	-0,80*	0,4	-1,26**	0,3
De 1990 à 1993	<ref>			
Après 1994			<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 5-3. Les facteurs du placement des enfants

	GARCONS		FILLES	
	Coefficient	Risque relatif	Coefficient	Risque relatif
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS				
Scolarisation				
Scolarisé en secondaire	2,02***	7,5		
Autres	<ref>			
Décès de la mère				
Mère décédée			1,87***	6,5
Mère en vie			<ref>	
Périodes de conjoncture				
Avant 1989	-0,76*	0,5	-1,08**	0,3
De 1990 à 1993	<ref>			
Après 1993			<ref>	
PARAMETRES FIXES				
Rang de naissance				
Benjamin	0,96**	2,6		
Autres	<ref>			

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

La première émigration des femmes

Les tableaux suivants portent sur 292 femmes, dont 48 ont quitté Magenche au moins une fois.

Tableau 5-4. Effet de la période sur la première migration des femmes hors pays gusii rural

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : Périodes de conjoncture		
Avant 1979	0,41	1,5
De 1980 à 1989	0,24	1,3
A partir de 1990	<ref>	
Modèle 2 : Périodes de conjoncture ciblées		
Avant 1982	<ref>	
De 1983 à 1990	-0,33	0,7
Conflits de 1991-1993	-1,48**	0,2
De 1994 à 1996	-0,01	1
Conflits de 1997-98	-0,74	0,5
Modèle 3 : Périodes de conjonctures simplifiées		
Avant 1990	<ref>	
De 1991 à 1993	-1,32*	0,3
Après 1994	-0,16	0,9

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %
Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 5-5. Effet du nombre d'enfants sur la première migration des femmes hors pays gusii rural

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : Avoir au moins 1 enfant		
1 enfant ou plus	-0,64*	0,5
Pas d'enfants	<ref>	
Modèle 2 : Avoir exactement 3 enfants		
3 enfants exactement	0,97**	2,6
Autres	<ref>	

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 3 : Nombre d'enfants		
De 0 à 2	-0,88**	0,4
3 exactement	<ref>	
4 ou plus	-1,22*	0,3

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 5-6. Effet de la scolarisation et de l'activité sur la première migration des femmes hors pays gusii rural

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : Scolarisation		
Scolarisée en secondaire	<ref>	
Non scolarisée	-0,80	0,4
Modèle 2 : Scolarisation détaillée		
Premières années de secondaire	0,76**	2,1
Dernière année de secondaire	0,92**	2,5
Non scolarisée	<ref>	
Modèle 3 : Scolarisation et activité		
Scolarisée en secondaire	0,86**	2,4
Ne pratique que l'agriculture ou l'élevage	<ref>	
Autre	0,18	1,2

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 5-7. Les facteurs de la première émigration chez les femmes

	Coefficient	Risque relatif
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Activité :		
Scolarisée en secondaire	0,96**	2,6
Autre	<ref>	
Nombre d'enfants		
0 à 2 enfants	-0,91**	0,4
3 enfants	<ref>	
4 enfants ou plus	-1,51**	0,2

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

La première émigration des hommes

Les tableaux suivants portent sur 290 hommes, dont 143 ont quitté Magenche au moins une fois après 15 ans.

Tableau 5–8. Effet de la période de conjoncture sur la première émigration du pays gusii rural chez les hommes

	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Coefficient	Risque relatif	Coefficient	Risque relatif	Coefficient	Risque relatif
avant 1982	<ref>		<ref>		-0,56***	0,6
de 1983 à 1990	0,56***	1,8	0,56***	1,8	<ref>	
de 1991 à 1993 (conflits)	-0,10	0,9	-0,56*	0,6	-0,57*	0,6
après 1997 (conflits)					-2,11***	0,1
de 1994 à 1996					0,49*	1,6

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Tableau 5–9. Effet de la scolarisation et de l'activité sur la première migration des hommes de plus de 15 ans hors pays gusii rural

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : Scolarisation		
Scolarisé en secondaire	0,59***	1,8
Non scolarisé en secondaire	<ref>	
Modèle 2 : Détail de la scolarisation		
Premières années de secondaire	-0,33	0,7
Dernière année de secondaire	1,00***	2,7
Non scolarisé en secondaire	<ref>	
Modèle 3 : Activité		
Agriculture et élevage	0,91***	2,5
Etudes / Scolarité	0,96***	2,6
Activité informelle	<ref>	
Emploi formel	1,11**	3

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 4 : Activité et scolarisation		
Agriculture et élevage	0,51**	1,7
Premières années de secondaire	0,11	1,1
Dernière année de secondaire	1,46***	4,3
Activité informelle ou formation	<ref>	
Emploi formel	0,73*	2,1

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %
 Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Tableau 5–10. Les facteurs de la première émigration chez les hommes de plus de 15 ans

	Coefficient	Risque relatif
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Activité professionnelle :		
Agriculture et élevage	0,58**	1,8
Scolarité : primaire	0,20	1,2
Scolarité : secondaire	1,56***	4,8
Activité informelle ou formation	<ref>	
Emploi formel	0,78*	2,2
PARAMETRES FIXES		
Superficie possédée par le père :		
Moins de 6 acres	-0,45**	0,6
De 6 à 12 acres	<ref>	
Plus de 12 acres	-0,48**	0,6

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %
 Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

La durée de séjour hors pays gusii rural

Les tableaux suivants portent sur 230 épisodes migratoires masculins, dont 217 sont suivis d'un retour.

Tableau 6-1. Effet de la période de conjoncture sur la durée de séjour hors pays gusii rural (hommes et femmes)

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : Périodes de conjoncture		
avant 1969	-0,67***	0,5
de 1969 à 1979	-0,56***	0,6
de 1980 à 1989	-0,50***	0,6
à partir de 1990	<ref>	
Modèle 2 : Périodes de conjoncture ciblées sur les conflits		
avant 1982	-0,18	0,8
de 1983 à 1990	<ref>	
conflits (1991-93 et 1997-98)	0,51***	1,7
de 1994 à 1996	0,51***	1,7
Modèle 3 : Périodes de conjonctures ciblées sur les conflits de 1997-1998		
avant 1990	<ref>	
de 1991 à 1996	0,43***	1,5
à partir de 1997	1,06***	2,9

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 6-2. Effets conjoints des groupes d'années de naissance et des périodes de conjoncture sur la durée de séjour hors pays gusii rural

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : modèle additif		
Groupes d'années de naissance		
Nés avant 1952	-0,00	1
Nés entre 1953 et 1967	-0,25	0,8
Nés après 1968	<ref>	
Périodes de conjoncture		
Avant 1989	<ref>	
De 1990 à 1996	0,28*	1,3
A partir de 1997	0,97***	2,6
Modèle 2 : modèle multiplicatif		
Nés avant 1967		
Avant 1989	0,33	1,4
De 1990 à 1996	0,54*	1,7
A partir de 1997	1,36***	3,9
Nés après 1968		
Avant 1989	<ref>	
De 1990 à 1996	0,81***	2,2
A partir de 1997	1,36***	3,9

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 6-3. Effet de la scolarisation en secondaire et de l'activité principale sur la durée de séjour hors pays gusii rural

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : la recherche d'emploi		
A la recherche d'un emploi	1,11***	3
Autres	<ref>	
Modèle 2 : activité principale		
Etudes	-0,04	1
A la recherche d'un emploi	1,04***	2,8
Agriculture / rien	<ref>	
Activité informelle	-0,14	0,9
Emploi non qualifié	-0,19	0,8
Emploi formel qualifié	-0,13	0,9
Emploi public	-0,86**	0,4

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 3 : la scolarisation		
Premières années de secondaire	-0,08	0,9
Dernière année de secondaire	0,95**	2,6
Autres	<ref>	
Modèle 4 : activité principale et scolarisation		
Premières années de secondaire	0,04	1
Dernière année de secondaire	1,02***	2,8
A la recherche d'un emploi	1,04***	2,8
Emploi public	-0,90**	0,4
Autres	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %
 Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 6-4. Effet de l'accès à la terre gusii sur les retours vers le pays gusii rural

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : Accès à la terre		
Accès direct	0,43***	1,5
Pas d'accès direct	<ref>	
Modèle 2 : Superficie possédée		
0	<ref>	
Moins de 2 acres	0,43**	1,5
Plus de 2 acres	0,21	1,2

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %
 Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 6-5. Les facteurs du retour des migrants hors pays gusii rural

	Coefficient	Risque relatif
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Périodes de conjoncture		
Avant 1989	<ref>	
De 1990 à 1996	0,27	1,3
Conflits (1997-98)	0,82***	2,3

	Coefficient	Risque relatif
Activité professionnelle :		
Premières années de secondaire	0,14	1,2
Dernière année de secondaire	1,04***	2,8
A la recherche d'un emploi	0,75**	2,1
Emploi public	-0,94**	0,4
Autres	<ref>	
Superficie possédée:		
0	<ref>	
Moins de 2 acres	0,33*	1,4
Plus de 2 acres	0,22	1,2

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Les changements de logement en migration

Les tableaux suivants portent sur 320 épisodes résidentiels masculins, passés en migration, dont 307 sont suivis d'un changement résidentiel. Les épisodes de plus de deux ans sont au nombre de 135, et 130 d'entre eux sont suivis d'un changement résidentiel.

Tableau 6-6. Influence de la période de conjoncture sur le changement de logement

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1		
Avant 1982	-0,16	0,9
De 1983 à 1990	<ref>	
Périodes de conflits	0,40***	1,5
De 1994 à 1996	0,34**	1,4
Modèle 2		
Avant 1990	<ref>	
De 1991 à 1996	0,36***	1,4
A partir de 1997	0,80***	2,2

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 6-7. Influence du premier versement de la compensation matrimoniale sur le changement de logement

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : moment du premier versement pour tout séjour		
Avant le début de séjour	-0,21	0,8
Après ou jamais	<ref>	
Modèle 2 : moment du premier versement pour les séjours de plus de 2 ans		
Avant le début de séjour	-0,43**	0,7
Après ou jamais	<ref>	

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 3 : variable dépendant du temps		
Premier versement effectué	-0,06	0,9

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Tableau 6–8. Influence du niveau d'instruction sur le changement de logement

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : la sortie du secondaire		
A terminé ses études secondaires	0,24*	1,3
N'a pas terminé	<ref>	
Modèle 2 : scolarisation		
Est scolarisé en secondaire	-0,04	1
N'est pas scolarisé en secondaire	<ref>	
Modèle 3 : scolarisation		
Premières années de secondaire	0,00	1
Fin du secondaire	0,86***	2,4
Autres	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Tableau 6–9. Effet de l'activité principale sur le changement de logement

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : activité		
A la recherche d'un emploi	0,99***	2,7
Agriculture / rien	0,12	1,1
Etudes	0,29	1,3
Activité informelle	<ref>	
Emploi non qualifié	0,14	1,2
Emploi formel qualifié	0,17	1,2
Emploi public	0,27	1,3
Modèle 2 : la recherche d'emploi		
A la recherche d'un emploi	0,91***	2,5
Autres	<ref>	

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 3 : scolarisation et recherche d'emploi		
Dernière année de secondaire	0,88***	2,4
A la recherche d'un emploi	0,93***	2,5
Autres	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Tableau 6–10. Les facteurs du changement de logement des hommes ne vivant pas à Magenche

	Modèle 1		Modèle 2	
	Tous épisodes		Episodes de plus de 2 ans	
	Coefficient	Risque relatif	Coefficient	Risque relatif
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS				
Périodes de conjoncture				
Avant 1990	<ref>		<ref>	
De 1991 à 1996	0,19	1,2	0,44**	1,6
Conflits (1997–98)	0,51***	1,7	0,90***	2,5
Activité professionnelle :				
Dernière année de secondaire	0,90***	2,5	1,20***	3,3
A la recherche d'un emploi	0,81***	2,2	–	
Autres	<ref>		<ref>	
Compensation matrimoniale :				
Payé avant le début du séjour			–0,42*	0,7
Après ou jamais			<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

La location de terre en pays maasai

Les tableaux suivants portent sur 184 hommes ayant accès à la terre, dont 70 louent de la terre en pays maasai à un moment donné. Si l'on se limite aux événements survenant après 22 ans, il y a 59 premières locations en pas maasai sur les 170 hommes potentiellement concernés

Tableau 7-1. Effet de la période de conjoncture sur la location en pays maasai

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1		
Avant 1969	-0,32	0,7
De 1970 à 1979	-0,06	0,9
De 1980 à 1989	-0,03	1
Après 1990	<ref>	
Modèle 2		
Avant 1990	0,07	1,1
De 1991 à 1993	-0,57	0,6
De 1994 à 1996	0,73***	2,1
Après 1997	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 7-2. Effet de l'implantation géographique sur la location en pays maasai

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1		
Nord	<ref>	
Sud	1,41***	4,1
Modèle 2		
Magenche (Ouest)	0,36**	1,4
Nyamecheo (Est)	<ref>	
Modèle 3		
Nord-ouest	-1,41***	0,2
Sud-ouest	<ref>	
Nord-est	-1,86***	0,2
Sud-est	-0,39**	0,7

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 7-3. Effet de la durée de séjour en migration sur la location en pays maasai

	Coefficient	Risque relatif
Jamais	<ref>	
1 à 7 ans	-0,02	1
Plus de 8 ans	-0,79*	0,5

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 7-4. Les facteurs de la location de terre en pays maasai

	Modèle 1		Modèle 2	
	Tous les hommes		Après 22 ans	
	Coefficient	Risque relatif	Coefficient	Risque relatif
PARAMETRES FIXES				
Superficie des terres paternelles				
Moins de 6 acres	0,48*	1,6	0,57**	1,8
Plus de 6 acres	<ref>		<ref>	
Zone géographique :				
Nord-ouest	-0,90***	0,4	-0,93**	0,4
Sud-ouest	<ref>		<ref>	
Sud-est	0,03	1	0,17	1,2
Nord-est	-1,40***	0,2	-1,26***	0,3

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 7-5. Effet de la période de conjoncture sur les arrêts de location en pays maasai

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1		
Avant 1990	-0,22	0,8
1991-1993 (première vague de conflits)	-0,95	0,4
1994-1996	<ref>	
1997-1998 (deuxième vague de conflits)	2,42***	11,2
Modèle 2		
Avant 1996	<ref>	
1997	1,23***	3,4
1998	3,18***	24

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

La plantation de thé ou de café

Les tableaux suivants portent sur 110 hommes ayant accès à la terre, dont 71 plantent du thé ou du café au cours de leur vie.

Tableau 8-1. Effet de la période de conjoncture sur la plantation de café ou de thé à Magenche

	Coefficient	Risque relatif
Avant 1977	-0,77**	0,5
De 1978 à 1982	-0,55	0,6
De 1983 à 1987	<ref>	
De 1988 à 1992	-1,20**	0,3
Après 1993	-0,22	0,8

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 8-2. Effet de la superficie des terres possédées sur la plantation de café ou de thé à Magenche

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : Superficie des terres paternelles :		
Moins de 15 acres	<ref>	
Plus de 15 acres	0,44*	1,6
Modèle 2 : Superficie potentiellement héritée :		
Moins de 1 acre	<ref>	
Plus de 1 acre	0,53*	1,7
Modèle 3 : Loué en pays maasai :		
Moins de 2,5 acres	<ref>	
Plus de 2,5 acres	-0,59	0,6
Modèle 4 : Superficie totale utilisable :		
Moins de 1 acre	<ref>	
Plus de 1 acre	0,77*	2,2

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 5 : Superficie possédée en pays gusii :		
Moins de 1 acre	<ref>	
Plus de 1 acre	0,93**	2,5

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Tableau 8–3. Effet du rang de naissance sur la plantation de café ou de thé à Magenche

	Coefficient	Ecart-type
Aîné	–0,75**	0,5
Benjamin	–1,79**	0,2
Autre	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Tableau 8–4. Effet de l'activité principale sur la plantation de café ou de thé à Magenche

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1		
Agriculture / élevage	<ref>	
Activité informelle	0,43*	1,5
Emploi formel	–0,52	0,6
Modèle 2		
Activité informelle	0,54**	1,7
Autre	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Tableau 8–5. Effet de la première mise en union sur la plantation de café ou de thé à Magenche

	Coefficient	Risque relatif
A déjà vécu en union :		
Oui	0,79**	2,2
Non	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Tableau 8-6. Les facteurs de la plantation de thé ou de café

	Coefficient	Risque relatif
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Périodes de conjoncture :		
Avant 1977	-1,08***	0,3
De 1978 à 1982	-0,84	0,4
De 1983 à 1987	<ref>	
De 1988 à 1992	-1,28**	0,3
Après 1993	-0,46	0,6
Avoir déjà vécu en union :		
Union	0,85**	2,3
Superficie louée en pays maasai :		
Moins de 2,5 acres	0,95**	2,6
Plus de 2,5 acres	<ref>	
Superficie possédée en pays gusii :		
Moins de 1 acre	<ref>	
Plus de 1 acre	1,23***	3,4
PARAMETRES FIXES		
Rang de naissance :		
Aîné	-0,77**	0,5
Benjamin	-1,83**	0,2
Autre	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

L'entrée dans le secteur informel

Les tableaux suivants portent sur 291 hommes et 247 femmes, dont respectivement 165 et 160 ont pratiqué une activité informelle.

Tableau 9-1. Effets de la période de conjoncture sur l'entrée dans le secteur informel

	Coefficient	Risque relatif	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : décennies (hommes et femmes)				
Avant 1969	-1,02***	0,4		
De 1970 à 1979	-1,05***	0,3		
De 1980 à 1989	-0,90***	0,4		
Après 1990	<ref>			
Modèle 2 : périodes de conjoncture ciblées (hommes et femmes)				
Avant 1984	-1,36***	0,3		
De 1985 à 1993	-0,91***	0,4		
Après 1994	<ref>			
Modèle 3 : périodes de conjoncture et sexe				
	Hommes		Femmes	
Avant 1984	-1,56***	0,2	-1,52***	0,2
De 1985 à 1993	-1,18***	0,3	-1,04***	0,4
Après 1994	-0,45***	0,6	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 9-2. Effets de la période de conjoncture sur l'entrée dans le secteur informel des femmes de plus de 15 ans

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : périodes de conjoncture		
Avant 1984	-1,43***	0,2
De 1985 à 1989	-1,03***	0,4
De 1990 à 1994	-0,73***	0,5
Après 1995	<ref>	

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 2 : groupes d'années de naissance		
Nées avant 1952	-1,89***	0,2
Nées entre 1953 et 1967	-0,83***	0,4
Nées après 1968	<ref>	
Modèle 3 : périodes de conjoncture + groupes d'années de naissance		
Conjoncture :		
Avant 1984	-0,34	0,7
De 1985 à 1994	-0,46***	0,6
Après 1995	<ref>	
Années de naissance :		
Nées avant 1952	-1,66***	0,2
Nées entre 1953 et 1967	-0,66***	0,5
Nées après 1968	<ref>	
Modèle 4 : Périodes de conjoncture x groupes d'années de naissance		
Nées avant 1967 :		
Avant 1984	-1,51***	0,2
De 1985 à 1995	-1,10***	0,3
Après 1995	-0,38	0,7
Nées après 1968 :		
Avant 1989	-1,04***	0,4
De 1990 à 1995	-0,65***	0,5
Après 1995	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 9-3. Effets de la superficie des terres paternelles et du groupe d'années de naissance sur l'entrée dans le secteur informel des femmes de plus de 15 ans

	Coefficient	Risque relatif
Superficie des terres du père :		
Moins de 3 acres	0,18	1,2
Plus de 3 acres	<ref>	
Groupe d'années de naissance :		
Avant 1967	<ref>	
Après 1968	0,98***	2,7

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 9-4. Effets du statut matrimonial sur l'entrée dans le secteur informel des femmes de plus de 15 ans

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : union		
Jamais vécu en union	<ref>	
Déjà vécu en union	0,45**	1,6
Modèle 2 : Paiement de la compensation matrimoniale		
Pas encore	<ref>	
Après le premier paiement	-0,53***	0,6
Modèle 3 : Entrée en union		
Jamais vécu en union	<ref>	
A vécu en union mais n'a pas reçu de compensation matrimoniale	0,70***	2
A reçu un premier versement de la compensation matrimoniale	0,02	1

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 9-5. Effets de la scolarisation sur l'entrée dans le secteur informel des femmes de plus de 15 ans

	Coefficient	Risque relatif	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : scolarisation l'année de la première activité informelle				
Est scolarisé en primaire	0,71**	2		
Est scolarisé en secondaire	0,44	1,6		
N'est pas scolarisé	<ref>			
Modèles 2 et 3 : étapes détaillées de la scolarisation				
Premières années de scolarité (primaire)	-0,65	0,5	-0,83**	0,4
Premières années de scolarité (secondaire)	-1,14*	0,3		
Dernière année de scolarité	1,46***	4,3	1,46***	4,3
N'est pas scolarisé	<ref>		<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 9-6. Les facteurs de la première activité informelle chez les femmes de plus de 15 ans

	Coefficient	Risque relatif
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Périodes de conjoncture x groupes d'années de naissance		
Nées avant 1967 :		
Avant 1984	-1,43***	0,2
De 1985 à 1995	-1,01***	0,4
Après 1995	-0,26	0,8
Nées après 1968 :		
Avant 1989	-1,01***	0,4
De 1990 à 1995	-0,54**	0,6
Après 1995	<ref>	
Scolarisation :		
Premières années de scolarisation	-1,00***	0,4
Dernière année à l'école	1,25***	3,5
Non scolarisée	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 9-7. Effets de la période de conjoncture sur l'entrée dans le secteur informel des femmes en union

	Coefficient	Risque relatif
Nées avant 1967 :		
Avant 1984	-1,77***	0,2
De 1985 à 1995	-1,03***	0,4
Après 1995	-0,47*	0,6
Nées après 1968 :		
Avant 1989	-1,33***	0,3
De 1990 à 1995	-0,59**	0,6
Après 1995	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 9-8. Effets de la plantation de thé sur l'entrée dans le secteur informel des femmes en union

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1		
Avant l'année de plantation	<ref>	
L'année de la plantation et après	0,46**	1,6
Modèle 2		
L'année de la plantation et avant	<ref>	
Après l'année de la plantation	0,40*	1,5

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 9-9. Effets de la période de conjoncture sur l'entrée des hommes dans le secteur informel

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : Périodes de conjoncture		
Avant 1984	-1,20***	0,3
De 1985 à 1989	-0,92***	0,4
De 1990 à 1994	-0,56**	0,6
Après 1995	<ref>	
Modèle 2 : Groupes d'années de naissance		
Nés avant 1967	-0,59***	0,6
Nés après 1968	<ref>	
Modèle 3 : Périodes de conjoncture x groupes d'années de naissance		
Nés avant 1967 :		
Avant 1984	-1,24***	0,3
De 1985 à 1995	-0,74***	0,5
Après 1995	-0,33	0,7
Nés après 1968 :		
Avant 1989	-1,53***	0,2
De 1990 à 1995	-0,64**	0,5
Après 1995	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 9–10. Effets de la migration sur l'entrée des hommes dans le secteur informel

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : séjour hors pays gusii rural		
A déjà vécu hors du pays gusii rural	0,99***	2,7
N'a jamais quitté le pays gusii rural	<ref>	
Modèle 2 : en migration		
Est en migration hors pays gusii rural	0,02	1
Est en pays gusii rural	<ref>	
Modèle 3 : Durée écoulée hors pays gusii rural		
0	-1,07***	0,3
Moins de 1 an	<ref>	
1 an ou plus	-0,36*	0,7

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Tableau 9–11. Effets de la scolarisation sur l'entrée dans le secteur informel

	Coefficient	Risque relatif
Modèle 1 : scolarisation l'année de la première activité informelle		
Est scolarisé en primaire	0,20	1,2
Est scolarisé en secondaire	-0,17	0,8
N'est pas scolarisé	<ref>	
Modèle 2 : étapes détaillées de la scolarisation		
Premières années de scolarité (primaire)	-0,24	0,8
Premières années de scolarité (secondaire)	-0,56**	0,6
Dernière année de scolarité	1,57***	4,8
N'est pas scolarisé	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997–1998.

Tableau 9-12. Les facteurs de la première activité informelle chez les hommes

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Périodes de conjoncture x groupes d'années de naissance		
<i>Nés avant 1967 :</i>		
Avant 1984	-0,97***	0,4
De 1985 à 1995	-0,48*	0,6
Après 1995	0,02	1
<i>Nés après 1968 :</i>		
Avant 1989	-1,26***	0,3
De 1990 à 1994	-0,43	0,7
Après 1995	<ref>	
Migrations		
A déjà vécu hors du pays gusii rural	0,70***	2
N'a jamais quitté le pays gusii rural	<ref>	
Activité et scolarisation :		
Premières années de scolarisation	-0,51**	0,6
Dernière année à l'école	1,11***	3
Emploi privé ou public	-1,04***	0,4
Autre	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Références bibliographiques

- ALLEMANN Thomas, 1999, *Ville et campagne : relations économiques et pressions démographiques. Exemple de la ville de Kisii, sud-ouest kenyan*, maîtrise de géographie tropicale, Université de Bordeaux 3, UFR de géographie, 105p. (non publié).
- AMSELLE Jean-Loup, M'BOKOLO Elikia (dir.), 1985, *Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La Découverte, 226p.
- AMSELLE Jean-Loup, 1985, « Ethnies et espaces : pour une anthropologie topologique », in Jean-Loup Amselle et Elikia M'bokolo, *Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La Découverte, p. 11–48.
- ANTOINE Philippe, BOCQUIER Philippe, MARCOUX Richard, PICHE Victor, 2006, « L'expérience des enquêtes biographiques en Afrique », communication à la Chaire Quételet 2006, Louvain-la-Neuve, 17p.
- ARGWINGS-KODHEK Gem, 1995, « Kisii », in Scott Pearson, Eric Monke, Gem Argwings-Kodhek, Francisco Avillez, Mulinge Mukumbu, Stefano Pagiola, Daniel Sellen et Alex Winter-Nelson, *Agricultural Policy in Kenya: Applications of the Policy Analysis Matrix*, Cornell University Press, Ithaca et London, p.115–140.
- AXINN William G., BARBER Jennifer S. et GHIMIRE Dirgha J., 1997, « The Neighborhood History Calendar: A Data Collection Method Designed for Dynamic Multilevel Modeling », *Sociological Methodology* 27: 355–392.
- BAGER Torben, 1980, *Marketing Cooperatives and Peasants in Kenya*, SIAS, Uppsala, 116p.
- BARBER G.M. et MILNE W.J., 1988, “Modelling internal migration in Kenya: an econometric analysis with limited data”, *Environment and Planning*, n°9, septembre 1988, p.1185–1196.
- BARNES Carolyn, 1976, *An Experiment with African Coffee Growing in Kenya: The Gusii, 1933–1950*, History PhD thesis, Michigan State University, 266p. (non publié).
- BAYART Jean-François, *L'Etat en Afrique*, Paris, Fayard, 1989.
- BEAUCHEMIN Cris, 2001, *L'émergence de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire : radioscopie d'une enquête démographique (1988–1993)*, CEPED, Paris, 329 p.

- BONGAARTS John, 2006, « The causes of stalling fertility transitions », *Studies of Family Planning*, vol.37, n°1, p.1–16.
- BOSERUP Ester, 1965, *The conditions of agricultural growth: The economics of agrarian change under population pressure*, Earthscan, Londres, 124p.
- BOSERUP Ester, 1987, « Agricultural Growth and Population Change », in Ester Boserup, 1990, *Economic and Demographic Relationships in Development*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, p.11–24.
- BOURMAUD Daniel, 1988, *Histoire politique du Kenya. Etat et pouvoir local*, Karthala, Paris, 326p.
- BRASS William, 1958, « The distribution of births in human populations », *Population Studies*, vol.12, n°1, p.51–72.
- BROKENSHA David W. et LITTLE Peter D., 1988, *Anthropology of Development and Change in East Africa*, IDA Monographs in Development Anthropology, Westview Press, Boulder and London, 258p.
- BROUILLET Anne–Sophie, 1997a, *Contribution à l'étude d'un paysage théier : l'exemple des petits exploitants de Kericho (Kenya)*, Mémoire de Maîtrise, Université de Paris X Nanterre, UFR de Sciences Sociales, Département de Géographie, 114p. (non publié).
- BROUILLET Anne–Sophie, 1997b, « Le thé au Kenya : étude sur les petits planteurs », *Les Cahiers de l'IFRA*, n°7 et 8, Nairobi, p.59–73.
- BROUILLET Anne–Sophie, 1998, *Approche sur les relations ville–campagne au Kenya : les petits exploitants théiers et la ville de Kericho*, Mémoire de DEA de Géographie et pratique du développement dans les villes du tiers–monde, Université de Paris X Nanterre, 117p. (non publié).
- CAHEN Michel, 1997, « Vrai débat pour une "fausse conscience", pour une approche marxiste de l'ethnicité », *Revue internationale de politique comparée*, vol.4, n°1, p.167–187.
- CALAS Bernard, 1999, « Les densités : introduction à la géographie de l'Afrique orientale ? », *Espaces, Populations, Sociétés*, 1999–1, p.53–65.
- CALAS Bernard, et NYORO James, 1998, « Les producteurs kenyans entre obstination et amertume », in François Bart, Bernard Charlery de la Masselière et Bernard Calas (dir.), *Caféicultures d'Afrique Orientale. Territoires, enjeux et politiques*, Karthala et IFRA, Paris et Nairobi, p.83–107.
- CAMBREZY Luc, 1984, *Le surpeuplement en question : organisation spatiale et écologie des migrations au Rwanda*, Travaux et Documents n°182, ORSTOM, Paris, 292p.
- CARLSEN John, 1980, *Economic and Social Transformation in Rural Kenya*, SIAS, Uppsala, 230p.
- CHARMES Jacques, 1990, « Pluri–activité des salariés et pluri–activité des agriculteurs », in S. Montagné–Villette (dir.), *Espaces et travail clandestin*, Masson, Paris, 17p.
- CHESNAIS Jean–Claude, 1979, « Un cas de sextuplement en cinquante ans : la population du Kenya », *Population*, 1979–1, p. 206–211.
- CHRETIEN Jean–Pierre, PRUNIER Gérard (dir.), 1989, *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 435p.

- COCHET Hubert, 1996, *Burundi : la paysannerie dans la tourmente. Elements d'analyse sur les origines du conflit politico-ethnique*, Dossiers pour un débat n°60, Librairie FPH / Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme, Agricultures Paysannes et Modernisation, 83p.
- COCHET Hubert, 2001, *Crises et révolutions agricoles au Burundi*, Karthala, Paris, 468p.
- COURGEAU Daniel et LELIEVRE Eva, 1989, *Analyse démographique des biographies*, INED, Paris, 268p.
- COURGEAU Daniel, 1988, *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale : Migrations internes, mobilité temporaire, navettes*, INED, Paris, 301p.
- COURGEAU Daniel, 1991, « Analyse des données biographiques erronées », *Population*, vol.46, n°1, p.89-104.
- COUSSY Jean et VALLIN Jacques (dir), 1996, *Crise et Population en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement structurel et dynamiques démographiques*, Les Etudes du CEPED n°13, Paris, 574p.
- DROZ Ivan et SOTTAS Beat, « Circulation familiale comme stratégie de survie face aux effets de la globalisation de l'économie; l'exemple des migrants kikuyu au Kenya », in J.P. Gern et D. Sebureze (dir.), *Les stratégies des groupes sociaux victimes de la globalisation de l'économie*, EDES, Neuchâtel, 1995.
- FEDDERS A. et SALVADORI C., 1982, *Peoples and Cultures of Kenya*, Transafrica, Nairobi, 160p.
- FISCHER G. A., 1895, « Am Ostufer des Victoria-Njanza », *Petermanns Mittheilungen*, vol. 41 (1895), p.1-6, 42-46, 66-72.
- FRANK Odile et McNICOLL Geoffrey, 1987, « An Interpretation of Fertility and Population Policy in Kenya », *Population and development Review*, vol. 13, n°2 (June 1987), p.209-242.
- GARST Ronald David, 1972, *The Spatial Diffusion of Agricultural Innovations in Kisii District, Kenya*, Geography PhD thesis, Michigan State University, 259p. (non publié).
- GOLAZ Valérie et NJUE Carolyn Wanja, 2006, « Politiques de population au Kenya », in G. Caselli, J. Vallin, et G. Wunsch (eds), *Démographie : analyse et synthèse. 7, Histoire des idées et politiques de population*, INED, Paris, p.547-576.
- GOLAZ Valérie, 1996, *Manipulation politique ou évolution des processus migratoires : les migrations internes au Kenya (1979-1989)*, Mémoire de DEA de démographie économique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 163p. (non publié).
- GOLAZ Valérie, 1997a, *Les migrations internes au Kenya, 1979-1989*, CEPED, Documents et manuels du CEPED n°6, Paris, 134p.
- GOLAZ Valérie, 1997b, « Les enjeux ethniques des recensements : le recensement de 1989 au Kenya », *Politique Africaine*, n°67 (Octobre 1997), p.113-121.

- GOLAZ Valérie, 2001, « Rumeurs et conflits à Magenche (Gucha District, Kenya) : les avatars d'une enquête démographique », *Les Cahiers de l'IFRA*, n°21, Nairobi, p.2-37.
- GOLAZ Valérie, 2002, *Croissance démographique, pression foncière et diversification économique : une analyse biographique des stratégies de survie à Magenche (Gucha district, Kenya)*. Doctorat de démographie économique, Institut d'études politiques de Paris: Paris. 695p.
- GOLAZ Valérie, 2003, « Trajectoires matrimoniales et accès à la terre : une analyse de l'évolution des processus de régularisation sociale dans la société gusii (Kenya) », in C. Clément et B. Gastineau (eds), *Démographie et sociétés : [actes du] Colloque Jeunes Chercheurs, CERPOS, Université Paris X – Nanterre, 1–2 octobre 2002*, Cerpos / Ined, Nanterre / Paris, p.339–352.
- GOLAZ Valérie, 2004, « Restriction de l'espace de vie et croissance de la pauvreté : l'exemple des Gusii (Kenya) », *Etudes de la Population Africaine*, 2004, 19, suppl. A, p.177–199.
- GOLAZ Valérie, 2006, « Recensements et catégories ethniques : Les enjeux politiques de la croissance démographique kenyane ». *Revue Canadienne d'Etudes Africaines*, 40(3): p. 426–442.
- GOLAZ Valérie, 2007, « Vers une nouvelle définition des relations intergénérationnelles en milieu rural gusii (sud ouest du Kenya) » in P. Antoine (dir.) *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, CEPED, série Rencontres, Nogent sur Marne, p.231-249.
- GREELEY Edward H., 1988, « Planning for Population Change in Kenya : An Anthropological Perspective » in David W. Brokensha et Peter D. Little, *Anthropology of Development and Change in East Africa*, IDA Monographs in Development Anthropology, Westview Press, Boulder and London, p.201–216.
- GRIGNON François et PRUNIER Gérard, 1998, *Le Kenya contemporain*, Karthala et IFRA, Paris – Nairobi, 394p.
- GRIGNON François, 1993, *Le multipartisme au Kenya ? Reproduction autoritaire, légitimation et culture politique en mutation (1990–1992)*, Working Paper n°12, IFRA, Nairobi, 81p.
- Groupe de réflexion sur l'approche biographique (GRAB), 1999, *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, INED, Paris, 340p.
- Groupe de réflexion sur l'approche biographique (GRAB), 2006, *États flous et trajectoires complexes : observation, modélisation, interprétation*, E. Lelièvre et P. Antoine (dir), INED / CEPED, Paris, p.113–136.
- GRUENAIIS Marc–Eric et NJUE Carolyne Wanja, 2000, « Santé maternelle et risque d'infection par le VIH. L'exemple de Kisumu (ouest du Kenya) », Réseau anthropologie de la santé en Afrique, Bulletin n°1, SHADYC, p.83–89.
- GUBRY Patrick, LAMLENN BONGSUIRU Samson, NGWÉ Emmanuel, TCHÉGHO Jean–Marie, TIMNOU Joseph–Pierre, VÉRON Jacques, 1996. *Le retour au village. Une solution à la crise économique au Cameroun ?* L'harmattan, MINREST, IFORD, CEPED, Paris, 206 p.

- GUICHAOUA André, 1989, *Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale*, Tome 1 : *L'ordre paysan des hautes terres centrales du Burundi et du Rwanda*, L'harmattan, Paris, 208p.
- HAILEY Lord, 1938, *An African Survey. A study of Problems arising in Africa South of the Sahara*, Oxford University Press, London, 1837p.
- HAKANSSON Thomas N. et LE VINE Robert A., 1997, « Gender and Life-course strategies among the Gusii », in Thomas S. Weisner, Candice Bradley et Philip L. Kilbride, *African Families and the Crisis of Social Change*, Bergin et Garvey, Westport, p.227-252.
- HAKANSSON Thomas N., 1986, *Landless Gusii Women : A result of customary law and modern marriage patterns*, Working Paper in African Studies, Department of Cultural Anthropology, University of Uppsala, 18p.
- HAKANSSON Thomas N., 1988, *Bridewealth, women and land. Social Change among the Gusii of Kenya*, Uppsala Studies in Cultural Anthropology, Uppsala, 237p.
- HAKANSSON Thomas N., 1994, « Grain, cattle and Power : Social Processes of Intensive Cultivation and Exchange in Precolonial Western Kenya », *Journal of Anthropological Research*, vol. 50, p.249-276.
- HARRIS J. et TODARO M., 1970, « Migration, Unemployment and Development : A two-sector analysis », *American Economic Review*, p.126-142.
- HEALD Suzette, 2000, « Tolerating the intolerable: Cattle Raiding among the Kuria of Kenya » in Göran Aijmer and Jon Abbink, *The Meaning of Violence : a Cross-Cultural Perspective*, Berg Publishers, Oxford -New York, 256 p.
- HERBST Jeffrey, 1990, « Migration, the politics of protest, and State consolidation in Africa », *African Affairs*, vol.89/355, p.183-203.
- HERTRICH Véronique, 1997, *Permanences et changements de l'Afrique rurale. Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Paris, CEPED, Etude n°14, 541p.
- Human Rights Watch, 1993, *Divide and Rule: State-Sponsored Ethnic Violence in Kenya*, Africa Watch, New York, 97p.
- IKIARA Gerishon K., 1994, « Réformes politico-économiques au Kenya : Les perspectives de la communauté des entrepreneurs », *Politique Africaine*, Vol. 56, p.66-76.
- JAETZOLD Ralph et SCHMIDT Helmut, 1982, « Natural Conditions and Farm Management Information, Western Kenya (Nyanza and Western Province) », in *Farm Management Handbook of Kenya*, vol. 2A, Ministry of Agriculture (Nairobi) and German Agricultural Team (GAT) of the German Agency for Technical Coopération, Nairobi.
- KAMUZORA Chrysanth, 2001 « Less poverty with higher household size in the eastern and southern Africa region: analysis and implications for the population debate and population policy », papier présenté au XXIV^e colloque international de l'UIESP, Salvador, Brésil, 31p.
- KARANJA Anne Mumbi, 1996, « Entrepreneurship among rural women in Kenya », in Dorothy Mc Cormick et Paul Ove Pedersen, *Small Enterprises*.

- Flexibility and Networking in an African Context*, Longhorn, Kenya, p.131–142.
- KING Kenneth, 1977, *The African artisan*, Heinemann, London, 226p.
- KING Kenneth, 1996, *Jua Kali Kenya*, East African Educational Publishers, Ohio University Press et James Currey, London, Nairobi et Athens, 236p.
- KINYILI Jacinta M., 2003, Diagnostic Study of the Tea Industry in Kenya, 17p. www.epckkenya.org/downloadfile.asp?filename=Tea%20Diagnostic%20Study%20%20_Submitted.pdf, consulté le 6 février 2007
- KITCHING Gavin, 1980, *Class and Economic Change in Kenya, The Making of an African Petite-Bourgeoisie*, Yale University, New Haven et London, 479p.
- KOPYTOFF Igor (dir.), 1987, *The African Frontier: The Reproduction of Traditional African Societies*, Indiana University Press, Bloomington et Indianapolis, 288p.
- KOPYTOFF Igor, 1987, « The Internal African Frontier: The Making of African Political Culture », in Igor Kopytoff (dir), *The African Frontier : The Reproduction of Traditional African Societies*, Indiana University Press, Bloomington et Indianapolis, p.3–84.
- KUCZYNSKI R.R., 1949, *Demographic Survey of the British Colonial Empire*, vol.II, Oxford University Press, London, 950p.
- LE VINE Robert A., 1962, « Wealth and Power in Gusiiland », in Paul Bohannan et George Dalton (dir.), *Markets in Africa*, Northwestern University Press, Evanston, p.520–536.
- LE VINE Robert A., DIXON Suzanne, LE VINE Sarah, RICHMAN Amy, LEIDERMAN P. Herbert, KEEFER Constance H. et BRAZELTON Terry, 1996, *Child Care and Culture. Lessons from Africa*, Cambridge University Press, Cambridge, 346p.
- LE VINE Robert et LE VINE Barbara B., 1966, *Nyansiongo: A Gusii Community in Kenya*, Wiley, New York.
- LE VINE Sarah, 1979, *Mothers and Wives. Gusii Women of East Africa*, University of Chicago Press, Chicago, 391p.
- LELIEVRE Eva et BRINGE Arnaud, 1998, *Manuel Pratique pour l'analyse statistique des biographies. Présentation des modèles de durée et utilisation des logiciels SAS, TDA et STATA*. INED – PUF, Paris, 189p.
- LELIEVRE Eva, VIVIER Géraldine et CLEMENT Céline, 2005, « Entourage parental : pluriparentalités et confiages des enfants en France entre 1930 et 1970 », *Familles au nord, familles au sud*, Academia–Bruylant, Louvain-la-Neuve, p.69–90.
- LEO Christopher, 1984, *Land and Class in Kenya*, University of Toronto Press, Toronto, 244p.
- LEYS Colin, 1975, *Underdevelopment in Kenya : The Political Economy of Neo-colonialism 1964–71*, EAEP, Nairobi, 284p.
- LOCOH Thérèse et MAKDESSI Yara, 1996, *Politique de population et baisse de la fécondité en Afrique sub-saharienne*, Les dossiers du CEPED n°44, Paris, 40p.

- LUDWIG, H.D., 1968, « Permanent farming on Ukara. The impact of land shortage on husbandry practices », in Ruthenberg, H. (ed.) *Smallholder farming and smallholder development in Tanzania*, Munich, Weltforum Verlag, p. 87–135.
- MARGUERAT Yves, 1999, « Les chemins de la rue », in *Citadins et ruraux en Afrique Sub-saharienne*, cahiers de l'UCAC n°4, p.387–403.
- MATAMPASH Kenny, 1993, « The Maasai of Kenya », in Shelton H. Davis (dir.), *Indigenous views of land and the environment*, World Bank Discussion Paper n°188, p.31–44.
- MAUPEU Hervé, 2003, « Kenya: Les élections de la transition », *Politique Africaine*, n°89, p. 149–166.
- MAXON Robert Mead, 1972, *British Rule in Gusiiland, 1907–1963*, Modern History PhD Thesis, Syracuse University, 385p (non publié).
- MAY John, 1996, « Pression démographique et politiques de population au Rwanda, 1962–1994 », *Population et sociétés*, n°319, décembre 1996, p.1–4.
- MAY John, 1997, « La surpopulation en accusation », *Equilibres et populations*, n°27, janv. 1997, p.1–2.
- MAYER Philip and MAYER Iona, 1965, « Land Law in the making », in Hilda and Leo Kuper, *African Law: Adaptation and development*, University of California Press, Berkeley, p.50–78.
- MAYER Philip, 1949, *The lineage principle in Gusii society*, Memorandum XXIV, IAI, Oxford, Oxford University Press, 35p.
- MEDARD Claire, 1996, « Les conflits « ethniques » au Kenya : une question de votes ou de terres », *Afrique Contemporaine*, n°180, octobre–décembre 1996, p.62–74.
- MEDARD Claire, 1999, *Territoires de l'ethnicité : encadrement, revendications et conflits territoriaux au Kenya*, Doctorat de Géographie, Université de Paris I –Panthéon Sorbonne, 2 vol., 527 p + 47p (non publié).
- Minnesota Population Center. Integrated Public Use Microdata Series — International: Version 3.0. Minneapolis: University of Minnesota, 2007.
- MORGA W.T.W. et SHAFFER N. Manfred, 1966, *Population of Kenya, Density and Distribution*, Oxford University Press, Nairobi, 35 p (GF).
- MUGANZI Z, 1988, « Recent Developments in the Estimation of Fertility and Mortality Levels and Trends from Limited and Defective Data », in Simeon H. Ominde, *Kenya's Population Growth and Development to the Year 2000 A.D.*, E.A.E.P., Nairobi, p.34–39.
- National Council of Churches of Kenya (NCCCK), 1994, « Introduction » et « Kisii and Nyamira Districts », in *Review Report on the Registered land clashes affected persons in Western Kenya*, NCCCK, Nairobi, p.1–10 et 52–64.
- NERLOVE Sara Beth, 1969, *Traits Disposition and Situational Determinants of Behavior among Gusii Children of South-western Kenya*, Ph.D en anthropologie, Stanford University, 233p. (non publié).
- NG'ETHE Njuguna et WAHOME James G., 1987, *The rural informal sector in Kenya : report of a survey in Nyeri, Meru, Uasin Gishu and Siaya Districts*, IDS consultancy Reports n°16, Nairobi.

- NJUE Carolyne, 2000, « Les organisations non gouvernementales et les pouvoirs publics face à la santé : l'exemple du Kenya », *Afrique Contemporaine*, 3^e trimestre 2000, p.241–249.
- OKOTH–OGENDO H.W.O. et OUCHO John O., 1993, « Population Growth and Agricultural Change in Kisii District, Kenya : A Sustained Symbiosis ? » in B.L. Turner II, Goran Hyden et Robert W. Kates, *Population growth and agricultural Change in Africa*, University Press of Florida, Tampa, p.187–205.
- OMINDE Simeon H. (dir.), 1988, *Kenya's Population Growth and Development to the Year 2000 A.D.*, E.A.E.P., Nairobi, 141p.
- OMINDE Simeon H., 1968, *Land and Population Movements in Kenya*, Heinemann, London, 204p.
- OMWOYO S. Moenga, 1997, « Women and Agricultural Production among the Gusii, c.1875–1963 », *The Eastern Africa Journal of Historical and Social Sciences Research*, vol.1, n°2, 1997, p.49–64.
- ORVIS Stephen W., 1989, *The Political Economy of Agriculture in Kisii, Kenya : Social Reproduction and Household Response to Development Policy*, Political Science PhD Thesis, University of Wisconsin– Madison, 420p (non publié).
- OUCHO John, 1981, « A Study of the Spatial Migration System of Kisumu Town, Kenya », *The Kenyan Geographer*, vol.3, n°1, p.9–22.
- PEATRIK Anne–Marie, 1998, « Les sociétés anciennes et leur héritage », in : François Grignon et Gérard Prunier (dir.), *Le Kenya Contemporain*, Karthala – IFRA, Paris et Nairobi, p.53–76.
- PERON Xavier, 1995, *L'occidentalisation des Maasai du Kenya : privatisation foncière et déstructuration sociale chez les Maasai du Kenya*. Paris : L'Harmattan, 2 v. (Collection Anthropologie—Connaissance des hommes)
- PRUNIER Gérard, 1994, « Le Kenya, fragile vitrine », in Alain Dubresson, Jean–Yves Marchal et Jean–Pierre Raison (dir.), *Les Afriques au sud du Sahara*, Géographie Universelle, Belin/Reclus, p.330–342.
- QUESNEL André, 2001, « La construction d'une économie familiale d'archipel. Mobilité et recomposition des relations inter–générationnelles en milieu rural mexicain », intervention au XXIV Congrès de l'UIESP, Salvador, Brésil, 18–25 août 2001, 23p.
- RAISON Jean–Pierre, 1994, « Afrique orientale et méridienne », in : Alain Dubresson, Jean–Yves Marchal et Jean–Pierre Raison (dir.), *Les Afriques au sud du Sahara*, Géographie Universelle, Belin/Reclus, p.262–271.
- RODRIGUEZ–TORRES Deyssi, 1995, *Nairobi : Le bidonville face à la ville*, Cahiers du CIDEP n°24, mai 1995, Academia et L'Harmattan, Louvain et Paris, 83p.
- RUTTEN Mathias, 1998, « The Kenya 1997 General Elections in Maasailand : Say Moi is a Dog! », papier présenté au colloque de l'ASA UK, *Comparison et transition*, SOAS, University of London, 14–16 septembre, 22p.
- SEETHARAM K.S. et OLENJA C.K., 1984, *Migration to Nairobi: Origins and characteristics*, Cairo Demographic Center Research Monograph, n°9, p.199–233.

- SILBERSCHMIDT Margrethe, 1991, *Rethinking men and Gender Relations: An Investigation of Men, their Changing Roles within the Household, and the Implications for Gender Relations in Kisii District, Kenya*, CDR Research Report n°16, Copenhagen, 91p.
- SILBERSCHMIDT Margrethe, 1995, *Gender Antagonism and Socio-Economic Change : A study from Kisii District, Kenya*, Ph.D. Dissertation, CDR, Copenhagen, 158p. (non publié).
- SILBERSCHMIDT Margrethe, 1999, « *Women forget that men are the masters* » : *Gender Antagonism and Socio-Economic Change in Kisii District, Kenya*, Nordiska Africainstitutet, Elanders Gotab, Stockholm, 186p.
- THIBON Christian, 1997, « L'évolution des ménages au Burundi », in Marc Pilon, Thérèse Locoh, Emilien Vignikin et Patrice Vimard (dir), *Ménages et familles en Afrique. Approche des dynamiques contemporaines*, Les Etudes du CEPED n°15, CEPED, Paris, p.145–163.
- THIBON Christian, 2004, *Histoire démographique du Burundi*, Karthala, Paris, 438p.
- THUMERELLE Pierre Jean., 1986, *Peuples en Mouvement : La mobilité spatiale des populations*, dossiers des images économiques du monde, dossier n°9, SEDES, Paris, 325p.
- VAN DER MEERSCH Céline, 2000, *Les enfants confiés au Sénégal*, Thèse de doctorat de Démographie économique, sous la direction de Thérèse Locoh, IEP-Paris, 502+56p.
- WALLER Richard D., 1984, « Interaction and Identity on the periphery: The Trans-Mara Maasai », *International Journal of African Historical Studies*, 17, 2, p.243–284.
- WESTOFF Charles F. et CROSS Anne R., 2006, *The stall in the fertility transition in Kenya*, DHS Analytical Study 9, ORC Macro, Calverton (Md), 41p.

Publications du gouvernement kenyan

Recensements :

- REPUBLIC OF KENYA, 1964, *Kenya Population Census 1962. Advanced report of volumes I & II*, Ministry of Finance and Economic Planning, Economics and Statistics Division, Nairobi, 94p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1965, *Kenya Population Census 1962*, vol.II, *Tables*, Ministry of Finance and Economic Planning, Economics and Statistics Division, Nairobi, 208p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1966, *Kenya Population Census 1962*, vol.III, *African Population*, Ministry of Finance and Economic Planning, Economics and Statistics Division, Nairobi, 119p.

- REPUBLIC OF KENYA, 1970, *Kenya Population Census 1969*, vol. I, Ministry of Finance and Economic Planning, Statistics Division, Nairobi, 123p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1970, *Kenya Population Census 1969*, vol. II, *Data on Urban Population*, Ministry of Finance and Economic Planning, Statistics Division, Nairobi, 82p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1981, *Kenya Population Census 1979*, vol. I, Central Bureau of Statistics, Nairobi, 326p.
- REPUBLIC OF KENYA, sd, *Kenya Population Census 1979*, vol. II, *Analytical Report*, Central Bureau of Statistics, Nairobi, 132p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1988, *Kenya Population Census 1979*, vol. III, *Urban Population*, Central Bureau of Statistics, Nairobi, 30p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1994, *Kenya Population Census 1989*, vol. I, Central Bureau of Statistics, Office of the Vice-President et Ministry for Planning and National Development.
- REPUBLIC OF KENYA, 1994, *Kenya Population Census 1989*, vol. II, Central Bureau of Statistics, Office of the Vice-President et Ministry for Planning and National Development, 590p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1996, *Kenya Population Census 1989*, vol. III à X, Central Bureau of Statistics, Office of the Vice-President et Ministry for Planning and National Development.
- REPUBLIC OF KENYA, 2001, *The 1999 Population and Housing Census*, vol. I et II, Central Bureau of Statistics, Office of the Vice-President et Ministry for Planning and National Development.
- REPUBLIC OF KENYA, 2004, *The 1999 Population and Housing Census*, vol. III à VIII, Central Bureau of Statistics, Office of the Vice-President et Ministry for Planning and National Development.

Enquêtes :

- NCPD et Institute for Resource Development, 1989, *Kenya Demographic and Health Survey 1989*, NCPD et Institute for Resource Development, Calverton Maryland, 158 p.
- NCPD, CBS et MI, 1994, *Kenya Demographic and Health Survey 1993*, NCPD, CBS et MI, Calverton Maryland, 278p.
- NCPD, CBS et MI, 1999, *Kenya Demographic and Health Survey 1998*, NCPD, CBS et MI, Calverton Maryland, 285p.
- NCPD, CBS et MI, 1999, *Kenya Demographic and Health Survey 2003*, NCPD, CBS et MI, Calverton Maryland, 372p.

Projets de développement :

REPUBLIC OF KENYA, 1993, *District Development Plan 1994–96 : Kisii*, Office of the Vice–President et Ministry of Planning and National Development, Nairobi, 157p.

REPUBLIC OF KENYA, 1997, *District Development Plan 1997–2001 : Kisii*, Office of the Vice–President et Ministry of Planning and National Development, Nairobi, 167p.

REPUBLIC OF KENYA, 1997, *District Development Plan 1997–2001 : Nyamira*, Office of the Vice–President et Ministry of Planning and National Development, Nairobi, 132p.

Autres :

REPUBLIC OF KENYA, 1992, *Report of the Parliamentary Select Committee to investigate Ethnic Clashes in Western and Other Parts of Kenya*, The National Assembly, Nairobi, 238p.

REPUBLIC OF KENYA, 1995, *Statistical Abstract 1995*, Central Bureau of Statistics et Ministry of Planning and National Development, Nairobi, 340p.

Archives

(*Kenya National Archives, Nairobi*)

DC/KSI/1/1 à DC/KSI/1/23 ; DC/KSI/3/2
DC/NRK/1/1/2 ; DC/NRK/1/1/3 ; DC/NRK/3/1
DP/17/309

Presse

<i>Daily Nation</i> (DN)	22/01/98 ; 30/05/99 ; 04/07/99 ; 06/07/99
<i>Kenya Times</i>	10/01/07
<i>The Economic Review</i> (ER)	24–30/11/97
<i>The People</i>	27/02/98

Liste des cartes

Carte 1. Les hauts plateaux du Kenya	26
Carte 2. L'évolution des limites administratives en pays gusii	27
Carte 3. Carte physique du pays gusii	30
Carte 4. Zones agro-écologiques et fertilité du sol en pays gusii	31
Carte 5. Densités de population en pays gusii en 1989	33
Carte 6. Relief et infrastructure à Magenche	41
Carte 7. Les anciennes terres européennes dans le Kenya d'aujourd'hui	45
Carte 8. Implantation approximative des premiers arrivants à Magenche vers la fin des années 1920	48
Carte 9. Divisions administratives coloniales et ethnicité dans le sud-ouest du Kenya	50
Carte 10. Implantations gusii pré-coloniales approximatives et limites administratives coloniales	57
Carte 11. Densités de population par district au Kenya en 1969 et 1979	62
Carte 12. Densités de population par district au Kenya en 1989 et 1999	63
Carte 13. Lieux de naissance des femmes enquêtées à Magenche	81
Carte 14. Effectifs de la population qui se déclarent gusii au recensement de 1989	93
Carte 15. Soldes migratoires nets (1979-1989) par district des Gusii	94
Carte 16. Proportion de la population née dans le district de Kisii d'après les recensements de 1989 et 1999	96
Carte 17. Trajectoires migratoires des garçons de moins de 15ans à partir de Magenche	98

Carte 18. Trajectoires migratoires des filles de moins de 15ans à partir de Magenche	99
Carte 19. Premières destinations des hommes (hors Kisii-rural)	102
Carte 20. Premières destinations des femmes (hors Kisii-rural)	103
Carte 21. Exemples de trajectoires migratoires masculines	139
Carte 22. Proportion de ménages louant de la terre en pays maasai en 1997 et superficie louée	156
Carte 23. Répartition des communes de Magenche par zone géographique	158

Liste des figures

Figure 1. Superficies héritées ou allouées selon l'année du partage	37
Figure 2. Proportion de nouveaux ménages qui achètent ou commencent à louer de la terre en pays maasai, selon l'année	152
Figure 3. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai après le début des conflits selon la surface possédée en pays gusii	164
Figure 4. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai au cours des conflits selon la surface possédée en pays gusii <i>per capita</i> .	164
Figure 5. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai au cours des conflits selon la superficie des terres louées en pays maasai	165
Figure 6. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai au cours des conflits selon leur taux de dépendance du pays maasai	166

Liste des tableaux

Tableau 1. Superficie des terres attribuées et équivalent par personne (ha)	35
Tableau 2. Equivalent par personne des superficies héritées	35
Tableau 3. Population et densités estimées durant la colonisation en pays gusii	59
Tableau 4. Densité de population en pays gusii et au Kenya selon les recensements kenyans	61
Tableau 5. Evolution de l'indice synthétique de fécondité	76
Tableau 6. Les autochtones en pays gusii	79
Tableau 7. Lieu de naissance des personnes interrogées à Magenche	80
Tableau 8. Proportion d'individus nés hors du pays gusii rural selon l'année de naissance	82
Tableau 9. Première destination de migration hors du pays gusii	101
Tableau 10. Durées de séjour cumulées des habitants de Magenche en migration	104
Tableau 11. Durées médianes des séjours en migration des habitants de Magenche, pour les principales destinations de migration (districts)	137
Tableau 12. Lieu idéal de résidence	140
Tableau 13. Raison donnée pour vouloir quitter Magenche	142
Tableau 14. Répartition des premières locations en pays maasai par superficie	153

Tableau 15. Locations de terres en pays maasai en 1997 et en 1998	163
Tableau 16. Superficie totale cultivée et nombre de plants de café et de thé à Magenche	180
Tableau 17. Activités pratiquées à Magenche en 1997–1998	185
Tableau 18. L'âge médian à la première activité informelle	188

Table des matières

Remerciements et avertissement	5
Préface	7
Introduction	11
Les mécanismes d'adaptation de la société gusii à une densification rapide de la population	16
Une enquête de terrain sur mesure	17
Une analyse statistique spécifique	19
PREMIERE PARTIE : La densification rapide de la population en pays gusii	23
Chapitre 1. Un terroir qui supporte des densités de population très élevées	25
Des caractéristiques géophysiques exceptionnelles	28
Un potentiel agricole exceptionnel	29
Une agriculture de plus en plus intensive	29
Des exploitations agricoles de plus en plus petites	32
Le morcellement progressif de la terre	34
L'intensification des cultures va de pair avec la mise en valeur des zones inexploitées	38
L'exclusion du système foncier	40
Une frontière Kisii– Trans Mara inscrite sur le paysage	40

Chapitre 2. Les racines historiques des contrastes de densités de population du Kenya	43
L'identification à un territoire bien défini, un phénomène issu de la période coloniale	43
Un contrôle territorial fort	44
Le peuplement de la zone frontalière entre Gusii et Maasai	46
Le contrôle colonial d'une limite administrative artificielle	51
Un relâchement progressif du contrôle territorial	51
La densification de la population en pays gusii	55
Estimations coloniales	58
L'apport des recensements	61
Conflits fonciers, vol de bétail et violences ethniques à la frontière gusii-maasai	64
Chapitre 3. Un accroissement naturel impressionnant et de faibles taux d'émigration	71
Des taux de mortalité relativement faibles jusqu'à la fin des années 1980	71
Une mortalité longtemps plus faible que dans les régions voisines ...	72
...mais en hausse depuis une décennie	73
Une baisse très récente de la fécondité gusii	75
Une fécondité plus élevée que la moyenne kenyane	75
L'ascension sociale par les enfants	77
Une région marquée par une faible immigration	78
Dans les recensements	79
Lieux de naissance des enquêtés de Magenche	80
Des taux d'émigration relativement faibles mais controversés	83
Le contrôle des mouvements de population durant la colonisation	83
Une émigration faible et récente	84

DEUXIEME PARTIE : Des trajectoires résidentielles modifiées par les conflits	87
Chapitre 4. Lieux de migration	91
Les lieux classiques de migration gusii	92
Mobilité locale de l'enfance versus mobilité régionale de l'âge adulte	97
Des destinations proches dans l'enfance	98
Des lieux de séjour plus variés à l'âge adulte	101
L'évolution des lieux de prédilection	104
Deux lieux de séjour privilégiés	105
Les migrations de travail vers les plantations de thé de la région de Kericho	105
La migration de proximité vers le pays maasai	106
Chapitre 5. Partir loin, un phénomène plutôt masculin	109
Migrations des enfants et placement	109
La pratique du confiage chez les Gusii	110
Le premier « départ » des enfants confiés	112
Des femmes qui émigrent rarement	116
L'émigration des hommes, indissociable de leur activité professionnelle	119
Chapitre 6. La terre ancestrale, un lieu de référence et de retour	125
Des séjours en migration relativement courts	126
Des durées de séjour variables selon le sexe et le début de l'épisode migratoire	126
La durée de séjour hors du pays gusii rural, pour les hommes et les femmes	128
La durée de séjour dans chaque nouveau logement hors de Magenche, chez les hommes	131
Vers une typologie des trajectoires résidentielles ?	136
Des durées de séjour courtes quel que soit le lieu de migration	136
Des trajectoires en étoile	137
Un souhait majoritaire : rester à Magenche	140
Une nouvelle interprétation des faibles taux d'émigration	142

TROISIEME PARTIE : Vivre à Magenche : opportunités et stratégies économiques	145
Chapitre 7. Une mobilité locale intensifiée	147
Une communauté transfrontalière solidement implantée en pays maasai	147
La dépendance réciproque des Gusii et des Maasai	148
Des tensions récurrentes	150
L'évolution de l'usage des terres maasai par les Gusii	151
Un usage des terres maasai qui touche près de 30 % des ménages de Magenche en 1997	153
L'usage des terres maasai remis en cause par les conflits	154
La location de terres en pays maasai est le fait des ménages les plus proches de la frontière et qui ont le moins de terre	155
Les arrêts et interruptions de location sont dominés par la dernière vague de conflits	161
Deux tiers des ménages qui louent de la terre en pays maasai n'ont pas pu se permettre d'arrêter	162
L'évolution de la mobilité entre l'ancien district de Kisii et le Trans Mara	166
Chapitre 8. Maximiser la diversification agricole	169
Les cultures de rente ont mauvaise presse	171
Le café	172
Le thé	172
Le pyrèthre	174
L'adoption d'une culture de rente	176
D'une désillusion grandissante à la reconversion	179
Chapitre 9. Pratiques économiques informelles	185
Le secteur informel à Magenche	186
Activités informelles et marchandes	187
Presque tous les ménages pratiquent des activités informelles	187
Une typologie des pratiques informelles	190
L'influence de l'âge et du sexe sur le calendrier de démarrage des activités informelles	191
La pratique des activités informelles sans	

ANNEXES	291
investissement ni apprentissage spécifique	193
Des trajectoires qui diffèrent beaucoup selon le sexe	195
L'entrée des femmes dans le secteur informel	195
L'entrée des hommes dans le secteur informel	200
Le <i>straddling</i> comme mode de vie, la guerre comme alternative économique, ou le maintien de la tension frontalière	204
Conclusion	207
Une pression démographique croissante dans un cadre politico-économique contraignant	208
La montée du phénomène migratoire	208
Des locations de terre en pays maasai qui permettent de ne pas changer de mode de vie	210
La diversification des cultures et des activités pallie le manque de terre	211
Des conflits qui bouleversent l'économie locale	212
L'émergence d'une crise socioéconomique	215
Quel avenir pour la population de Magenche ?	218
Violences politiques et densités de population	220
Annexe 1 : Questionnaires	223
Annexe 2 : Tableaux statistiques	243
Références bibliographiques	269
Table des cartes	281
Table des figures	283
Table des tableaux	284
Table des matières	285

Achévé d'imprimer en mai 2009
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery
58500 Clamecy
Dépôt légal : mai 2009
Numéro d'impression : 903165

Imprimé en France

La Nouvelle Imprimerie Laballery est titulaire de la marque Imprim'Vert®

Les hautes terres kenyanes ont connu à la fin du XX^e siècle une densification de la population sans précédent dans le monde. Dans la région très fertile de Kisii, les densités humaines sont passées de 260 hab/km² en 1962 à 711 hab/km² en 1999 ! Cet ouvrage montre de quelle manière une société s'adapte à la raréfaction des ressources dans un contexte historique mouvementé. Le Kenya a en effet traversé dans les années 1990 et encore au début de 2008, plusieurs vagues de conflits, décrits comme ethniques dans les médias, qui ont pesé lourdement sur la vie quotidienne et touché de larges secteurs de la société.

Ce livre montre les changements progressifs liés à l'évolution du contexte économique, régional et national. Il montre aussi les effets des conflits plus radicaux et des violences sociales. Mais la relation mécanique souvent présentée entre la densité du peuplement et la violence est démystifiée, grâce à une compréhension globale et précise des enjeux économiques et politiques au niveau local. La situation est notamment éclairée par une enquête biographique, conduite au sud-ouest du Kenya, à la limite sud du district de Gucha.

La pression démographique conduit en fait la population vers deux issues différentes : des mouvements migratoires complexes et le développement local. On voit donc ici comment l'économie peut être perturbée par des conflits intercommunautaires, mais aussi comment la densification humaine peut être le moteur de pratiques économiques renouvelées, particulièrement dans le secteur dit informel, s'ajoutant aux dynamiques agricoles mieux connues par ailleurs.

Valérie Golaz, née en 1973 à Tananarive, est démographe et chargée de recherche à l'INED. Membre du CEPED (UMR 196 Paris Descartes – INED – IRD), elle est spécialiste des migrations et de la famille et mène ses recherches sur l'Afrique de l'Est et sur la France.



9 782811 101787

ISBN : 978-2-8111-0178-7